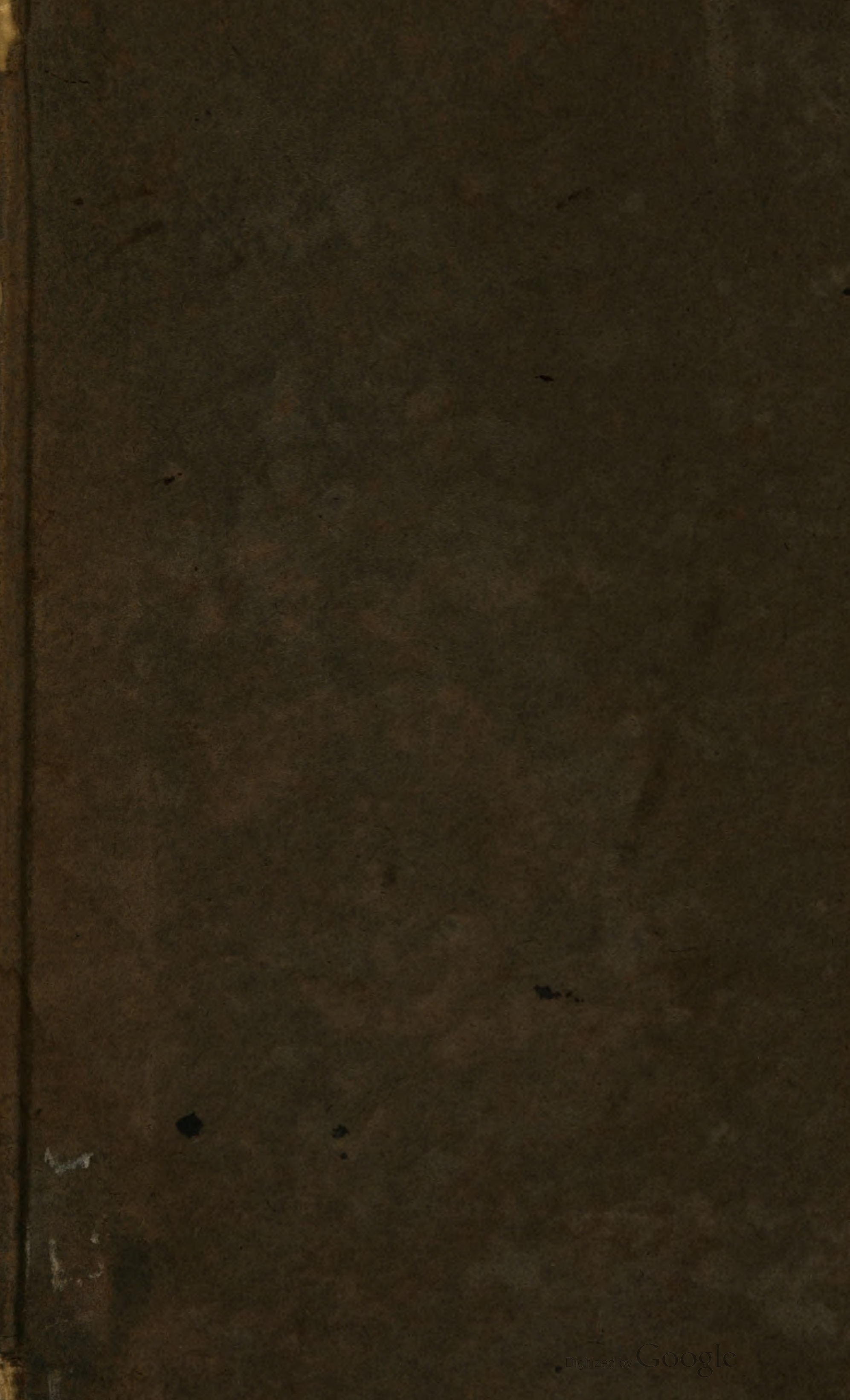
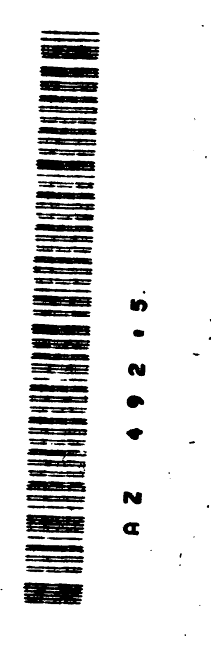






# HISTOIRE GÉNÉRALE
# DES VOYAGES.

TOME V.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

# HISTOIRE
## GÉNÉRALE
# DES VOYAGES,
OU
## NOUVELLE COLLECTION
## DES RELATIONS DE VOYAGES
### PAR MER ET PAR TERRE,

MISE EN ORDRE ET COMPLÉTÉE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR C. A. WALCKENAER,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

TOME V.






A PARIS,
CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉPERON, N° 6.

M DCCC XXVI.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

# HISTOIRE GÉNÉRALE
# DES VOYAGES

## PREMIÈRE PARTIE.

### VOYAGES EN AFRIQUE.

## LIVRE VII.

NOUVEAUX VOYAGES DES FRANÇAIS AU LONG DES CÔTES D'AFRIQUE, DEPUIS LE CAP BLANC JUSQU'A SIERRA-LEONE, CONTENANT LA SUITE DE L'HISTOIRE DE LEURS ÉTABLISSEMENTS SUR LE SÉNÉGAL.

TOUTE la portion du vaste continent d'Afrique, qui est limitée à l'ouest par la côte, comprise entre le cap Blanc et Sierra-Leone, et qui contient les bassins de trois grands fleuves, le Sénégal, la Gambie et le rio Grande, forme une région naturelle improprement nommée Libye et Nigritie par les premiers voyageurs. Les géographes modernes lui ont donné le nom plus convenable de Sénégambie. Deux nations souvent divisées, quelquefois unies, toujours rivales, ont dominé exclusivement dans ces régions; ce sont

les Français et les Anglais. Les Français y avaient fondé un commerce beaucoup plus florissant que celui des Anglais; le siège du commerce des Français se trouvait principalement sur le Sénégal, tandis que les Anglais avaient fixé le leur sur la Gambie. Nous avons, dans les deux livres qui précèdent, donné séparément l'histoire des établissements de ces deux nations dans cette région, et celle de leurs voyages jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. Mais depuis cette époque les sciences naturelles et mathématiques sont devenues familières à un plus grand nombre d'individus; leurs progrès ont suivi ceux de l'industrie, de la navigation et du commerce. Les relations des voyageurs ont acquis un intérêt, une précision qu'elles n'avaient point auparavant. Souvent elles sont l'ouvrage non de commerçants ou d'aventuriers, mais de savants distingués. La soif de l'or n'est plus le but unique des voyages; le désir d'enrichir le domaine de la géographie, d'étendre les conquêtes de l'esprit humain, de porter à des peuples lointains les bienfaits de la civilisation, de doter la patrie d'un nouveau végétal, ou d'un animal utile, fait supporter plus de fatigues, affronter plus de dangers, et produit des exemples de constance, d'héroïsme et de courage plus fréquents et plus remarquables que n'avaient auparavant enfanté l'ambition ou le désir d'acquérir des richesses.

Pour se conformer au plan que nous nous sommes tracé dans cet ouvrage, de donner les connaissances acquises sur chaque pays, à des époques données, il est donc nécessaire de présenter séparément ces der-

nières relations, ainsi que les résumés des observations de ceux qui les ont écrites.

Par cette raison, nous allons de nouveau suivre les voyageurs français qui ont pénétré jusqu'aux sources du Sénégal et de la Gambie, et éclairé d'une vive lumière la géographie physique et l'histoire naturelle de ces régions.

Dans le livre suivant, nous ferons connaître les travaux et les belles découvertes des voyageurs anglais, dont le principal, Mungo-Park, a même franchi les limites orientales de la vaste région africaine dont nous nous occupons, et a marqué une nouvelle époque dans l'histoire des découvertes, en atteignant le premier les rives du fleuve qui coule dans le Soudan, auquel convient proprement le nom de Nigritie.

# CHAPITRE I.

Histoire des établissements et des compagnies de commerce des Français en Afrique, dans le dix-huitième siècle.

Pour répandre du jour sur les relations qui vont suivre, il convient de continuer l'histoire des établissements et du commerce des Français dans la Sénégambie, commencée avec le livre IV.

Brüe, ainsi que nous l'avons vu, avait, par son

habileté, triomphé de tous les obstacles, et établi ce commerce sur des bases solides.

Il eut pour successeur Saint-Robert, que ses infirmités obligèrent à se retirer le 25 avril 1723. Julien Debray, nommé pour lui succéder, excita contre lui tant de plaintes, que la compagnie fut obligée de le révoquer, et mit à sa place un M. Robert qui partit de Paris vers la fin de l'année 1724. On n'a aucun renseignement sur sa gestion, qui paraît avoir été de longue durée, ni sur les directeurs qui ont pu lui succéder jusqu'à David, le plus habile de tous ceux qui ont été envoyés en cette qualité dans ces contrées, après Brüe, dont il surpassa, s'il est possible, dit un de ses successeurs, les vertus, les connaissances et l'activité (1).

Un autre voyageur, M. Golberry, tout en rendant justice aux talents de David, le peint cependant sous des traits un peu différents. C'était, dit-il, un homme d'esprit, entreprenant, avide, non pas par avariçe, mais pour fournir à ses plaisirs et à ses dépenses; il était dissipateur; et, après avoir acquis de grandes richesses, il mourut à Paris un peu avant la révolution, dans un état voisin de la pauvreté (2).

Il avait, en 1741, fait un voyage en France pour exciter l'ambition de la compagnie relativement à l'exploitation des mines des pays de Galam et de Bambouk. Après avoir obtenu une décision favorable

(1) Durand, *Voyage au Sénégal*, fait pendant les années 1785 et 1786, t. 1, p. xxxv du Disc. prélim.

(2) Sylv. Meinrad Xavier Golberry, *Fragments d'un Voyage en Afrique*, t. 1, p. 465.

à ses projets, il repassa à l'île Saint-Louis, et entreprit lui-même le voyage de ces contrées considérées comme le Pérou de cette portion de l'Afrique.

Il s'embarqua sur le Sénégal, le 11 du mois de juillet 1744, avec soixante hommes, tant ouvriers que soldats; et il arriva le 6 septembre à Galam (1). Le 22 septembre il fit monter ses bateaux et tout transporter à l'île de Caignou, pour y former un premier établissement. Il alla ensuite au fort Saint-Joseph, et de là à Farbana et à la mine de Hyeratonkonné, où il recueillit de l'or par le lavage. Il dit lui-même qu'il se disposait à remonter la rivière Falemé, lorsque ayant appris, par un courrier expédié du fort Saint-Joseph, que les eaux avaient considérablement baissé, il se vit forcé de rétrograder, et fut de retour à la côte le 5 du mois de décembre. Mais, si l'on en croit Golberry, le voyage de David à Galam n'avait pas pour but réel la reconnaissance du pays de Bambouk et l'examen des mines d'or, mais une spéculation qui lui réussit parfaitement. L'année 1744 fut très sèche dans cette partie de l'Afrique. David prévit que la récolte de riz, de maïs, de fèves, de pois pistaches et de mil, serait au moins fort médiocre. Ses agents à Galam, avec des verroteries, de l'ambre, du corail, de l'agate cornaline, réussirent à tirer du Bambouk une grande partie des graines indispensables à la subsistance des habitants; et ces accaparements furent emmagasinés au fort Saint-Joseph. Il

(1) *Extrait du journal de M. David, commandant la commission du Sénégal*, dans Golberry, t. 1, p 471.

suscita ensuite les nègres de Casson contre les Bamboukains, dont les terres furent brûlées et ravagées, et qui, dès le mois de mai, éprouvaient déjà les angoisses qu'occasionne un commencement de famine.

Durant l'irruption des sauvages Cassons, David s'était hâté d'accaparer les grains des environs de l'île Saint-Louis; et ses magasins en contenaient assez pour en charger plusieurs bateaux.

Les nègres du Bambouk, pressés par la disette, demandaient des vivres à Galam sans pouvoir en obtenir. Les agents de David répondaient que c'était au gouverneur du Sénégal qu'il fallait s'adresser; ses magasins de l'île Saint-Louis étant remplis de mil, lui seul pouvait les secourir.

Les rois de Bambouk envoyèrent alors par terre des ambassadeurs à David, pour le supplier de leur vendre du mil. Il s'était attendu à ce dénouement. Il renvoya les ambassadeurs satisfaits, et leur promit d'aller lui-même les secourir. Ce fut alors qu'il s'embarqua, suivi de plusieurs bâtiments chargés de mil. Arrivé sur les frontières du Bambouk, il fut reçu comme un sauveur par tous les habitants de ce pays affamé. Il employa deux mois à Galam et à Caignou, à traiter avec les chefs du Bambouk, et reçut de l'or en échange des denrées qu'il leur donnait. Il accomplit ainsi sa spéculation au milieu des bénédictions d'un peuple qui n'avait pas su deviner que la disette qu'il éprouvait était son ouvrage.

Golberry ajoute qu'on assure que cette opération rapporta cinq cent mille francs, dont la compagnie des Indes eut la plus petite part, David ayant gardé

pour lui trois cent mille francs, et partagé une autre partie entre ses affidés (1).

Tel est le récit de Golberry, qui est formellement contredit par Durand. Celui-ci se contente d'affirmer que Golberry s'est laissé abuser par de faux rapports; que David avait autant de vertu que de génie, et n'a laissé que des souvenirs honorables (2); mais il n'entre dans aucun détail sur l'objet de l'inculpation qui lui est faite. Au reste Golberry, en terminant, confirme ce que Durand nous dit des talents de David. Il possédait, suivant lui, toutes les facultés d'un habile administrateur; il avait des connaissances et des qualités militaires bien au-dessus de celles qu'on devait s'attendre à trouver dans un officier d'une compagnie marchande.

David, en se retirant de Galam, avait pris les moyens nécessaires pour réparer nos établissements dans ce pays. Il y avait laissé Delabrue pour suivre l'exécution de ses ordres, et l'avait établi directeur du fort de Tomboukané.

La guerre de 1744 suspendit ses travaux. La compagnie des Indes fit choix de David pour la direction de ses affaires à l'île de France; Delabrue prit le gouvernement de l'île Saint-Louis, et fut remplacé à Galam par Aussenai (3).

La compagnie des Indes ne se trouvant pas en état d'accaparer à elle seule le commerce de l'Afrique,

(1) Golberry, t. 1, p. 469.

(2) Durand, t. 1, p. lvj du Disc. prélim.

(3) Ibid., p. xxxvij.

prit le parti de permettre à tous les négociants de faire la traite des nègres (1).

Cet état de choses dura jusqu'en 1758. A cette époque, la négligence avec laquelle la colonie avait été administrée, la rendait une proie facile; et les Anglais s'en emparèrent. La possession leur en fut assurée par le traité de Paris du 10 avril 1763.

Par le même traité, nous avions conservé Gorée et ses dépendances. Dès lors, le commerce de cette partie de l'Afrique devint libre pour tous les Français.

En 1772, une société se forma à Paris pour la traite des noirs et celle de la gomme. Le gouvernement se contenta de la protéger, en réservant expressément la liberté du commerce (2).

En 1776, une compagnie obtint le terrain situé dans la Guiane française (3) pour y établir des plantations de tabac et d'autres denrées coloniales. Cette association, qui prit le nom de Compagnie de la Guiane française, fut autorisée à former des établissements de commerce sur les côtes et dans l'intérieur des terres d'Afrique. Pour faciliter ces établissements qui exigeaient des dépenses considérables, le roi, par arrêt du conseil du 14 août 1777, accorda à cette compagnie le privilège exclusif de la traite des noirs et du commerce de Gorée depuis le cap Vert jusqu'à la rivière de Casamansa, pendant l'espace de quinze années, à la charge qu'elle ne pourrait faire trans-

(1) P. Labarthe, *Voyage au Sénégal*, p. 218.

(2) Arrêt du 4 février 1774.

(3) Arrêt du 6 janvier 1776.

porter qu'à la Guiane française les noirs qu'elle traiterait dans l'étendue de son privilège.

La guerre de 1778 suspendit les effets des entreprises des administrateurs; et la prise de Gorée présenta de nouveaux dangers pour le commerce du Sénégal par le voisinage de l'ennemi.

Mais, en 1779, les Français prirent l'île Saint-Louis aux Anglais, et rentrèrent en possession du Sénégal, dont ils avaient été privés pendant vingt ans. Cette possession leur fut de nouveau assurée par le traité de paix conclu entre la France et l'Angleterre le 3 septembre 1783.

Ce traité déterminait l'étendue de la possession de la France sur cette côte depuis le cap Blanc jusqu'au cap Vert; il accordait seulement aux Anglais le droit de faire la traite de la gomme, depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie et le fort de Portendic inclusivement, aux conditions qu'ils ne pourraient former dans ladite rivière ni sur la côte, non plus que dans la baie de Portendic, aucun établissement permanent, de quelque nature qu'il puisse être. Il garantissait encore à la France l'île de Gorée, toutes les côtes entre le cap Vert et la rivière de Gambie, et le comptoir d'Albreda, situé à l'embouchure de cette rivière, embouchure dont la possession, ainsi que celle du fort Saint-James, était assurée à l'Angleterre.

Depuis la rive gauche de la rivière de Gambie jusqu'au promontoire qui forme le cap de Sierra-Leone, la côte n'appartenait exclusivement à aucune nation. Les Français partageaient avec les Anglais, les Portugais et tous les peuples commerçants, le droit de la

fréquenter, et de former des établissements sur tous les points qui n'étaient pas occupés.

La compagnie prétendit alors que le commerce du Sénégal était incompatible avec la concurrence, et demanda que le privilège exclusif pour la traite des noirs et le commerce qui lui avait été accordé en 1777, depuis le cap Vert jusqu'à la rivière Casamansa, fût transporté sur la traite et le commerce du Sénégal et dépendances; et qu'il lui fût, en outre, permis de prendre le nom de Compagnie du Sénégal.

Ces demandes furent discutées au conseil des dépêches le 28 décembre suivant; et, d'après le résultat du même jour, il fut expédié, le 11 janvier 1784, un arrêt qui accorda aux intéressés de la Guiane française, sous le nom de Compagnie du Sénégal, le privilège exclusif de la traite de la gomme, seulement dans la rivière du Sénégal et dépendances. Ce privilège, accordé à la compagnie en indemnité de ses réclamations, devait commencer au 1er juillet 1784, et durer jusqu'au 1er juillet 1793.

Les différentes villes maritimes se plaignirent de ces concessions, et cependant la compagnie n'en fut pas satisfaite. Elle céda son privilège à plusieurs négociants, qui prirent le titre de Compagnie de la gomme, par acte du 31 janvier 1785. Cette nouvelle compagnie prétendit qu'elle était troublée dans son commerce, et offrit de se charger de toutes les dépenses locales de l'administration, montant à deux cent soixante mille sept cent quarante-neuf livres par an, à condition qu'on étendrait à tous les articles de commerce et de traite le privilège dont elle jouis-

sait déjà. Cette demande lui fut accordée par arrêt du 10 novembre 1786. Cet arrêt lui donnait le titre de Compagnie du Sénégal, et lui conférait jusqu'au 1er juillet 1796 le privilège exclusif de faire le commerce et la traite de la gomme, des noirs, de la poudre d'or, du morfil, de la cire, et de toutes les autres productions de la rivière du Sénégal et dépendances, depuis le cap Blanc jusqu'au cap Vert seulement, ainsi que dans tout l'intérieur du pays.

Le 20 janvier 1789, on étendit le privilège de cette compagnie sur l'île de Gorée jusqu'à la rivière de Gambie et le comptoir d'Albreda; on la chargea des dépenses des divers établissements dans cette contrée, qui s'élevaient à quarante et un mille quatre cent douze livres.

Ces dispositions occasionèrent de vives réclamations de la part des chambres de commerce. Le gouvernement n'eut aucun égard à leurs plaintes fondées. Elles s'adressèrent à l'assemblée nationale pour obtenir l'abrogation du privilège de la compagnie du Sénégal.

La compagnie prétendit que le commerce du Sénégal demandait un système politique qui sortît des principes généraux de la liberté du commerce; que ce commerce était incompatible avec la concurrence dont les intérêts opposés ne sont pas susceptibles d'une conduite uniforme; que les moyens employés pour le faire prospérer devaient être adaptés aux lieux, au génie, au caractère des nations du Sénégal; qu'on ne pouvait surtout repousser autrement les effets de la concurrence des Anglais.

Les défenseurs du commerce libre représentaient, au contraire, que les compagnies ne donnent que ce qu'elles veulent en échange des objets qu'elles achètent, ce qui dégoûte et éloigne d'elles les chefs du pays; que le commerce libre se bornant à des gains modérés, vivifierait tout, et porterait les divers objets de traite à leurs vrais prix; qu'une compagnie, par son système prohibitif, ferait déserter de la colonie quiconque voudrait s'y fixer et travailler pour son propre compte; qu'ainsi nos établissements, sous sa dépendance, resteraient toujours dans un état de langueur qui nuirait à leur accroissement, et priverait le commerce national et l'état des avantages et des ressources que leur prospérité promettait.

L'assemblée nationale rendit alors le décret relatif à la liberté du commerce du Sénégal. Ce décret, converti en loi, fut proclamé et envoyé à toutes les chambres de commerce. Ainsi fut détruite la dernière compagnie du Sénégal. Trop mesquinement organisée, elle ne fit rien de grand, et n'exista que comme un marchand qui se borne aux bénéfices du jour.

Tout ce qui, pendant sa durée, fut projeté et exécuté dans les intérêts de la France et du commerce, ne le fut point par ses employés, mais par les gouverneurs ou par les officiers que l'état envoya dans ce pays. Les divers traités que M. de Repentigny conclut ou renouvela en 1785, avec les différents rois nègres, furent de ce nombre, et ne doivent pas être passés sous silence. Ils contribuèrent plus que toutes les mesures de la compagnie à la prospérité du commerce français dans ces contrées.

Ainsi il n'avait pas encore été établi de comptoir dans la rivière de Salum, et les bâtiments français n'y avaient fait la traite qu'à l'ancre. De Repentigny conclut, en février 1785, un traité d'alliance et de commerce avec Sandené, roi de Salum. Il régla les droits que ce prince aurait sur la succession des marchands français qui mourraient dans ses états; il exigea que les captifs déserteurs fussent remis à leurs maîtres, au moyen de dix barres ou cinquante livres. Les coutumes ou subsides ou présents annuels que les gouvernements européens paient au roi nègre, furent fixés à cent vingt barres par an, environ six cents livres. De plus, Sandené abandonna et céda en toute propriété à la France l'île de Castiambé, d'une lieue ou une lieue et demie de longueur sur cent cinquante toises de largeur, située dans la rivière de Salum, et séparée par un bras de mer de Cahoné, capitale de ce royaume, avec faculté de fortifier cet établissement. De Repentigny conclut encore d'autres traités avec le bour-sin, roi de Joal, et souverain des Serères, avec Almamy, prince du pays des Foulès, dont les gens, en 1784, avaient insulté le convoi de Galam. Il obligea ce prince à lui faire des réparations. De Repentigny conclut d'autres traités avec le roi de Barra, avec le tin, ou roi de Portudale et de Baol, avec Alitchoury ou Alikouri, roi des Maures trarzas. Tous ces traités furent approuvés par le gouvernement, le 25 août 1785. De Repentigny s'attira d'autant plus de louanges dans sa courte administration, qu'il avait été précédé dans le même poste par Dumontet, homme corrompu, adonné à des spéculations

que son devoir lui interdisait, et qu'on avait renvoyé en le soumettant à une humiliante procédure (1). De Repentigny eut un successeur digne de lui; ce fut le chevalier de Boufflers, si célèbre par les graces de son esprit. De Boufflers acquit dans la colonie la réputation d'un bon administrateur. Il transféra le siège du gouvernement de l'île Saint-Louis à Gorée (2). Lorsqu'il fut retourné en France, il eut pour successeur Blanchot, major du bataillon d'Afrique, qui se fit estimer par son courage et chérir par son caractère bienfaisant, doux, modeste et désintéressé. Il acquit des indigènes, au mois de novembre 1799, pour le compte de la France, les îles de Babagué, Safal et Gueber (3). Ces trois îles sont situées au sud-est de l'île Saint-Louis, et sont les plus méridionales de toutes celles que forme l'embouchure du Sénégal. L'île de Babagué est de toutes ces îles celle qui présente le plus d'avantages, parce que, plus élevée que les autres, elle est moins sujette à être inondée, et est susceptible de culture.

Durand fut le premier des directeurs de la dernière compagnie du Sénégal. Il eut pour successeur Pelletan, qui fut remplacé par Dufour, sous l'administration duquel expira le privilège de cette compagnie. Nous n'avons aucun renseignement sur ce dernier directeur. Quant aux deux autres, ils ont publié sur le Sénégal des ouvrages dont nous entretiendrons par la suite nos lecteurs (4).

(1) Labarthe, *Voyage au Sénégal*, in-8°, 1802, page 25.
(2) Lamiral, *l'Afrique et les Africains*, in-8°, 1789, p. 351.
(3) Labarthe, *Voyage au Sénégal*, in-8°, 1802, p. 178.
(4) Lamiral, p. 344.

Lamiral, au lieu de trois directeurs, prétend que la compagnie en a envoyé huit en huit ans, la plupart si novices, qu'ils ne connaissaient pas même les marchandises que l'on emploie dans le commerce, et qu'ils considéraient les bafetas et les salempours, étoffes qu'on vend aux nègres, et auxquelles on a donné le nom de guinées, pour des guinées d'or. Mais le témoignage de cet auteur doit être un peu suspect, puisqu'il s'était rendu l'organe des habitants du Sénégal pour la destruction de cette compagnie. Toutefois il donne la liste des personnes qui, en 1788 ou 1789, composaient le bureau de Paris, en qui résidait le pouvoir suprême de la compagnie. C'étaient MM. le duc de Duras, maréchal de France; le bailli de Suffren, vice-amiral; le comte de Blangy, lieutenant-général des armées du roi; le marquis de Saisseval, mestre de camp des dragons; de Saint-Romans, conseiller de grand'chambre au parlement, et madame de Saint-Romans, son épouse; enfin un sieur Fraisse, faisant les fonctions de directeur et de rapporteur. On ne peut s'empêcher de sourire d'une telle réunion d'individus pour diriger les affaires commerciales d'une compagnie de marchands, et on ne s'étonne pas de toutes les fautes qu'elle a pu commettre.

Pendant la guerre, et avant 1783, un corps de six cents hommes, divisé en six compagnies, sous la dénomination de volontaires d'Afrique, composait les forces militaires de la France au Sénégal. Dans ces six compagnies, il y en avait une d'artillerie. Le gouverneur avait le commandement de ces forces, conformément à l'ordonnance particulière du 24 sep-

tembre 1781, sur les volontaires d'Afrique. Par une décision particulière, le pied du complet de paix fut réduit à soixante-six hommes par compagnie; ce qui porta le bataillon d'Afrique à trois cent quatre-vingt-dix-huit hommes, l'adjudant et l'armurier compris.

Telle était la force militaire de la colonie en 1786. La révolution, et l'absence de tout gouvernement qui en fut la suite, affaiblit tellement cette garnison, qu'en 1799 elle se trouvait réduite à une trentaine d'hommes. Dans le mois d'avril de cette année, on fit passer au Sénégal cent hommes de couleur; et c'est avec une garnison aussi faible, et aussi bizarrement composée, que Blanchot, secondé des habitants, repoussa l'attaque des Anglais, dans la nuit du 4 au 5 janvier 1801.

Les moyens de défense étaient tous concentrés à l'île Saint-Louis, et l'entrée du fleuve était protégée au sud, à l'ouest et au nord, par vingt-quatre pièces de canon. On avait de plus établi une batterie au village de Guet-tendar, sur la pointe de Barbarie, un poste à l'île Babagué, un autre à la pointe de l'île de Sor (1), et des pièces sur les dunes, vis-à-vis des passages que les changements de la barre peuvent ouvrir.

Outre le commandement militaire et la défense contre les ennemis extérieurs, le gouverneur était chargé de veiller à la tranquillité intérieure, à la bonne police, et aux relations de commerce avec les chefs maures.

(1) P. Labarthe, *Voyage au Sénégal*, p. 200, écrit Saure.

Les dépenses qui concernaient le Sénégal et dépendances se montaient, au 10 juillet 1786, à cinq cent dix mille huit cent quatre-vingt-onze livres. Ces dépenses, dans la suite, furent mises à la charge de la compagnie, et réduites à trois cent deux mille cent soixante-une livres.

La comptabilité était soumise à un ordonnateur, qui ordonnançait et contrôlait toutes les dépenses. Les jugements de pure police étaient rendus par le gouverneur seul. Pour juger les causes civiles ou les différends entre particuliers, il convoquait le commandant des troupes et l'ordonnateur, pour les décider avec lui; les jugements étaient, dans ce cas, rendus à la pluralité des voix, et rédigés par écrit, avec les motifs qui les avaient déterminés. Si le jugement était relatif à quelque crime capital, susceptible de peines infamantes, les prévenus étaient envoyés en France avec les pièces de la procédure, pour être jugés par tels tribunaux qu'il plaisait au roi de commettre. Tel est du moins l'exposé de Labarthe; mais Pruneau de Pommegorge, dans sa relation, qui sera le sujet du chapitre suivant, dit que le commandant général, avec un sous-directeur, un inspecteur de magasin et deux teneurs de livres, composaient un conseil souverain de cinq personnes qui pouvait condamner à mort. Outre que le récit de Pommegorge se rapporte à un état de choses antérieur à 1765, on peut penser aussi que cette faculté de condamner à mort n'avait lieu que dans certains cas qui intéressaient la sûreté de la colonie, ou qui avaient été pré-

vus par les ordonnances (1). En 1786, le gouverneur, pour juger les délits capitaux, se faisait assister du maire, du commissaire-ordonnateur et du greffier. Le coupable, si c'était un blanc, était envoyé en France; si c'était un mulâtre ou un nègre, le jugement était en dernier ressort et s'exécutait publiquement (2).

En 1785, ainsi que nous le dirons plus amplement par la suite, le gouvernement français envoya sur la côte d'Afrique Lajaille, officier de marine distingué par ses talents, afin de fonder un comptoir à l'embouchure de la rivière de Sierra-Leone, près du cap Tagrin, dans une petite île nommée Gambie. Cet établissement fut formé, mais il resta toujours dans un état languissant; et, au mois d'août 1793, le résident français qui s'y trouvait fut forcé d'abandonner son poste. Aucune tentative n'a été faite depuis pour reprendre cette île, sur laquelle la France a des droits incontestables (3). Les comptoirs d'Albreda, sur la Gambie, et de Podor sur le Sénégal, furent aussi abandonnés en 1787 (4).

Le décret qui donnait la liberté aux noirs, et la guerre générale, avaient totalement anéanti le commerce d'Afrique, du moins pour les Français. Les Américains le continuèrent à leur profit. En 1794, ils avaient établi des maisons de commerce et des facteurs au Sénégal. Ainsi la France faisait pour ces étrangers tous les frais de dépense coloniale. Depuis,

(1) *Description de la Nigritie*, 1789, in-8°, p. 2.

(2) Durand, t. II, p. 39.

(3) Labarthe, *Voyage au Sénégal*, 1802, in-8°, p. 240.

(4) Durand, t. I, p. 33.

cependant, quelques expéditions furent faites en Afrique, par la voie de Hambourg, sous pavillon neutre, pour compte français (1).

Lors de la paix d'Amiens, en 1802, Buonaparte, par son décret du 30 floréal (20 mai), chercha à faire revivre le commerce de la France dans ces contrées. Il rétablit l'esclavage et la traite des noirs; mais la paix qu'il avait conclue ne fut pas de longue durée. Les guerres allumées par son ambition, l'abaissement où il laissa notre marine, le peu d'aptitude et d'habileté qu'il déploya dans la conduite de cette partie des forces nationales, contribuèrent à ruiner entièrement tout commerce extérieur. Cependant, l'espoir de le voir renaître sous ses auspices, et d'y prendre part, avait mis la plume à la main à ceux qui y avaient autrefois été employés, et qui croyaient par-là reconquérir une existence que les révolutions leur avaient enlevée. Ils firent paraître des relations dont l'appréciation et l'analyse trouveront naturellement place dans ce livre; mais d'autres voyages plus anciens réclament d'abord notre attention.

(1) Pelletan, *Mémoire sur la colonie française du Sénégal*, p. 93, in-8°, an IX.

# CHAPITRE II.

Voyage de Pruneau de Pommegorge, en Nigritie, de 1743 à 1765.

PRUNEAU DE POMMEGORGE voyagea pendant vingt-deux ans sur la côte occidentale d'Afrique, dans la Sénégambie et en Guinée, pour des affaires de commerce. Il fut employé par la compagnie des Indes, qui lui donna le commandement du fort Saint-Louis de Gregory dans le royaume de Juda. Il fut conseiller au conseil souverain du Sénégal; puis, de retour dans sa patrie, il fut nommé gouverneur, pour le roi, de la ville de Saint-Dié-sur-Loire.

C'est alors, seulement, et probablement dans un âge avancé, qu'il réunit quelques notes qu'il avait recueillies dans ses voyages; il les publia en 1789, sous le titre fastueux de *Description de la Nigritie;* un vol in-8°.

Cette prétendue description n'est qu'un recueil de fragments réunis sans ordre, dont chacun porte un titre différent, sans que l'auteur ait su même s'astreindre à ne traiter que du sujet indiqué par le titre de chaque article. Il interrompt souvent un récit par un autre, ou y intercale des descriptions ou des réflexions qui n'y ont aucun rapport; puis il continue ce récit dans un autre article que celui où il s'était

proposé de le renfermer, de sorte que le titre de l'article suivant ne répond plus que pour une très-petite portion aux choses que ce titre rappelle.

La présomption de Pommegorge est égale à son défaut d'habileté comme écrivain. Il s'imagine que lui seul a connu les pays qu'il a visités; il traite de fables et de rêveries toutes les relations des voyageurs qui l'ont précédé, et sa préface prouve qu'il n'en a lu aucune. Il blâme particulièrement le P. Labat, dont l'ouvrage est encore aujourd'hui, malgré le défaut d'ordre et de méthode, le meilleur et le plus riche en faits de tout genre sur la Sénégambie. Il l'accuse de n'avoir été qu'une seule fois au Sénégal, et d'y être resté peu de temps; de n'avoir écrit que d'après les informations qu'il avait prises auprès des matelots nègres. Si Pommegorge avait seulement lu les six premières lignes de la préface de l'ouvrage qu'il critique, il aurait appris que le P. Labat déclare au contraire n'avoir jamais été au Sénégal, et que tout ce qu'il en rapporte a été principalement puisé dans les relations de Brüe, et d'autres sources authentiques, qui lui avaient été livrées par la compagnie du Sénégal.

Malgré ces défauts de Pommegorge, son livre mérite attention, parce qu'il a observé par lui-même, qu'il ne copie personne, qu'il ne rapporte que ce qu'il a vu; enfin il fait preuve d'un bon jugement et de sentiments généreux. Quoiqu'il ait été employé à la traite des nègres, il ne s'en élève pas avec moins de force contre ce honteux trafic.

Mais ses remarques les plus importantes concernent la Guinée et l'île Saint-Thomas, et forment la

dernière moitié de son ouvrage. Nous les ferons connaître dans un des livres suivants. Ce chapitre ne contiendra que les observations qu'il a consignées dans la première moitié de son court volume.

Il commence d'abord par donner des notions assez curieuses sur le commerce de la gomme et sur les mœurs des Maures qui le font.

Les marabouts des Maures se sont emparés du commerce de la gomme, qu'ils vendent aux Français, depuis le mois de décembre jusqu'en avril et en mai. Lors du séjour de Pruneau de Pommegorge en Afrique, ils en apportaient la quantité de huit à neuf cents tonneaux, de deux mille livres pesant chacun. Ils ont trois forêts de gommiers où ils la font cueillir. Ces forêts sont éloignées de vingt à vingt-cinq lieues des escales, où l'on va traiter avec eux. Cette gomme est transportée par des chameaux au bord du Sénégal, dans des toutons de cuir bien tanné; chaque chameau en porte jusqu'à douze cents livres pesant.

Cette gomme, arrivée au bord de la rivière, se mesure dans un quintal qui pèse environ mille livres. Elle se payait, du temps de Pruneau de Pommegorge, vingt-sept coudées de toile de coton bleu de Pondichéry, autrement nommée Salem pourri. On y joignait quatre peignes de buis et deux mains de papier. Cette toile de coton est pour les Maures une marchandise si précieuse, qu'ils restent dans l'admiration lorsqu'ils en voient déployer les pièces, ainsi que nos Européens, à l'aspect de l'or qu'on leur offre en échange. On ajoute au prix de cette gomme quelques miroirs et quelques bassins de cuivre, qui sont donnés en présent; de

sorte que, les frais de traite déduits, les mille livres de gomme ne coûtaient pas à l'ancienne compagnie des Indes plus de trente-six livres de notre monnaie. Tel était le tarif d'alors; mais, depuis que les Anglais se sont emparés du Sénégal, la concurrence des navires interlopes, qui sont venus traiter dans cette rivière, a fait monter cette marchandise dix fois au-dessus de ce qu'elle coûtait d'abord.

Les Maures ont un autre commerce très-profitable. Ils importent, à plus de deux cents lieues au haut de la rivière, aux nègres, possesseurs des mines d'or qui sont au-dessus de Galam, tout ce dont ils ont besoin pour la vie; des bœufs, des moutons, du millet, des pois, du sel, etc. Ce dernier article devient pour les Maures le commerce le plus facile et le plus avantageux qu'ils puissent faire. Ils ont des mines de sel, et n'ont que la peine de ramasser cette substance, et d'en charger des chameaux ou des bœufs conduits par une bride passée dans un trou qu'ils leur font au nez.

Comme le sel est très-rare dans ces contrées, les Maures le vendent aux nègres à un prix excessif, c'est-à-dire trois ou quatre onces d'or la barrique. Les bateaux français leur en portent aussi, mais en moindre quantité. Quant au menu peuple des Maures, il se borne à un très-petit commerce, qui consiste à vendre le beurre qu'il ne peut consommer, des plumes d'autruches, et des perruches dont l'espèce n'est connue que dans ce pays, et qui sont recherchées pour la facilité avec laquelle on leur apprend à parler. Ce peuple vend aussi des pierres de bézoard et des morceaux

d'ambre gris. Notre auteur en avait acheté deux morceaux considérables qui pesaient près de deux livres: ils avaient été trouvés au bord de la mer. Ceux qui les lui vendirent ne purent jamais lui apprendre l'origine de cette production. Les uns croyaient que cet ambre était détaché du fond de la mer, et poussé par les vagues sur le rivage; d'autres assuraient qu'il était vomi par un poisson.

Les chevaux arabes de ces contrées sont d'une rare beauté; leurs maîtres conservent exactement la généalogie de ces animaux, et ils ont grand soin de ne les pas mésallier, pour ne pas abâtardir les races renommées. Les Maures ont l'adresse d'apprendre à leurs chevaux une quantité de tours de souplesse et de mouvements singuliers : « Au dernier voyage que je fis dans la rivière du Sénégal, dit notre voyageur, un homme considérable de la nation, informé que je remontais le fleuve à la cordelle, vint au-devant de moi avec dix ou douze de ses amis, montés sur des chevaux arabes de toute beauté. Cet homme, arrivé devant mon bateau et à portée de nous parler, fit ranger sa petite troupe sur une seule ligne; ensuite, sans aucun mouvement apparent des cavaliers qui les montaient, les douze chevaux me firent d'abord tous ensemble trois saluts de la tête; ensuite, avec la même précision, ils mirent tous le genou droit en terre, puis le gauche, et enfin les deux ensemble; ils finirent par les trois saluts de la tête, comme ils avaient commencé. Après cette cérémonie, les cavaliers vinrent à mon bord recevoir quelques petits présents d'usage (1). »

(1) *Description de la Nigritie* par P. D. P., 1789, in-8°, p. 18.

Les Maures de ces contrées sont tous excellents cavaliers. Ils montent les jambes courbées presque à la housarde; mais ils sont si fermes sur leurs chevaux, que l'auteur les vit plusieurs fois courir ventre à terre, et tirer derrière eux un coup de fusil avec autant de justesse que s'ils avaient été en repos.

Ces peuples sont très-sobres, et vivent de peu de chose. Leur nourriture cependant n'est pas toujours la même; ceux qui sont riches en bestiaux font mettre plusieurs fois l'année quelques bœufs en *machoirant*, c'est-à-dire que, le bœuf étant tué, ils enlèvent toute la chair de dessus les os, ils la coupent par lanières un peu plus grosses que le pouce; ensuite, pour la conserver, ils la trempent une seule fois dans une eau salée, et la font sécher après à l'ardeur du soleil le plus brûlant, pendant cinq à six jours; alors cette viande devient sèche et dure, de la forme d'une corde, et elle se conserve dans cet état un an et plus. Lorsqu'ils ont besoin de s'en servir, ils en mettent des parties en poudre, et les font cuire dans de l'eau. Cela leur sert de nourriture dans leurs voyages; ils en font aussi un bouillon qu'ils boivent quand ils sont malades. Ils en trempent une farine de millet, cuite et préparée, ce qui fait un mets assez nourrissant; mais cette provision n'empêche pas ceux qui sont opulents de manger souvent de la viande fraîche, et particulièrement des moutons et des agneaux, qu'ils font cuire d'une manière assez singulière.

Après avoir fait écorcher un mouton ou un agneau, et fait retirer les intestins, ils le saupoudrent de sel et l'enveloppent dans sa peau; ensuite ils font un trou

en terre, proportionné à l'animal qu'ils veulent faire cuire. Ils y allument un grand feu. Une heure après, ils en retirent une partie de terre chaude, et placent le mouton dans le trou, sur lequel ils jettent cette même terre chaude et sept à huit pouces de froide; ils allument ensuite un grand feu jusqu'au moment où ils croient leur viande cuite. Alors ils la retirent du trou en jetant dehors la peau qui sert d'enveloppe. Ils reçoivent le jus de la viande dans des gamelles, et ils la mangent ensuite avec leur famille.

Pruneau de Pommegorge, entraîné un jour par l'ardeur de la chasse fort loin de l'endroit qu'il habitait, égaré avec ses deux jeunes nègres domestiques chargés de gibier et très-fatigués, rencontra deux Maures, dont l'un était de sa connaissance. Chacun d'eux avait deux gros poissons appelés gades par les Français, qu'ils portaient à leur habitation. Il leur demanda son chemin, en leur marquant son empressement de se rendre à son bateau pour apaiser la faim qui commençait à le tourmenter. Ils lui proposèrent de se reposer dans le bois, et d'y manger un morceau de leurs poissons. Notre chasseur regarda d'abord cette proposition comme une plaisanterie, puisque ces poissons n'étaient pas cuits; mais bientôt ils lui prouvèrent que leur offre avait de la réalité. L'un d'eux se mit à faire un trou en terre, l'autre battit le briquet, et les nègres ramassèrent du bois sec et firent grand feu. Cependant l'un des Maures prit ces gros poissons, leur leva la peau depuis le ventre jusque sur l'épine du dos, les vida, les saupoudra de sel, remit la peau par-dessus, leur coupa

la tête, et en boucha le trou avec une poignée d'herbes, pour empêcher le jus d'en sortir. Ils les firent cuire de la même manière que leurs moutons, et ils servirent ce mets sur de grandes feuilles de latanier. Cette manière de faire cuire le poisson parut excellente à Pruneau de Pommegorge.

Notre auteur passe ensuite aux Foulis et à la manière dont ils cultivent le coton.

Quant au coton, ils n'ont que la peine de l'aller ramasser dans les champs, où il vient tout naturellement. Les femmes le filent, et les hommes en font des pagnes; le superflu sert au commerce. Ils cultivent aussi une grande quantité de tabac d'une qualité supérieure; néanmoins, comme ils n'en usent point en poudre, ils ne sont pas dans l'usage d'en faire des carottes; ils le préparent seulement pour être fumé. En brûlant dans la pipe, il répand une odeur suave, et qui n'offense pas l'odorat comme celle des autres tabacs. Aussi les hommes et les femmes, et même les enfants, fument-ils du matin au soir.

Sa culture est simple : les nègres foulis, qui demeurent dans tous les villages situés à peu de distance du bord de la rivière, sèment aux premières pluies de mai, autour de leurs cases, beaucoup de graines de tabac. A la fin de novembre, lorsque les eaux se sont retirées, elles laissent sur les bords un limon très-gras, qui reste humide long-temps après. Alors ils viennent transplanter dans ce limon leur premier semis, qui prend très-vite et pousse avec vivacité; enfin, lorsqu'ils le croient suffisamment mûr, ils le coupent, et l'emportent dans leurs cases pour l'y faire sécher et le

mettre ensuite dans des toutons ou sacs de cuir, dans lesquels ils le vendent (1).

Pruneau de Pommegorge apprit, par une personne qui arrivait du pays des Foulis, qu'un marabout était parvenu, par ses intrigues et sous prétexte de religion, à chasser le siratique Conco, légitime souverain du pays. Cet usurpateur avait engagé tous les grands du royaume à se faire marabouts comme lui. Il avait défendu dans tout son pays le pillage et l'esclavage, et enfin, par d'autres moyens politiques, il était parvenu à repeupler son vaste royaume, et à y attirer des peuples qui y trouvaient leur sûreté; il commençait même à se rendre redoutable à tous ses voisins par sa bonne administration. Ainsi, ajoute notre auteur, voilà un homme, d'une contrée presque sauvage, qui donne une leçon d'humanité à d'autres peuples policés, en interdisant dans tous ses états la captivité et la vexation (2).

A la suite du pays des Foulis, toujours en remontant la rivière, on trouve le pays de Galam, où les Français ont un établissement, nommé le fort Saint-Joseph, distant de deux cent soixante à deux cent quatre-vingts lieues de l'île Saint-Louis du Sénégal. La route est moins longue par terre.

Le fort Saint-Joseph, à Galam, est entouré des Mandingues, des Saracolez, et d'autres peuples qui vivent en républicains. Ce sont les premiers qui vont tous les ans dans le Bambazena (Bambarra) acheter les noirs qui forment le commerce de Galam; car les Saracolez,

(1) *Description de la Nigritie*, p. 62.

(2) Ibid., p. 74.

aussi voisins du fort Saint-Joseph, ne sortent que très-peu de chez eux. Ils ne font point de captifs comme les autres peuples du bas de la rivière du Sénégal. On ne traite donc de ces marchands, à Galam et sur la Gambie, que des esclaves bambarras.

Plusieurs de ces nègres s'associent, pour former ensemble une caravane, sous la conduite d'un ou de plusieurs chefs. Chacune de ces caravanes est composée, au retour, de deux ou trois cents captifs, qui sont à une même chaîne, depuis quatre jusqu'à dix ou douze, suivant qu'ils appartiennent à un seul marchand ou à plusieurs en même société. Ces nègres comptent trente jours de marche du Bambazena à Galam. Ils font porter à ces esclaves, pendant toute cette marche, une pierre du poids de quarante à cinquante livres, afin qu'une extrême fatigue leur ôte l'envie de s'enfuir. Ces peuples, sans connaître l'art d'exploiter leurs mines, en tirent une quantité prodigieuse d'or. Plusieurs fois, à moins de trois ou quatre pieds de profondeur, ils en ont trouvé des morceaux de trente à quarante gros, ou tels que celui que M. Stoupan Delabrue a rapporté en France, qui pesait près de quatre onces.

Les marchands mandingues disent que le Bambazena (Bambarra) forme plusieurs royaumes très-vastes, très-peuplés, et que les peuples sont, en naissant, esclaves des rois et des grands. Selon eux, ce royaume est situé entre le royaume de Tombut (Tombouctou), si riche par ses mines d'or, et celui de Caffout (Casson), qui est éloigné de vingt-cinq journées environ du premier; ce qui suppose trois cents lieues pour

les trente journées de marche de Galam au Bambazena, et deux cents lieues pour les vingt journées du Bambazena au royaume de Tombut.

Le comptoir de Galam a eu, en différents temps, plusieurs petites factoreries, sous les ordres du commandant du fort Saint-Joseph, telles que celles de Farbana, de Samarina, de Cuota, et autres.

A douze lieues du fort Saint-Joseph, est un rocher énorme en hauteur et en grosseur, nommé le rocher Feloupe, qui coupe exactement la rivière. Pendant sept mois de l'année il est à sec, ainsi que la rivière près de Galam; mais lorsque la saison des pluies vient, à la fin de mai ou au commencement de juin, la rivière, qui est derrière ce rocher, se gonfle et grossit au point qu'elle passe par-dessus, et retombe en nappe d'eau avec un bruit effroyable qui se fait entendre à sept ou huit lieues: ce coup d'œil est très-majestueux. Alors cette eau, tombée du rocher, remplit promptement la rivière, et la rend navigable cinq mois de l'année. Quelquefois les débordements sont si grands, qu'il est arrivé à Pruneau de Pommegorge de perdre, dans un de ses voyages, le fil de la rivière, et d'être obligé de rester mouillé pendant trente-six heures dans les bois, dont les arbres étaient recouverts d'eau, de crainte d'échouer sur l'un d'eux. Un agent de la compagnie, nommé Duliron, qui tenait un petit comptoir sur le bord de la rivière, à six ou sept lieues du fort Saint-Joseph, fut surpris par cette même crue d'eau, et n'eut que le temps, avec ses domestiques, de faire porter, sur le haut d'un gros arbre qu'il avait près de chez lui, les portes de son

comptoir, et de s'y établir avec quelques vivres. Il fut obligé d'y rester trois jours; au bout de ce temps un bateau français, montant à Galam, vint le prendre. A douze lieues du rocher Feloupe, il y a un autre rocher par-dessus lequel s'écoulent également toutes les eaux du Sénégal. On assure dans le pays que ce fleuve est un bras du Nil (1).

Pommegorge a accompagné son ouvrage d'une petite carte de la rivière du Sénégal, et d'un plan de l'île Saint-Louis, dont il donne la description suivante.

A deux lieues de l'embouchure et au milieu de la rivière du Sénégal, se trouve l'île du même nom. Elle a tout au plus un quart de lieue de long, et à peu près cent cinquante à deux cents toises de large. Au milieu de cette île est situé le fort Saint-Louis, où réside le commandant-général de toute la concession, avec un sous-directeur, un inspecteur de magasin, et deux teneurs de livres, ce qui compose un conseil souverain de cinq personnes qui peut juger à mort. Il y a, de plus, un capitaine et un lieutenant de port, un garde-magasin général, un sous-garde-magasin, huit ou dix commis pour les traites de la rivière et pour les écritures, un maître de port, un voilier, dix à douze matelots blancs pour aider la navigation de la mer, deux sergents, quarante à cinquante soldats, plusieurs charpentiers de navire, deux taillandiers, deux serruriers, cinq à six maçons, quelques matelots mulâtres, et enfin, presque toujours

(1) *Description de la Nigritie*, p. 75.

cent à cent cinquante matelots nègres, appartenant en partie aux femmes libres de l'île, et en partie à la compagnie.

De chaque côté du fort est un grand village; celui qui est situé à gauche se nomme le Côté des Chrétiennes; là sont retirés les métives, les métifs, les mulâtres, les quarterons et les négresses libres, avec tous leurs captifs, qu'elles louent à la compagnie six livres chacun par mois, pour la navigation de la rivière, pour faire de la chaux et pour couper du bois.

Le village du côté droit se nomme Laudau; il est habité par des nègres et des négresses libres ou captifs, presque tous mahométans, parmi lesquels cependant il y a quelques chrétiens. Les femmes de cette île sont en général fort attachées aux blancs, et elles les soignent on ne peut mieux lorsqu'ils sont malades. La plupart vivent avec beaucoup d'aisance; et plusieurs de ces négresses possèdent trente à quarante esclaves. Ces captifs font tous les ans le voyage de Galam, en qualité de matelots; ils en rapportent à leurs maîtresses quinze, vingt et jusqu'à trente gros d'or, provenant de la vente de deux barriques de sel qu'on leur laisse embarquer en forme de port permis. Ces femmes emploient une partie de cet or à faire fabriquer des bijoux, et l'autre à acheter des vêtements; car elles aiment beaucoup la parure. Leurs habillements, très-élégants, leur siéent très-bien. Elles portent sur la tête un mouchoir blanc artistement arrangé, par-dessus lequel elles placent un petit ruban étroit, noir ou de couleur. Une chemise à la française, garnie, un corset de taffetas ou de mous-

seline, une jupe de même, et pareille au corset, des boucles d'oreilles d'or, des chaînes de pied d'or ou d'argent, et des babouches de maroquin rouge aux pieds, composent tout leur costume. Par-dessus leur corset, elles portent un morceau de deux aunes de mousseline, dont les bouts se jettent par-dessus l'épaule gauche. Vêtues ainsi, lorsqu'elles sortent elles se font suivre par une ou deux raparilles, qui leur servent de femmes de chambre, également très parées, mais plus à la légère, et un peu moins modestement d'après nos usages. On s'accoutume cependant très-vite à supporter la vue de ces femmes presque nues, sans se scandaliser.

Les femmes, escortées ainsi, rencontrent souvent un guiriot, espèce d'hommes qui chantent les louanges de chacun pour de l'argent. Il ne manque pas alors de marcher devant elles en débitant à leur louange toutes les hyperboles qui lui viennent dans l'idée; et, quelque grossiers que soient ces éloges, ces femmes en sont si flattées, que, dans le transport qu'excitent ces adulations, elles jettent quelque partie de leur parure au chanteur, lorsqu'elles n'ont rien dans leurs poches qu'elles puissent lui donner.

Après la toilette, la plus grande passion de ces femmes est pour les bals ou folgars, qu'elles font durer quelquefois jusqu'au jour, et dans lesquels on boit du vin de palmier, du pitot, espèce de bière, et même du vin de France lorsqu'elles peuvent s'en procurer. La manière ordinaire d'applaudir celles qui ont le mieux dansé, est de leur jeter sur le corps une pagne, ou un mouchoir qu'elles rapportent à la

personne qui le leur a jeté, en lui faisant une profonde révérence pour remerciement. Plusieurs de ces femmes sont mariées par un prêtre chrétien, et d'autres à la mode du pays, qui consiste en général dans le consentement des parties et des parents. On a remarqué que ces derniers mariages sont toujours plus heureux que les premiers; les femmes y sont plus fidèles à leurs maris. La cérémonie qui suit ces unions n'est pas tout-à-fait si décente que la bonne conduite de ces femmes.

Le lendemain de la consommation du mariage les parents de la mariée viennent, dès la pointe du jour, enlever la pagne blanche sur laquelle les époux ont passé la nuit. Ont-ils trouvé la preuve qu'ils cherchent, ils attachent cette pagne au bout d'un long bâton, et, la laissant flotter en forme de drapeau, ils la promènent tout le jour dans le village, en chantant, et en vantant la nouvelle mariée et sa sagesse; mais lorsque les parents, le matin, n'en ont pas trouvé la certitude, ils ont soin au plus vite d'y suppléer (1).

La rive gauche de la rivière du Sénégal, en partant de son embouchure, est habitée par des Maures arabes mahométans.

La rive droite du Sénégal, en remontant la rivière, appartient au brac, jusqu'à la distance de quarante à quarante-cinq lieues environ du Sénégal.

Les femmes sont belles, bien faites, et d'une intelligence singulière. Elles apprennent avec la plus grande facilité, ainsi que celles du pays de Cayor et

(1) *Description de la Nigritie*, p. 1-7.

de Bourba-Yolof. Cette aptitude à concevoir aisément les fait estimer de nos habitants de l'Amérique, au point que le petit nombre qu'on leur en porte se vend vingt ou trente pistoles au-dessus du prix des femmes des autres contrées. Elles sont effectivement si susceptibles d'instruction, que peu de mois après leur arrivée aux îles de l'Amérique elles savent coudre, parler français, et servir comme nos domestiques européens; aussi les dames créoles ne manquent pas d'en faire leurs femmes de chambre. Quant aux hommes, ils sont plus propres à la chasse et à la pêche qu'à toute autre chose.

Il se fait ordinairement très-peu de captifs dans ce pays, non-seulement parce qu'il a peu d'étendue et qu'il est médiocrement peuplé, mais encore parce que le chef ne pourrait faire ouvertement des enlèvements de ses sujets, sans risquer de révolter son pays.

Il n'a donc de revenu que quelques légers tributs que lui doivent annuellement les villages. Joignez-y ce que les Français ont coutume de lui payer, et quelques présents qui lui sont faits dans le courant de l'année. Cela lui sert à entretenir une très-petite et très-misérable suite, qui est si familière avec lui, que souvent l'un de ceux qui la composent lui retire de la main un verre d'eau-de-vie pour en boire la moitié.

La principale nourriture des nègres Yolofs est celle qu'ils nomment caquéré, et que les Français du Sénégal appellent couscous. Sans ce mets ces peuples croiraient n'avoir point dîné, quelque bonne chose qu'on leur servît à la place.

On aurait peine à s'imaginer le travail qu'exige la

préparation de cet aliment, qui paraît si simple à la vue et au goût. Voici comme on s'y prend : une femme broie, dans un mortier de bois profond de quinze à dix-huit pouces, avec un pilon de cinq pieds de long, grossi par les deux bouts, la quantité de gros ou de petit mil qui lui est nécessaire pour nourrir son monde. Lorsque ce grain est concassé, elle sépare le son d'avec la farine en le jetant de sa hauteur, et dans un courant d'air, sur un morceau d'étoffe qu'elle étend d'abord à terre. Le vent emporte le son, tandis que la farine, plus pesante, tombe presque à plomb à ses pieds. C'est une espèce de vannage. La femme ramasse sa farine, la met dans une grande gamelle de bois très-propre et assez bien travaillée; elle allume du feu entre trois pierres, qui lui servent de trépied, et y pose ensuite un pot de terre rempli d'eau dans lequel elle fait cuire, soit un morceau de viande, soit une volaille, soit enfin du poisson frais ou sec, suivant les facultés de son maître. Pendant que la cuisson se fait, la négresse revient à sa gamelle de farine, sur laquelle elle verse un peu d'eau, qu'elle remue à tour de bras et très-long-temps jusqu'à ce qu'elle prenne la forme de graine de moutarde. Un pot de terre, percé de petits trous dans le fond, reçoit alors cette préparation, et est placé par-dessus celui dans lequel se fait le bouillon de viande, de manière que ce soit la vapeur de ce bouillon qui cuise la farine qu'il contient; on verse ensuite le bouillon sur cette farine, et on le couvre pendant un quart d'heure pour la faire gonfler; la viande est servie à part. Ces deux mets composent tout le repas

des convives, qui viennent le manger assis en rond sur des nattes.

Une ou deux négresses leur présentent des couys, vases formés de la moitié d'une calebasse, remplis d'eau avec laquelle chacun se lave la bouche avant de manger, et ensuite la main droite, qui est la seule dont ils se servent pour les choses qui exigent de la propreté. Après le repas, on présente une seconde fois de l'eau aux convives, pour se laver de nouveau. On sert ensuite un pot de vin de palmier, dans les endroits où il y a des palmiers, ou de pitot dans les lieux où ils manquent. Cette dernière boisson est une espèce de bière faite avec du maïs bouilli et fermenté, dans laquelle on ajoute un fruit qui l'adoucit.

Cependant chacun fume sa pipe, fait la conversation, et rapporte les anecdotes du jour. C'est ainsi que se fait le repas principal des nègres qui sont assez riches pour cela. Quant au déjeuner, il exige moins d'apprêts. On fait cuire tout simplement la farine de mil dans de l'eau qu'on verse dans une gamelle, l'on y jette du beurre qui, fond aussitôt, et après l'avoir broyé dans la pâte, on verse du lait aigre ou doux, avec le jus du fruit d'un arbre nommé calbasie, qui produit un liquide aigrelet très-agréable au goût. Ce déjeuner se nomme en français sanglet, et en nègre laclalot.

Le souper est quelquefois tel que le déjeuner, et quelquefois tel que le dîner, suivant l'opulence de l'habitant (1).

(1) *Description de la Nigritie*, p. 37 et suiv.

Le commerce de l'île de Gorée est peu considérable; à peine en tire-t-on deux ou trois cents noirs par an. Cependant il est des circonstances où on s'en procure beaucoup plus, par exemple lorsque le damel est menacé d'une guerre; alors il s'intrigue pour faire quelque pillage sur les confins de son pays, particulièrement sur les Serères, ses voisins. Il fait vendre le produit de ces pillages, qui lui est payé en poudre, fusils, pierres à fusil, sabres communs, etc. Ces peuples se battent très-courageusement, et craignent peu la mort. L'auteur fit une fois la traite de près de cinq cents de ces Yolofs, produit d'une de ces guerres qu'on pouvait nommer guerre civile, puisque c'était l'oncle du jeune roi régnant qui avait ramassé tous ses partisans, auxquels s'étaient joints les mécontents du pays, pour aller dans Cayor attaquer son neveu le damel, qui se défendit bien, mais qui néanmoins fut vaincu et détrôné. La majeure partie des prisonniers fut vendue, au nombre de près de cinq cents, en plusieurs fois; mais cette victoire pensa coûter bien cher à tous les blancs qui se trouvaient dans l'île, ainsi qu'on va le voir par le récit suivant.

L'usage dans cette île est, à mesure que l'on traite des captifs, de les mettre au collard deux à deux, en attendant qu'on ait occasion de les embarquer. Ce collard est une chaîne de fer de cinq à six pieds de long. On tient à un des bouts un collier de fer plat qui s'ajuste autour du cou. Il se ferme et se goupille de manière que ces captifs ne peuvent l'ouvrir sans outils; on a grand soin de n'en pas laisser à leur disposition. En cet état, libres de leurs bras et de leurs

jambes, ils sont conduits au travail par un, deux ou trois maîtres de langue, suivant leur nombre. On les occupe ordinairement à casser des roches pour bâtir, à les transporter d'un lieu dans un autre, ou à lever des terres, rouler des barriques d'eau, décharger les canots et les chaloupes. Le soir, revenus du travail, après leur repas, ils sont enfermés dans une captiverie, située dans la cour du fort.

Les cinq cents esclaves dont on a parlé plus haut, abhorrant la captivité plus que tous les autres peuples leurs voisins, après avoir pris connaissance du fort et de l'île, complotèrent une révolte très-bien tramée, et qui ne pouvait manquer de réussir, sans un jeune enfant de onze à douze ans qu'on avait mis à la captiverie les fers aux pieds, pour le punir de quelques petits vols qu'il avait faits. Cet enfant était couché, lors du complot, sur un cuir de bœuf, comme s'il eût dormi; mais, comme il était éveillé, il entendit tous les arrangements de la révolte, qui devait avoir lieu le jour même, à six heures du soir, en rentrant du travail. Le projet eût réussi, si cet enfant n'eût pas fait appeler les agents français, après que les captifs furent sortis, pour leur révéler le complot. Voici de quelle manière il devait s'exécuter.

Le soir, en rentrant, le tiers des révoltés devait se jeter brusquement sur le corps-de-garde qui est à la porte du fort, s'emparer des armes posées sur leurs rateliers, et tuer les dix ou douze soldats de garde, qui ne s'y seraient point attendus; pendant cette attaque, un autre tiers avait ordre d'entrer dans le fort, de s'emparer du magasin aux fusils, de la salle d'armes

et de la poudrière, tandis que le reste des conjurés se serait rendu au village pour massacrer tous les blancs qu'ils auraient rencontrés, afin que rien ne s'opposant plus à leur projet, maîtres du fort et de l'île, ils pussent tous s'armer chacun d'un fusil, se pourvoir de poudre et de balles, emporter les marchandises les plus fines et les plus précieuses et de moindre volume, descendre ensuite au bord de la mer, s'embarquer dans les chaloupes pontées, les canots et les pirogues qu'ils y trouveraient, et passer de suite à la Grande-Terre, d'où ils auraient facilement gagné le pays où leur jeune roi détrôné s'était refugié. Ils n'auraient couru aucun risque d'être attaqués en chemin, n'étant point attendus, et d'ailleurs si bien armés.

Aussitôt que les Français furent informés de cette conspiration, pendant que les captifs étaient dehors au travail, on fit tripler la garde, avec ordre d'être sous les armes, la baïonnette au bout du fusil, lorsque les captifs rentreraient. On eut soin de ne les faire avancer au fort qu'en plusieurs bandes. Le reste de la garnison se mit sous les armes, avec quatre pièces de canon chargées à mitraille, braquées sur l'endroit par où ces noirs devaient rentrer dans le fort; de manière qu'en approchant du corps-de-garde il ne leur fut pas difficile, en voyant cinquante autres soldats sous les armes, d'apercevoir que leur projet était éventé.

Ils rentrèrent donc à l'ordinaire, et, l'instant d'après, entourés de plus de cent fusiliers, on leur fit mettre aux pieds des fers bien goupillés, et même des menottes à ceux que l'on croyait les plus déterminés. En

cet état, ils furent renfermés dans la captiverie, avec une sentinelle à la porte.

Le lendemain matin, le commandant de l'île les fit tous assembler dans la cour du fort, et s'adressa particulièrement aux deux ou trois chefs de la révolte, qu'on savait être des grands de leur pays, pour leur demander s'il était vrai qu'ils eussent projeté la veille de massacrer tous les blancs de l'île. A cette première question, qui leur fut faite devant tout le monde, les deux chefs, loin de nier ce fait et de chercher de faux-fuyants, répondirent avec hardiesse et courage: que rien n'était plus vrai; qu'ils devaient ôter la vie à tous les blancs de l'île, non pas par haine pour eux, mais bien pour qu'ils ne pussent s'opposer à leur fuite, et au moyen qui leur était offert d'aller rejoindre leur jeune roi; qu'ils avaient tous la plus grande honte de n'être pas morts pour lui les armes à la main, mais qu'actuellement, puisqu'ils avaient manqué leur coup, ils préféraient la mort à la captivité.

La réponse de ces deux captifs à l'interrogatoire qui venait de leur être fait, était trop claire pour qu'il fût nécessaire de leur faire d'autres questions. Le conseil de la direction s'assembla pour délibérer sur ce qu'il y avait de mieux à faire dans cet événement. Pour donner un exemple à tout le pays, il fut décidé que les deux chefs de la révolte seraient mis à mort le lendemain devant tous les captifs et les gens de l'île, réunis de la manière suivante.

Le lendemain, on fit assembler tous les esclaves dans la savane; on leur fit former un ovale ouvert

par un bout. Vis-à-vis de cette ouverture on fit placer deux petites pièces de canon chargées non à boulet, mais de la seule bourre nommée le valet; on plaça à l'extrémité de cette ouverture les deux chefs de la révolte, et ils furent jetés morts à quinze pas de la place où ils avaient été canonnés.

Tous les autres captifs, frappés d'un exemple de sévérité aussi terrible, rentrèrent à la captiverie dans la plus grande consternation.

Sur ces entrefaites il arriva à Gorée un vaisseau de La Rochelle, appartenant à M. Bacot, négociant de cette ville, capitaine Avrillon, frété par la compagnie des Indes pour apporter des approvisionnements au Sénégal, et pour prendre ensuite un chargement de nègres, qu'on avait ordre de lui donner à son retour. Le jour pris pour embarquer cette cargaison de nègres, on les marqua, suivant l'usage, de la marque de la compagnie, sur l'épaule, au bras ou à la cuisse. Ils furent ensuite embarqués, et Avrillon mit à la voile; mais, le deuxième ou troisième jour de son voyage, il eut l'imprudence d'en déferrer quatorze ou quinze, et de les mettre sur son pont à manœuvrer pour soulager son équipage. Ces nègres libres ramassèrent tous les clous et les ferrements qu'ils purent trouver dans le navire, les donnèrent furtivement à leurs camarades, qui s'en servirent pour se déferrer dans une seule nuit. Le sixième jour du départ du vaisseau, le capitaine Avrillon paya cher son imprudence; il allait, à la pointe du jour, de sa chambre sur le gaillard d'avant, lorsqu'il fut saisi à la jambe par un bras vigoureux, qui le tira de dessus le passe-avant et le

fit tomber sur le pont, où tous les captifs étaient déjà montés, les fers aux pieds en apparence, mais sans goupilles; et il fut assommé à l'instant, à coups de boulons des fers des esclaves.

Au premier cri du capitaine, un des officiers vint à son secours avec cinq matelots, qui tous furent massacrés en un instant. Si dans ce moment un certain nombre de nègres déferrés eussent monté sur le gaillard de derrière, ils se seraient trouvés entièrement maîtres du navire; mais le reste de l'équipage consistait en vingt-deux ou vingt-quatre hommes, qui, éveillés par le bruit et voyant tous les captifs en liberté, eurent la présence d'esprit de sauter sur la porte de la cloison à claire-voie, qui sépare les nègres du gaillard de derrière, de se saisir des fusils et des pistolets, et de faire un feu continuel sur les nègres révoltés, et particulièrement sur ceux qui, plus jeunes et plus alertes, cherchaient à monter le long des manœuvres du bâtiment pour franchir l'obstacle de la cloison à claire-voie et s'emparer des blancs, dont ils connaissaient le petit nombre. Chaque nègre qui se préparait à passer recevait un coup à bout portant qui le faisait tomber mort. Ce massacre dura près d'une heure, pendant laquelle les nègres se succédèrent les uns aux autres avec une courageuse obstination, et sans manifester aucune crainte. Jusqu'à ce moment on s'était abstenu de tirer sur le gros de la cargaison, plus pour ménager le bien de l'armateur que par humanité; mais l'opiniâtreté des révoltés augmentant de plus en plus, l'officier resté commandant sur le gaillard de derrière se décida à faire

tirer à mitraille les deux petits canons qu'on tient en chandelier dans la claire-voie de la cloison, et qui sont toujours pointés sur le pont où les nègres s'établissent pendant le jour. Cette décharge tua un si grand nombre de ces malheureux que le reste se jeta en désordre dans l'entre-pont. Lorsqu'on ne vit plus paraître un seul noir, l'on ferma les panneaux des écoutilles, et l'on compta les morts, qui montaient à deux cent trente nègres et sept blancs, qui furent tous jetés à la mer. Que l'on se figure l'affreux coup d'œil que dut présenter cette horrible boucherie!

Le bâtiment continua ensuite sa route, et vendit, à son arrivée en Amérique, le reste de sa cargaison, à un prix si avantageux, que l'on sut de la compagnie des Indes qu'il n'avait rien perdu sur son voyage (1).

Pommegorge a fait quelques observations judicieuses sur la couleur des nègres; nous les donnerons avec ses remarques sur les animaux des pays qu'il a visités, dans le résumé descriptif des voyageurs récents dans la Sénégambie, et nous terminerons cette analyse de la relation de Pommegorge par ce qu'il dit de la langue yolof, par l'extrait du vocabulaire qu'il en a donné, et par les phrases les plus usuelles.

La langue des Yolofs est une des plus jolies de la Nigritie. Dans bien des occasions, elle perdrait d'être traduite en français. Quand les nègres se rencontrent, ils se saluent en se prenant la main; ils ont trois mots qui distinguent le bonjour du matin, celui de l'après-

(1) *Description de la Nigritie*, p. 103 à 118.

midi, et celui du soir. Le matin, ils disent: déraguéo, jâmeça, sabaye quiam sendeille, saquiabaze sa dome guiam? ce qui signifie: Bonjour; comment te portes-tu? ton père, ta mère, ta femme, tes enfants se portent-ils bien? L'après-midi, avec le même compliment, ils substituent au mot déraguéo, qui signifie bonjour du matin, celui de deraguendo; et le soir ils le changent en celui de deraquenquéo.

Leurs expressions, dans leurs ébats amoureux, sont d'une énergie que la langue française ne pourrait rendre. La plus grande injure que ces peuples puissent se dire, c'est de nommer par leur nom les parties naturelles de leurs père et mère, grand-père et grand'mère, dont la mémoire est pour eux en vénération. Lorsqu'ils en sont venus au point de s'injurier de cette manière, il est fort rare que la dispute se termine sans qu'il y ait du sang répandu; et les agresseurs sont obligés de payer ce sang au roi du pays.

# PETIT VOCABULAIRE

## DE LA LANGUE DES YOLOFS.

| | |
|---|---|
| Homme. | Gour. |
| Fémme. | Gniguem. |
| Roi. | Bour. |
| Maître. | Borom. |
| Jeune domestique. | Boucanet. |
| Les yeux. | Gott. |
| Le nez. | Bacann. |
| La tête. | Boppe. |
| Le ventre. | Bir. |
| Femme enceinte. | Birna. |
| La langue. | Lamai. |
| Souliers. | Dal. |
| Beurre. | Diou. |
| Lait. | Sau. |
| Poules. | Guénar. |
| Canard. | Canquel. |
| Poisson. | Guienn. |
| Bœuf. | Nac. |
| Cochon. | Bamm. |
| Du mil. | Dougoupp. |
| Du riz. | Quiebb. |
| Éléphant. | Gnié. |
| Tigre. | Seigle. |
| Loup. | Bouqui. |
| Autruche. | Gaminte. |
| Boire. | Nane. |
| Manger. | Lécamm. |

# MANIÈRE DE COMPTER DES YOLOFS.

| | |
|---|---|
| Un. | Benne. |
| Deux. | Gniart. |
| Trois. | Gniet. |
| Quatre. | Gnianet. |
| Cinq. | Gurom. |
| Six. | Gurom benne. |
| Sept. | Gurom gniart. |
| Huit. | Gurom gniet. |
| Neuf. | Gurom gnianet. |
| Dix. | Fouque. |
| Onze. | Fouque à benne. |
| Douze. | Fouque à gniart. |
| Treize. | Fouque ac gniet. |
| Quatorze. | Fouque ac gnianet. |
| Quinze. | Fouque ac gurom. |
| Seize. | Fouque ac gurom benne. |
| Dix-sept. | Fouque ac gurom gniart. |
| Dix-huit. | Fouque ac gurom gniet. |
| Dix-neuf. | Fouque ac gurom gnianet. |
| Vingt. | Gniart fouque. |
| Trente. | Gniet fouque. |
| Quarante. | Gnianet fouque. |
| Cinquante. | Gurom fouque. |
| Soixante. | Gurom benne fouque. |
| Soixante-dix. | Gurom gniart fouque. |
| Quatre-vingts. | Gurom gniet fouque. |
| Quatre-vingt-dix. | Gurom gnianet fouque. |
| Cent. | Benne temer. |
| Deux cents. | Gniart temer. |
| Trois cents. | Gniet temer. |
| Quatre cents. | Gnianet temer. |
| Cinq cents. | Gurom temer. |
| Six cents. | Gurom benne temer. |
| Sept cents. | Gurom gniart temer. |
| Huit cents. | Gurom gniet temer. |
| Neuf cents. | Gurom gnianet temer. |
| Mille. | Benne guné. |

# PHRASES DE LA LANGUE DES YOLOFS.

| | |
|---|---|
| Ma femme est extrêmement jolie. | Sama guiabar rafetna lol. |
| Je l'aime de tout mon cœur. | Soppna quia samacol. |
| Ta fille est-elle mariée? | Sadom guiguenn scéna. |
| Cet homme-là n'a pas de honte. | Gour bilet amour gaquet. |
| Donne-moi et je te donnerai. | Roc mi roc. |
| Que tu es malin! | Yaguema mouss. |
| Je m'en vais danser avec ma jolie maîtresse. | Maugadem fequel ac sama qui auro rafette |
| Venez, petite, m'embrasser. | Caye calillé founeman. |
| N'ayez point peur des blancs. | Boulé ragalle toubabe. |
| Les vaisseaux de France sont forts. | Randy tougol amga dolet. |
| Je vais fumer ma pipe. | Manga toque sama nanon. |

## CHAPITRE III.

Voyages d'Adanson. Traversée de France au Sénégal, en 1749. Excursion dans l'île de Sor.

MICHEL ADANSON nous prouve que, même dans les sciences, l'homme que la nature a doué des plus grands moyens s'épuise en efforts superflus, et voit avorter les projets qu'il a poursuivis avec le plus de courage, quand le jugement ne préside pas à leur exécution, et qu'il ne sait pas régler son ambition. Né à Aix en Provence, le 7 avril 1727, Adanson fit les études les plus brillantes, et prit de bonne heure du goût pour l'histoire naturelle. A l'âge de quatorze ans, il rêvait déjà de nouvelles méthodes dans cette science. A vingt et un ans, entraîné par son ardeur pour les progrès des connaissances, il se transporta au Sénégal, précisément parce que cette contrée insalubre semblait avoir été jusqu'alors inaccessible aux naturalistes. Il y resta cinq ans, et revint dans sa patrie, chargé d'immenses richesses en productions des trois règnes. Il forma dès lors le projet d'embrasser la description de la nature dans son ensemble et dans ses détails. Il travailla, avec une constance inouïe, à cette grande entreprise jusqu'à l'âge de près de quatre-vingts ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 3 août 1806. Il a laissé une prodigieuse masse de

manuscrits, que les progrès des différentes branches de la science, dus à ceux qui se bornaient à les cultiver séparément, semblent avoir rendus inutiles. Il a publié une méthode sur les familles des plantes qui, quoique savante, n'eut aucun succès; si à cet ouvrage on ajoute un petit nombre de mémoires insérés dans le recueil de ceux de l'Académie des Sciences, et un volume seulement de son histoire naturelle du Sénégal, qui devait en contenir huit, on aura tout ce qui est connu des travaux d'une si longue vie. Le volume sur l'histoire naturelle du Sénégal est la plus importante de toutes ses productions; il contient une histoire des coquillages, accompagnée de figures et de descriptions qui seront toujours utiles. Il est précédé de son intéressant voyage, dont nous allons donner l'analyse (1).

Adanson nous apprend que ses parents l'avaient destiné à l'état ecclésiastique; mais il abandonna un bénéfice dont il était déjà pourvu, pour se livrer uniquement à l'étude de la nature. Il étudia sous Bernard de Jussieu et Réaumur: les cabinets de ces savants et les cabinets du roi lui furent ouverts. Il apprit de M. Le Monnier le peu d'astronomie qui était nécessaire à ses projets; et, après six années d'une constante application, il déclara son intention de faire un voyage au Sénégal. Son père le recommanda à David, directeur de la compagnie des Indes, et il obtint une place dans les comptoirs de la concession du Sénégal et son pas-

(1) *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages.* Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 1750, 1751, 1752 et 1753, 1 vol. in-4°, 1757.

sage gratuit : ceci prouve qu'on a eu tort d'avancer, dans la *Biographie universelle*, qu'il fit ce voyage à ses frais.

Il s'embarqua au port de Lorient, le 3 mars de l'année 1749, sur le vaisseau le Chevalier-Marin, commandé par Daprès de Mannevillette. Le vaisseau fut rapidement porté loin de la côte par un vent de nord-est; la mer était belle et tranquille; des milliers de marsouins se jouaient autour du vaisseau, tantôt sautant au-dessus de la surface de l'eau, tantôt se courbant en arc, et plongeant avec une rapidité surprenante. On ne pouvait se lasser de contempler leurs mouvements aussi rapides que variés, et leurs diverses évolutions; souvent s'avançant de front sur une même ligne, et comme rangés en bataille; d'autres fois se croisant les uns les autres, comme pour se disputer l'approche du vaisseau. On assure que les marins peuvent prédire le vent qu'il fera d'après la marche de ces animaux, et qu'ils se dirigent toujours en sens contraire du point d'où il doit souffler. Ce qu'il y a de certain, c'est que le vent, d'abord si favorable, changea presque aussitôt, et tourna au sud-est; que ce ne fut qu'après avoir lutté pendant vingt et un jours contre une tourmente orageuse, que le vaisseau doubla heureusement le cap Finistère.

Le 6 d'avril, le pic de Ténériffe leur apparut comme un nuage blanc qui a la figure d'un cône surbaissé, et dont les côtés sont hérissés de plusieurs pointes. Ils en étaient alors éloignés de quatorze lieues au nord-est. Le vaisseau ayant besoin d'être ravitaillé, ils abordèrent au port Sainte-Croix, à l'est de l'île, et y

mouillèrent sur quarante-cinq brasses, à trois encâblures de terre.

Le 15 avril, on leva l'ancre, et l'on quitta l'île de Ténériffe après huit jours de relâche. Les vents alisés soufflant nord-est, firent voguer tranquillement le vaisseau jusqu'au tropique. Sa route était marquée par un sillon de lumière; pendant la nuit, la mer, lorsqu'elle était agitée, paraissait tout en feu. Ce phénomène occupa beaucoup Adanson; il passa plusieurs nuits à le considérer et à en rechercher la cause.

Le 25 avril, on se trouva à la vue de la côte du Sénégal qu'on avait assez de peine à distinguer, quoique le temps fût bien clair et qu'on n'en fût éloigné que de trois ou quatre lieues. Cependant, on reconnut à une touffe d'arbres, masquée en partie par les dunes de sables, que l'on était par le travers du bois de Griel, c'est-à-dire à deux lieues au nord de l'île du Sénégal. Le geai de ce pays voltigeait au-dessus du vaisseau (1), et faisait admirer l'éclat de ses belles couleurs, fauve et bleue céleste (2). Le même jour on passa la barre, mais avec beaucoup de difficulté. La mer était forte, et les vents du large y excitaient des houles furieuses, qui causaient au vaisseau un tangage insupportable. Le canot qu'on avait mis à la mer fit capot sous une lame. Les matelots qui étaient dedans tombèrent dans l'eau, et l'un d'eux disparut et fut perdu sans ressource. Dès qu'on eut franchi la barre, on se trouva dans un ca-

(1) Garrulus argentoratensis, Willug. Ornith., p. 89, tab. 20.

(2) Adanson, p. 15.

nal fort tranquille, d'une largeur de trois cents toises, dirigé du nord au sud, présentant de chaque côté des plaines sablonneuses, blanches, stériles, parsemées de dunes de sable se mouvant au gré des vents, et pas un seul arbre pendant l'espace de deux lieues. Après ce trajet, et vers l'îlot dit des Anglais, on commence à en trouver; encore ne sont-ce que des mangliers : c'est presque le seul arbre que l'on rencontre jusqu'à l'île du Sénégal ou île Saint-Louis.

Cette île est à trois lieues de l'embouchure du fleuve, et à deux tiers de lieue de l'îlot aux Anglais. C'est le chef-lieu de la concession du Sénégal, et le directeur-général y fait sa résidence. Aussitôt qu'Adanson eut fait son entrée dans le port oriental du fort, et qu'il eut mis pied à terre, il se rendit chez M. Delabrue, qui était le directeur-général. Adanson, qui lui était fortement recommandé par son oncle, M. David, et par la compagnie, obtint de lui tout ce qu'il pouvait désirer. Delabrue lui donna un canot, des noirs, un interprète, et tout ce qui pouvait lui être utile pour l'exécution de ses projets.

Arrivé dans un pays si différent de celui d'où il sortait, Adanson se trouva en quelque sorte transporté dans un nouveau monde. Tout ce qu'il voyait fixait son attention; ciel, climat, habitants, animaux, terres, végétaux, tout était pour lui un sujet d'instruction. De quelque côté qu'il tournât ses regards, il ne voyait que des plaines sablonneuses, brûlées par les ardeurs du soleil. L'île même sur laquelle il se trouvait n'était qu'un banc de sable de onze cent cinquante toises de longueur, sur cent cinquante ou

deux cents toises au plus de largeur, et presque de niveau avec les eaux du fleuve. Elle le partageait en deux bras, dont l'un, à l'orient, avait environ trois cents toises, et l'autre, à l'occident, avait près de deux cents toises de largeur sur une profondeur considérable. Malgré sa stérilité, cette île était habitée par plus de trois mille nègres attirés par les bienfaits des blancs, au service desquels la plupart sont fort attachés. Ils y ont bâti en roseaux leurs cases, qui occupent plus de la moitié du terrain (1). Adanson admirait la haute stature, la taille bien prise, les membres nerveux de ces hommes dont la peau et les cheveux sont du plus beau noir. Ils ont peu de barbe; leurs yeux sont bien fendus et noirs; leurs cheveux sont frisés, cotonneux, et d'une finesse extrême. Leur habillement ordinaire consiste en un petit morceau de toile qui leur passe entre les cuisses, et dont les deux bouts, relevés en haut et plissés, forment une espèce de caleçon qui se ferme avec un cordon par-devant. Ils ont aussi une pagne (2), c'est-à-dire une pièce de coton de la figure d'une grande serviette, qu'ils portent négligemment sur une des deux épaules, en en laissant flotter un bout sur leurs genoux. Les femmes sont à peu près de la taille

(1) Adanson, p. 20.

(2) Je préviens que j'avais fait précédemment le mot pagne masculin, pour me conformer aux lexicographes, et notamment au Dictionnaire de l'Académie française; mais Adanson et tous les voyageurs français qui l'ont précédé et suivi, depuis Alexis de Saint-Lô, en 1637, jusqu'à Mollien, en 1820, s'accordant tous à faire ce mot féminin, je pense qu'ils ont fixé l'usage, et qu'on doit s'y conformer.

des hommes, également bien faites; leur peau est d'une finesse et d'une douceur extrêmes. Elles ont aussi les yeux noirs, bien fendus, la bouche et les lèvres petites, et les traits du visage bien proportionnés. Elles sont vives, et ont un air de liberté et de franchise qui charme. Elles se servent, pour se couvrir, de deux pagnes, dont l'une, qui fait le tour de leur ceinture, descend jusqu'aux genoux, et tient lieu de jupon; l'autre leur couvre les deux épaules, et quelquefois la tête. Pour l'ordinaire, elles se contentent de la pagne qui leur couvre les reins, et quittent l'autre pour peu qu'elle les incommode.

Comme l'île du Sénégal est de la dépendance du royaume d'Oualo, les nègres qu'on y voit, surtout les libres, sont de cette nation. Ils sont, en général, d'un naturel doux, sociable et obligeant. Ceux qui étaient au service d'Adanson étaient Oualofes, nommés par corruption Jalofes ou Jolofes. Adanson, afin de voyager avec plus de facilité, apprit leur langue, et étudia leurs mœurs et leurs habitudes.

Les sables mouvants de l'île du Sénégal, des chiendents, des mangliers et quelques liserons ne suffisaient pas pour occuper bien long-temps un naturaliste. Adanson ne pouvait trouver de quoi s'instruire qu'en traversant le fleuve pour visiter le continent. Il y passait dans son canot le plus souvent qu'il lui était possible. L'île de Sor est la première qui se présente au bord oriental du fleuve, et qui fait face à l'île du Sénégal. Elle a plus d'une lieue de longueur, et est partagée par de petites rivières qu'on nomme marigots. Les sables, qui ne diffèrent en rien de ceux de l'île du Sénégal, sont

d'une fertilité inconcevable. Ils forment dans son milieu plusieurs collines d'une pente fort douce et couvertes de gommiers blancs, de gommiers rouges et d'autres arbres tous épineux et d'un accès très-difficile (1).

Adanson descendit pour la première fois sur cette île le 10 mai, accompagné de son interprète et des deux nègres qui avaient conduit son canot. L'île est bordée, de ce côté, d'un bois très-épais, au travers duquel on trouve, avec bien de la peine, un sentier par où il faut nécessairement passer pour pénétrer dans son intérieur, et où l'on est continuellement arrêté par des épines qui déchirent les habits et la peau. Adanson tua dans cet endroit des lièvres, qui sont dans ce pays d'un goût exquis, et des perdrix dont la chair est dure et nullement recherchée.

Content de sa chasse, notre naturaliste poursuivit jusqu'au village de Sor. Il eut à passer deux marigots qui avaient plus de largeur que la Seine au pont Royal. Il se fit porter par un de ses nègres. Cependant ses pieds furent mouillés; mais ils furent bientôt séchés, ayant eu à marcher sur des sables brûlants. Leur chaleur était de soixante degrés à l'échelle de Réaumur. Les souliers d'Adanson s'y racornissaient, et tombaient en poudre. La peau de son visage se soulevait, et il y ressentait une cuisson qui durait quelquefois cinq ou six jours. Les pieds même des nègres crevassaient. La chaleur était ordinairement alors, c'est-à-dire

(1) Adanson, p. 24.

au mois de mai, de vingt-deux degrés à l'ombre; mais elle montait aussi quelquefois jusqu'à trente-quatre degrés également à l'ombre, selon l'échelle de Réaumur.

Arrivé au village de Sor, Adanson y trouva le gouverneur que les nègres connaissent sous le nom de borom-dek, c'est-à-dire maître du village. C'était un vieillard vénérable qui avait la barbe blanche et les cheveux gris, quoiqu'il n'eût pas plus de cinquante ans; mais les nègres sont vieux de bonne heure, et passent rarement l'âge de soixante ans. Ce chef de village s'appelait Baba-Sec; il était grand, de bonne mine, et portait sur sa physionomie un caractère de douceur et de bonté. Assis sur le sable, à l'ombre d'un jujubier planté devant sa case, il fumait et conversait avec ses amis lorsque Adanson l'aborda. Il se leva aussitôt, lui présenta à trois fois la main, puis la porta tantôt à son front, tantôt à sa poitrine, demandant en sa langue comment il se portait. Adanson en fit autant; et, usant du privilège des blancs, il ne se découvrit pas devant lui. On s'assit sur une natte qui fut apportée. Baba-Sec se mit sur un des coins pour marquer son respect pour Adanson. Ces nègres regardent, en effet, les blancs comme beaucoup au-dessus d'eux. Un instant après, deux femmes de Baba-Sec vinrent avec leurs enfants complimenter notre voyageur, et lui apportèrent quelques jattes de lait, des œufs et des poules. Adanson but un peu de lait, et les remercia du reste.

Le dîner ne devait pas tarder, et Baba-Sec comp-

tait sur notre voyageur. En attendant, la curiosité le porta à visiter le village. Les rues étaient aussi peu régulières que les cases, et fort étroites, mais agréablement ombragées et plantées d'arbres. Les enfants de l'un et de l'autre sexe, même ceux qui avaient neuf à dix ans, âge auquel commencent à se déclarer dans ce pays les signes de la puberté, étaient entièrement nus. Les femmes avaient tout autour du corps une demi-pagne qui leur servait de jupe; du reste, elles étaient nues de la ceinture en haut. Les filles avaient pour ornement autour des reins quelques ceintures de verroteries, ou, à leur défaut, de vertèbres de requins ou chiens de mer (1), ou de quelques coquillages enfilés comme des grains de chapelet.

La vue d'un paysage charmant, la situation champêtre des cases au milieu des arbres, l'oisiveté et la mollesse des nègres couchés à l'ombre de leur feuillage, la simplicité de leur habillement et de leurs mœurs, tout charmait Adanson, et lui rappelait l'idée des premiers hommes, et le monde à sa naissance.

Son esprit était agréablement occupé de ces pensées, lorsqu'on vint l'avertir que le gouverneur du village l'attendait pour dîner. Il retourna sur ses pas, guidé par ses nègres dans ce labyrinthe de cases, où il se serait infailliblement perdu. Il retrouva Baba-Sec dans l'endroit où il l'avait laissé avec ses enfants et quelques amis. Ils étaient assis sur le sable, les jambes

(1) Poisson vorace, mais dont les jeunes sont un mets fort goûté des nègres. (*Note d'Adanson.*)

croisées, autour d'une grande jatte de bois pleine de couscous. Baba-Sec fit asseoir Adanson auprès de lui, et commença à manger en portant sa main dans le plat, et prenant une petite poignée de couscous qu'il roula avec les doigts, faute de cuiller et de fourchette. Il invita ensuite Adanson à en faire autant. Le couscous était au requin. Tout se borna à ce seul mets, que les nègres trouvèrent excellent, mais qui parut insipide à notre voyageur.

Le repas fini, une jeune esclave nue présenta aux convives un vase plein d'eau, où chacun se lava la main droite. La gauche, ne servant jamais qu'à des usages impurs, était restée oisive, et n'avait pas besoin d'être nettoyée. Les femmes se mirent ensuite à manger de la même façon, c'est-à-dire sans table, sans assiettes, ni cuillers ni fourchettes, ni couteaux ni serviettes.

En reconnaissance de la bonne réception qu'on lui avait faite, Adanson fit présent à son hôte de quelques pattes de fer (1), et il distribua des verroteries à sa femme et à ses enfants. Baba-Sec aurait voulu retenir notre voyageur au bal qui allait commencer; mais le jour baissait, et Adanson demanda que la partie fût remise à une autre fois. Il se retira laissant son hôte fort satisfait de lui; et les guiriots, en reconnaissance de la générosité dont il avait usé à leur égard, l'accompagnèrent à plus de deux cents pas, jouant du tambour, au son duquel la jeunesse, pour témoigner sa joie, dansait en cadence.

(1) C'est la douzième partie d'une barre de fer de neuf pieds.

Cette petite excursion fit naître à notre voyageur le désir d'en entreprendre d'autres; et il ne tarda pas à trouver une occasion de se satisfaire.

## CHAPITRE IV.

Suite des voyages d'Adanson. Voyage à l'escale des Maringouins, en 1749 (1).

Adanson apprit à son retour qu'il devait partir, dans le courant du mois suivant, un bateau pour traiter des bœufs à l'escale des Maringouins; un employé de la compagnie, chargé de cette traite, l'engagea à faire le voyage avec lui.

On s'embarqua, le 16 juin, sur le Sénégal. Lorsqu'on l'eut remonté à la distance d'environ une lieue, on commença à perdre de vue l'île Saint-Louis. A droite était l'île Bifèche, et à gauche l'île aux Bois. Toutes deux étaient bordées de mangliers croissant dans l'eau, et y formant de hautes arcades de verdure.

On fit trois lieues sous les frais ombrages de ces arbres singuliers; mais, depuis le marigot de Kiala jusqu'à celui de Torkhod, à quatre lieues et demie de l'île du Sénégal, on ne vit sur les deux

(1) Adanson, *Histoire du Sénégal*, p. 33.

bords du fleuve que des joncs ou des roseaux de dix à quinze pieds de hauteur (1). Torkhod est un village situé à la gauche du Sénégal, sur une colline de sable rouge, au pied de laquelle passe le marigot qui porte son nom. C'est le seul village qu'on aperçoive depuis l'île du Sénégal, en naviguant sur le fleuve. Les mangliers dérobent à la vue les habitations qui sont répandues dans les terres qu'arrose le Sénégal. La situation avantageuse de Torkhod, la couleur rouge de sa colline, la beauté des arbres dont elle est couverte, et la prairie sur laquelle il domine, présentent une perspective charmante. Des pêcheurs de l'endroit apportèrent à nos voyageurs des machoirants (2), des anguilles et d'autres poissons qu'ils avaient pêchés dans leur petite rivière. Enfin, on continua à remonter le fleuve jusqu'à une lieue, près d'un village appelé Maka, où ces arbres se terminaient.

On arriva le même jour à l'escale des Maringouins, lieu où devait se faire la traite. Il en est de cette escale, qui est la première que l'on trouve en remontant le Sénégal, comme du tropique pour les navigateurs en mer. Les Français qui y passent pour la première fois s'obligent à faire une libéralité aux laptots ou nè-

(1) Gramen dactylon, tomentosum, maximum, spicis numerosissimis. Sloan. Jam., t. 1, tab. 15.

(2) Namhdia brasiliensibus, bagre do rio luzitanis Maregr., p. 149.

Mystus cirrhis sex longissimus, primâ dorsi, secundâ triangulari. Gronov, Mus. ichth., p. 35, nº 84. Pruneau de Pommegorge dit (ci-dessus, p. 25) que l'on entend par *machoirant* une préparation de chair de bœuf.

gres au service de la compagnie. Adanson leur fit délivrer la gratification ordinaire.

L'escale des Maringouins n'est éloignée que de treize lieues françaises au nord-quart-est de l'île du Sénégal. C'est une plaine de fort bonne terre, qui s'étend des deux côtés du fleuve jusqu'au village de Maka, et qui, dans cette longueur de plus de sept lieues, forme de vastes prairies dans lesquelles les habitants élèvent de nombreux troupeaux. On a donné le nom de marigot des Maringouins à une petite rivière qui vient de la mer se joindre au Sénégal un peu au-dessous de l'escale, parcequ'elle est pleine de roseaux extrêmement hauts et fort épais qui servent de retraite à une espèce de cousins qu'on a nommés maringouins. Il y a des temps où ces petits animaux sortent de ces endroits inaccessibles en si grande abondance, que l'air en est obscurci. On a bien de la peine à s'en garantir, parceque leur aiguillon pénètre au travers des étoffes les plus serrées; et leur piqûre devient insupportable par la prodigieuse quantité de ces petits insectes dont on est assailli en même temps, et qui mettent en un moment le corps comme en feu.

Les Maures attendaient les agents de la compagnie à deux cents pas du bord septentrional du fleuve où ils étaient campés. On ne voyait dans toute la campagne que des troupeaux nombreux de bœufs, de moutons, de cabris et de chameaux qui paissaient en toute liberté. En traversant ces vastes troupeaux on se trouve insensiblement proche de l'Adouar; c'est le

nom qu'on donne à un amas de tentes toutes rondes et en cône, où se logent les Maures. Leur frugalité ne le cède en rien à celle des nègres. Le lait de chameau, de vache, de chèvre, de brebis, avec le mil, fait leur nourriture ordinaire; et souvent la gomme seule avec le lait leur tient lieu de tout autre mets et de boisson.

Le jour suivant Adanson parcourut, en herborisant et en chassant, les brillantes campagnes qui sont sur la rive opposée du fleuve. Elles étaient alors couvertes de la grosse espèce de mil appelée guiarnatt, qui approchait de sa maturité, et dont les nègres avaient enveloppé les épis avec leurs propres feuilles pour les mettre à l'abri des attaques des moineaux, qui y font ordinairement de grands ravages. Il était difficile et pénible de cheminer dans la plaine à travers ces mils, dont les cannes, fort grosses et assez serrées, avaient au moins huit pieds de hauteur. La chaleur était étouffante, parceque le vent ne se faisait pas sentir dans ces grandes herbes, et que le soleil, peu éloigné du zénith, dardait ses rayons presque à plomb. Les nègres qui accompagnaient Adanson, pour se distraire de la longueur de la route, et pour se désaltérer, arrachaient de temps en temps des cannes entières de ce mil, et en suçaient la moelle après l'avoir dépouillée de son écorce. Ils en présentèrent à notre voyageur quelques morceaux ainsi préparés. Il les trouva si doux et si sucrés qu'il suivit leur exemple; et il ne doute nullement que ces cannes de mil, préparées comme les cannes à sucre, ne

fournissent également une liqueur propre à faire du sucre.

Enfin, après avoir marché à travers les herbes pendant une demi-heure, Adanson se trouva au pied d'une petite dune sur laquelle est bâti un village que les nègres appellent Depleur. Des bords du fleuve d'où Adanson l'avait aperçu, ce village présente un point de vue charmant. Le pied de la colline, qui est toute de sable pur et rougeâtre, ne montrait partout que des jardins. On y voyait alors des giraumonts, espèce de potiron d'un goût plus sucré et plus délicat que ceux d'Europe. Les deux espèces d'oseille de Guinée (1), la verte et la rouge, arbrisseaux de quatre ou cinq pieds de hauteur, qui ne ressemblent à notre oseille que par le goût, y croissaient à merveille. Le tabac et des haricots de toute espèce couvraient le reste du terrain.

De ces jardins, Adanson passa dans le village sans vouloir s'y arrêter, parce qu'il ne lui paraissait pas différent des autres. Mais comme il est peu fréquenté à cause de son éloignement du fleuve, tous les petits enfants qui n'avaient pas encore vu de blancs, effrayés en le voyant, fuyaient chacun de leur côté, cherchant un asile entre les jambes de leurs mères, et jetait de grands cris. Notre voyageur s'éloignait pour éviter le tintamarre que sa présence avait occasioné, lorsqu'une femme, qui l'avait aperçu cueillant quelques fruits dans les jardins, crut lui faire plaisir en lui en apportant d'une espèce qui est fort estimée dans le pays. En même

(1) Ketmia indica gossypii folio, acetosæ sapor. Plum., cat., p. 2.

temps elle le conduisit au milieu du village à l'arbre d'où elle venait de les cueillir: il était fort gros, quoique peu élevé; ses branches souples et pendantes et ses longues épines le lui firent reconnaître pour l'agialid de Prosper Alpin (1); chez les nègres il est connu sous le nom de soumpe. Adanson, s'étant arrêté pour considérer cet arbre, fut bientôt entouré d'une troupe d'enfants des deux sexes, qui lui demandèrent des verroteries et du tabac, et qui examinèrent sa personne et toutes les pièces de son habillement avec une curiosité enfantine.

Au lieu de suivre le chemin qu'il avait pris parmi des champs de mil pour se rendre à Depleur (2), Adanson retourna par la prairie qui est au-dessus, où il ne vit pour tous arbres que quelques gommiers, une quantité prodigieuse de tamaris semblables à celui de Narbonne, le sesban (3) arbrisseau, et une grande espèce de sensitive épineuse, que les nègres appellent guerackiao, c'est-à-dire bonjour, parce que, disent-ils, lorsqu'on la touche ou qu'on lui parle de près, elle incline aussitôt ses feuilles pour souhaiter un bonjour, et témoigner qu'elle est sensible à la politesse qu'on lui fait. Parmi les herbes dont la prairie était couverte, notre voyageur remarqua le jussiæa (4), la persicaire (5), une alsine (6), plu-

(1) Agihalid., P. Alp. *Ægypt.*, t. II, p. 20.

(2) D'Anville écrit Deplour.

(3) Sesban P. Alp. *Ægypt.*, t. II, p. 12.

(4) Jussiæa erecta, flor. tetrapetalis, octandris, sessilib. Linn. *Fl. Zey.* 170.

(5) Persicaria maderaspatana, longiore folio, hirsuto. Pluk. *Phytogr.*, tab. 210, fig. 7.

(6) Alsine lotoïdes sicula. Bocc. *rar.*, pl. 21.

sieurs espèces de mollugo, beaucoup de gramens, le coldenia (1), et une petite sensitive rampante et sans épines, qui est infiniment plus délicate et plus sensible que toutes les espèces qu'il connaissait. Il trouva aussi abondamment dans ce canton une espèce d'arbrisseau inconnu aux botanistes, que les Maures nomment guerzim, et un grand nombre d'autres plantes nouvelles et également inconnues.

Il vit beaucoup de sangliers, mais il ne lui fut pas possible d'en joindre un seul. Il tua plusieurs de ces oiseaux que les Français nomment gros-yeux, et qui ont beaucoup de traits de ressemblance avec l'outarde. Il se vengea aussi de l'impatience que lui causaient par leurs cris les oiseaux nommés net-net par les nègres, en en abattant un grand nombre. Cette espèce si redoutée des chasseurs, et que les Français nomment piaillards ou criards, ne surpasse pas la grosseur d'un pigeon.

On était au huitième jour du voyage lorsque la traite finit, et l'on pensa à retourner à l'île du Sénégal. Les Maures, qui ne s'étaient rendus à cette escale que pour y vendre leurs bestiaux, ayant consommé les fourrages des environs, s'étaient disposés à aller camper dans un autre endroit, et même à se retirer sur des montagnes fort éloignées vers le nord du fleuve, pour en éviter les inondations, que les premières pluies de juin avaient depuis peu annoncées. Leurs tentes étaient déjà pliées; ils les avaient mises avec leurs meubles et leurs ustensiles dans des sacs de cuir passé fort proprement. Le tout était chargé

(1) Coldenia. Linn. . *Fl. Zeyl.* 69.

sur des chameaux et sur des bœufs, qui portaient leurs maisons, leurs femmes et leurs enfants. Telle est leur vie; ils ne sont jamais fixes dans un lieu : leurs troupeaux, qui sont toute leur richesse, les obligent à changer de quartiers, selon que les saisons ou les pâturages le demandent. Adanson se trouva, le 23 juin, rendu de nouveau à l'île du Sénégal.

## CHAPITRE V.

Suite des voyages d'Adanson. Voyage à Podor; retour et séjour à l'île du Sénégal. Nouvelle excursion dans l'île de Sor.

A PEINE de retour de sa tournée à l'escale des Maringouins, notre voyageur trouva une occasion d'aller à Podor, comptoir de la compagnie, distant de soixante lieues ou environ de l'île Saint-Louis (1). Il s'embarqua le 30 juin avec ses nègres, et remonta le fleuve. Les vents furent si favorables, qu'on arriva en trois jours à Podor. Si on excepte quelques platons ou bancs semés çà et là dans le lit du fleuve, et que l'on évite facilement quand les vents ne sont pas tout-à-fait contraires, le Sénégal est partout navigable. Quoique ce fleuve ne fût pas alors dans sa plus grande crue, il avait depuis vingt jusqu'à trente pieds et davan-

(1) Adanson, *Hist. nat. du Sénégal*, p. 45.

tage de profondeur. L'eau de la mer, qui y remonte, année commune, jusqu'au-dessus du marigot des Maringouins, à quinze lieues environ de son embouchure, avait gagné cette année jusqu'au désert, c'est-à-dire à plus de trente lieues. C'est à peu près le terme où s'arrêtent les eaux salées; mais le flux et le reflux de la mer se fait sentir beaucoup plus haut; il parvient jusqu'au-dessus de Podor, où il se rend sensible par le gonflement des eaux douces du fleuve, qui éprouvent les mêmes alternatives, mais en des temps moins égaux. La plus grande hauteur du fleuve qu'Adanson ait mesurée sur le bord de la mer, vis-à-vis de l'île du Sénégal, n'avait que deux pieds dans les grandes marées des équinoxes. Il paraît donc d'après cela que le Sénégal, depuis Podor jusqu'à la mer, c'est-à-dire sur soixante lieues de cours, n'a guère plus de deux pieds et demi de pente; de sorte qu'on peut croire que toute cette étendue de pays fait, à l'exception des dunes qui y sont répandues çà et là, une plaine tellement basse, que si la mer se gonflait partout de vingt à trente pieds, elle serait également couverte de ses eaux.

Le fort de Podor est bâti sur le bord méridional du Sénégal, dans un lieu autrefois couvert de bois; mais la quantité que les Français en ont coupée depuis plus de dix ans qu'ils y sont établis, a reculé la forêt d'une petite demi-lieue. On y voit des tamariniers de la plus belle taille, des gommiers rouges, et plusieurs autres espèces d'acacies épineuses, dont le bois, extrêmement dur, imite, par la couleur et la beauté de ses veines, ceux que nous employons

dans la marqueterie. Le bois-bouton, espèce différente de celle qui croît en Amérique, y est fort commun. La facilité avec laquelle son bois se laisse travailler, et sa belle couleur jaune, le font préférer à tous les autres dans les ouvrages de menuiserie. Il est connu chez les nègres sous le nom de khoss. Le terrain gras et argileux de ce pays favorise beaucoup les travaux du jardinage; aussi les Français cultivent-ils avec un grand avantage plusieurs variétés d'oranges, de citrons, de limons, la figue, la grenade, la goyave, et beaucoup d'autres fruits excellents, comme l'ananas, la papaye et le pignon (1), espèce de cachiment qui peut passer pour un des meilleurs fruits des pays chauds. Tous les légumes d'Europe y réussissent en perfection. Ils recueillent sans peine les racines de batates, qui multiplient considérablement dans les champs humides et marécageux où ils en ont une fois planté. Cette racine leur tient lieu de châtaignes et de marrons, dont les meilleurs lui cèdent en bonté et en délicatesse. Les autres fruits, par leur acidité, leur fournissent des sucs plus convenables à des habitants de pays chauds.

Pendant le peu de jours qu'Adanson resta à Podor, le thermomètre lui donna un degré de chaleur de plus qu'il n'avait eu sur l'île du Sénégal, avant son départ : il marquait depuis trente jusqu'à trente et un degrés. Le 5 juillet, il était encore à trente degrés à sept heures du soir, après le coucher du soleil, dans

(1) Anona maxima, foliis latis splendentibus, fructu maximo, viridi, conoïde, tuberculis, seu spinulis innocentibus aspero. Sloan. Jam., fol. II, t. 225, fig. 1.

l'exposition la plus froide de l'air libre, au nord déclinant à l'est.

Le même jour, deux autruches qu'on élevait depuis près de deux ans dans ce comptoir, lui donnèrent un spectacle qui est trop rare pour ne pas mériter d'être rapporté. Il vit là tout à son aise ces oiseaux gigantesques, qu'il n'avait aperçus qu'en passant dans les campagnes brûlées et sablonneuses de la gauche du Sénégal. Quoique jeunes encore, elles égalaient presque la taille des plus grosses. Elles étaient si privées, que deux petits noirs montèrent ensemble la plus grande des deux. Celle-ci n'eut pas plus tôt senti ce poids, qu'elle se mit à courir de toutes ses forces, et leur fit faire plusieurs fois le tour du village, sans qu'il fût possible de l'arrêter autrement qu'en lui barrant le passage. Cet exercice plut tant à notre voyageur, qu'il voulut le faire répéter; et pour essayer leurs forces il fit monter un nègre de taille sur la plus petite, et deux autres sur la plus grosse. Cette charge ne lui parut pas disproportionnée à leur vigueur. D'abord elles trottèrent un petit galop des plus serrés; ensuite, lorsqu'on les eut un peu excitées, elles étendirent leurs ailes, comme pour prendre le vent, et s'abandonnèrent à une telle vitesse qu'elles semblaient perdre terre. Adanson a été témoin plusieurs fois de ce spectacle, qui doit donner une idée de la force prodigieuse de l'autruche, et faire connaître de quel usage elle pourrait être, si l'on trouvait moyen de la maîtriser et de l'instruire comme on dresse le cheval.

Adanson employa encore moins de temps à des-

cendre à l'île du Sénégal, qu'il n'en avait mis à monter à Podor. Les vents de nord-est, les courants du fleuve, dont les eaux avaient grossi considérablement par les pluies, furent si favorables, qu'on en profita pour faire de grandes journées, sans qu'il fût possible de descendre à terre ni de s'arrêter.

Rendu à l'île du Sénégal le 15 juillet, notre naturaliste s'aperçut de l'effet des pluies qui tombaient depuis quelques jours. L'accroissement du fleuve fut si prompt, que l'on vit le 19 le retour des eaux douces à son embouchure, où deux jours auparavant on avait vu l'eau salée de la mer. Ce terme sert de règle pour le partage de l'année en deux saisons, qui diffèrent peu l'une de l'autre en durée. La première est celle où il ne pleut jamais, et où les eaux du Sénégal sont gâtées par celles de la mer : elle commence en décembre, et finit en juin ou juillet; la seconde est celle où l'on est sujet aux pluies, et où les eaux du fleuve sont douces. Les pluies durent rarement plus de trois mois; elles commencent à la fin de juin, et finissent avec le mois de septembre.

Les eaux du Sénégal, dont Adanson a parlé, sont salées pendant la moitié de l'année vers l'île du Sénégal. Comme le pays est fort bas, qu'on n'y voit ni rochers, ni aucune sorte de pierres, mais seulement des sables mouvants, il ne s'y trouve, pour la même raison, aucune source d'eau : on est obligé de creuser alors des puits, qui, à la vérité, ne donnent pas beaucoup de peine; car on trouve l'eau à trois ou quatre pieds de profondeur; mais elle est toujours saumâtre, c'est-à-dire qu'elle conserve un petit goût de

sel communiqué aux terres par la proximité de la mer.

Il n'y a que deux saisons au Sénégal : la saison sèche, improprement nommée été, et la saison pluvieuse, improprement nommée hiver. On les appelle au Sénégal, avec plus de motifs, basse saison et haute saison; mais cette dernière est seulement un temps moins chaud que le reste de l'année, et ce prétendu hiver est plus chaud que les grands étés de France.

Le 8 août, le soleil, passant à midi perpendiculairement sur la tête, réunissait l'ombre du corps sous les pieds. C'était pour la seconde fois que notre voyageur voyait ce phénomène depuis son arrivée au Sénégal. Il lui avait apparu pour la première fois le quatrième jour du mois de mai. La chaleur que l'astre brûlant occasionait à son retour du tropique du cancer vers l'équateur, était beaucoup plus grande que celle que son premier passage avait excitée; car le thermomètre marquait pour les nuits du mois de mai vingt-deux degrés, et vingt-six à vingt-huit pour le jour, au lieu que les nuits d'août donnaient vingt-six degrés, et les jours trente-deux degrés.

Le 9 août et les jours suivants, Adanson se promena aux environs de l'île du Sénégal, et retourna à l'île de Sor. L'usage des canots européens lui paraissant trop incommode, à cause de leur pesanteur, pour traverser journellement le fleuve, il jugea à propos de se servir par la suite d'une espèce de canot nègre que les Français appellent pirogue. Ces petits bâtiments sont faits tout d'une pièce, et d'un tronc

d'arbre creusé et fort léger. Ils ont depuis dix jusqu'à trente pieds de longueur, sur un à deux pieds de largeur et de profondeur, et sont terminés en pointe par les deux bouts. Celui de notre voyageur était des plus grands. Lorsqu'il y fut entré, ses deux nègres se placèrent aux deux extrémités, l'un à la poupe et l'autre à la proue : lui se mit au milieu, où il n'avait d'autre siège qu'un barreau de traverse, dont les deux bouts, fixés dans les flancs de la pirogue, servaient aussi à les tenir toujours écartés à la même distance. Ses nègres avaient chacun une pagaie à la main : ce sont de petites palettes de bois, faites en croissant, et attachées au bout d'un bâton dont ils se servent pour ramer. Celui qui était à la proue se tenait debout, et plongeait sa pagaie dans l'eau en la poussant derrière lui, pendant que l'autre assis gouvernait avec la sienne. Quand on fut arrivé à l'autre bord du fleuve, on tira la pirogue à terre : c'est le seul moyen que les gens du pays aient pour mettre ces petits bâtiments en sûreté contre les vagues qui les auraient bientôt remplis, lorsqu'ils ne peuvent pas les mouiller assez loin du rivage.

Cette manœuvre ne dura pas long-temps, et Adanson porta ses pas au village de Sor. Il y fut très-bien accueilli. Il savait déjà suffisamment la langue du pays pour pouvoir s'expliquer sans le secours d'un interprète. Les habitants le menèrent à la chasse dans un quartier d'où il vit partir un troupeau de gazelles; mais il ne pensa plus à chasser dès qu'il eut aperçu un arbre dont la grosseur prodigieuse attira toute son attention : c'était un calebassier,

autrement appelé pain-de-singe (1), que les Oualofs (2) nomment goui dans leur langue. Sa hauteur n'avait rien d'extraordinaire; elle était de soixante pieds environ : mais son tronc était d'une grosseur démesurée; sa circonférence était de soixante-cinq pieds; son diamètre avait, par conséquent, près de vingt-deux pieds. Du tronc de vingt-deux pieds de diamètre, sur huit à douze pieds de hauteur, partaient plusieurs branches, dont quelques-unes s'étendaient horizontalement, et touchaient la terre par leurs extrémités : c'étaient les plus grandes; elles avaient depuis quarante-cinq jusqu'à cinquante-cinq pieds de longueur. Chacune de ces branches aurait fait un des arbres monstrueux de l'Europe : enfin tout l'ensemble de ce pain-de-singe paraissait moins former un seul arbre qu'une forêt. Ce ne fut pas tout : le nègre qui servait de guide à notre voyageur le conduisit à un second qui avait soixante-trois pieds de circonférence, c'est-à-dire vingt-un pieds de diamètre, et dont une racine, qui avait été pour la plus grande partie découverte par les eaux d'une rivière voisine, portait cent dix pieds de longueur, sans compter la partie qui restait cachée sous les eaux de cette rivière, et qu'il ne put faire découvrir. Le même nègre lui en montra un troisième, qui n'était pas fort loin de là, et ajouta que, sans sortir de cette île, il en pourrait voir un grand nombre d'autres qui ne leur étaient pas beaucoup inférieurs pour la taille. Sa sur-

(1) Bahobab. P. Alp., t. II, p. 37.

(2) Ce sont les Jalofs, ou Yolofs des voyageurs précédents; mais Oualofs, ou Ouolofs (Wolofs) paraît être le véritable nom.

prise cessa dès lors; et, satisfait d'en avoir vu trois, il se disposa à chasser.

Un vent d'est qui s'éleva tout à coup avec une impétuosité telle qu'il semblait devoir déraciner et enlever tous les arbres, l'empêcha d'aller plus loin. Ces coups de vent sont les avant-coureurs ordinaires de la pluie dans ces pays; et celui-ci amenait avec lui un épais nuage qui creva aussitôt. Le village était loin, et l'on ne pouvait espérer de le regagner. Ses nègres ne voyant aucun abri pour eux, quittèrent leurs pagnes, et se jetèrent à la nage dans une petite rivière qui passait auprès de cet endroit. C'est leur coutume, lorsqu'ils sont surpris par un orage, de se plonger dans l'eau, plutôt que de s'exposer à être mouillés par celle de la pluie, dont ils craignent les mauvais effets. Adanson, qui n'eut ni le temps ni la volonté de les suivre, se retira sous le plus gros des pains-de-singe qu'il venait de voir, comptant s'y trouver à couvert comme sous le toit d'une maison. Il semblait que le ciel fondît en eau, tant la pluie était forte; chaque goutte qui tombait s'étendait sur la terre de toute la largeur de la main. Notre voyageur ne souffrit rien de sa première impétuosité; mais quelques minutes après, lorsque l'arbre eut été bien abreuvé, il fut inondé par l'eau qui ruisselait de ses branches, et leurs sinuosités devinrent comme autant de lits, d'où se précipitaient des torrents, qui, réunis dans la vaste surface du tronc, en coulaient comme un fleuve. Il s'en éloigna bien vite, et se mit en plaine campagne; là il essuya tout l'effort du grain, qui dura une bonne heure; et il apprit, à son retour

dans l'île du Sénégal, qu'il y était tombé deux pouces trois lignes d'eau.

---

# CHAPITRE VI.

Suite du voyage d'Adanson. Voyage à l'île de Gorée et au cap Vert.

Les eaux du Sénégal, parvenues à leur plus haut point d'accroissement, inondaient tous les environs de l'île de Saint-Louis, et les rendaient impraticables. Forcé de renoncer entièrement à toute sorte de promenade, Adanson ne vit qu'un moyen de pouvoir employer le long intervalle de temps que devait durer l'inondation; c'était de passer dans un pays qui en fût à l'abri. Un bâtiment partait pour Gorée; il s'y embarqua le 27 août par des vents d'ouest peu favorables; mais un grain (1), amené pendant une nuit par un vent d'est furieux, les poussa si vivement qu'il leur fit faire à sec, c'est-à-dire à mâts et à cordes, sans le secours d'aucune voile, plus de chemin qu'ils n'en avaient fait depuis sept jours qu'ils étaient en route. On vit pendant ce grain une lumière que les marins connaissent sous le nom de feu Saint-Elme: elle serpenta pendant près d'une minute au haut du

(1) On appelle de ce nom tous les coups de vents orageux qui sont accompagnés de pluie, de tonnerre et d'éclairs; et l'on se sert du terme de grain sec pour désigner ceux qui sont sans pluie. (*Note d'Adanson.*)

mât, et à l'extrémité de la girouette, où elle se dissipa. Les matelots la regardèrent comme un heureux présage qui leur annonçait la fin de la tempête, et ils ne furent pas trompés dans leurs espérances; le vent s'apaisa bientôt après, et rendit à la mer sa première tranquillité.

Le 4 septembre, au point du jour, on se trouva par le travers du cap Vert; on découvrit peu de temps après les îles de la Madeleine, et dans la matinée on mouilla dans l'anse de Gorée. Une langue de terre basse et une petite montagne très-escarpée composent toute cette île d'un sixième de lieue de longueur. Malgré son peu d'étendue, sa situation la rend assez agréable; du côté du sud on y jouit d'une vue qui n'est bornée que par l'horizon de la mer, et du côté du nord on découvre au loin le cap Vert, tous les autres caps et les avancements des terres voisines. Quoique cette île soit dans la zone torride, on ne laisse pas d'y respirer presque toute l'année un air frais et tempéré; cela vient de l'égalité des jours et des nuits, et de ce qu'elle est continuellement rafraîchie par les vents qui soufflent successivement des terres et de la mer. De Saint-Jean, qui en était alors directeur, l'avait embellie de plusieurs beaux bâtiments, et l'avait fortifiée au point de la rendre imprenable. Par ses soins, on y avait découvert plusieurs sources d'eau; les jardins avaient été plantés de beaux arbres fruitiers; on y recueillait les plus excellents légumes; enfin, en lui procurant tous ces avantages, il avait fait, d'une petite île sèche et stérile, un séjour salubre et charmant. Adanson lui avait été déjà recommandé par Delabrue, son frère,

directeur général de la concession; et il ne pouvait manquer de trouver auprès de lui toutes sortes de facilités.

Les rochers dont l'île de Gorée est environnée, produisent une infinité de coquillages et de zoophytes qui occupèrent notre naturaliste pendant quelques jours; après quoi il s'embarqua, le 13 du même mois, sur un petit bâtiment qui allait faire une traite de bœufs et de mil à Portudale. Cette escale, que les nègres appellent du nom de Sali, n'est éloignée que de neuf lieues au sud de l'île de Gorée. La barre qui y règne obligea de mouiller le bâtiment à une demi-lieue de terre, pour ne pas l'exposer aux lames. Une pirogue y conduisit Adanson sans aucun accident. Il se trouva dans une terre sablonneuse, mais d'une fertilité inconcevable, et toute couverte de bois. Le grewia (1), une espèce de polygala à semence d'érable, le rebreup (2), et le demboutonn (3), faisaient des taillis au-dessus desquels les monbins (4), appelés sab dans le langage du pays, élevaient leurs têtes chargées de fruits. Les feuilles de cet arbre lui donnent assez l'air du frêne; mais il se fait bientôt reconnaître par ses fruits, qui sont semblables, par leur grosseur, leur forme et leur couleur, à nos prunes de Sainte-Catherine: ils étaient mûrs pour lors, et Adanson en mangea quelques-uns auxquels il trouva un goût aigrelet, aromatique et fort agréable. Il vit aussi dans ces quartiers plusieurs fromagers épi-

(1, 2, 3) Espèces d'arbres qu'Adanson fit connaître le premier.

(4) Monbin arbor foliis fraxini, fructu luteo racemoso. Plum. *gen.*, p. 44.

neux (1), connus par les nègres sous le nom de benten, et beaucoup d'autres grands arbres. Les naturels avaient coupé ce bois en plusieurs endroits pour y semer du petit mil; il était alors près de sa maturité.

Une multitude d'oiseaux remarquables par leur plumage voltigeait dans l'air. Le geai du Sénégal y était par troupes: l'éclat de ses plumes azurées contrastait avec la vive couleur de feu des moineaux appelés cardinaux, dont toutes les campagnes étaient alors couvertes. Ce fut dans cet endroit qu'Adanson trouva la seule espèce de limaçon terrestre (2) qu'il ait observée dans le pays. Il était fort commun dans une prairie découverte, remplie de joncs et d'ambrosie maritime; il en vit même plusieurs vivants auprès des arbres voisins où ils étaient à l'ombre. C'est une chose digne de remarque, et qui sans doute paraîtra surprenante, que, dans une si vaste étendue de pays bien boisé, on ne rencontre qu'une espèce de limaçon terrestre, pendant qu'on en voit tant d'espèces dans les pays tempérés.

Les Français n'ont point établi de comptoir à Portudale; et lorsqu'ils y vont en traite, ils descendent chez l'alquier, ou le gouverneur du village, qui possède un grand nombre de cases. Il en avait destiné une à notre voyageur. Une nuit qu'il dormait d'un profond sommeil, il fut réveillé par un cri horrible qui mit tout le village en rumeur. Il s'informa aussitôt de ce que c'était; et on lui dit qu'on pleurait la

(1) Ceyba viticis folio, caudice aculeato. Plum. *gen.*, p. 42.

(2) Voyez Adanson, *Histoire naturelle des coquillages univalves*, genre 5, *le limaçon*, pl. 1, fig. 1, Kambert.

mort d'une jeune fille qui avait été mordue, à quatre lieues de là, par un serpent, dont le venin l'avait fait périr en moins de deux heures, et que son corps venait d'être transporté à la case. Le premier cri en avait été jeté, suivant la coutume, par une des parentes de la défunte, devant la porte de la case, qui était fort proche de celle d'Adanson. A ce signal, toutes les femmes du village sortirent en poussant de semblables cris, et se rassemblèrent autour du lieu d'où était parti le premier bruit. A les voir et à les entendre, on les eût prises toutes pour des parentes de la défunte, tant elles paraissaient pénétrées de douleur; et assurément ces cris eussent été une démonstration des plus authentiques de leur sensibilité, s'ils fussent partis du fond du cœur; mais ils n'en avaient que l'apparence; ce n'était qu'un pur effet de l'usage établi dans le pays. Ce tintamarre épouvantable dura quelques heures, c'est-à-dire jusqu'au point du jour. Alors les parents, entrant dans la case de la défunte, lui prirent la main, et lui firent plusieurs questions qui furent suivies de bien des offres de services. Voyant qu'elle ne leur répondait point, ils se retirèrent en disant : Hélas ! elle est morte. Ses amis en firent autant; puis l'on porta le corps en terre, et l'on mit à ses côtés deux pots de terre, dont l'un était plein d'eau et l'autre plein de couscous : c'était sans doute pour lui servir de nourriture, dans la supposition qu'il lui prît encore envie de boire et de manger. Les funérailles achevées, les cris, les hurlements et les pleurs cessèrent. Le deuil finit aussi, et l'on ne pensa plus qu'à faire festin en l'honneur du mort. Dès le soir du même jour il y eut un folgar,

c'est-à-dire un bal, qui fut continué pendant trois nuits. Notre voyageur était descendu facilement à terre en arrivant à Portudale, parce que la mer était traitable; mais on fut fort embarrassé quand il fallut s'en retourner à bord du bateau; les flots, qui se brisaient sur la barre, rendaient la navigation aussi dangereuse que difficile. L'employé de traite, Adanson et quelques passagers s'y risquèrent cependant dans une grande pirogue. Elle était ainsi chargée lorsqu'une lame, qui vint à terre, l'emporta à l'aide des bras de quatre nègres, tous habiles nageurs, qui en avaient la conduite: ils la poussèrent de toutes leurs forces, et sautèrent dedans à mesure que l'endroit où ils devaient ramer entra dans l'eau. On se trouva bientôt dans les plus grosses lames, dont quelques-unes, qui s'élevaient comme de longues collines, se brisèrent contre la pirogue, et la remplirent d'eau en inondant ceux qu'elle portait. Les passagers travaillaient à la vider, tandis que les nègres étaient attentifs à forcer de rames pour éviter adroitement les vagues lorsqu'elles approchaient. Tantôt la pirogue s'élevait par une extrémité sur le dos d'une lame, pendant que son autre extrémité y plongeait; tantôt elle se trouvait supportée et comme suspendue par les deux bouts sur les pointes de deux lames différentes; quelquefois elle n'était soutenue que par son milieu sur le sommet d'une lame, de manière que ses extrémités restaient en l'air comme en équilibre. Ce fut ainsi que nos voyageurs, exposés à tous moments au péril évident d'être submergés, franchirent la barre avec un bonheur inouï, et qu'ils arrivèrent à bord du bateau qui les

porta à l'île de Gorée le 24 septembre à l'entrée de la nuit.

Deux jours après, de Saint-Jean voulut donner à Adanson la satisfaction d'aller aux îles de la Madeleine, qui en sont éloignées d'une bonne lieue. Il fit équiper un bateau dans lequel notre voyageur, lui et quelques officiers de son département, s'embarquèrent. De ces deux îles il n'y en a qu'une de praticable; l'autre n'est qu'un rocher nu et escarpé, fort élevé au-dessus des eaux, et blanchi par la fiente que les plongeons, les goélands, les fous et d'autres oiseaux de mer y déposent continuellement. L'île principale de la Madeleine, quoique petite, pourrait être habitée, si elle avait un port; mais on ne peut l'aborder que par une petite anse toute semée de rochers sur lesquels la mer est rarement tranquille. Cette anse fait une espèce de cul-de-sac ou de long canal, qui aboutit à un bassin naturel de figure ovale, creusé dans le roc, de douze pieds de profondeur sur douze toises de longueur, et de la plus belle eau, où l'on peut se baigner en sûreté. Du reste, cette île n'est qu'une montagne presque ronde et semblable à celle de Gorée; elle a aussi deux petites sources d'eau qui tarissent pendant l'hiver; la vue y est également belle et fort étendue, et l'air extrêmement frais; mais il n'y aurait aucune satisfaction à s'y arrêter pour ce seul avantage. Ses rochers servent de retraite à un nombre infini de pigeons ramiers naturels au pays, et qui ne diffèrent de ceux d'Europe qu'en ce qu'ils sont d'une délicatesse et d'un goût plus exquis. Les plantes les plus remarquables de cette île étaient les mêmes qu'A-

danson avait observées à Gorée. Dans le bas on voyait plusieurs espèces nouvelles de spermacoce, et un hélianthemoïdes, que les Français appellent salade-de-matelots, parce qu'ils en mangent les feuilles comme le pourpier, dont elles ont le goût. Plus haut se trouvaient les corchorus (1), et plusieurs liserons à feuilles découpées. Le sommet de la montagne était couvert d'un grand nombre d'arbrisseaux, tels que les ricins, les tapia (2), et les casses puantes, parmi lesquels croissaient abondamment les dracunculus (3), l'ornithogalum à fleurs vertes, et une fort jolie espèce d'amaranthe (4): enfin l'orseille couvrait les rochers les plus exposés. Il y avait aussi quelques pains-de-singe de cinq à six pieds de diamètre: ils portaient tous des noms d'Européens dont les caractères étaient gravés profondément dans leurs écorces.

Chacun imita cet exemple, et fit aussi sa marque sur ces arbres. Adanson se contenta de renouveler deux de ces noms qui étaient assez anciens pour en mériter la peine; l'un datait du quinzième, et l'autre du seizième siècle.

Après avoir resté trois jours à herboriser agréablement sur l'île de la Madeleine, et à observer les beaux coquillages qu'elle produit, Adanson se rendit à Gorée, d'où il partit le 2 octobre pour l'île du Sé-

(1) Corchorus sive melochia. J. B. II, 982.

(2) Tapia arborea triphylla. Plum. *gen.*, p. 22.

(3) Arum polyphyllum ceylanicum; caule scabro, viridi diluto, maculis albicantibus notato. Comm. *Hort. Amst.*, t. 1, tab. 52.

(4) Amaranthus verticillatus minor, bengalensis, serpylli foliis incanis. Pluk. *Phytogr.*, tab. x, fig. 3.

négal. Les vents contraires de nord-est le retinrent dix jours en mer; ce qui l'aurait fort ennuyé, s'ils ne lui eussent procuré l'occasion de faire une observation intéressante.

Le 6 du même mois, à six heures et demie du soir, à cinquante lieues environ de la côte, quatre hirondelles vinrent chercher gîte sur le bâtiment, et se reposèrent côte à côte sur les échelons des haubans. Notre naturaliste les prit facilement toutes quatre, et les reconnut pour être les vraies hirondelles d'Europe. Cette heureuse rencontre le confirma dans le soupçon qu'il avait formé, que ces oiseaux passaient les mers pour gagner les pays de la zone torride, dès que l'hiver approchait : en effet, il a remarqué depuis qu'on ne les voit que pendant cette saison au Sénégal, avec les cailles, les bergeronnettes, les écouffes et quelques autres oiseaux de passage, qui toutes les années s'y rendent lorsque le froid les chasse des pays tempérés de l'Europe. Un fait qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que les hirondelles ne nichent pas au Sénégal comme en Europe: elles couchent toutes les nuits deux à deux, ou solitairement, dans le sable sur le bord de la mer, où elles habitent plus volontiers que dans l'intérieur des terres.

Adanson fut encore distrait de la longueur de cette traversée par les divertissements que lui donnaient les poissons volants. C'était alors leur saison, la mer en était pour ainsi dire couverte. Leur grosseur est égale à celle du goujon ou du merlan. Ils ont deux nageoires presque aussi longues que tout le corps, et qui leur servent d'ailes pour voler au-dessus de l'eau. Les

dorades et les bonites sont d'autres poissons qui en sont très friands. Ils leur faisaient alors la chasse, et l'on voyait à chaque instant de petites nuées de poissons volants, qui s'élevaient au-dessus de l'eau pour éviter ces cruels ennemis, et couper en même temps leur route. Comme ils ne se soutiennent en l'air qu'autant que leurs ailes sont humides, leur vol est court, et beaucoup de ceux qui s'étaient élevés par-dessus le navire y retombèrent : on en fit une capture très abondante, et Adanson en mangea quelques-uns, qu'il trouva très-délicats.

## CHAPITRE VII.

Suite du voyage d'Adanson. Second voyage à Podor.

Lorsque notre voyageur arriva à l'île du Sénégal le 12 octobre, les arbres, les campagnes et les prairies se ressentaient également de la vigueur de la saison que les pluies avaient amenée : on ne voyait qu'une verdure agréable qui avait succédé à une sécheresse affreuse; les pluies avaient cessé; les eaux du Sénégal, qui commençaient à décroître, devaient rendre la route de Podor plus praticable. Adanson ne pouvait choisir un temps plus favorable à ses recherches sur les bords du fleuve. Il pensa donc à faire une seconde fois ce voyage. Il savait que les vents, qui ne sont pas ordinairement bons dans cette saison, lui feraient faire

de petites journées; mais il en augurait favorablement pour les travaux qu'il s'était proposés.

Il s'embarqua le 23 du même mois. C'est l'ordinaire que les bâtiments qui se disposent à faire ce voyage, se fournissent de bois vis-à-vis de la pointe de l'île Bifèche, dans une île qui a retenu depuis le nom de l'île au Bois, à une petite lieue de celle du Sénégal. On s'y arrêta dans un fort joli quartier où le bateau entra facilement au milieu des mangliers, et se trouva sous un couvert de verdure très-agréable. Pendant que l'on fit la provision, notre naturaliste descendit sur cette île, dont le terrain inondé n'était qu'un marais et un bourbier continuel. Il sentait de tous côtés une odeur gracieuse, dont il ne devina la cause que lorsqu'en pénétrant dans le bois il arriva, ayant de l'eau jusqu'à mi-jambe, dans un lieu qu'il vit tout couvert d'une espèce de boulette différente de celle d'Égypte. Elle était alors en fleurs, et répandait une odeur extrêmement flatteuse.

Depuis cet endroit jusqu'au village de Maca, les deux bords du Sénégal sont tellement couverts de mangliers qu'il est impossible aux gens de pied d'y marcher. Comme les vents manquaient, les laptots furent obligés de haler le bâtiment à la cordelle, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et quelquefois davantage. Les premières journées furent de cinq ou six lieues jusqu'à ce qu'on eût gagné l'escale des Maringouins; mais depuis cet endroit jusqu'à Podor on eut bien de la peine à faire trois lieues par jour. Tantôt c'était un platon, ou banc de sable élevé sur le fond de l'eau qui arrêtait le bâtiment; tantôt les arbres

qui bordent ce fleuve empêchaient de haler à la cordelle, et l'on passait une bonne partie du jour à touer (1). Notre naturaliste profitait de ces retards pour augmenter ses collections.

Un peu au-dessus de l'escale des Maringouins, Adanson commença à voir des crocodiles: il n'en avait encore vu qu'à l'île-du Sénégal. Il semble que cet endroit soit leur rendez-vous; les plus grands avaient depuis quinze jusqu'à dix-huit pieds. Il y en avait plus de deux cents qui paraissaient en même temps au-dessus de l'eau, lorsque le bateau passa. Ils eurent peur, et plongèrent aussitôt; mais ils reparurent bientôt après pour reprendre haleine.

On n'avait pas encore fait vingt-cinq lieues le 30 octobre. Le matin une fort belle plaine, sur la gauche du Sénégal, vis-à-vis du village de Gandor, se présenta aux yeux de notre voyageur. Il y descendit; mais il eut bientôt lieu de s'en repentir. Après avoir marché pendant une heure, il trouva son chemin barré par le marigot d'Ouasoul, qui était alors considérable. Le fleuve fait un coude un peu au-dessus de cet endroit. Le bâtiment trouvant là le vent favorable, avait gagné plus d'une lieue d'avance sur lui, et l'on ne pensait guère à l'attendre, ignorant l'embarras où il était. Il lui fallait cependant rejoindre le bateau. Il n'avait pris qu'un nègre bambarra qui s'était offert pour l'accompagner; car il avait beaucoup de peine à se faire suivre par ceux qui avaient une fois couru avec lui; ils con-

(1) C'est tirer le bâtiment par le moyen d'un cordage que l'on attache à un arbre ou à une ancre que l'on laisse tomber au fond de l'eau.

naissaient trop bien les dangers auxquels il s'exposait, et ils ne trouvaient pas assez de plaisir à partager les fatigues de ses promenades. Il fit avec son Bambarra une grande demi-lieue dans un marais formé par l'épanchement du marigot sur ces terres basses, dont il se tirait avec peine ayant de l'eau jusqu'aux genoux, et rencontrant à chaque pas des serpents de la grande taille, surtout de ceux qui ont le corps extraordinairement gros eu égard à leur longueur. Il les évitait d'aussi loin qu'il les apercevait; mais son nègre le rassura, en lui disant qu'ils n'étaient pas malfaisants. Adanson en tira un à bout portant, qui avait près d'un pied de diamètre sur huit et demi de longueur. Son nègre le chargea sur ses épaules, comptant en faire bonne chair avec ses camarades.

Lorsqu'il eut avancé encore quelques pas vers le lit du marigot, il entra, quoique habillé, dans l'eau jusqu'à la ceinture. Il n'eut garde d'aller plus loin, craignant de trouver quelque trou qui l'eût fort embarrassé. Il envoya son nègre sonder le terrain, et pendant ce temps-là il monta sur un arbre pour s'éloigner des serpents et de l'eau qui commençait à le fatiguer. Son Bambarra, après avoir sondé trois endroits différents, jugea qu'il pourrait le passer dans celui où l'eau ne lui venait que jusqu'aux narines, en s'élevant sur la pointe des pieds. Cet Africain avait six pieds et quelques lignes de hauteur. Adanson monta sur ses épaules, portant son fusil, quelques oiseaux et un paquet de plantes. Le nègre fut bientôt dans l'eau jusqu'au cou; et ce ne fut pas sans peur que notre voyageur se sentit plonger insensiblement jus-

qu'à la ceinture. Il s'abandonna alors à la sage conduite de son guide, ou plutôt à sa bonne fortune; le nègre passa avec une constance étonnante, et sans perdre tête, le milieu du marigot, en avalant trois fois de suite de l'eau qui le priva pendant quelque temps de sa respiration. Échappé à ce pas dangereux, notre naturaliste vit flotter une plante d'une grande beauté: c'était un cadelari (1) à feuilles soyeuses et argentées. Il oublia tout dans ce moment; et quoique son Bambarra eût encore de l'eau jusqu'au menton, il se risqua à arracher cette belle plante. Il sortit ainsi fort heureusement du marigot d'Ouasoul, qui avait alors près de cent vingt toises de largeur, c'est-à-dire environ deux fois celle de la Seine au pont Royal; et il rejoignit son bateau avant midi.

Le soir même, dans l'incertitude où il était s'il trouverait la route praticable sur le bord du fleuve, il descendit sur la rive opposée, où il ne fut guère plus heureux. Il rencontrait de temps en temps des forêts de roseaux de dix à douze pieds de hauteur, qui mettaient sa patience à l'épreuve quand il les fallait traverser. Il n'y avait aucun sentier, et souvent ces roseaux étaient si épais qu'ils se touchaient du haut et du bas, de manière à priver entièrement de la vue du ciel et de la terre.

Les jours suivants se passèrent plus agréablement: on arriva dans le quartier où les hippopotames, autrement appelés chevaux marins, sont fort communs. Cet animal, le plus grand des amphibies, hennit d'une

(1) Cadelari. *Hort. Mal.* part. x, p. 155, tab. 78.

manière peu différente du cheval; mais avec une si grande force qu'on l'entend distinctement d'un bon quart de lieue.

On voit dans ces mêmes quartiers, avec le cheval marin, une seconde espèce de crocodile, qui ne cède point à l'autre pour la grosseur. On le distingue par sa couleur noire et par ses mâchoires, qui sont beaucoup plus allongées. Il est encore plus carnassier; on le dit même très-avide de chair humaine.

Le bateau côtoyait tantôt l'une, tantôt l'autre rive du fleuve. Partout elles étaient bordées d'arbustes, communément de saules ou de sesbans, couverts de liserons ou d'apocins de diverses espèces, qui, après avoir serpenté autour de leurs branches, laissaient pendre leurs jets chargés de fleurs de différentes couleurs. Au pied de ces arbrisseaux croissait la persicaire, aussi en fleurs. Adanson naviguait ainsi dans une prairie flottante où l'on voyait une multitude de sauterelles dont la couleur verte, bigarrée d'un beau rouge de feu, faisait un effet admirable. Plus loin les palmiers élevaient leurs têtes au-dessus des semeliers (1) et des acacies dont tout le reste du terrain était couvert. Enfin rien ne manquait à la beauté de la perspective dans un espace de plus de quinze lieues, depuis le Désert jusqu'au village de Bokol. Le Sénégal serait la rivière du monde la plus agréable, si l'on n'avait pas à craindre à tout moment les crocodiles, et quelquefois même les chevaux marins dont elle est remplie.

Le palmier, dont il est question plus haut, est

(1) Espèce de bauhinia.

celui que les nègres connaissent sous le nom de ronn (1), qu'il a plu aux Français de changer en celui de rondier. Il porte un tronc fort gros et fort droit, semblable à une colonne de cinquante à soixante pieds de hauteur. Les nègres aiment beaucoup son fruit; lorsqu'il a été cuit sous les cendres, il a un peu du goût du coing; son odeur est assez forte, mais agréable.

Le saule du Sénégal est différent de celui de l'Europe. Il a les tiges et la faiblesse de l'osier; mais ses feuilles sont très-courtes, et arrondies par les extrémités. Chez les nègres il porte le nom de kelélé. C'est un arbre des plus honorés dans le pays; ses jeunes branches passent entre les mains des dames, qui en font des cure-dents. Au défaut de ceux-ci, qui laissent un peu d'amertume dans la bouche, on emploie des branches de quelques autres arbres de bonne odeur. Ces différentes espèces de cure-dents s'appellent sokiou.

Les éléphants, dont on voyait tous les jours un grand nombre se répandre sur les bords du fleuve, n'étonnaient plus notre voyageur. Le 5 novembre, comme il se promenait dans les bois qui sont vis-à-vis du village de Dagana, il aperçut quantité de leurs traces très-fraîches. Il les suivit constamment pendant près de deux lieues; et enfin il découvrit cinq de ces animaux, dont trois se vautraient à la manière des cochons, et le quatrième était debout avec son petit, mangeant les extrémités des branches d'une acacie qu'il

(1) Carim-pana. *Hort. Mal.* t. 1, p. 11, tab. 9.

venait de rompre. Adanson jugea par comparaison de la hauteur de l'arbre contre lequel était cet éléphant, qu'il avait au moins onze ou douze pieds, depuis la plante des pieds jusqu'à la croupe. Ses défenses sortaient de la longueur de près de trois pieds. Quoique la présence de notre observateur n'eût pas ému ces animaux plus que les quatre autres, il pensa qu'il était à propos de se retirer. En poursuivant sa route, il mesura les impressions bien marquées des pas de ces animaux. Elles avaient près d'un pied et demi de diamètre. Leur fiente, qui ressemblait à celle du cheval, formait des boules de sept à huit pouces d'épaisseur.

Adanson visita le lendemain, avec un plaisir infini, les belles campagnes qui sont en-deçà de Bokol. Il passa d'abord sous des arbres remplis de singes verts, dont les gambades étaient fort divertissantes. Il se trouva ensuite dans une plaine fort abondante en gibier, et il y fit une chasse merveilleuse. De là il entra dans un petit bosquet planté auprès d'un marais qui attirait des compagnies de pintades. Pendant qu'il était aux aguets dans cet endroit, il aperçut un de ces énormes sangliers particuliers à l'Afrique, et dont aucun naturaliste n'avait parlé avant lui. L'animal venait tête baissée sur lui, et l'aurait infailliblement atteint, s'il ne l'eût, pour ainsi dire, averti de détourner ses pas, par quelque bruit qu'il fit en le couchant en joue. Il était noir comme les sangliers d'Europe, mais d'une taille infiniment plus haute. Il avait quatre grandes défenses, dont les deux supérieures étaient recourbées en demi-cercle vers le

front, où elles imitaient les cornes que portent d'autres animaux (1).

Plus Adanson approchait de Podor, plus il était exposé, parce que les bords du Sénégal sont plus déserts, surtout celui qui regarde le septentrion.

Le 9 novembre, il lui arriva une aventure encore plus effrayante que celles qu'il avait éprouvées jusqu'alors. Comme il se promenait alternativement tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre bord du fleuve, il passa ce jour-là sur le bord septentrional. Il marchait, en chassant, dans une terre déserte, qui n'avait jamais été défrichée, toute couverte de bois aussi anciens que le pays, et dont l'épaisseur seule, indépendamment des bêtes féroces qui s'y retirent, aurait dû lui inspirer de la frayeur. Malgré les dangers et les incommodités inséparables de cette chasse, sa curiosité le portait à pénétrer dans les lieux les plus épais de ces bois; les animaux, les plantes et les oiseaux qu'il y rencontrait à chaque pas l'y invitaient. Le nègre qu'il avait pris pour l'accompagner ne le suivait que de fort loin. Il était midi; et il finissait à peine de recharger son fusil, après avoir tué deux toucans, lorsqu'il vit un tigre à ses côtés. L'animal ne l'avait pas encore aperçu; il marchait fort lentement, la tête penchée vers la terre. Il le coucha en joue sans le tirer, et en frappant du pied; le tigre fit un bond prodigieux, et disparut avec la rapidité d'un éclair.

Dès ce moment, Adanson quitta le bois pour se

(1) C'est le sus babiroussa.

rapprocher du bord du fleuve, où son nègre ne le rejoignit qu'une heure après. On attendit fort long-temps le bateau sans en avoir des nouvelles; on alla même quelque peu au-devant, mais toujours inutilement. On l'avait laissé plus de deux lieues derrière, et il n'y avait aucune apparence qu'il dût arriver avant le coucher du soleil. Il était quatre heures du soir, et depuis six heures du matin notre naturaliste n'avait rien pris que de l'eau. Pressé par la faim aussi-bien que son nègre, il se détermina à faire le dîner du sauvage. Rien n'y manqua; il avait tué, chemin faisant, plus de gibier que quatre hommes affamés n'en auraient pu manger. Son nègre ne fut pas embarrassé pour le faire rôtir; il frotta ensemble deux bâtons qui prirent feu à l'instant; il fit aussi une broche de bois, qu'il garnit avec un toucan, deux perdrix et deux pintades. Quand ce dîner, encore plus frugal et de moindre appareil que celui des nègres, fut fini, il crut ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour lui et pour tous les Français qui viendraient par la suite se promener dans ce dangereux endroit, que d'y mettre le feu, comme le pratiquent les nègres. Pendant les deux heures qu'il passa dans ce lieu, il le fomenta et l'alimenta des matières suffisantes pour embraser plusieurs lieues de ce vaste désert, qui s'étend depuis le village appelé Ndounn-Mangas jusqu'à Podor, dans un espace de plus de vingt lieues, et n'est fréquenté que rarement par les Maures, qui campent dans quelques places où ils ont mis le feu. A sept heures du soir, le bateau tant désiré et si long-temps attendu arriva: Adanson s'y embarqua avec une grande satis-

faction, à la lueur des flammes qu'il avait allumées; et il apprit, huit jours après, que l'incendie durait encore, et qu'il avait mis à découvert le sol de plusieurs lieues de pays.

On arriva le 8 à Lamnaï (Lamnaye). Cette petite île, qu'on peut nommer à bon droit l'île aux Oiseaux, est très-basse, et n'a pas deux cents toises de longueur. Ses arbres étaient couverts d'une multitude si prodigieuse de cormorans et de hérons de toutes les espèces, que les laptots, qui entrèrent dans un ruisseau dont l'île était alors traversée, remplirent, en moins d'une demi-heure, un canot de tous ces oiseaux, tant des jeunes qui furent pris à la main ou abattus à coups de bâton, que des vieux dont chaque coup de fusil faisait tomber plusieurs douzaines. Ces oiseaux ont un goût d'huile et de poisson qui ne plaît pas à tout le monde. Notre naturaliste trouva dans cette île une plante qu'il n'avait pas encore vue : c'était le stratiote, connu sous le nom de stratiote d'Égypte.

La proximité où Adanson était de Podor, que l'on découvrait au loin par-dessus des terres fort basses, lui faisait soupirer avec d'autant plus d'ardeur après le moment où il devait y débarquer, que le bateau faisait à peine trois ou quatre lieues par jour. Enfin, cet heureux instant arriva le 10 de novembre, et mit fin le dix-neuvième jour à ce voyage long, difficile, et d'autant plus pénible, qu'il l'avait fait dans le mois où se font sentir les plus grandes chaleurs de l'année. Le thermomètre, qu'il ne pouvait exposer sûrement que dans la chambre du bateau, y marquait sur le midi depuis quarante jusqu'à quarante-cinq dégrés, échelle

de Réaumur. Cette chambre était si pénétrée de l'ardeur du soleil, que la nuit même elle conservait encore trente ou trente-deux degrés de chaleur : c'était une vraie étuve, ou même une fournaise ardente, dans laquelle distillaient goutte à goutte le brai et le goudron, que la chaleur liquéfiait au point de leur permettre de passer par toutes les jointures du bâtiment.

Une autre incommodité du voyage de Podor ou de Galam, pendant le mois d'octobre, ce sont les maringouins et les abeilles. On a dit ailleurs combien les premiers sont importuns; les abeilles le sont encore davantage. Tous les jours, vers le midi, Adanson était sûr d'être visité par un et quelquefois plusieurs essaims, qui venaient se rendre dans la chambre du bateau, attirés peut-être par l'odeur pénétrante et résineuse du goudron, et qui l'obligeaient à chercher à terre la tranquillité.

Le terrain de Podor parut à notre voyageur bien différent de ce qu'il l'avait vu dans son premier voyage. Au lieu d'une plaine sèche et stérile, il vit une campagne agréable, entrecoupée de marais dans lesquels le riz croissait naturellement, et sans avoir été semé. Les lieux les plus élevés étaient couverts de mil, et l'indigo et le coton y étalaient la plus belle verdure. Presque toutes les plantes aquatiques des pays chauds se trouvent dans ce canton. Adanson y vit le maniante (1), deux espèces de pontederia (2), les jus-

(1) Nymphæa indica minor, lævis. Rumph. *Herb. Amb.*, t. VI, p. 167, tab. 72, fig. 3.

(2) Pontederia floribus umbellatis. Linn. *Flor. Zeyl.* 126.

siæa (1), les lemma et le pongati (2). Il y trouva aussi plusieurs espèces d'alisma, de liserons, de nénuphar, l'utriculaire, l'hottonia (3), les adhatoda, un grand nombre de souchets et d'autres plantes, la plupart inconnues.

Il ne borna pas sa curiosité aux campagnes voisines ; elle s'étendit encore jusque dans les bois et les marigots qui sont répandus à deux lieues à la ronde. Il y trouva aussi beaucoup d'arbres nouveaux et des oiseaux d'une grande beauté. Mais, parmi les choses singulières qu'il observa, rien ne le frappa plus que certaines éminences de terre, que leur hauteur et leur régularité lui faisaient prendre de loin pour un assemblage de cases de nègres, et même pour un village considérable. C'était l'ouvrage des termites, vulgairement nommés vagvagues ou fourmis blanches.

Dans ses deux voyages, Adanson s'était occupé à déterminer, au moyen d'un gnomon de plus de huit pieds, la latitude de Podor. Il la trouva de seize degrés quarante-quatre minutes trente secondes boréale. « Cette observation, dit notre voyageur, était de quel« que importance, puisqu'elle corrigeait une erreur « de plus de quinze minutes, dont toutes les cartes « font Podor trop septentrional, et qu'elle diminuait « de beaucoup la longueur du cours du fleuve, dont « même la plupart des directions données jusqu'à pré-

(1) Nouvelles espèces.

(2) Pongati. *Hort. Mal.*, t. 11, p. 47, tab. 24.

(3) Hottonia flore solitario, ex foliorum alis proveniente. Burm. *th. Zeyl.*, p. 121, tab. 55, fig. 1.

« sent étaient fausses. » Cependant nos géographes paraissent l'avoir ignoré, ou n'en ont tenu aucun compte; la carte d'Afrique de Purdy, la planche II de l'atlas de Durand et la carte de M. Lapie (1817) mettent Podor à dix-sept degrés et quelques minutes de latitude. Ils paraissent avoir suivi D'Anville, qui place Podor à dix-sept degrés juste; mais ce grand géographe rédigeait sa carte en 1751, et n'a pu par conséquent connaître l'observation d'Adanson, qui ne fut de retour en France qu'en 1753.

En descendant le fleuve, les vents d'est furent aussi favorables à Adanson, qu'ils lui avaient été contraires en le montant. Il était parti de Podor le 17 décembre, et il arriva, le 21, à l'île du Sénégal; de sorte qu'il ne fut que cinq jours dans son retour, tandis qu'il en avait employé dix-neuf à monter à Podor. Les eaux en baissant avaient laissé sur les bords du fleuve un limon dont les nègres savent profiter aussitôt qu'elles se sont retirées. Ils avaient semé partout le gros mil, le tabac, et des haricots de plusieurs espèces.

---

## CHAPITRE VIII.

Voyages d'Adanson. Navigation sur la Gambie, et retour à Gorée.

Adanson ne resta pas long-temps à l'île du Sénégal; il en partit, le 11 janvier 1750, pour retourner à l'île de Gorée, où il arriva le 15. Il se résolut à faire le

voyage de la Gambie avec Delabrue et de Saint-Jean, directeurs, l'un de la concession du Sénégal, et l'autre de l'île de Gorée. Ils allaient rétablir le comptoir français d'Albreda, situé sur ce fleuve à six ou sept lieues de son embouchure, et distant d'environ cinquante lieues de l'île de Gorée. Trois bâtiments mirent ensemble à la voile le 10 février, et entrèrent le 20 dans la rivière de Gambie. Son embouchure ne commence, à proprement parler, qu'à la pointe de Bar, quoique son lit soit prolongé assez avant dans la mer, par des bancs de sable ou des hauts-fonds qui se trouvent entre l'île aux Oiseaux et le cap Sainte-Marie. Ce cap est une terre haute qu'on laisse sur la droite. Depuis la pointe de Bar jusqu'au comptoir d'Albreda, le fleuve a une largeur assez inégale d'une lieue dans quelques endroits, et d'un peu davantage dans d'autres. Ses bords sont assez élevés, et garnis des deux côtés de grands arbres qui indiquent la bonté du terrain.

L'on mouilla vis-à-vis du comptoir, et l'on resta quelques jours en rade sans descendre à terre. On y fit bonne chère, surtout en maigre. Les nègres apportaient quantité d'excellents poissons, des raies, des soles, des vieilles monstrueuses, et beaucoup d'huîtres d'arbres (1), qui sont très-abondantes dans ce fleuve. Elles ont toutce qu'il leur faut pour y vivre. Les mangliers, si abondants sur les rives de la Gambie, leur prêtent leurs racines pour s'y attacher, et l'eau de la

(1) Voyez l'Histoire naturelle des coquillages bivalves, genre 1, *l'huître*, pl. xiv, fig. 1. Adanson nomme cette huître Gasar.

mer n'y perd jamais sa salure. Ce qu'il y a de singulier, c'est que partout ailleurs on détache les huîtres des rochers, au lieu que là on les cueille sur les arbres. Lorsque la mer a baissé, elle les laisse à découvert, et on les voit pendantes à leurs racines : c'est ce qui a fait dire à quelques voyageurs qui en ont vu de semblables en Amérique, qu'elles perchaient sur les arbres. Les nègres n'ont pas tant de peine qu'on penserait bien à les cueillir ; ils ne font que couper la branche où elles sont attachées. Une seule en porte quelquefois plus de deux cents, et, si elle a plusieurs rameaux, elle forme un bouquet d'huîtres qu'un homme aurait bien de la peine à porter. La coquille de ces huîtres diffère de celles d'Europe en ce qu'elle est plus longue, plus étroite et moins épaisse ; du reste, la délicatesse et le bon goût de leur chair ne permettent pas aux connaisseurs d'y apercevoir aucune différence.

Adanson eut occasion de connaître les ravages que causent les sauterelles dans ces brûlants climats. Le troisième jour après son arrivée, on était encore en rade, lorsqu'il s'éleva au-dessus du vaisseau, vers les huit heures du matin, un nuage épais qui obscurcit l'air et intercepta les rayons du soleil. Chacun fut étonné d'un changement si subit dans l'atmosphère, qui est rarement chargée de nuages dans cette saison ; mais on reconnut bientôt que la cause en était due à une nuée de sauterelles. Elle était élevée d'environ vingt ou trente toises au-dessus de la terre, et couvrait un espace de plusieurs lieues de pays, où elle répandait comme une pluie de sauterelles qui y paissaient en se reposant, puis reprenaient leur vol. Ce nuage était

apporté par un vent d'est assez fort : il fut toute la matinée à passer sur les environs, et on jugea que le même vent les précipita dans la mer. Elles portèrent la désolation partout où elles se posèrent : après avoir consommé les herbages, les fruits, les feuilles des arbres, elles attaquèrent jusqu'à leurs bourgeons et leurs écorces ; les roseaux même des couvertures des cases, tout secs qu'il étaient, ne furent point épargnés. Plusieurs nations de ce pays mangent cet insecte dévastateur ; elles donnent même différentes façons à ce mets singulier. Les unes les pilent, et en font une bouillie avec le lait ; les autres les font rôtir simplement sur les charbons, et les trouvent excellentes.

Adanson fut étonné de la promptitude prodigieuse avec laquelle la sève des arbres répare dans ce pays-là les pertes qu'ils ont faites. En descendant à terre, quatre jours après ce terrible passage de sauterelles, il vit les arbres couverts de nouvelles feuilles, et ils ne paraissaient pas avoir beaucoup souffert. Les herbes portèrent un peu plus long-temps les marques de la désolation ; mais peu de jours suffirent pour faire oublier tout le mal que les sauterelles avaient fait.

Les peuples qui habitent le pays de Gambie sont Mandingues ou Sosès ; ce sont là les noms qu'ils se donnent. Ils ne vivent et ne s'habillent pas différemment des autres noirs ; mais leurs cases sont mieux bâties : peut-être doivent-ils le goût de leur architecture aux Portugais qui s'y sont établis autrefois.

La case où logeait notre naturaliste était vaste et commode, mais aussi sombre qu'un souterrain, même en plein midi, parce qu'elle n'avait pour ouverture que

deux portes percées à ses extrémités. Un grand nombre de nos hirondelles d'Europe venaient s'y rendre tous les soirs, et y passaient la nuit, perchées sur les chevrons de la couverture; car, ainsi qu'on l'a déjà dit, elles ne nichent pas dans ce pays; elles n'y font qu'hiverner.

Adanson, qui, pour ses observations d'histoire naturelle, ne pouvait s'accommoder d'une demeure aussi sombre, s'imagina de profiter d'un tamarinier qui se trouvait au milieu du jardin attenant à sa case. Ce jardin était planté de beaux orangers, de citronniers, de papayers et d'autres arbres fruitiers. Il fit faire une enceinte de paille sous l'épais feuillage du tamarinier, qui lui procurait, avec une ombre et une fraîcheur agréable, le tendre ramage des oiseaux. « C'était, dit-il, un vrai cabinet de naturaliste, et je « doute qu'on en ait encore vu de si champêtre. « Quant à moi, sa mémoire m'est infiniment chère « par les connaissances qu'il m'a procurées d'une mul- « titude de plantes nouvelles et fort curieuses que pro- « duit ce pays, sans contredit un des plus beaux de « l'Afrique. »

Les terres y sont grasses, profondes, d'une ressource et d'une fécondité étonnantes; elles produisent d'elles-mêmes, et presque sans culture, tout ce qui est nécessaire à la vie, grains, fruits, légumes et racines. Dans les lieux les plus élevés et un peu secs, on voit l'acajou, des papayers de deux espèces, des goyaviers, des orangers et des citronniers d'une grande beauté; quelques-uns ont plus de vingt-cinq pieds de hauteur et un pied et demi de diamètre au

tronc. Les racines de manioc, d'igname et de batate multiplient considérablement dans les lieux découverts. Les terres noires et humides sont occupées par des forêts de bananiers au pied desquels croissent le poivre et le gingembre. Tout y vient en perfection et d'une excellente qualité. On y fait aussi beaucoup de vin de palmier. Il y croît une espèce de poivre qui n'est pas le même que celui de l'Inde. Le riz est presque le seul grain qui soit cultivé sur les bords de la Gambie, dans les terres inondées par les pluies de la haute saison. Les nègres coupent toutes ces terres par de petites levées qui retiennent les eaux, de manière que leur riz est toujours baigné. On avait fait la récolte bien long-temps avant l'arrivée d'Adanson, et les rizières n'étaient plus, en février, que des marais desséchés où croissaient quelques herbes sauvages. Tous les soirs on y voyait voler de tous côtés de petites mouches luisantes, qui, partout où elles passaient, faisaient briller une lumière semblable à celle des étoiles courantes. D'après la description qu'en donne notre voyageur, il est évident que ce sont des espèces de scarabées, nommés lampyris par les naturalistes, ou des élaters ou taupins.

En s'éloignant du fleuve, on trouve une terre composée d'un sable rouge, gras, extrêmement fin et d'une fertilité inconcevable. Cela paraît par les arbres dont elle est chargée. Ici ce sont des bosquets impénétrables, non par les épines, qui y sont assez rares, mais par leur épaisseur. Adanson y rencontra quelques plants de vigne sauvage semblable à celle de l'Europe. Là, ce sont des bois de haute futaie courbés sous le poids

des cissus (1), qu'on appellerait lianes en Amérique, à cause de la manière dont elles s'y attachent en montant, puis en descendant, s'entrelaçant les unes dans les autres, et paraissant tirer en bas et assujettir leurs branches comme font les manœuvres d'un vaisseau à l'égard de ses vergues et de ses mâts. Ce fut dans ces belles campagnes que notre naturaliste vit ces arbres prodigieux en grosseur et en grandeur, les ceybas (1) du P. Plumier, autrement les polons ou fromagers, que les nègres du Sénégal appellent Benten. Ils atteignent jusqu'à cent vingt pieds de hauteur, et leur tronc n'a que huit à dix pieds de diamètre. C'est de cet arbre que les nègres font leurs pirogues en creusant son tronc, dont le bois est très-mou, liant et extrêmement léger. Ceux de la Gambie ayant à leur disposition les plus gros bentens, font aussi les plus grandes pirogues; ils en ont de quarante à cinquante pieds de longueur, sur quatre à cinq pieds de largeur, et un peu moins de profondeur.

Le farobier est un autre grand arbre aussi commun que le benten, mais d'un usage tout différent, à cause de la dureté et de la pesanteur de son bois. Ses fruits sont fort recherchés par les nègres; ils sont bons, nourrissants et d'un goût de pain-d'épice sucré et très-agréable.

A l'extrémité orientale du village d'Albreda, Adanson trouva un figuier sauvage d'une figure et d'une grosseur extraordinaires. Il n'était pas très-

(1) Cereo affinis scandens, planta aphylla; caule rotundo, articulato, glabro, succulento; saturatè viridi. Sloan. *Jam.*, t. 11, tab. 224, fig. 3 et 4.

(2) Ceyba viticis folio, caudice glabro. Plum. *gen.*, p. 42.

haut; mais son tronc, qui avait environ dix pieds de diamètre, était coupé de tant de cannelures, qu'il semblait composé de plusieurs arbres joints les uns aux autres, dont la plupart s'élargissaient par le bas, et formaient des espèces d'arcs-boutants. Le même tronc, dont la hauteur ne passait pas quinze pieds, se divisait en plusieurs branches fort grosses et bien garnies de feuilles, qui rendaient cet arbre très-agréable et capable de faire un fort bel ombrage. Les habitants du lieu en avaient profité pour faire un caldé, c'est-à-dire une salle de conversation. Cette salle consistait en un plancher élevé de deux à trois pieds au-dessus de la terre, et composé de plusieurs souches plantées les unes à côté des autres, sur lesquelles portaient des traverses. On avait recouvert le tout avec des claies très-serrées et quelques nattes par-dessus. C'était là le lieu où se tenaient les assemblées; les fainéants y allaient fumer et converser; on y voyait des curieux de nouvelles; en un mot, c'était là où se traitaient toutes les affaires du village.

Les circonstances et les embarras du comptoir qu'il fallait établir empêchèrent Adanson de prolonger son voyage sur la Gambie. Il s'embarqua le 12 de mars pour retourner à Gorée, avec le directeur de cette île et celui du Sénégal.

La traversée fut longue, et notre naturaliste eut tout le loisir de considérer de fort près deux baleines qu'on avait déjà vues dans le premier voyage. Dans celui-ci, elles suivirent plus long-temps les voyageurs, et ils eurent le plaisir de voir les jeux et la marche majestueuse de ces monstres, dont la com-

pagnie ne les amusait qu'autant qu'ils n'approchaient pas trop du vaisseau.

On avait pendant le jour les divertissements des baleines, et ceux de la mer pendant la nuit. Dès que le soleil, en se plongeant sous l'horizon, avait ramené les ténèbres, la mer prêtait aussitôt sa lumière. La proue du vaisseau, en faisant bouillonner ses eaux, semblait les mettre en feu. On voguait ainsi dans un cercle lumineux d'où s'échappait dans le sillage un long trait de lumière. Ce phénomène continua jusqu'à l'île de Gorée, où on débarqua le 23 mars.

Au lieu de retourner aussitôt à l'île du Sénégal, Adanson voulut rester à Gorée pour y achever ses observations sur les plantes, et particulièrement sur les coquillages et les autres corps marins qui lui avaient échappé dans ses deux premiers voyages. C'était alors la saison des poissons, du moins des poissons de moyenne taille. La mer en paraissait remplie: lorsqu'ils étaient poursuivis par les gros, on les voyait par bancs s'approcher de terre, et souvent y échouer. Notre naturaliste vit de ces bancs de plus de cinquante toises en carré, où les poissons étaient si serrés qu'ils roulaient les uns au-dessus des autres sans pouvoir nager. Aussitôt que les nègres aperçoivent un banc semblable auprès de terre, ils se jettent à l'eau, portant d'une main un panier pour faire la pêche, et nageant de l'autre. C'est une chose des plus plaisantes de les voir, dans cette attitude gênante, pénétrer au milieu de ces fourmilières, plonger simplement leur panier, puis le relever et s'en retourner chez eux chargés de poissons.

Notre voyageur fut témoin d'une pêche extraordinaire qui fut faite, dans le même mois, sur le rivage de Ben, à une lieue de l'île de Gorée, par les gens de l'équipage d'un vaisseau de la compagnie mouillé dans la rade. Ils n'avaient qu'une senne d'environ soixante brasses (1), qu'ils jetèrent à tout hasard à la mer, car ils n'eurent pas le bonheur de rencontrer un banc de poissons. Cependant, ils firent une pêche si abondante, que le rivage fut couvert dans toute l'étendue de la senne par les poissons qu'elle y amena, quoique bien maltraitée. Notre naturaliste en compta une partie, qui lui fit juger que le nombre total était de plus de six mille, dont les moindres égalaient la grosseur d'une belle carpe. On y voyait des sardes, des vieilles, des argentines, des mulets ou cabots de deux espèces, des lunes, des carengues et d'autres poissons peu connus. Les nègres du village voisin en prirent chacun leur charge, et les matelots du navire en remplirent leur chaloupe à couler bas, abandonnant le reste sur le rivage. Dans tout autre pays, une pêche semblable aurait sans doute passé pour miraculeuse.

Il y a, dans l'île de Gorée, une terre basse que l'on nomme Savane. Adanson y logeait dans une case de paille construite à la manière des nègres; elle était neuve quand il y entra, mais en moins d'un mois elle fut à jour. Il en rechercha la cause, qu'il découvrit bientôt. Il s'aperçut que cette destruction était l'ouvrage d'une espèce de fourmi blanche ou de vagvague.

(1) Mesure marine de cinq pieds.

Notre naturaliste se félicite d'avoir dû à ces insectes malfaisants des observations qu'il n'aurait peut-être pas faites sans eux. « Ma chambre, dit-il, était « remplie de baquets pleins d'eau de mer, où j'avais « continuellement des poissons vivants qui rendaient, « pendant la nuit, une lumière semblable à celle du « phosphore. Les bocaux remplis de coquillages, les « poissons mêmes qui étaient étendus morts sur ma « table, en donnaient aussi de leur côté. Toutes ces « lumières réunies ensemble et réfléchies sur différen-« tes parties de ma chambre, la faisaient paraître « enflammée; et j'avouerai qu'elle me parut telle la « première fois que j'aperçus cet étrange phénomène, « et qu'il me fit l'impression qu'il est ordinaire à tout « homme d'éprouver en pareil accident. Les vagva-« gues, en me réveillant en sursaut, renouvelèrent ma « première frayeur beaucoup plus souvent que je ne « l'aurais d'abord souhaité; mais ma crainte se dissipa « peu à peu par l'habitude, et j'eus beaucoup de plai-« sir, dans la suite, à considérer ce spectacle singu-« lier. Ce qu'il y avait de plus charmant, c'est que cha-« que poisson rendait sa forme sensible par la lumière « qui en sortait. Il en était de même des coquillages « et de tous les corps marins que j'avais chez moi; « les baquets eux-mêmes semblaient des fournaises « ardentes. Ce n'est pas tout : chaque jour le specta-« cle était nouveau, et la décoration changeait, parce « que chaque jour j'avais de nouveaux poissons et de « nouveaux coquillages à observer. Tantôt c'était une « sarde, une carengue; tantôt une pourpre, un pu-« celage; tantôt c'était un polype, un crabe ou une

« étoile de mer qui faisait voir ses rayons lumineux « au milieu des ténèbres. Enfin, je distinguais parfai- « tement la forme de tous ces animaux divers, par les « traits de lumière qui partaient de chacune de leurs « parties; et mille positions différentes que je pouvais « leur donner me permettaient de varier à l'infini « cette décoration lumineuse. »

Lorsque les vagvagues forçaient Adanson à quitter cette brillante demeure et à chercher la tranquillité au dehors, la mer courroucée lui présentait en grand le même phénomène. Ses montagnes d'eau semblaient se métamorphoser en montagnes de feu, et offraient à ses yeux un spectacle merveilleux, et plus capable d'exciter l'admiration que la crainte à ceux même qui auraient été exposés à sa fureur.

Adanson passait souvent de l'île de Gorée sur le continent, pour ses observations d'histoire naturelle. Pour éviter les dangers de la traversée, il se décida à aller demeurer chez le maître de Ben, petit village du continent, à une lieue dans le nord de Gorée. Ce seigneur nègre, qui était extrêmement affectionné pour les Français, fut au comble de la joie de pouvoir en posséder un chez lui pendant quelques semaines. Notre voyageur trouva, le 24 avril, en arrivant dans son village, une case commode qu'il avait fait bâtir nouvellement dans sa tapade, pour son usage. Elle était environnée de cours et de jardins, où il lui avait encore préparé un petit cabinet bien éclairé. Rien ne favorisait davantage les intentions de notre naturaliste que la position avantageuse de ce village. D'un côté, la mer lui fournissait tout ce qu'il pouvait

désirer en poissons et en coquillages; de l'autre côté, il avait les plaines, une forêt considérable, et, à deux lieues de là, les montagnes du cap Vert.

Ce pays est entièrement sablonneux, comme les environs de l'île du Sénégal; mais il forme une plaine beaucoup plus élevée. Il produit, avec les mêmes plantes, un grand nombre d'autres qui lui sont particulières : on y voit aussi beaucoup d'arbres épineux, tels que les acacies, et des pains-de-singe. En allant de Ben au cap Vert, Adanson rencontra sur sa route, à peu près à moitié chemin, deux de ces derniers arbres encore plus gros que ceux qu'il avait admirés aux environs de l'île du Sénégal. Il mesura leurs troncs avec une ficelle, et il trouva à l'un soixante et seize pieds, et à l'autre soixante et dix-sept pieds de circonférence, c'est-à-dire plus de vingt-cinq pieds de diamètre. C'est ce qu'il y a de plus merveilleux en ce genre; et si l'Afrique, en montrant l'autruche et l'éléphant, s'est acquis la juste réputation d'avoir enfanté les géants des animaux, on peut dire qu'elle ne s'est point démentie à l'égard des végétaux, en tirant de son sein les pains-de-singe, qui surpassent infiniment tous les arbres existants aujourd'hui, du moins dans les pays connus, et qui sont vraisemblablement les arbres les plus anciens du globe terrestre.

Aux branches de ces arbres étaient suspendus des nids qui n'étonnaient pas moins par leur grandeur. Ils avaient au moins trois pieds de longueur, et ressemblaient à de grands paniers ovales, ouverts par en bas, et tissus confusément de branches assez grosses. Adanson n'eut pas la satisfaction de voir les oiseaux

qui les avaient construits; mais les habitants du voisinage l'assurèrent qu'ils avaient assez la figure de cette espèce d'aigle qu'ils appellent Ntann; à juger de la grandeur de ces oiseaux par celle de leurs nids, elle ne devait pas être beaucoup inférieure à celle de l'autruche.

La vue de la double montagne du cap Vert était le seul moyen qu'Adanson eût pour diriger ses pas dans cette vaste plaine; car les sables y étaient tellement agités et transportés d'un lieu à l'autre par les vents, qu'il n'était pas possible d'y apercevoir aucun sentier ni aucune trace marquée; les éminences mêmes, au lieu de guider, ne servaient qu'à égarer, à cause de leur uniformité. Elles portaient, pour toute verdure, des arbrisseaux connus dans l'Inde sous le nom de bois de renette (1): on marchait aussi quelquefois dans des champs très-vastes, semés d'une espèce de basilic particulière au pays; partout où il croissait il était fort épais, et on y voyait rarement d'autres plantes de quelque espèce qu'elles fussent, pas même dans les endroits les plus clair-semés, comme si sa proximité leur eût été funeste. Les sables, quoique mobiles et déplacés à chaque instant, produisaient encore beaucoup d'autres petites plantes, et surtout des chiendents, qui en couvraient presque toute la surface.

Les promenades les plus ordinaires de notre naturaliste étaient dans la forêt de Krampsane, qu'il appelle aussi la forêt des palmiers, parce qu'en effet

(1) Dodonæa. Linn. *Hort. Clifl.*, 148. Staphylodendrum foliis lauri angustis. Plum. *cat.*, p. 18.

on y voit peu d'autres arbres. Elle commence à une petite demi-lieue du village de Ben, et s'étend jusqu'à deux lieues dans l'est vers le nord, en faisant un demi-cercle, et passant à un quart de lieue d'un village ruiné, appelé Mbao (1), et situé sur le rivage à une lieue et demie de Ben. Sa largeur est partout d'environ un quart de lieue; son terrain est bas, et creusé dans certains endroits comme un canal, et paraît avoir été autrefois sinon un bassin inondé par les eaux de la mer, du moins un lit de rivière d'eau salée qui, en se desséchant, a laissé un sable noir et limoneux, dans lequel les eaux de la pluie prennent un goût de sel qui les empêche d'être potables. Ce canal paraît avoir fait partie du marigot de Kann, dont la communication a été interceptée par une jetée de sables, que les vents ont amenée auprès de son embouchure.

Du côté de Ben, jusqu'aux deux tiers de sa longueur, cette forêt est toute en palmiers-dattiers, à l'entrée desquels s'élève un petit bosquet de palmistes; dans l'autre tiers on ne voit que de ces derniers. Le dattier de ce pays est sauvage, et vient sans culture. Les nègres serères du royaume de Cayor, qui comprend le cap Vert, l'appellent kionkomm; et ceux du pays d'Oualo, vers l'île du Sénégal, lui donnent le nom de sor-sor. Le palmiste (2) est de

(1) Ce nom si singulier, Mbao, est précisément celui d'une tribu de sauvages dans le Paraguai. Voyez les *Voyages dans l'Amérique méridionale*, par Azzara.

(2) Palma altissima, non spinosa, fructu pruniformi minore, racemoso sparso. Sloan. *Jam.*, t. II, tab. 215.

tous les palmiers du pays celui qui s'élève le plus. On en voit de soixante à quatre-vingts pieds de tige, sans aucune branche. Il porte des fruits ronds, de la grosseur d'une petite noix, et recouverts d'une chair jaunâtre dont on fait l'huile de palme. Les nègres lui donnent le nom de tir. C'est de ces deux arbres qu'on tire le vin de palme. Cette liqueur ressemble parfaitement au petit-lait par sa couleur.

Il faut que cette espèce de vendange coûte peu de peine aux nègres, puisque leur vin est à si bon marché qu'on en a sur les lieux plus de quarante pintes pour dix sous, et souvent pour la moitié de ce prix. Elle ne se fait pas toute dans le même temps, comme l'on fait celle du raisin dans les pays tempérés. Les arbres ne fournissent chaque jour qu'une petite quantité de ce vin; et on est obligé de le consommer presque aussitôt, parce qu'il s'aigrit en peu de temps.

Parmi cette multitude presque infinie de palmiers qui remplissaient la forêt de Krampsane, on voyait par intervalles beaucoup d'arbres et de plantes rares. Deux espèces de tabernæ-montana se faisaient remarquer par la beauté de leur feuillage d'un vert gai et lustré; une espèce nouvelle de bignonia se distinguait aussi par la grandeur de ses fleurs et par la singularité de ses fruits, qui pendaient comme de gros concombres au bout de ses branches. Auprès du village de Mbao, notre naturaliste trouva le poivrier d'Éthiopie, cet arbre aromatique auquel les Français établis au Sénégal donnent le nom de maniguette. Vers l'extrémité de la forêt, il vit plusieurs espèces d'anones ou de corossoliers, dont les plus grandes

étaient dans les bois, les moyennes sur les côtes, et les plus petites dans les plaines exposées au soleil; la plupart chargées d'excellents fruits. En suivant la côte maritime depuis Mbao jusqu'à Rufisque, village considérable à deux lieues et demie de là, il marcha sur des sables tout couverts de sophora (1), et de l'aloès de Gùinée (2) dont les nègres des environs font de très-bons cordages, qui se corrompent difficilement dans l'eau.

On compte de l'île de Gorée à Rufisque trois lieues en ligne directe. Adanson avait déjà fait ce voyage par mer. L'attérage y est très-difficile, surtout dans les temps où la mer est agitée, parce que la côte est basse et toute semée de pointes de rochers. Lorsqu'on est mouillé vis-à-vis de ce village, on jouit d'un point de vue fort agréable; sa situation sur une colline plantée d'arbres, le petit ruisseau dont les eaux salées serpentent sur la droite, pour en former une presqu'île, la forêt toujours verte qui s'élève par-derrière en amphithéâtre, présentent un paysage ravissant. Les nègres de ce lieu sont très-laborieux. Les uns étaient alors occupés à battre les feuilles de l'aloès de Guinée, pour en séparer la filasse; les autres la tordaient et en préparaient des lignes de pêche et des nasses; d'autres enfin faisaient des arcs et des flèches pour la chasse. Après avoir visité toutes les maisons de Rufisque, notre voyageur fut très-surpris

(1) Sophora tomentosa foliis subrotundis. Linn. *flor. Zeyl.*, 163.

(2) Aloe guineensis, radice geniculata, foliis è viridi et atro undulatim variegatis. Comm. *Hort. Amst.*, t. II, p. 39, tab. 20.

d'entrer comme dans un second village : c'était un assemblage de cases un peu moins grandes, couvertes de sable, et semblables à autant de mausolées élevés sur les corps de leurs morts qui étaient enterrés, suivant l'usage établi chez tous les peuples de la nation serère.

Adanson n'avait pas encore, malgré ses dangereuses explorations, été attaqué par les nègres. Le 4 de mai, en côtoyant la mer pour se rendre de Rufisque à Ben, qui en est éloigné de plus de trois lieues, il fut poursuivi par un nègre serère, qui, sortant du bois voisin, lança ses flèches empoisonnées sur lui et sur le nègre qui l'accompagnait. Adanson avait plus de deux cents pas d'avance sur lui, et d'ailleurs était bon marcheur, et accoutumé à ces sables fatigants où l'on enfonce souvent jusqu'à mi-jambe. Il continua donc sa route en doublant le pas sans perdre haleine, et sans paraître ému des démonstrations menaçantes par lesquelles l'Africain espérait l'arrêter en l'intimidant. Notre voyageur avait encore une ressource dans son fusil, supposé qu'il fût venu à la portée du coup. Mais, après s'être bien fatigué, tantôt à courir sur lui, tantôt à lui décocher ses flèches, son brave ennemi voyant qu'il avait perdu ses peines, et qu'il s'éloignait de plus en plus, jugea à propos de rentrer dans sa forêt.

Lorsque Adanson eut été délivré de la crainte de ce danger, il eut tout le plaisir de la promenade sur une côte extrêmement blanche, où la mer jetait à chaque instant des coquillages sans nombre. Il y trouva deux espèces de celui qu'on appelle conque per-

sique (1); c'est la plus grande coquille de la côte. L'animal qu'elle contient pèse quelquefois cinq ou six livres. Les nègres le boucanent et le conservent pour les temps de famine, où ils ont recours à sa chair, qui est assez fade et coriace, mais cependant d'une grande ressource dans un pressant besoin. Les vis (2), les tonnes (3), et un grand nombre de bivalves, en particulier celui que l'on nomme la concha mucronata (4), y étaient aussi en abondance.

Toutes les fois qu'Adanson se rendait à la forêt de Krampsane, il prenait des routes différentes et détournées. Tantôt c'était du côté de la mer qu'il portait ses pas, et il trouvait le spartium (5), et le ketmia à feuilles de tilleul, sur les bords du marigot de Kann; le ximenia (6), le rimbot, le fagara et quelques acacies sur les collines. Tantôt il traversait des campagnes fertiles, remplies d'anones de la petite espèce et de plusieurs lianes à citron, appelées toll par les nègres. Leur fruit a beaucoup de rapport avec celui du manguier de l'Inde, et il a la forme et le goût du citron. Le gibier ne manquait pas dans ces quartiers; il y avait beaucoup de gazelles et de cette petite es-

(1) Voyez l'*Histoire naturelle des coquillages:* Univalves, genre 8, l'*yet*, pl. III, fig. 1 et 2.

(2) Ibid. Coquillages univalves, gen. 9, pl. 4, fig. 5. *Faval.*

(3) Ibid. Coquillages operculés, genre 2, pl. 7, fig. 5. *Tésan.*

(4) Ibid. Coquillages bivalves, genre 6, pl. 18, fig. 2. *Koman.*

(5) Spartium scandens, citri foliis, floribus albis, ad nodos confertim nascentibus. Plum. *cat.*, p. 19.

(6) Ximenia aculeata, flore villoso, fructu luteo. Plum. *gen.*, p. 6.

pèce de biches (1) qui ont à peine la grandeur du lièvre. Celles-ci partaient, pour ainsi dire, de dessous les pieds. Il arriva deux fois à un nègre de la suite d'Adanson de lancer sur elles sa sagaie; deux fois le coup porta, et le nègre assura que jamais il ne faisait autrement la chasse à cet animal. La sagaie est une espèce de lance de sept à huit pieds de longueur, terminée par un fer semblable à celui d'une pique; c'est l'arme la plus familière aux nègres; ils la jettent à la main. Celui-ci la dardait avec beaucoup de force et de justesse. Il donna à notre voyageur quelques leçons de cet exercice qui ne lui plaisait pas beaucoup. Son travail était partagé entre les plantes, les animaux, les coquillages; et ceux-ci seuls l'occupaient autant que tout le reste. Il profitait de l'avantage qu'il avait d'être dans un pays où ils abondent. Les rochers du cap Bernard et du cap Manuel, qui sont vis-à-vis de l'île de Gorée, lui en fournirent un grand nombre de très-beaux, tels que les rouleaux, les pourpres, les plus grandes espèces d'étoiles de mer, et plusieurs poissons mous, comme les lièvres de mer, les sèches et les polypes. Dans les sables de l'île de Ben il trouvait quelques vis et des holothuries. Quelquefois il entrait dans l'eau de la mer jusqu'aux genoux, pour tirer du sable des coquillages qui s'y cachent, comme les nérites et les cames, pendant que les nègres faisaient plus loin la pêche aux poissons. Ils sont accoutumés dans cet endroit à leur faire la

(1) Cervus juvencus, perpusillus guineensis. Seba, t. 1, p. 70, tab. 43, fig. 1, 2 et 3.

chasse à la sagaie, en entrant dans l'eau jusqu'à la ceinture, et souvent davantage. Lorsqu'ils aperçoivent le thon, le capitaine, le surmulet ou quelque gros poisson semblable, il lui lancent la sagaie avec une adresse merveilleuse, et manquent rarement leur coup. Cette baie leur fournit encore beaucoup de poissons plus petits, qu'ils pêchent au filet. Ils les ouvrent en deux, et les étendent au soleil pour les faire sécher; ils les vendent aux Maures, qui leur apportent en échange le mil, qui manque chez eux.

Ces poissons procurèrent à notre naturaliste une observation qui ne se serait peut-être pas présentée ailleurs. Comme les nègres les mettent sécher sur le comble de leurs cases et sur les tapades, leur vue et leur odeur attirent souvent dans le village les lions, les tigres et les loups qui rôdent sans cesse aux environs : malheur alors aux enfants, aux hommes même qui se trouvent dehors! Il arriva une nuit, à un loup et à un lion, d'entrer de compagnie jusque dans la cour de la case où Adanson était couché; ils s'élevèrent tour à tour en posant leurs pieds de devant sur le comble, comme il lui fut facile de les entendre, et ils emportèrent leur provision. On s'assura le lendemain, par les impressions de leurs pieds bien marquées dans le sable, qu'ils étaient venus ensemble; et on reconnut l'endroit d'où ils avaient enlevé deux poissons; sans doute que chacun avait pris le sien. Ce vol était modeste pour deux animaux aussi carnassiers; mais leur choix n'était pas tombé sur les plus petits. « J'ignore, dit « notre naturaliste, qu'on ait encore fait cette re- « marque que le loup fraie avec le lion; cependant ce

« fait n'est pas un cas extraordinaire; on en a des « preuves journalières dans ces quartiers; on y entend « presque tous les soirs le loup mugir à côté du lion. « J'ai été témoin cent fois de la même chose dans « tous mes voyages sur le Sénégal; et je sais, à n'en « pouvoir douter, que le loup se trouve souvent avec le « lion, sans avoir rien à craindre de sa part. Ce n'est pas « que la taille du loup d'Afrique, qui est beaucoup su- « périeure à celle du loup d'Europe, fasse quelque « impression sur le lion; c'est seulement parce que sa « chair ne le tente en aucune manière; et ce qui me « confirme dans cette opinion, c'est que je n'ai ja- « mais vu que les deux lions qu'on élevait au milieu « du village du Sénégal, aient attaqué les chiens qu'on « leur exposait, ou qu'ils rencontraient lorsqu'ils s'é- « taient déchaînés; au lieu qu'ils tombaient sur le « premier cheval ou sur le premier enfant qui se « trouvait dans leur chemin. »

Quelques jours après cette visite du lion avec le loup, on eut celle d'une tigresse, qui vint dans la même case avec son petit, et enleva pareillement deux poissons. Quand on demande aux nègres pourquoi ils ne se donnent pas la peine de faire la chasse à ces animaux féroces, ou de retirer leur poisson, du moins pendant la nuit, ils se contentent de répondre que ce serait une plus grande sujétion pour eux de renfermer tous les soirs ce poisson, que de le pêcher. Il est vrai que la pêche est dans cet endroit d'une facilité qu'on ne peut exprimer.

Leurs terres sont en friche presque partout, soit parce que les sables sont trop ingrats, ou qu'étant

accoutumés au métier de pêcheur, qui leur coûte moins de peine, ils les négligent, et se reposent sur les Maures du soin de leur fournir leur nécessaire. Ceux-ci y étaient alors, et y avaient amené leurs bagages et leurs denrées, non sur des bœufs et des chameaux, comme Adanson l'avait vu au nord du Sénégal, mais seulement sur des ânes dont ils étaient très-bien fournis. Ils sont si beaux dans ce pays qu'on a de la peine à y reconnaître l'animal de même espèce que l'on méprise en Europe.

Pendant le séjour qu'Adanson fit parmi les nègres, il n'eut qu'à se louer de leur hospitalité; et il conçut une bonne opinion de leur caractère et de leur humanité. Le 9 mai il retourna de Ben à Gorée, d'où il partit le 10 du mois suivant pour se rendre à l'île du Sénégal. Il arriva le 16 à la barre, au pied de laquelle il fut obligé d'attendre les vents pendant quatre jours, dans un petit bateau balancé en tous sens par des lames continuelles. Un vent d'ouest, en le tirant de cette pénible situation, le fit passer la barre, et le remit à l'île du Sénégal le 20 du mois de juin. Il avait grand besoin de se reposer des fatigues de tous ses voyages sur la mer, qui l'avaient plus incommodé que ne l'aurait fait une longue maladie.

Le mal de mer, qu'on ne plaint pas assez, lui avait ruiné et dérangé l'estomac, au point qu'arrivé sur l'île du Sénégal, il ne vit d'autre moyen de rétablir sa santé altérée, que de s'y fixer, renonçant à toute espèce de voyage sur mer, et prenant une ferme résolution de ne remettre le pied sur un vaisseau que pour faire son retour en France. Il avait lieu d'ailleurs d'être content

des voyages qu'il venait de terminer, si avantageusement pour les sciences, dans les contrées méridionales de la concession; et les environs de l'île de Saint-Louis et du Sénégal devaient lui fournir beaucoup d'observations de physique et d'histoire naturelle qui lui étaient échappées. Il resta donc encore quelques années pendant lesquelles, outre les collections qu'il forma, il eut le temps de lever quelques cartes topographiques qu'il avait projetées pour se guider dans ses petits voyages. Aussi la suite de la relation ne se compose plus que de ce que ces promenades aux environs de l'île du Sénégal lui ont offert de plus remarquable.

---

## CHAPITRE VIII.

Suite des voyages d'Adanson. Excursions dans les environs de l'île Saint-Louis, à l'île au Bois, à l'île de Sor et à l'île de Griel.

Il y avait long-temps qu'Adanson désirait visiter le village de Kionk, qui est dans l'île au Bois, à une lieue au nord de l'île du Sénégal. Il s'y rendit le 4 septembre 1750 avec une chaloupe; mais il ne fut pas heureux dans son retour; car, lorsqu'il fut en pleine eau, il s'éleva un vent furieux de l'est et un orage qui furent sur le point de submerger sa pirogue. Ce grain, qui avait commencé à trois heures du soir,

ne devint intéressant pour notre naturaliste que sur la fin. Le vent, en cessant vers les cinq heures, lui permit de faire porter sur la pointe septentrionale de l'île du Sénégal. C'était la terre la plus proche, et il s'empressait d'y débarquer, pour se tirer au plus vite de l'eau dont la chaloupe était encore demi-pleine, malgré les soins que se donnaient les dix passagers pour la vider de celle que les lames y apportaient à chaque instant. Pendant qu'on avançait à force de rames, il parut un phénomène que notre naturaliste n'avait pas encore vu de si près, et dont il croit que personne n'a jamais parlé avant lui : c'était une espèce de trombe semblable à une colonne de fumée qui tournait sur elle-même. Cette colonne avait dix à douze pieds de largeur sur environ deux cent cinquante de hauteur. Elle était appuyée sur l'eau par sa base, et le vent d'est la portait vers lui. Aussitôt que les nègres l'eurent aperçue, ils forcèrent de rames pour l'éviter. Ils connaissaient le danger auquel on aurait été exposé, si le tourbillon eût passé au-dessus de la pirogue; ils savaient que son effet le plus ordinaire est d'étouffer par sa chaleur ceux qui en sont enveloppés, et d'enflammer quelquefois leurs maisons de paille; et ils avaient plusieurs exemples de gens à qui un semblable accident avait coûté la vie. Ils furent assez heureux pour laisser ce tourbillon à plus de dix-huit toises derrière la chaloupe, et se félicitèrent d'avoir échappé si à propos à ce torrent de feu, que la lumière du jour ne laissait voir que comme une épaisse fumée. Sa chaleur, à cette distance de plus de cent pieds, était très-vive, et telle, qu'elle tira de la fumée des

habits tout mouillés de notre voyageur, quoiqu'elle n'eût pas le temps de les sécher. L'air libre avait alors vingt-cinq degrés de chaleur, et la colonne de fumée devait en avoir au moins cinquante, pour rendre sensible l'humidité qu'elle attirait. Elle laissa aussi une odeur très-forte, plus nitreuse que sulfureuse, qui infecta long-temps, et dont la première impression se fit sentir par un léger picotement dans le nez. Cette impression occasiona dans quelques-uns l'éternuement; et Adanson ressentit une pesanteur et une difficulté dans la respiration (1).

Ce fut dans le mois de mars de l'année 1751 qu'il commença à lever le plan des environs de l'île du Sénégal. Le 8, il partit dans sa pirogue avec deux cubalots (c'est le nom qu'on donne aux nègres pêcheurs) (2), dans le dessein de faire par eau le tour de l'île de Sor, dont il connaissait assez l'intérieur. Il remonta le fleuve en rangeant toute la terre de cette île jusqu'à sa pointe boréale, pour entrer dans le marigot de Kantaï, qui en baigne le bord oriental, et pour en tracer le cours. Quand il y fut rentré, il crut se trouver plutôt dans un vivier que dans une rivière de quinze à vingt toises de large, tant elle était poissonneuse. C'était un charme de naviguer sur cette rivière dont l'eau, claire et unie comme une glace,

(1) Ne serait-ce pas cette matière ignée, suspendue dans l'air tout-à-coup, condensée par la grande étincelle électrique, ou le tonnerre, qui formerait les aréolithes, ou pierres tombées du ciel, sur lesquels on a tant raisonné ou déraisonné dans ces derniers temps? *W.*

(2) C'est aussi le nom que l'on donne au Sénégal, selon Brüc, à un oiseau pêcheur. Voyez ci-dessus, t. II. *W.*

était bordée de mangliers très-hauts, qui procurent une verdure et une fraîcheur ravissante dans l'espace de plus d'une lieue. Les poissons y sautaient de tous côtés; mais ce qu'il y avait de plus singulier, c'est que, partout où l'on passait, il en entrait continuellement dans la pirogue. Les plus gros, comme les meilleurs sauteurs, passaient par-dessus; mais presque tous les moyens y retombaient. Les mouvements qu'ils faisaient ne paraissant pas naturels à notre voyageur, il les examina pour en découvrir la cause : ils avaient reçu la plupart quelques coups de dents, qui lui firent connaître qu'ils avaient été poursuivis par les plus gros. Pendant deux heures qu'il mit à parcourir ce marigot, il compta deux cent trente poissons appelés carpets (1), qui se trouvèrent pris sans autre artifice. C'était une pêche honnête pour ses nègres. Comme ils étaient cubalots, ils n'en furent pas fort surpris, et lui dirent que quand ils faisaient la pêche aux gros poissons avec la ligne ou la varre, ils laissaient aller leur pirogue au courant de ces petites rivières, et comptaient souvent davantage sur les petits poissons qui se prenaient d'eux-mêmes, que sur le hasard des gros.

Les cormorans, les plongeons, les faucons pêcheurs étaient accourus pour se saisir d'une proie si abondante; aussi les mangliers de cette rivière en étaient couverts. Le faucon pêcheur, que les Oualofes appellent du nom de Nguiarkol, et les Français de

(1) Espèce de vieille semblable à la carpe, mais plus courte. (*Note d'Adanson.*)

celui de nanette, est un oiseau de la grandeur d'une oie. Il est révéré comme sacré par les habitants de cette partie de l'Afrique; et notre naturaliste fut fort mal vu des nègres qui l'accompagnaient, pour en avoir tué un seul.

Une aventure à peu près semblable lui arriva, le 22 d'avril, au village de Sor. Il y excita une rumeur générale pour avoir tué une vipère qui s'était approchée de lui; et il ne fallut rien moins que l'influence du chef du village pour le soustraire à la fureur des nègres. Ils ne regardent pas les serpents comme leurs fétiches ou leurs divinités; mais ils les respectent assez pour ne les pas tuer. Ils les laissent croître et multiplier dans leurs cases, quoique souvent ces animaux mangent leurs poulets, et osent coucher, pour ainsi dire, avec eux. Il est vrai qu'il est rare qu'ils fassent du mal à personne; il faut qu'ils soient attaqués ou blessés, ou qu'on leur marche sur le corps, pour les obliger à donner un coup de dent.

Le 7 de mai 1751, Adanson descendit le Sénégal pour visiter le marigot de Del, qui n'est pas fort éloigné de son embouchure. Le vent était favorable; et les nègres, pour s'éviter la peine de pagayer ou de ramer, mirent à la voile. Celle d'une petite pirogue de trente pieds de long ne doit pas être bien grande: aussi ne furent-ils pas embarrassés pour la trouver. L'un d'eux planta une perche de dix pieds sur l'avant, et, la croisant en haut avec un petit bâton, il y étendit la pagne dont il était vêtu. Ces pagnes sont d'un usage merveilleux: leur forme est telle qu'on peut, dans l'occasion, en faire une voile, un

drap, une couverture, un manteau, une jupe ou une ceinture. Le nègre qui était derrière, à la poupe, gouvernait avec sa pagaie, pendant que l'autre dirigeait la voile et la tournait au vent. Avec ce faible secours, on fit près de deux lieues en moins d'une heure de temps, et on arriva au marigot de Del. A l'endroit où il se débouche dans le Sénégal, il est fermé par une barre de sable sur laquelle les vagues du fleuve se brisent quelquefois avec assez de force, dans les vents du nord-ouest, pour en empêcher l'entrée aux grandes pirogues. Ses gens prirent si bien leur temps, qu'ils franchirent la difficulté; et après avoir parcouru le marigot dans tous ses détours, ils arrivèrent au village de Del, qui est bâti sur l'extrémité d'un banc de coquilles. Ce banc s'étendait de près d'une lieue dans le nord; il était entièrement découvert à fleur de terre; toutes les coquilles étaient d'une même espèce d'huîtres qui avaient vécu autrefois sur les mangliers des marigots voisins.

La mer avait amené dans le fleuve une quantité prodigieuse de poumons marins et de velettes, que notre naturaliste eut tout le loisir, à son retour, de voir flotter sur ses eaux. Les premiers de ces animaux se connaissent dans ce pays sous le nom de bonnets-flamands, et les derniers sous celui de galères (1). Ceux-ci ressemblent à une vessie remplie d'air, et peinte d'un beau rouge.

Adanson se livra ensuite à des observations im-

(1) Urtica marina soluta purpurea, oblonga cirrhis longissimis. Sloan. *Jam.*, t. 1, p. 7, tab. 4, fig. 5.

portantes sur la chaleur du climat. Un thermomètre de Réaumur marquait à l'air libre, dans l'exposition la plus froide de l'île, trente degrés; et un autre donnait, pour la chaleur du sable, soixante degrés un tiers. Trois œufs de poule enfouis dans le sable, et laissés pendant trois heures, dans le dessein de s'assurer de l'effet que cette chaleur pouvait produire sur eux, ne furent pas durcis; mais le blanc avait pris légèrement autour de la coque, et ils étaient assez cuits pour être mangés : on les servit à dîner, et ils furent trouvés bons. Il y a tout lieu de croire que si la longueur du tube de ce thermomètre eût donné plus de champ à la liqueur, elle eût monté beaucoup plus haut que soixante degrés un tiers, comme notre naturaliste s'en est convaincu en répétant ces observations avec d'autres thermomètres d'une graduation portée jusqu'à l'eau bouillante.

Pendant la nuit du 9 septembre, il s'éleva un vent furieux de l'est, qui amena une pluie très-forte, accompagnée d'éclairs si prompts et si vifs, que leur lumière ne paraissait pas interrompue. Deux tonnerres tombèrent en même temps dans deux endroits différents de l'île du Sénégal.

Les eaux furent si abondantes pendant ce grain, et se précipitèrent avec une telle force, qu'elles détachèrent, à quatre ou cinq lieues de là, une petite langue de terre qui flotta comme une île au gré des eaux. On la vit le matin, semblable à une autre Délos, entraînée par le courant du fleuve, prendre sa route vers l'Océan. Son agréable verdure, et la disposition avantageuse des arbres dont elle était

couverte, lui donnaient l'air d'une île enchantée, qui en fit désirer la possession à l'île Saint-Louis. Un canot fut envoyé aussitôt : il rejoignit cette île, fit passer plusieurs cordes dans son bois, et la força, malgré sa résistance, à se joindre aux sables de celle du Sénégal. Tout le village fut attiré par la nouveauté de ce spectacle; jamais on n'avait vu une île aussi riante : chacun s'empressait d'y entrer; mais on se défiait de ses racines, que l'on prenait pour autant de serpents. Adanson la mesura, et ne lui trouva que quatre toises de diamètre: elle était ronde, et ne portait qu'une espèce d'arbrisseau épineux de dix pieds de haut, que les nègres appellent du nom de billeur (1). Ses racines, extrêmement serrées et entrelacées les unes dans les autres, ne retenaient que peu de terre grasse que l'eau n'avait pu délayer. C'est du bois de cette plante, infiniment plus léger que le liège, que se servent les habitants du pays pour leurs pêches, ou quand ils veulent s'aider à traverser à la nage le fleuve, dans les endroits où il a trop de largeur. Ils sont tous excellents nageurs, on en a journellement des marques; mais il n'y a rien qui le prouve davantage que la hardiesse avec laquelle ils s'exposent aux lames de la barre : ils n'ont à redouter que les requins, et ils bravent sans crainte la fureur des vagues qui s'élèvent à plus de dix pieds de hauteur.

L'île du Sénégal n'étant, comme il a été déjà dit plusieurs fois, qu'une espèce de banc de sable à découvert, qui ne produit que peu d'herbes insuffisan-

(1) Espèce de sesban. (*Note d'Adanson.*)

tes et peu propres à fournir à la nourriture des troupeaux de la compagnie, on a été obligé de choisir un lieu où ces troupeaux pussent trouver des pâturages, et être en même temps en sûreté contre les pillages des Maures et des nègres. On a rencontré une partie de ces avantages sur une île assez grande, qu'on appelle l'île de Griel, et qui est à deux lieues au nord de celle du Sénégal. Adanson partit pour s'y rendre, le 2 d'octobre 1751, par le canal qui est parallèle au bras principal du Sénégal, et qui n'est séparé de la mer, dans toute sa longueur, que par une langue de sable de cent toises au plus de largeur. Il était tout couvert de pélicans ou grands-gosiers, qui se promenaient gravement comme des cygnes sur les eaux. Ce sont sans contredit, après l'autruche, les plus grands oiseaux du pays. Notre naturaliste en tua un dont les ailes, mesurées d'une extrémité à l'autre, avaient plus de dix pieds d'ouverture.

Quand on est à un quart de lieue de l'île de Griel, on croit voir une belle avenue d'arbres qui se présente sur le côté : leur symétrie ferait même penser qu'ils ont été plantés à dessein pour former, à cet endroit, un point de vue charmant; ce ne sont cependant que des pains-de-singe semés par les mains de la nature, que l'on reconnaît facilement à leur forme et à leur grosseur. Excepté ces arbres, qui sont en grande quantité sur cette pointe, et un bouquet de mangliers, on n'en voit guère d'autres sur cette île. La prairie se trouve du même côté, sur un sable rouge un peu élevé, où sont semés çà et là quelques arbrisseaux, et surtout des tithymales dont la blan-

cheur sort agréablement par le vif coloris des fleurs de la superbe (1) qui les couronne. Le reste du terrain est une plaine basse et unie, dont la plus grande partie est cachée sous les eaux pendant la saison pluvieuse : elle se découvre en hiver, en les rassemblant dans un petit ruisseau qui semble en former une petite île dans la grande île de Griel. Cette partie balance les bonnes qualités de l'autre; car elle ne produit que deux sortes de plantes (2), dont il ne paraît pas que les bestiaux soient très-friands.

Après avoir passé le ruisseau qui sépare la petite île de la grande île de Griel, on trouve, vers le nord, le village de Dounn sur un sable rougeâtre, un peu plus élevé et d'une fertilité étonnante. En avançant plus loin, toujours vers le nord, on arrive au village de Nguiàgo, d'où on aperçoit sur la droite, à une lieue de distance, celui de Torkrod, qui en est séparé par un marais de toute cette étendue; comme ce marais est rempli d'eau et de jonc, on y trouve beaucoup d'oiseaux aquatiques, tels que les courlis, les bécasses, les sarcelles et les canettes. Ces dernières surtout, qui sont une petite espèce de canard peu différente de la sarcelle d'Europe, s'y rendent quelquefois en si grande quantité, qu'elles couvrent de grands espaces de terrain : on ne les voit alors que par milliers, et on les tue, pour ainsi dire, de même. Il n'est pas rare d'en voir coucher une trentaine d'un coup de fusil, et souvent même le double. Il est vrai que

(1) Espèce de methonica. (*Note d'Adanson.*)

(2) La criste marine, ou salicor, et la cressa de Linnæus. *Spec. Plant.*, p. 223. (*Note d'Adanson.*)

c'est aux nègres que sont réservés ces beaux coups. Outre qu'ils sont bons tireurs, qu'ils ne se servent que de ces gros et grands fusils appelés boucaniers, et qu'ils ne tirent ces oiseaux qu'au ras de terre et dans de vastes plaines, ils ont encore un autre avantage sur les Européens; ils peuvent approcher le gibier à la faveur de la couleur de leur corps, qui, étant noir depuis la tête jusqu'aux pieds, se confond avec la verdure de la campagne; au lieu que la blancheur du visage d'un Européen, le moindre bout de manchette ou de col blanc, sont aperçus de fort loin par le gibier; le plus petit mouvement l'épouvante, et le fait partir avant même qu'on soit à portée.

Les nègres de ce quartier sont obligés de coucher dehors, sur des lits assez hauts pour être à l'abri des moustiques et des maringouins qui y sont très-communs, surtout dans ce mois. Ces lits ont communément cinq à six pieds en carré : ils consistent en une double claie, fort épaisse, portée sur quatre poteaux élevés de huit à neuf pieds au-dessus de terre. On monte à cette espèce de plate-forme par des échelons liés à deux des poteaux, à plomb les uns au-dessus des autres. Cette situation n'est guère avantageuse, et on a bien de la peine à gagner le haut, parce que la plupart des échelons se dérangent par l'usage et font glisser souvent du côté où ils penchent; les nègres y montent cependant avec assez de facilité. L'heure du coucher du soleil, qui est le signal de la sortie des maringouins, l'est aussi pour les nègres, qui se rendent sur la plate-forme. Ils y soupent,

ils y fument en faisant la conversation, qui dure une bonne partie de la nuit; après quoi ils dorment jusqu'au jour, ainsi exposés au bel air. Adanson n'avait pas pris la précaution d'apporter un pavillon avec lui; en sorte qu'il coucha avec les nègres et comme eux, c'est-à-dire presque nu, la grande chaleur ne permettant de souffrir aucun vêtement. Les cousins étaient, à la vérité, moins incommodes dans cet endroit que dans les lieux couverts; mais ils suçaient encore beaucoup de son sang, et il avait tous les matins le visage couvert de boutons: cependant il ajoute que cela ne l'empêcha pas d'y passer des nuits très-agréables.

Indépendamment des fables, des dialogues et des contes amusants et pleins de saillies que les nègres faisaient tour-à-tour, suivant la coutume établie chez eux, notre voyageur était enchanté de l'aspect éclatant d'un ciel toujours serein, où les étoiles brillaient avec une grande vivacité. Élevé sur cette plate-forme comme sur un petit observatoire à découvert de tous côtés, il lui était facile de suivre les astres dans leur commune révolution d'orient en occident. Souvent il ne perdait de vue le bord supérieur du disque du soleil et les grandes étoiles, que lorsqu'elles se plongeaient sous l'horizon de la mer; et il lui arrivait souvent d'y suivre quelques étoiles bien au-dessous de la moyenne grandeur, quoique l'on ne pût les apercevoir que vers le troisième ou quatrième degré de leur hauteur sur l'horizon après leur lever, à cause des vapeurs qui sont plus abondantes sur les terres.

Les nègres nommaient à Adanson un grand nombre

d'étoiles qui composent les principales constellations, comme celles du Lion, du Scorpion, de l'Aigle, de Pégase, d'Orion, Sirius, Procyon, l'épi de la Vierge, Canopus, avec la plupart des planètes, qu'ils connaissaient assez bien. Ils distinguaient même jusqu'à la scintillation des étoiles, qui commençait alors à devenir sensible. Les nègres raisonnent pertinemment sur les astres; et Adanson ne doute pas qu'avec des instruments et de la volonté, ils ne pussent devenir d'excellents astronomes: habitant un climat où l'air est extrêmement pur presque toute l'année, et vivant dehors, ils ont toutes les commodités possibles pour examiner à chaque instant ce qui se passe dans le ciel.

Quelques jours après le retour de notre voyageur à l'île du Sénégal, le feu prit au quartier du nord du village. Les marabouts eurent beau monter sur le sommet des cases enflammées, cracher sur le feu en marmottant leurs prières, en y jetant même leurs gris-gris, et faisant mille momeries aussi ridicules, aucune des cases où ils avaient monté ne fut épargnée, et le feu n'arrêta sa fureur que lorsque les habitants, sentant l'inutilité de ces enchantements superstitieux, eurent mis tous leurs soins à jeter de l'eau et du sable pour l'éteindre. Dès le lendemain, on travailla à réparer ses ravages: on rebâtit de nouvelles cases sur le même terrain; et, au bout de quelques jours, on oublia tous les torts qu'il avait faits. Les accidents du feu sont si ordinaires dans ce pays, qu'Adanson a vu des années où il ne se passait pas un mois, et quelquefois huit ou quinze jours, sans qu'il prît dans quelques cases. Les incendies sont même si terribles que,

dans l'espace de cinq ans, deux fois la moitié du village du Sénégal fut consumée par les flammes en moins de vingt-quatre heures, dans une étendue de près de quatre cents toises. On ignore souvent la cause de ces incendies, parce qu'ils prennent communément dans le jour et pendant les plus grandes ardeurs du soleil; et les nègres y sont si accoutumés, qu'ils y perdent peu de monde et peu d'effets, s'y attendant continuellement sans trop les craindre.

L'île de Sor est partagée en deux parties inégales par un petit marigot dont l'embouchure est vis-à-vis du fort de l'île du Sénégal. Adanson y entra pour la première fois dans sa pirogue le 8 décembre. Ce marigot est si étroit, que les branches des mangliers qui sont des deux côtés se croisent à leurs cimes, et font comme un berceau ou une allée couverte, de près d'un quart de lieue de longueur. Notre naturaliste paya un peu chèrement le service que ces arbres lui rendaient en le défendant des ardeurs du soleil; car il fut en un moment assailli par une multitude prodigieuse de maringouins et de grosses mouches, dont les piqûres se font sentir aussi vivement que celles des mouches à miel. Ses nègres, qui étaient nus, furent bien autrement incommodés que lui; leur corps en était tellement couvert, que ces insectes se touchaient et faisaient plusieurs rangs les uns sur les autres.

A cette incommodité près, ce serait la plus jolie promenade du monde que ce marigot, qui n'a que deux à quatre toises de large, sur autant et quelquefois davantage de profondeur. Il est fréquenté par un grand nombre d'oiseaux, tous plus beaux les uns

que les autres, et surtout par plusieurs espèces de martins-pêcheurs, dont le plumage est peint agréablement des couleurs les plus variées et les plus vives. On y entend aussi un ramage continuel, répété par les échos sonores qui se redoublent plusieurs fois, à cause de la multiplicité des troncs d'arbres dont il est bordé. Ses deux extrémités sont barrées par un platon ou banc de sable qui n'en permet l'entrée qu'aux pirogues; cependant, en prenant l'heure des marées, on pourrait y faire passer, par le marigot de Kantaï, des chaloupes qui feraient des abatis considérables de bois de mangliers dont la plupart ont douze à quinze pouces de diamètre, et seraient d'un usage merveilleux pour la charpente des maisons. Celui de ces platons qui se trouve au bout oriental du marigot, est d'un sable vaseux qui se découvre à basse mer. Quand Adanson y passa, une demi-douzaine de crocodiles y étaient étendus au soleil, immobiles, et semblables à autant de pièces de bois couchées par terre. Toutes les fois que les nègres approchent de cet endroit, ils sont sûrs d'y trouver de ces animaux; et c'est de là qu'ils ont donné à ce ruisseau le nom de marigot des diasiks, qui en leur langage signifie crocodiles. Notre voyageur déboucha par la droite de ce platon dans le marigot de Kantaï, où les nègres étaient alors occupés à la pêche du lamantin. Ce cétacée a probablement donné lieu à la fable des sirènes. Il ne se passe pas d'année que les nègres habitants de ces quartiers, et qui s'en reservent la pêche exclusivement, n'en prennent une demi-douzaine, dont ils vendent la plus grande partie

au fort du Sénégal. Cette pêche ne se fait qu'en décembre et janvier, qui sont les mois les plus favorables. La chair du lamantin est un manger excellent; elle est blanche comme celle du veau ou du cochon, et sa saveur tient de toutes les deux; mais elle est rarement aussi tendre.

En remontant le Sénégal, au sortir des marigots de Kantaï et de Guiara, Adanson vit, le long de la côte de Barbarie, toutes les ravines que la mer avait creusées la veille en se déployant vivement sur ses sables. Elle était encore assez grosse alors pour épancher ses eaux dans le fleuve. Ce qu'il y a de remarquable dans cet effet des grosses mers, c'est qu'il s'est déclaré plusieurs années de suite, pendant le solstice d'hiver, et non dans les équinoxes, comme si les marées eussent été plus fortes dans ces temps-là que dans ceux-ci.

Quelque diligence que fît notre voyageur, il ne put rejoindre la pointe de l'île du Sénégal qu'à six heures du soir; et quand il arriva au fort, il était déjà nuit: car dans ces pays, où les nuits sont presque toujours égales aux jours, le crépuscule est très-court, et il ne se passe pas un quart d'heure entre le coucher du soleil et les ténèbres; en sorte que, dès qu'il est à dix ou quinze degrés sous l'horizon, elles se répandent aussitôt sur la surface de la terre, et il y fait aussi noir qu'à minuit.

Satisfait de ce que lui avait appris une navigation non interrompue, pendant plus de six mois de suite, dans les petites rivières des environs de l'île de Sor, Adanson ne voulut pas manquer l'occasion de voir

le travail des labours qui devaient se faire au commencement du mois de juin de l'année suivante, en 1752, dans cette même île. Tous les habitants du village s'étaient rendus le 8, de grand matin, à la campagne, à la suite du seigneur, en chantant et en dansant, comme dans un jour de fête : les uns portaient leurs tambours et leurs flûtes ; les autres n'avaient pour tout instrument qu'une petite bêche faite en croissant, emmanchée avec un bâton courbé par le milieu, et assez long pour qu'ils ne fussent pas obligés de se baisser en travaillant. Après avoir dansé quelques moments sur le lieu même, ceux-ci, sans interrompre la cadence, se mirent à labourer la terre avec leur bêche, pour arracher les mauvaises herbes. Pendant ce travail, ils imitaient si bien, par leurs mouvements et leurs chants, la mesure des instruments, que l'on eût dit que tous ces laboureurs n'étaient que des chanteurs et des danseurs. C'était un plaisir de voir comment ces gens se démenaient, et toutes les contorsions qu'ils se donnaient avec un air de contentement, selon que le son des tambours était plus ou moins vif et précipité, et que les guiriots donnaient plus de feu à leurs chansons. Ils ne devaient quitter le travail qu'à la nuit ; et deux jours après ils devaient faire un second labour, qui consiste à creuser avec la même bêche quelques trous, dans lesquels ils jettent une petite pincée de mil, qu'ils recouvrent aussitôt de terre en la remuant pardessus avec le gros doigt du pied. Cette façon faite, ils se reposent de tout le reste sur les pluies, et ils sont dispensés de tout travail jusqu'à la récolte. Leurs

lougans, c'est ainsi qu'on appelle les campagnes labourées, sont ordinairement fermés par une haie vive d'épines, ou d'une espèce de tithymale qui ne vient jamais ni très-grand ni très-gros. Son écorce est d'une blancheur qui le fait remarquer sur tous les autres arbres: il croît fort vite, comme tous les bois mous; et lorsqu'on le coupe il répand une grande quantité de liqueur blanche et épaisse comme du lait, qui coule par ruisseaux.

Quand ces laboureurs furent bien en train de travailler, Adanson les quitta pour faire un tour en chassant jusqu'au village de Sor-Nguiànn, qui est à une petite demi-lieue de Sor ou de Sor-Baba. Il tua des colibris, des pic-verts, des perdrix, des alouettes et quelques oies. Il est ordinaire à ces trois derniers oiseaux de percher sur les arbres; chose qui ne leur arrive guère en France.

---

# CHAPITRE IX.

Voyages d'Adanson. Excursion au quartier de la Chaux.

Il y avait plus de trois ans qu'Adanson était dans le pays, sans avoir pu contenter l'envie qu'il avait de voir le quartier de la Chaux. C'est un lieu auquel on a donné ce nom à cause de la chaux qu'on y fait avec des coquilles qui y sont en grande abondance,

Comme il est sur le bord d'une petite rivière qui communique avec le Sénégal, on y va facilement par eau en partant de l'île de Saint-Louis. Adanson s'y rendit, le 20 du mois d'août, sur un bateau qui allait prendre de la chaux. Ce canton se compose de grandes plaines, d'agréables vallées, de pâturages excellents en tout temps pour le gros et le menu bétail, et de petites rivières dont les bords sont couverts de mangliers et d'autres arbres toujours verts. La principale de ces rivières porte le nom de marigot de la Chaux. Elle est grande et fort poissonneuse; elle abonde surtout en grosses anguilles, en carpets et en machoirans. Ce dernier poisson est fort bon et extrêmement gras: mais il faut s'en méfier lorsqu'il est encore en vie; car il est armé sur les deux nageoires des côtés, et sur celle du dos, d'un dard extrêmement pointu, avec lequel il porte des coups dangereux à ceux qui se mettent en devoir de le prendre. Les blessures en sont venimeuses, et se guérissent difficilement.

En mettant pied à terre sur le bord méridional de ce marigot, notre voyageur se trouva sur un banc de coquilles, dans lequel on avait creusé un grand nombre de fours à chaux assez près du rivage. Quoique dépourvu de terre, ce banc était couvert d'un bois très-épais; on y voyait même quelques pains-de-singe de plus de trois pieds de diamètre. Adanson le suivit, en marchant toujours sur les coquilles jusqu'au village appelé Montel, qui est à plus de demi-lieue de là vers le midi; et il retourna par un autre chemin, afin de reconnaître la largeur du banc. Il eut un grand plaisir de voir la manière dont un de ses nègres tua un croco-

dile de sept pieds de long. Il l'avait aperçu endormi dans les broussailles au pied d'un arbre, sur le bord d'une rivière. Il s'en approcha assez doucement pour ne le pas éveiller, et lui porta fort adroitement un coup de couteau dans le côté du cou, au défaut des os de la tête et des écailles, et le perça à peu de chose près de part en part. L'animal blessé à mort, se repliant sur lui-même, quoique avec peine, frappa les jambes du nègre d'un coup de sa queue, qui fut si violent qu'il le renversa par terre. Celui-ci, sans lâcher prise, se releva dans l'instant; et afin de n'avoir rien à craindre de la gueule meurtrière du crocodile, il l'enveloppa d'une pagne, pendant que son camarade lui retenait la queue. Adanson monta aussi sur le corps pour l'assujettir. Alors le nègre retira son couteau, et lui coupa la tête, qu'il sépara du tronc. Cette expédition fut terminée en fort peu de temps. Il fit, avec ses compagnons, son possible pour traîner le corps du crocodile jusqu'au bateau; car il était trop pesant pour être porté; mais, voyant tous leurs efforts inutiles, ils l'embarquèrent dans un canot pour le remettre à bord. Cette action de bravoure mérita au nègre les éloges de tous les laptots du bateau, et des habitants du voisinage, qui connaissaient depuis long-temps son adresse dans la chasse du crocodile. On fit honneur à son gibier, dont on mangea dès le soir même plusieurs tronçons. Sa chair, dont notre voyageur goûta aussi quelques morceaux, ne lui parut pas avoir une odeur de musc aussi forte que l'on dit qu'elle a d'ordinaire, et il la trouva très-mangeable.

Le jour suivant il se promena de l'autre côté du

marigot de la Chaux, et il ne fut pas peu surpris d'y trouver un grand nombre de collines de sable rouge, de plus de trente pieds de hauteur. Les néous (1), les déthars (2), et plusieurs autres arbres fruitiers, donnaient des marques assurées de la fertilité de ce terrain. Il voyait à chaque pas, sur les arbrisseaux, des caméléons, qui, lorsqu'on les touchait, changeaient en noir leur couleur verte. Ils faisaient la chasse aux sauterelles, dont la terre était, pour ainsi dire, couverte.

Pour revenir au banc de coquilles d'huîtres qui couvre les campagnes de la Chaux dans une étendue de plus d'une demi-lieue, les nègres ont aussi leurs préjugés. Les uns racontent que ce banc est l'ouvrage des singes du temps passé, et que ces animaux, plus nombreux alors dans ces quartiers qu'ils n'y sont aujourd'hui, mangèrent ces huîtres; les autres veulent que ce soient les dépouilles de celles que leurs pères ont boucanées, c'est-à-dire séchées à la fumée, comme ils faisaient encore eux-mêmes il n'y a pas longues années, lorsque les mangliers de cette rivière leur en fournissaient, comme font aujourd'hui ceux du fleuve Gambie. Il nous paraît évident que ces endroits ont été autrefois des lits de rivières où les huîtres vivaient aussi sur les mangliers; que ces lits ont changé successivement de place, et que la mer, en baissant, a laissé ces bancs à découvert, et assez de niveau, à huit ou dix pieds au-dessus de sa surface.

(1, 2) Nouvelles espèces d'arbres non décrites. (*Note d'Adanson.*)

Le 23, Adanson retourna à l'île de Saint-Louis ou du Sénégal, dans sa pirogue. Quoiqu'elle fût légère et peu ferme sur son assiette, il aima mieux s'en servir que d'attendre la commodité du bateau qui l'avait amené. Ses nègres nagèrent à l'envi l'un de l'autre, et lui firent passer en moins de deux heures les deux lieues et demie qu'il y a de la Chaux à l'île du Sénégal. Malgré les grosses vagues et un grain de vent qui eut lieu à la bande de l'est en sortant du marigot, on ne reçut aucun coup de lame, et on ne prit pas une seule goutte d'eau, parce qu'on était à l'abri sous les mangliers. Le vent s'était calmé tout-à-fait; et il n'y avait plus que quelques lames encore assez grosses, lorsqu'une pirogue se mit à l'eau pour traverser le fleuve. Elle était petite, et portait trois hommes, dont deux ramaient : dans cet exercice, ils faisaient une espèce de musique avec un refrain que l'on entendait d'assez loin, et qui n'était pas désagréable. Le nègre qui gouvernait avec sa pagaie pour éviter les lames, se trouva apparemment en défaut, ou bien celui qui était occupé vers le milieu à vider l'eau qui entrait dedans pencha trop d'un côté, et fit perdre l'équilibre à la pirogue; elle versa, et les trois nègres avec elle. Quoiqu'ils fussent fort habiles, ils eurent toutes les peines du monde à la remettre sur l'eau; à la fin, cependant, à force de la pousser et de se la renvoyer les uns aux autres par les extrémités, en restant toujours à la nage, ils la vidèrent, et remontèrent dedans les uns après les autres. Dans toute autre circonstance, on se serait diverti à voir leurs manœuvres, la force et l'adresse qu'ils mirent en usage pour

se tirer de ce danger; et l'on peut dire qu'ils réussirent parfaitement bien. Cet accident est assez commun; mais, comme ils sont tous excellents nageurs, il est rare qu'ils y périssent.

La nécessité où se trouvait Adanson de retourner dix fois dans les mêmes endroits, et en différentes saisons, pour ses observations d'histoire naturelle, lui donna occasion, le 12 du mois d'octobre, de découvrir une chose qu'il était bien éloigné de penser. En traversant, au moins pour la vingtième fois, l'île au Bois, pour gagner le village de Kionk, il aperçut plusieurs petits poissons dans les marais formés par l'eau des pluies. Ils étaient tous d'une même espèce; le rouge vif dont ils étaient colorés les lui fit reconnaître pour des rougets de la petite espèce; mais il ne put se rendre compte comment ils avaient été conservés et reproduits dans cet endroit.

Adanson ne s'arrêta dans ces marais que le temps qu'il fallut pour les traverser, parce qu'il était trop tard. Il passa ensuite dans une belle campagne où, au milieu d'une quantité de plantes peu connues, le narcisse en cloche (1) se distinguait autant par son odeur agréable que par la blancheur de ses fleurs. Il s'arrêta à Kionk à l'entrée de la nuit, que les maringouins lui firent passer fort désagréablement. Malgré toutes les précautions que le gouverneur du village avait prises pour le garantir de leurs poursuites, en le logeant dans une de ses cases nouvellement re-

(1) Narcissus ceylanicus, flore albo, hexagono, odorato. Comm. *Hort. Amst.*, t. 1., p. 75, tab. 39.

crépie d'un enduit de bouse de vache, et où il faisait entretenir une épaisse fumée, il y en entrait encore assez pour le désespérer. Ces insectes incommodes, et encore plus la mauvaise odeur du crépi et la fumée insupportable à tout autre qu'à des nègres, le forcèrent de déloger. Il courut tout le village, de case en case, cherchant un meilleur gîte. Partout où il entrait, il voyait les lits bien remplis : pères, mères, enfants, hommes, femmes, filles et garçons, tous étaient pêle-mêle, couchés côte à côte, quelquefois cinq ou six, et même jusqu'à huit sur un même lit, et entièrement nus; mais ce qui le frappait le plus, c'était la tranquillité avec laquelle ils dormaient au milieu d'une fumée si épaisse qu'elle semblait devoir les suffoquer. Enfin, après bien des tours, il ne lui resta plus qu'un parti, qui fut de se coucher dehors sur une couple de nattes étendues entre deux feux, où les maringouins lui firent encore acheter bien cher quelques moments de repos.

Dès que le jour commença à paraître, le maître du village voulut lui donner le plaisir de la promenade; il le conduisit dans ses jardins. Tous les environs en étaient fort agréables : ce qui n'était pas en labour formait de vastes prairies semées çà et là de bouquets de mangliers et de pains-de-singe qui faisaient un paysage charmant. Le petit mil dont les nègres se nourrissent, et qu'ils nomment en leur langue dougoup-nioul (1), montrait alors ses épis dorés. Ils étaient proches de leur maturité, et attiraient une

(1) Panicum indicum, spicâ longissimâ. C. B. pin., p. 27.

multitude infinie d'oiseaux qui y faisaient des ravages considérables. Pour les épouvanter, les habitants avaient croisé leurs lougans d'un grand nombre de fils auxquels étaient suspendus des coquillages, des os, et d'autres corps semblables, capables de faire du bruit en se choquant les uns contre les autres. Quatre cordes qui devaient faire jouer le tout, répondaient aux quatre coins du champ, où autant de femmes ou d'enfants, montés sur des plate-formes couvertes, de sept à huit pieds de hauteur, faisaient la garde et mettaient le tout en mouvement, en tirant chacun leur corde aussitôt qu'ils voyaient approcher les oiseaux. Ils joignaient encore à ce bruit celui de leurs voix et le claquement de leurs mains. Cet exercice devait continuer jusqu'à ce que le mil fût en état d'être coupé : cependant, malgré tous leurs soins, il se faisait toujours du pillage, et leur vigilance était souvent trompée. Les petits bengalis, les moineaux noirs et rouges, et d'autres oiseaux fort jolis, qui changent de couleur une fois l'année, et que nous nommons sénégalis, s'y rendaient tous les matins par troupes. Mais le fléau le plus terrible était une grosse espèce de moineaux jaunes et noirs; ils venaient par nuages fondre comme une grêle sur les moissons, et quand ils avaient porté la désolation dans un quartier, ils passaient dans un autre. Pour peu qu'ils y demeurassent, et souvent même avant que les nègres eussent eu le temps de faire jouer leurs épouvantails, ces moineaux avaient déjà causé des désordres irréparables: ils produisent souvent des famines.

Auprès de ces champs de mil, il y avait des lou-

gans de coton, d'indigo, de tabac, de melons d'eau, d'haricots et d'autres légumes. Chacun d'eux était fermé d'une haie d'épines sur laquelle serpentait une espèce de concombre sauvage, connue dans le pays sous le nom de moïmoï (1). Cette plante était chargée de petits fruits d'un beau rouge de corail dans leur parfaite maturité, et dont quelques-uns même avaient été attaqués par les serpents, les lézards et les oiseaux. Adanson et ses nègres en mangèrent, et en furent incommodés. Ils produisirent sur eux pendant vingt-quatre heures l'effet de l'émétique; mais le mal ne fut que passager, et, deux jours après, personne ne s'en ressentait.

Adanson retourna à l'île du Sénégal, où il arriva assez tôt pour assister à la fête du Tabaské. Les mahométans de la secte de Sina-Ali ont institué cette fête en mémoire de la naissance de ce prophète; et elle tombe tous les ans vers le milieu de la lune d'octobre : cette année on la célébra le 18. Tout ce jour se passa dans les festins et les réjouissances, où l'on ne pensa à rien moins qu'au saint dont on honorait la fête; on la termina par un bal général dans la savane qui fait face au fort, où se rendirent des gens de tout sexe et de tout âge. Le bal fut ouvert, à quatre heures du soir, par des danses au son des tambours, des flûtes et des voix des musiciennes. La jeunesse, dans ses plus beaux atours, montra tout ce qu'elle savait faire dans ce genre. Quand on se fut bien fatigué pendant

(1) Bryonia folio anguloso, acuto, glabro. Burm. *Thes. Zeyl.*, p. 48, tab. 19, fig. 1.

deux heures à danser suivant le goût du pays, c'est-à-dire dans les postures et avec les mouvements les plus indécents et les plus opposés à l'idée que nous nous sommes formée de la modestie et de la pudeur, la scène changea : on fit place aux gens de distinction et aux seigneurs; on ouvrit un grand cercle où ils entrèrent montés sur leurs chevaux parés magnifiquement. Rien n'était plus divertissant que de voir ces superbes coursiers, oubliant pour ce moment leur ardeur, se conformer au dessein de la fête. Ils levaient leurs pieds, et en frappaient la terre en cadence : tous les mouvements de leur corps s'accordaient avec une justesse admirable au son des instruments : enfin, rien ne ressemblait davantage à une danse bien conduite et bien mesurée que leur marche; il semblait que la fête fût pour eux, tant ils paraissaient y prendre de part, et tant ils étaient sensibles aux applaudissements. « Je ne crois pas, dit notre voyageur, « qu'on puisse donner un spectacle plus brillant que « celui d'un cheval dressé dans cet exercice, et surtout « d'un cheval de la beauté et de la finesse de nos ara- « bes du Sénégal. Les cavaliers n'ajoutaient pas peu « d'agrément à tous ces jeux : ils guidaient leurs che- « vaux, et leur faisaient imiter tout ce qu'ils voulaient « représenter, en feignant par leurs gestes et leurs « attitudes, tantôt un combat, tantôt une lutte, une « chasse ou une danse. Les spectateurs, épris d'une « merveilleuse admiration, ne virent approcher la « nuit qu'à regret : elle vint trop tôt pour eux, et mit « fin à ces divers amusements qui ne respiraient que « la joie, le badinage et le plaisir. »

# CHAPITRE X.

Suite des voyages d'Adanson. Excursion, par terre, à la Chaux, aux Salines, et à Podor. Retour en France.

ADANSON entreprit ensuite de se rendre par terre de l'île du Sénégal à la Chaux. Il partit le 4 de novembre; sa pirogue lui fit faire cinq quarts de lieue par eau jusqu'au port de Galel, où il prit terre pour se rendre au village du même nom, à cinq cents toises environ du rivage. On y arrive au travers des sables découverts, sur lesquels soufflait ce jour-là un vent d'est des plus chauds qu'on eût encore sentis dans la saison; mais ces chaleurs n'étaient rien en comparaison de celles qui attendaient notre voyageur sur le chemin de la Chaux.

Il avait une bonne lieue à faire pour s'y rendre. Il fit route d'abord dans un chemin sablonneux et difficile, où, entre autres arbres épineux et qui se plaisent dans les terres les plus arides, il rencontra celui que les Oualofes appellent niotoutt : il porte beaucoup de cette gomme-résine connue sous le nom de bdellium; et ses branches servent de sokiou, c'est-à-dire de cure-dent aux femmes du pays. Quoique le soleil ne fût pas encore au milieu de sa carrière, il avait déjà mis les sables en feu : les souliers d'Adanson furent bientôt fendus et brûlés par son ardeur. Dans

tout autre temps, il aurait arrosé ces sables brûlants de ses sueurs; mais le vent d'est était de sa nature si sec, que, malgré la grande chaleur de l'air et du soleil, la peau était desséchée avant que la sueur eût le temps de se déclarer au dehors. Des picotements cuisants se répandaient sur tout le corps; et souvent le sang s'ouvrait, au travers des pores de la peau, un passage que la sueur n'avait pu y trouver. La couleur noire des nègres qui accompagnaient Adanson s'était changée en un rouge cuivré; une soif ardente leur faisait montrer la langue pour respirer plus facilement: on doit juger à quel point notre naturaliste devait en souffrir. Après une heure de marche dans ces sables au soleil le plus ardent, on entra dans une prairie sèche et toute remplie de joncs épais, de trois à quatre pieds de hauteur, qui mettaient la patience de nos voyageurs à l'épreuve. Le peu d'eau qu'on y trouva était saumâtre, croupie et gâtée par les crabes. Jamais Adanson n'avait tant vu de ces animaux. Les uns étaient rouges, d'autres étaient cendrés tirant sur le noir, avec des mordants si prodigieux qu'ils auraient pu facilement embrasser la jambe d'un homme sans la serrer. C'est en traversant cette forêt de joncs continuels qu'Adanson arriva enfin au banc de la Chaux.

Il s'y arrêta quelque temps, et y dîna sous les arbres, avec quelques provisions et un melon d'eau qu'il avait pris à Galel. L'usage de ce fruit est extrêmement sain, surtout après le repas; et notre voyageur en a mangé souvent, pour son dessert, plus de cinq à six livres, sans en être incommodé ni surchargé, quoi-

qu'il eût déjà bien dîné. Étant assis sous ces arbres, il entendit les perruches et les perroquets sur sa tête, et il vit tomber à ses pieds les graines d'acacies et de gommiers qu'ils épluchaient en mangeant. Cependant les nègres qui l'accompagnaient, incommodés par les chaleurs du soleil et du sable, se frottèrent le front avec des crapauds vivants qu'ils trouvèrent sous les broussailles; c'est leur coutume lorsqu'ils sont travaillés de la migraine, et ils en furent soulagés. Quoique Adanson souffrît, il ne put vaincre assez sa répugnance pour employer le même remède (1).

La route qu'Adanson avait tenue en allant à la Chaux fut aussi celle qu'il prit à son retour, car il n'y en avait pas d'autre. Il tua dans la prairie un flamant (2), et une outarde d'une autre espèce que celle d'Europe. Elle en diffère par la couleur du plumage, qui est généralement d'un gris cendré : son cou est aussi beaucoup plus long, et elle porte, comme l'alouette, une espèce de huppe sur le derrière de la tête. Les Français du pays lui ont donné le nom d'autruche volante; et en effet cet oiseau ressemble à l'autruche à bien des égards.

Il était fort tard quand Adanson passa à la vue de

(1) Que ne peuvent point les préjugés, puisqu'ils empêchèrent même un naturaliste comme Adanson de s'éclairer par l'expérience! Des observations exactes ont démontré que cette liqueur, dont le crapaud est gonflé, qui emplit son abdomen, qu'il lâche, lorsqu'il a peur, pour s'alléger dans sa fuite, au lieu d'être un venin, comme on le croit communément, est de l'eau pure, aussi pure que l'eau distillée; c'est la rosée qu'il absorbe et tamise par la peau de son ventre, qui est très-mince et très-fine. W.

(2) Phœnicopterus Bahamensis. Catesbi, t. 1, tab. 73 et 74.

Galel; et les nègres avaient mis le feu aux herbes et aux broussailles de la campagne, autant pour la rendre praticable que pour la mettre en état d'être ensemencée l'année suivante. Ainsi la chaleur du feu succéda cette nuit à celle du soleil. Nos voyageurs marchèrent à sa lueur jusqu'au port où ils s'embarquèrent pour l'île du Sénégal. Ils y arrivèrent si las et si fatigués, qu'ils furent obligés de se livrer aussitôt au repos.

Dans ce voyage, et dans tous ceux que faisait Adanson depuis le mois de juin, il avait pour objet principal de prendre connaissance des plantations d'indigo. Il voulait savoir la quantité et la qualité de celui que les nègres cultivent aux environs de l'île du Sénégal. Lorsqu'il transportait une botte de cette plante dans sa demeure, il était aussitôt assailli par les cacrelats, qui faisaient un bruit insupportable, et qui occasioneraient de prodigieux dégâts si les araignées, les lézards et les hérissons n'en détruisaient un grand nombre. On est aussi fort incommodé par les puces de sable, qui ne sautent pas, piquent peu, mais qui occasionent d'insupportables démangeaisons.

Après avoir donné le détail des inconvénients de l'île du Sénégal, Adanson en expose aussi les avantages. Quoique les chaleurs de son climat soient excessives, et même telles que l'hiver y est beaucoup plus chaud que l'été de la France, elles sont cependant supportables. On s'y accoutume peu à peu, parce que l'air est rafraîchi tous les jours par des vents qui viennent successivement de la mer et des terres. On peut aussi se procurer de la fraîcheur, ou en s'expo-

sant au vent, ou en se mettant à l'ombre dans les maisons, lorsqu'elles sont bien percées et que les fenêtres sont garnies de châssis de toile bien claire.

C'est à ces chaleurs qu'on est en partie redevable de la fertilité des terres. Les sables de cette île sont aujourd'hui des jardins d'un grand rapport. Indépendamment des légumes et des fruits du pays, tels que l'oseille de Guinée, la batate, l'ananas, l'orange, la goyave, et quelques autres, on y cultive pendant l'hiver la plupart des herbages et des légumes de l'Europe. Le figuier, le grenadier et la vigne se chargent tous les ans d'excellents fruits. Enfin le terrain de l'île du Sénégal, tout sablonneux qu'il est, produit avec tant de facilité, que beaucoup de plantes portent plusieurs fois l'année. C'est ce qu'Adanson éprouva par lui-même, dans un jardin qu'il destinait à ses expériences; il sema tels et tels légumes dont il fit plus de douze récoltes dans la même année.

Il n'y a peut-être pas de pays au monde où les volailles soient plus communes. On y élève des coqs-d'Inde, des pintades, des oies, des canards et une prodigieuse quantité de poules. Les pigeons y sont d'une délicatesse achevée. Les cochons y multiplient beaucoup. La pêche n'y est pas moins abondante, et le Sénégal est si poissonneux, qu'Adanson a vu des temps où on prenait les carpets à la main. Ce fleuve fournit, avec le lamantin, des capitaines, des mulets ou cabots, des surmulets, des soles, des raies, des racaos, et d'autres poissons excellents : on y prend aussi beaucoup de crevettes, de homards et de crabes d'une grande bonté. La plupart de ces poissons

viennent de la mer, et l'on prétend que pris dans ce fleuve ils sont meilleurs, parce que le mélange de l'eau douce avec celle de la mer leur donne plus de délicatesse. A tous ces agréments on peut ajouter encore le plaisir de la chasse : on trouve sur cette île des petites poules d'eau, des bécasses de plusieurs espèces, des alouettes, des grives, des perdrix de mer et des lavandières jaunes, les ortolans du pays : ce sont des petits pelotons de graisse d'un goût excellent.

La seule chose qui manque à l'île du Sénégal, ce sont les promenades. Elle est, dit-on, trop bornée et trop à découvert. On pourra, sans doute, y faire des avenues, des allées couvertes, et s'y procurer de l'ombre, quand on voudra y planter des pains-de-singe et d'autres arbres qui se plaisent dans les sables noyés; « Mais à quoi bon, dit Adanson, prêter ainsi « une retraite aux maringouins, voisins encore plus « incommodes que les chaleurs? De quelle utilité se-« raient ces avenues dans un pays où la promenade « n'est de saison qu'après le coucher du soleil? Doit-on « les regretter quand on a des jardins où une verdure « toujours naissante et non interrompue présente « chaque année de nouvelles décorations, et où un « grand nombre de fleurs aussi agréables par leur odeur « que par la variété de leurs couleurs, croissent presque « sans soin et sans culture? On y voit des basilics de « toutes les grandeurs et de toutes les couleurs, les tu-« béreuses, les narcisses à cloche, les lis asphodèles, « parmi lesquels la belle-de-nuit, l'œillet d'Inde, les « amarantes et le grenadier en fleur font un très-

« bel effet. Les lézards bleus et dorés, les papillons « et d'autres insectes tous également beaux, se plai- « sent à y venir mélanger leurs différentes couleurs, « et diversifient agréablement l'uniformité qui est or- « dinaire à la plupart des jardins. »

Adanson avait levé les plans de l'île au Bois, de celle de Griel, de la Chaux, de l'île de Sor, de Bokos et de plusieurs autres; et il ne lui restait plus qu'à y joindre celui de la pointe de Barbarie et des salines, pour avoir une carte complète des environs de l'île de Saint-Louis, depuis le village de Mouitt, à l'embouchure du Sénégal, jusqu'à celui de Torkhod, à sept lieues de distance dans le nord. L'envie qu'il avait que rien ne manquât à cet ouvrage, déjà si avancé, et qui lui avait coûté tant de peines et de voyages dans des sables brûlants, lui fit encore entreprendre celui des salines. Il s'embarqua le 15 juin 1753, dans un bateau qui allait y faire la traite du sel. On eut bientôt passé l'île aux Anglais, qui n'est qu'un morceau de terre noyée, de cent toises de diamètre, couverte de roseaux et de mangliers presque impénétrables. On passa aussi promptement l'île de Bokos; et quand on fut par le travers de la pointe méridionale du marigot de Del, Adanson mit pied à terre pour toiser les environs, pendant que le bateau continuait sa route pour se rendre au lieu du mouillage.

En marchant dans les sables de cette pointe, il rencontra si souvent des serpents, qu'ils semblaient naître sous ses pas: heureusement ils n'étaient ni grands ni venimeux; à peine avaient-ils la grosseur du petit doigt. Ces sables le conduisirent aux sa-

lines, qu'il trouva à deux tiers de lieue du marigot. Ce sont des espèces de marais de deux à trois cents toises de longueur sur un tiers de largeur, remplis d'une eau salée et extrêmement âcre.

On pourrait croire que ces marais salans ont quelque communication avec la mer: Adanson l'avait soupçonné de même avant de s'être transporté sur les lieux; mais il en reconnut l'impossibilité. Ces marais sont séparés du Sénégal par une terre de plus de cinq cents toises, où il s'élève une chaîne de dunes, au pied desquelles ses eaux, et celles de la mer même la plus courroucée, n'arrivent jamais. Le nivellement qu'il fit le même jour de tout ce terrain, lui a aussi fait connaître que le fond de ces marais est au-dessus de la surface des eaux du fleuve; d'où il conclut qu'il faut chercher ailleurs que dans la communication actuelle des eaux de la mer, la cause et l'origine du sel qu'on retire tous les ans en si grande abondance de ces salines.

Lorsqu'il eut examiné les salines et fini tous ses nivellements, il se rendit à l'escale, dite du Piquet, où devait se faire la traite, et vis-à-vis de laquelle le bateau était mouillé. L'employé de traite avait déjà fait élever une tente sur le rivage, et construire les cabanes de feuillée sous lesquelles on devait coucher. Le seigneur nègre, maître des salines, appelé autrement Korum-Assou, ou Kram-Assou, averti de son arrivée, vint lui rendre visite. C'était un homme qui paraissait avoir environ quarante ans: il était grand et bien fait. Sa couleur n'était pas d'un noir bien foncé, mais teinte d'un peu de rouge. Il avait l'air noble

quoiqu'il ne fût pas beau, l'esprit vif, les manières aisées, le ton de voix doux et agréable: il s'expliquait bien, et parlait gravement. Après une demi-heure de conversation, quand ce seigneur fut convenu de tout avec l'employé pour la traite, il conduisit nos voyageurs à un quart de lieue de là, au village de Guébenn dont il était gouverneur. Il les y reçut fort civilement, et même avec une politesse que l'on n'aurait pas cru devoir rencontrer dans un homme de sa couleur. Une collation de lait doux, de vin de palme, de prunes d'icaque, appelées ouraï, et d'autres fruits du pays, les y attendait. Il avait fait rassembler toute la jeunesse du village pour donner un bal à ses hôtes; elle les accompagna en dansant au son des voix et des instruments jusqu'à l'escale, où l'on continua la danse et les jeux jusqu'à la nuit. La danse est la passion favorite des nègres, et l'on voit au milieu de ces bals jusqu'aux enfants qui peuvent à peine se soutenir. Les mêmes amusements recommencèrent tous les soirs des jours suivants: enfin cet homme fit tout son possible pour procurer quelque divertissement à nos Français; et ce n'était pas une petite consolation pour eux dans un quartier si désert et si dépeuplé.

Le lendemain Adanson alla reconnaître les environs de Mouitt, qui est à deux tiers de lieue, dans le sud de l'escale du Piquet. C'est un village assez grand et fort commerçant, situé avantageusement sur une colline bien plantée de pains-de-singe, et de figuiers sauvages d'une grande hauteur. Ces deux derniers arbres ont beaucoup de rapport avec le sycomore des anciens. En chemin faisant il passa par un grand

nombre de petites salines remplies d'un sel très-rouge et infiniment plus âcre et plus corrosif que celui des grandes salines de Guébenn. Il rencontra aussi des renards, des gazelles, et des vestiges de sangliers et de loups fraîchement imprimés sur le sable; mais la chasse des animaux qui lui étaient assez connus ne le tenta pas tant que celle de certains oiseaux noirs, qu'il aperçut à l'orient du village. Ils étaient si semblables aux coqs-d'Inde pour la grosseur et le plumage, qu'on s'y serait facilement trompé. Il en tua deux du même coup, l'un mâle et l'autre femelle. C'est un oiseau que les nègres nomment guinar, et qu'ils regardent comme sacré.

Aussi l'action que notre naturaliste venait de commettre ne l'avait pas mis en bonne réputation dans l'esprit des habitants de Mouitt; il en fut quitte cependant pour se promener plus loin. Il dirigea ses pas vers les villages de Guiorel et de Guébenn, où il trouva quelques-uns de ces arbrisseaux que l'on nomme foudenn dans le pays: c'est une espèce d'alkanna (1) dont les feuilles servent aux Mauresses et aux négresses pour procurer sans douleur à leurs ongles un beau coloris rouge, qui se soutient jusqu'à leur entière reproduction. De là Adanson continua sa route jusqu'au village de Del; puis il revint à l'escale. Les bords du Sénégal étaient alors couverts, à cet endroit, de petits poissons à peine aussi gros que la moitié d'un tuyau de plume d'oie; ils étaient d'une blancheur

(1) Ligustrum Ægyptium, el-hanne vel tamar-endi. P. Alp. *Ægypt.*, p. 23. C'est le henné des voyageurs modernes en Égypte et en Orient.

et d'une transparence semblable à celle d'un cristal: une ligne argentée fort étroite s'étendait sur chacun de leurs côtés.

Après avoir passé trois jours aux salines de Guébenn, Adanson partit le 18 au soir. Il retourna à l'île du Sénégal en faisant route sur la pointe de Barbarie, afin de pouvoir la placer sur sa carte. Il fit près de trois lieues à pied, en côtoyant les sables dans tous leurs détours, depuis la barre sur la rive occidentale du Sénégal jusqu'au village de Guentt, qui répond au milieu de l'île de Saint-Louis. Sa pirogue le suivait terre-à-terre, et la rangeait le plus près qu'il était possible, afin d'être prête à le prendre quand son chemin se trouvait barré par un ruisseau, ou par quelques-uns de ces bouquets épais de tamaris et de sanar qui croissent çà et là sur le rivage. Dans cette route il ne vit autre chose que des crabes jaunes dont la terre était si couverte, qu'il parcourut quelquefois des plaines de plus de cinquante toises sans en pouvoir découvrir l'espace d'un pied. Le liseron maritime (1) étalait sur ces sables, avec son agréable verdure, la pourpre de ses fleurs, qui sortait admirablement bien sur leur blancheur, et faisait une broderie merveilleuse. On n'y voyait pour tout arbrisseau que quelques tamaris, le beidel-ossar (2), le paretuvier (3), le sanar (4), le spartium, le conocar-

(1) Convolvulus marinus catharticus, folio rotundo, flore purpureo. Plum., *plant. de l'Amérique*, p. 89, planch. 104.

(2) Beidel-ossar. P. Alp. Ægypt., p. 85.

(3, 4) Arbres qui n'ont pas encore été décrits. (*Note d'Adanson.*)

pus (1), mais beaucoup de lobelia (2) et d'icaque (3). Ce dernier donne retraite à une espèce de fourmis rouges qui se logent dans ses branches: elles y forment avec les feuilles une sorte de nid, d'où elles se jettent sur les personnes qui ont l'imprudence d'en approcher pour en cueillir les fruits, et les mordent cruellement. Adanson ne pouvoit manquer d'être attaqué par ces insectes, ayant à traverser beaucoup de ces bois. Leur piqûre avait quelque chose de si venimeux, que son visage et ses mains furent couverts d'ampoules semblables à des brûlures, dont la douleur ne put être apaisée que par une grosse pluie qu'il essuya à l'entrée de la nuit. Elle fut accompagnée de tonnerre et d'éclairs, à la lueur desquels notre voyageur traversa le fleuve pour se rendre à l'île du Sénégal. Dès qu'il y fut arrivé, il ne songea plus qu'à retourner en France. On attendait plusieurs bâtiments dans le courant du mois; il se disposa à en profiter. Cependant, excité par les lettres de Bernard de Jussieu, il crut, avant de partir, devoir faire une nouvelle excursion pour se procurer les plantes qui lui manquaient.

A cet effet, il résolut d'aller encore une fois à Podor. Il partit le 10 de juillet avec des vents favorables. Depuis qu'il était dans le pays, il n'avait vu que deux plantes d'Europe, savoir le tamaris et le pourpier; et ce voyage, qu'il faisait pour la troisième fois, lui donna lieu de remarquer que de tous les arbres qui

(1) Conocarpus. Linn. *Hort. Cliff.*, p. 485.
(2) Lobelia frutescens portulacæ folio. Plum. *Gen.*, p. 21.
(3) Icaca fructu ex albo rubescente. Plum. *Gen.*, p. 43.

couvrent presque sans interruption les bords du Sénégal, il n'y en a pas un huitième qui ne soient des bois épineux très-durs, et surtout des acacias, d'autant plus grands et moins épais qu'ils sont plus éloignés de la côte maritime. Mais ce qui le frappa davantage, ce fut une chasse aux singes, qu'il fit à six lieues en-deçà de Podor, sur les terres qui sont au sud de Donaï, autrement appelé l'île du Coq. Le bateau ayant été obligé de rester une matinée, il mit pied à terre pour chasser. Ce lieu était fort boisé, et rempli de singes verts, qu'il n'aperçut que par les branches qu'ils cassaient au haut des arbres, d'où elles tombaient sur lui; car ils étaient d'ailleurs très-silencieux, et si légers dans leurs gambades, qu'il eût été difficile de les entendre. Adanson n'alla pas plus loin, et il en tua d'abord un, deux et même trois, sans que les autres parussent bien effrayés; cependant lorsque la plupart se sentirent blessés, ils commencèrent à se mettre à l'abri, les uns en se cachant derrière les grosses branches, les autres en descendant à terre, d'autres enfin, et c'était le plus grand nombre, en s'élançant de la pointe d'un arbre sur la cime d'un autre. Rien n'était plus divertissant, lorsqu'ils sautaient plusieurs ensemble sur la même branche, que de la voir plier et laisser tomber les derniers, tandis que les premiers gagnaient pays, et que les autres restaient encore suspendus en l'air. Pendant ce petit manège, notre naturaliste continuait toujours à tirer dessus; et il en tua jusqu'au nombre de vingt-trois en moins d'une heure, et dans un espace de vingt toises, sans qu'aucun d'eux ait jeté un seul cri,

quoiqu'ils se fussent plusieurs fois rassemblés par compagnie, en sourcillant, grinçant les dents, et faisant mine de vouloir attaquer notre voyageur.

Ses premiers soins, en arrivant à Podor, avaient été de rassembler le plus de plantes qu'il lui était possible, pour le jardin du roi; et il fut fort heureux d'avoir recueilli et mis dans deux grandes caisses trois cents pieds d'arbres différents avant de quitter ce comptoir; car pendant les dernières courses qu'il fit à son retour, le 2 du mois d'août, aux environs de Bokol, il fut frappé d'un coup de soleil, accompagné d'une fièvre ardente, de celles qui enlèvent les Européens en moins de deux jours. Sa jeunesse, jointe à une constitution qui n'avait été altérée par aucune débauche, et encore plus les soins généreux du plus tendre des amis (M. Andriot), lui sauvèrent la vie.

De tous les vaisseaux venus à la côte, il n'en restait plus qu'un sur lequel Adanson devait retourner en France. Il s'y embarqua convalescent, après avoir passé la barre pour la sixième fois; et il partit de la rade du Sénégal le 6 de septembre. Les vents contraires qui règnent dans cette saison ne promettaient pas une courte navigation: comme ils soufflaient du nord et du nord-est, ils ne permirent pas de s'élever vers le nord; on fut obligé de porter toujours à l'ouest. En faisant cette route on trouva, à dix lieues du cap Vert, une mer blanche; on fila cent brasses et davantage de sonde sans trouver le fond; après quoi, la mer reprenant sa couleur ordinaire, on crut avoir passé sur un haut fond de sable blanc, que les cartes hollandaises font de quatre-vingts brasses.

Lorsqu'on se trouva à deux cents lieues des côtes, entre le dix-septième et le dix-huitième degré de latitude, on eut le commencement d'un calme qui dura près de quinze jours avec des chaleurs étouffantes. Il fut si profond que le bâtiment ne parut pas avoir changé de place, quoique les courants l'eussent porté beaucoup dans le sud. C'était le lieu du monde le plus favorable pour trouver l'eau de la mer dans toute sa salure, puisqu'on était assez éloigné des terres pour ne pas craindre que l'eau douce des fleuves s'y fût communiquée; Adanson en remplit une bouteille, qu'il scella hermétiquement, dans le dessein d'en faire l'analyse à son retour en France.

Rien de plus ennuyeux que la tranquillité d'un vaisseau surpris par les calmes, et rien de plus désespérant que de se trouver en pleine mer, surtout lorsque les vivres commencent à manquer. On profita de ce contre-temps pour prendre du poisson; les modiques provisions qu'on avait embarquées au Sénégal étaient consommées, et on était déjà réduit à la viande salée.

Les requins, les bonites, les grandes-oreilles et les dorades étaient alors en abondance. Ces trois dernières espèces ne vivent que de poissons volants; elles en sont même avides à un tel point, que si on en contrefait un en couvrant le hameçon d'un peu de linge accompagné de deux plumes blanches, et qu'on le fasse traîner au bout d'une vergue ou à l'arrière du navire, elles s'y laissent tromper, et le saisissent sans balancer. On n'employa pas d'autre moyen; il réussit si bien qu'on en prit une quantité prodigieuse, dont on sala une partie pour le besoin.

La bonite et la grande-oreille sont des thons de la moyenne espèce; ils en ont tout le goût. La dorade leur cède quelque chose à cet égard; mais elle l'emporte de beaucoup par la beauté; c'est sans contredit le plus beau poisson de la mer. La couleur dominante de son corps n'est qu'un bleu noir, qui, lorsqu'il est dans l'eau, paraît comme un azur éclatant qui, après avoir passé toutes les nuances du vert et du violet, vient se perdre dans le brillant de l'or répandu sur ses côtés, pour lui faire la plus riche parure que l'on puisse imaginer.

A ce premier calme succédèrent plusieurs autres dont les moindres furent de trois à huit jours; ils ne cessèrent que lorsque l'on eut passé le trentième degré de latitude. Là ils furent remplacés par des vents de sud-ouest, à la faveur desquels on chercha les îles des Açores les plus voisines.

Peu de jours après on découvrit une terre très-haute et embrumée, que l'on reconnut pour l'île du Pic, et à côté celle de Fayal. On porta sur celle-ci à toute voile, et l'on entra le 20 d'octobre dans son port de l'est. On y mouilla d'abord par quinze brasses, et ensuite par neuf brasses sur un fond de sable noir attirable par l'aimant, et de peu de tenue.

Cette relâche aux îles Açores, quoique un peu longue, fit beaucoup de plaisir à notre voyageur. Outre les connaissances qu'elle lui donna d'un pays qu'il voyait pour la première fois, elle le reposa des fatigues du voyage, et le mit en état de supporter celui qu'il allait faire de là en France. La lenteur ordinaire aux Portugais, et les difficultés que l'on eût

de la part de la mer pour embarquer l'eau, le bois, le biscuit, les farines, les bœufs, les volailles et les autres provisions, ne permirent de sortir du port de Fayal que le 8 de novembre. On eut des vents de sud-ouest qui firent bientôt perdre de vue les Açores. Adanson prit dans cet endroit une seconde bouteille d'eau de la mer.

Si la navigation du Sénégal à Fayal avait été fort ennuyeuse, la fin fut des plus périlleuses. A peine avait-on fait cinquante lieues en quittant les Açores, qu'un vent furieux de sud-est s'empara de la mer, et fit éprouver le commencement d'une tempête qui dura deux mois (1). Il fallut mettre à la cape. Le vaisseau fut porté par la violence des courants de l'Océan dans la Manche, obligé de fuir la terre sur une côte remplie d'écueils, lorsque enfin une bonace permit de sortir de ce canal et de chercher un asile dans le port de Brest. La force de la tempête avait mis les voiles en pièces, brisé les manœuvres; le corps même du vaisseau était maltraité, les vivres manquaient, et l'on ne pouvait se rendre en cet état au port de Lorient, qui était le lieu de la destination, quand même on aurait eu les vents les plus favorables.

Quand on fut par le travers de l'île d'Ouessant, on embarqua un pilote côtier, qui fit entrer le vaisseau dans le port de Brest le 4 de janvier 1754. On peut juger de l'état où Adanson se trouvait en arrivant

(1) Le lecteur attentif aura pu remarquer, par les voyages analysés dans le premier volume de cette histoire, que les tempêtes sont fréquentes dans cette partie de l'océan atlantique, et qu'elles y sont très-violentes; ce qui nous paraît dû à des volcans sous-marins.

dans cette ville, après quatre mois du voyage le plus rude, qu'il avait entrepris étant encore convalescent d'une maladie dont le souvenir lui devint encore plus amer lorsqu'il vit la plupart des plantes qui en avaient été la cause, perdues par les rigueurs de la saison. Pendant que le vaisseau se radoubait et se ragréait pour se rendre au port de Lorient, Adanson passa un mois à Brest pour rétablir sa santé chancelante, et se disposer au voyage de Paris, qu'il fit dans les neiges et les grandes gelées de février, qui furent cette année-là très-violentes, surtout dans la Bretagne. Les plantes qui lui restaient périrent par les grands froids. Cette rigueur de la saison servit du moins à lui faire connaître que l'eau de mer, même la plus salée, comme celle du Sénégal, est susceptible de geler. Les deux bouteilles qu'il en emportait, bien enveloppées dans du foin, furent cassées par la glace qui s'y forma; et elle fut trouvée douce à son arrivée à Paris, le 18 de février de la même année.

Le voyage d'Adanson est, sans contredit, un des plus instructifs que l'on ait faits dans la Sénégambie; c'est par cette raison que nous avons donné suffisamment d'étendue à l'analyse que nous en avons faite, afin de ne lui faire rien perdre d'essentiel; ayant eu soin cependant, selon notre méthode habituelle, de renvoyer au résumé descriptif des voyageurs récents les observations d'histoire naturelle qui auraient interrompu le récit du voyage.

Malgré les justes éloges que nous donnons à Adanson, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que, trop exclusivement occupé de l'histoire naturelle,

pendant un séjour de cinq ans au Sénégal, il n'ait pas cherché à pénétrer plus avant dans ce pays, et qu'ayant pendant si long-temps vécu parmi les nègres, et appris leur langage, il n'ait pas même pensé à les interroger sur l'intérieur de l'Afrique. On peut regretter aussi qu'il ait consommé un temps précieux, et enduré beaucoup de fatigues à tirer des plans et des cartes géographiques; emploi auquel il était peu exercé, et qui n'a été que d'une médiocre utilité pour la géographie, puisque la carte qui accompagne son ouvrage, et qui est annoncée comme ayant été réduite d'après ses matériaux, ne contient rien de neuf, et est assurément bien inférieure à celle que d'Anville avait publiée en 1751. Il nous semble seulement étonnant que l'on ait toujours continué depuis à copier sans correction cet excellent géographe, sans faire attention à l'observation en latitude de Podor, faite par Adanson, publiée dans les mémoires de l'Academie, au moyen de laquelle la latitude, et par conséquent tout le gisement de la rivière du Sénégal, devrait se trouver baissée d'un demi-degré.

# CHAPITRE XII.

Voyage de l'abbé Demanet à l'île de Gorée, au Sénégal et à la Gambie, en 1763 et 1764 (1).

L'ILE Saint-Louis et les établissements français du Sénégal avaient été cédés aux Anglais par le traité de paix du 10 février 1763. Il ne restait plus à la France dans ces parages que l'île de Gorée et quelques faibles comptoirs sur la côte voisine, dans les environs du cap Vert, et le comptoir d'Albreda sur la Gambie. L'abbé Demanet fut envoyé dans cette colonie par le gouvernement pour y porter les secours spirituels. Il paraît avoir été de retour en France l'année suivante. Cet ecclésiastique, en qui les lumières et l'instruction ne nuisaient en rien au zèle religieux, avait été frappé du tort que faisait à sa patrie la cessation d'un commerce naguère si florissant. Les résultats du nouveau traité l'avaient presque totalement anéanti. Demanet crut avoir trouvé un moyen certain de le faire revivre, et de l'élever à un degré de prospérité inconnu jusqu'alors (2).

Il avait entendu dire que le Sénégal communiquait

(1) *Nouvelle Histoire de l'Afrique française*, etc., par M. l'abbé Demanet, ci-devant curé et aumônier pour le roi en Afrique; 2 volumes in-12, 1767.

(2) Ibid., t. 1, p. 151.

avec la Gambie, ou plutôt que les deux rivières ainsi nommées n'étaient que les deux branches extrêmes du vaste delta d'un même fleuve, et que la Gambie se joignait à la rivière de Salum et à la rivière Casamansa, ou, en d'autres termes, que le Sénégal, la rivière de Salum, la Gambie et la Casamansa n'étaient que les quatre branches ou les quatre embouchures d'un même fleuve. Les Anglais étaient maîtres des deux principaux bras de ce vaste delta. Il ne restait donc plus qu'à savoir si les deux autres étaient navigables, afin d'y former des établissements. Demanet crut, par les renseignements qu'il obtint, et que nous détaillerons par la suite, avoir acquis la certitude que ces bras pouvaient être remontés, et par conséquent qu'on pouvait pénétrer par la rivière de Salum au grand embranchement du fleuve qu'on nomme Sénégal, et par la rivière Casamansa dans le grand embranchement qu'on nomme la Gambie, et que ces trois embranchements ouvraient trois chemins dans le Bambarra, le pays de Tombouctou et l'intérieur de l'Afrique, où se trouvaient les mines d'or; qu'en conséquence la France, en formant de nouveaux comptoirs, en construisant des forts sur la rivière de Salum et sur celle de Casamansa, se créerait en Afrique un commerce plus florissant que celui qu'elle avait perdu par l'effet du traité de 1763.

« L'Europe, disait Demanet, étant devenue toute « marchande, il faut qu'une nation qui veut y tenir « un rang distingué s'occupe des objets du com- « merce; et plus elle les négligera, plus elle avan- « cera vers ce degré de faiblesse et d'indigence qui



« annonce presque toujours le découragement du ci-
« toyen, et le mépris de l'étranger. »

Ce fut pour appeler l'attention du gouvernement et du public sur ce sujet d'un grand intérêt national, et pour suggérer des projets dont l'importance et l'utilité lui étaient démontrées, que l'abbé Demanet composa son livre. On ne saurait donner trop de louanges à un but si patriotique; mais, ce qui n'en mérite pas autant, c'est qu'en composant une compilation presque entièrement prise dans l'Afrique occidentale du père Labat, Demanet ne cite point cet ouvrage, ni aucun de ceux qui l'ont précédé; il répète plusieurs fois qu'il a écrit d'après ses propres observations, et il ne néglige rien pour le faire croire à ses lecteurs, lors même qu'il se borne à copier les autres. Le titre de son livre est une table entière des matières. Il y est dit que l'ouvrage est enrichi de cartes et d'observations astronomiques et géographiques. Or, ces cartes sont incomplètes, inexactes, grossièrement dessinées, et bien inférieures non-seulement aux grandes cartes de d'Anville, que Demanet ne paraît pas même avoir connues, mais même à celles de l'ouvrage du père Labat, dans lequel il a puisé les matériaux de son livre. Il ne se trouve pas dans l'ouvrage de Demanet une seule observation astronomique qui lui soit propre, et il est probable qu'il était incapable d'en faire. Quant aux observations géographiques, nous verrons que celles qui lui appartiennent se réduisent à bien peu de chose.

A part ces observations, que l'équité réclamait, la *nouvelle Histoire* (l'auteur aurait dû dire la *nouvelle*

*Description*) *de l'Afrique française* n'est pas un ouvrage sans mérite ni sans utilité.

Le choix des matériaux est judicieux, et fait par un homme qui avait eu occasion de voir par lui-même et de vérifier l'exactitude des faits qu'il empruntait aux autres. Il y a de l'ordre dans leur distribution, et le style, s'il n'est pas toujours élégant, ne manque ni de clarté ni de précision. Mais, pour nos lecteurs qui connaissent déjà les relations dans lesquelles Demanet a puisé, l'analyse de ce que son livre contiendra de neuf et d'important se réduira à peu de chose.

Les Anglais s'étant emparés de Gorée, et devant rendre cette île en vertu du traité de paix de 1763, Demanet fut envoyé, au moment de la reprise de possession, pour porter des secours spirituels à cette colonie. Il y arriva le 14 septembre, avec le gouverneur et les troupes qui devaient composer la garnison. L'île se trouvait alors dans un délabrement affreux. Tout était ruiné; les fortifications étaient dans le plus mauvais état, l'artillerie nombreuse, mais sans affûts. Les bâtiments du gouvernement avaient été réduits en masures par l'effet d'une poudrière qui avait sauté pendant que les Anglais possédaient l'île. La garnison anglaise n'était composée que d'une trentaine d'hommes. Ils s'étaient emparés de l'église pour en faire un magasin; ce qui avait fort indisposé contre eux les habitants, qui reçurent les Français avec des transports de joie.

Notre voyageur donne ensuite, d'après les relations déjà analysées, une longue description de Gorée et du royaume de Cayor qui appartient au damel. Celui-ci,

en 1763, surprit plusieurs villages de ses sujets rebelles (1). Il y fit une quantité de prisonniers, et enleva leur bétail; ceux qui s'étaient échappés à la faveur des bois qui couvraient leur retraite, se rassemblèrent et se mirent en embuscade derrière l'armée du roi. Cet artifice leur réussit. Le roi fut à son tour pris et battu, et on lui reprit ses captifs et le butin qu'il avait fait.

Le damel vendit, en 1763, au roi de France les points de Dakar et de Bin (2); soit pour y construire des fortifications; soit pour y déposer le bétail pour la subsistance de la colonie; soit par rapport aux fontaines de Bin, qui fournissent l'eau douce à Gorée et aux navires qui mouillent à la rade, qui n'en est éloignée que d'une lieue; soit enfin à cause des bois de chauffage et de construction. On a outre cela un comptoir et des résidents à Rufisque pour les avantages du commerce. Les Français et les habitants naturels de Gorée passent par terre à travers le royaume du damel, le long de la côte, pour se rendre au Sénégal; et ils reviennent par cette même route, qui est de quarante lieues. Ce qui les détermine à la prendre, ce sont les vents contraires qui retardent la navigation, surtout quand il s'agit de retourner du Sénégal à Gorée.

Le royaume de Baol est à sept lieues à l'est de Gorée; il commence au Petit-Prigny, et finit à la rivière de Serène. La France a un comptoir considé-

(1) Demanet, t. 1, p. 107.

(2) D'Anville et les autres voyageurs écrivent Ben.

rable à Portudale, où on se procure du beurre et du mil à très-bas prix : il en fournit la colonie de Gorée. Il se fait aussi à Portudale un commerce actif d'esclaves. Notre voyageur fit une mission, en 1764, dans le royaume de Sin ou de Bour-Sin, qu'il confond à tort avec celui de Tin, qui est le même que Baol, et au sud duquel Bur-Sin se trouve situé. Le riz n'y coûtait que six deniers la livre; les bœufs, aussi gros que ceux de France, ne revenaient qu'à deux barres ou à sept francs, argent de France. Il y a un comptoir français à Joale, sur la côte de ce royaume, d'où l'on fait conduire les bœufs qu'on s'y est procurés au comptoir de Portudale; là on les embarque pour les transporter soit à Gorée, soit au parc de Dakar, où ils trouvent le pâturage nécessaire. La traite des nègres se fait au comptoir de Joale de la même manière qu'à Portudale. Les habitants, selon Demanet, y sont pour la plupart catholiques. Notre missionnaire se vante d'y avoir baptisé, en 1764, plus de mille personnes de tout âge, et converti plusieurs mahométans. « Le roi, dit-il, qu'on nomme Barbezin, « fut charmé de leur conversion; et, lorsqu'il me « permit de faire cette mission dans ses royaumes, il « me protesta que ses meilleurs sujets étaient les chré- « tiens, et qu'il serait enchanté si je pouvais convertir « ceux qui ne l'étaient pas; il est porté pour le chris- « tianisme, reconnaît un Être suprême, cherche à « s'instruire, parle avec enthousiasme de la religion, « examine les preuves qu'on lui donne, fait ensuite ses « objections, et se rend à l'évidence. Mais, sur les « mystères, où la foi nous dirige par la révélation, il

« répond n'y rien comprendre; car comment avoir « cette foi, dit-il, qui est un don de Dieu? Si Dieu « ne me la donne pas, je ne l'aurai jamais. C'est ainsi « que raisonne ce prince par un défaut d'instruc-« tion. »

Ce roi, selon notre voyageur, déteste les Anglais, qu'il accusait d'avoir empoisonné son frère, et qui lui feraient subir le même sort s'il leur permettait l'entrée de son royaume.

Notre voyageur passe ensuite à la description du royaume de Bour-Salum, qu'il considère comme le plus riche et le plus important pour le commerce. C'est par les établissements formés sur la rivière de Salum qu'il pense qu'on pourrait réparer les pertes que le commerce français a faites par la cession du Sénégal. Il y voit un moyen facile de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, et de se frayer une route vers les riches mines d'or qu'elle possède. Suivant lui, c'est par la plus coupable des négligences que l'on n'a point profité des facilités que le voisinage de ce royaume fournissait à la colonie de Gorée. « Ceux, « dit-il, qui ont composé la colonie, se sont contentés « de travailler pour leur intérêt particulier, et non pour « celui de l'état. L'appât d'une fortune rapide a occupé « tout leur temps et tous leurs soins; personne n'a « rien voulu faire d'extraordinaire, soit pour les nou-« velles découvertes, soit pour les nouveaux établisse-« ments, soit enfin pour le bien de la colonie. Les « employés faisaient d'énormes dépenses; et l'on voit « encore aujourd'hui à Gorée, au Sénégal, à la Gam-« bie, leurs concubines riches de plus de cent mille

« francs, quoique auparavant elles ne possédassent « rien. »

Si l'on en croit Demanet, on ignorait que la rivière de Salum fût navigable, avant qu'un vaisseau anglais ne l'eût remontée. Mais Mons, le capitaine de cette expédition, avant de l'entreprendre, avait négligé de s'assurer du consentement du roi de Salum, et de prévenir en sa faveur les habitants. Ils l'assaillirent avec un nombre prodigieux de pirogues, se rendirent maîtres de son navire, et l'égorgèrent ainsi que tous ceux qui l'accompagnaient. « Depuis ce « temps, dit Demanet, aucun Anglais ne s'est avisé « d'entrer dans cette rivière. » Cependant le roi de Salum envoie ses captifs aux Anglais à Jamesfort, sur la rivière de Gambie, pour les échanger contre des marchandises d'Europe, surtout contre des armes, de la poudre, du plomb et de l'eau-de-vie. Ce roi peut fournir huit cents captifs à la traite par an, sans compter l'or, la cire, la gomme, et d'autres articles de commerce.

La rivière de Salum, ou de Bour-Salum, se décharge dans la mer par six embouchures. Les deux plus septentrionales, qui portent les noms de Palmarin et de Salum, ont assez de profondeur pour porter des navires de trois cents tonneaux. Demanet, en 1764, vit le navire d'un marchand de Lorient, nommé Hausenac, entrer par une de ces embouchures, pénétrer jusque dans le lit principal du fleuve, où il trouva un canal large et profond, tourner autour de l'île que forme le fleuve avant de se jeter dans la mer, et sortir ensuite avec facilité, sans avoir couru aucun

danger. Du récit qu'on lui fit sur le navire anglais, et de l'heureuse issue de la tentative d'Hausenac, Demanet conclut, on ne sait trop pourquoi, que la rivière de Salum communique à la Gambie, ou plutôt n'est qu'une des embouchures de ce dernier fleuve; en conséquence, il exhorte la France à former un comptoir au village de Cahoné, qui est, dit-il, au-dessus de l'endroit où la rivière de Gambie forme celle de Salum. Ce comptoir, suivant lui, jouirait de grands avantages pour le commerce général de l'intérieur de l'Afrique, puisque c'est à Cahoné que tous les Mandingues et autres négociants s'arrêtent et se reposent dans leurs courses, pour porter à la traite sur la rivière de Gambie les captifs, l'or et le morfil qu'ils ont achetés dans les royaumes de Tombut (Tombouctou), Bambouc, Bambarra, Bambaracana, et autres lieux plus à l'est. Demanet se livre même à l'espoir de voir, par cet établissement de Cahoné, les Français pénétrer avec facilité dans ces diverses contrées, et jusque dans les parties les plus centrales de l'Afrique, puisque, selon lui, la Gambie n'était elle-même qu'une des branches du Niger ou du Sénégal. Ces rêves brillants paraissent malheureusement fondés sur des erreurs et des illusions géographiques. La rivière de Salum n'est point, comme le croyait Demanet, une des embouchures de la Gambie, et n'a même point de communication avec ce fleuve. La rivière de Salum ne paraît pas avoir été remontée beaucoup au-dessus de Cahoné. D'après le peu qu'on en sait, sa source viendrait du nord, et paraîtrait se trouver à une assez grande distance du Sénégal : enfin il est

démontré que le Sénégal et la Gambie sont deux fleuves distincts; et s'ils communiquent par des rivières transversales, ce n'est que pendant le temps des pluies.

Le temps le plus convenable pour faire le commerce à Cahoné, est depuis novembre jusqu'en mai; on doit y arriver au plus tard au commencement de janvier, qui est l'époque la plus ordinaire du passage des marchands mandingues, qui amènent tous les ans au moins douze cents captifs à la traite, et une quantité prodigieuse d'or et de morfil.

Une autre rivière sur laquelle Demanet dirige l'attention de sa patrie, et sur le bord de laquelle il invite à former des établisements, c'est la rivière Casamansa, ou Cassamance (1), considérée par lui comme une autre branche de la Gambie, quoiqu'elle soit éloignée de la principale embouchure de ce fleuve de plus de trente lieues au sud. Elle était regardée comme impraticable à tout gros navire; et personne, suivant Demanet, ne s'était avisé d'en tenter l'entrée; mais, lors de sa mission à Gambie, en 1764, un nègre chrétien du comptoir français d'Albreda entreprit de naviguer sur cette rivière avec une grande pirogue, propre à porter trente mille pesant. Il remonta le fleuve la sonde à la main, et trouva que partout on pouvait avoir au moins depuis quatre jusqu'à six brasses d'eau, dans les basses marées. Il vit sur les bords du fleuve un grand nombre de villages; et, comme il avait apporté avec lui des marchandises,

(1) Demanet écrit Cassamance; d'Anville et le plus grand nombre des voyageurs, Casamansa.

il se procura des captifs, de l'or, du morfil, de la cire et du riz, à un si bas prix qu'il en fut étonné.

Ce nègre vantait beaucoup les richesses, la fertilité, le nombre et l'habileté des habitants du pays qu'il avait parcouru. Le riche commerce dont il pouvait être l'objet n'était exploité que par quelques Portugais naturels du pays, placés au nord de la rivière, qui, manquant de marchandises, ne trafiquaient qu'avec les villages voisins de leur résidence. Les habitants vendaient leurs captifs aux Mandingues et aux négociants qui les conduisent au comptoir des Debissaux (1). Demanet désigne probablement par ce nom le comptoir portugais de l'île Bissao. Le nègre ajouta que tous les habitants avaient été surpris de le voir remonter leur rivière avec sa grande pirogue; ne sortant jamais de leur pays, ils n'en avaient jamais vu de si grande. Ils n'ont que des pirogues de pêcheurs, sur lesquelles ils descendent leurs captifs, leur cire et leur mil jusqu'aux endroits où ils les vendent aux étrangers.

A son retour de Gorée, Demanet fit son rapport au gouverneur de ce qu'il avait appris sur la rivière Casamansa; il lui fit observer que, dans les villages voisins, à l'embouchure, il y avait quantité de familles chrétiennes; qu'en y faisant une mission, il profiterait de cette circonstance pour reconnaître si tout ce qu'on avait rapporté sur cette partie de l'Afrique, jusque-là inconnue, était vrai. Le gouverneur approuva son dessein, et promit de lui donner deux

(1) Demanet, t. 1, p. 180.

chaloupes, plus petites que celle qui l'avait ramené, pour pénétrer en sûreté dans la rivière, et y faire ses observations. Demanet allait entreprendre ce voyage lorsqu'il tomba malade. Avant son rétablissement le gouverneur fut rappelé, et la santé de notre voyageur exigea impérieusement qu'il repassât en France (1).

On voit, d'après ce détail, qu'il n'a pas long-temps séjourné en Afrique; cependant, lors de sa mission, il eut occasion de voir le roi de Barre ou de Barra, sur le territoire duquel le comptoir français d'Albreda se trouve situé. Ce roi le reçut le soir, et à la nuit. Notre voyageur fut conduit de case en case à la case royale, où il ne trouva point d'autre lumière que celle du feu, qui se trouvait placé à la vérité au milieu de la case. Les gens de la suite du roi apportèrent un fagot de petits roseaux, pour servir de chandelle; ils en allumaient une poignée à la fois, qu'ils tenaient élevée à demi hauteur d'homme. La flamme que donnaient ces roseaux éclairait très-bien; mais on consomma en peu d'instants, de cette manière, trois ou quatre fagots de roseaux; et cependant la cire est très-abondante dans ce royaume, et ne s'y vend que trois sous et demi la livre.

Le roi de Barra a en temps de guerre quatre mille hommes d'infanterie, et quelques-mille hommes de cavalerie. Les chevaux de ce pays sont d'une force et d'une vitesse accomplies. Ils sont de taille moyenne; on ne les ferre jamais; ils coûtent quinze, seize et

(1) Demanet, t. 1, p. 183.

dix-huit captifs chacun. Les Maures en font un commerce avec tous les rois de la côte, qui sont presque toujours en guerre entre eux (1).

Une fois Demanet fit congédier les troupes du roi de Barra, qui voulait les conduire contre les Français parce qu'ils ne lui payaient pas les coutumes ou droits dont on était convenu.

Notre missionaire obtint la même faveur du roi de Tin, qui s'était armé pour la même cause; et il entreprit alors de le convertir. Ce roi nègre, qui était, suivant Demanet, d'un esprit vif et pénétrant, lui répondit : « Je ne puis abjurer la religion de Mahomet sans cesser d'être roi; mes sujets m'expulseraient de la royauté: tu n'as qu'à les convertir, si tu peux. Reste dans mon royaume; tu peux choisir un lieu commode; j'y ferai bâtir une case, et j'aurai soin de pourvoir à tes besoins.» Notre missionnaire ne jugea point à propos d'accepter les offres du monarque nègre.

Un des moyens les plus efficaces, selon notre voyageur, de faire prospérer le commerce d'Afrique, serait d'y envoyer des missionnaires; et il borne à quinze cents francs la dépense qui serait nécessaire pour cela.

Dans une dissertation physique et historique sur l'origine des nègres et les causes de leur couleur, Demanet cherche à établir que cette couleur est due au climat et à l'intensité de la chaleur; il prétend que les blancs deviennent noirs, après une longue suite de générations, lorsqu'ils se transportent et se per-

(1) Demanet, t. II, p. 31.

pétuent dans ces climats brûlants. Nous aurons, par la suite, occasion d'exposer et de discuter les observations sur lesquelles il fonde sa théorie.

Ce que Demanet paraît avoir observé avec plus de soin, c'est la manière dont on faisait, de son temps, la traite des nègres. Nous terminerons ce chapitre et l'analyse de son voyage par les curieux détails qu'il donne à ce sujet.

« Il faut, dit-il, convenir de la quantité de barres qu'on doit donner; en second lieu, de la qualité et du nombre de chaque espèce de marchandises qu'on fournira pour compléter la première convention. On doit avoir soin de dresser un état de chaque sorte de marchandises dont on est convenu, parce que ce qui est dit est dit avec les nègres, pour former le total de l'échange à faire; car, si l'on néglige cette précaution, on en sera toujours la dupe. Le nègre ne cherche que son avantage, et il trompe quand il peut. Il faut encore avoir l'œil sur les marchandises qu'on a étalées; car, pendant que le nègre vendeur les examine, il s'en trouve d'autres qui, sous le prétexte de les examiner aussi, épient le moment d'en escamoter une partie. Dès qu'on est convenu de la qualité des marchandises, on livre espèce par espèce, en effaçant sur l'état ce qu'on a livré; et, quand tout est livré, on fait retirer le vendeur, content ou non; car il est rare qu'il ne demande pas à échanger quelque partie des marchandises qu'il a reçues, ce qu'il ne faut jamais faire. »

Le fer et l'eau-de-vie composent la partie la plus essentielle pour le commerce de l'Afrique. Sans ces

denrées, on ne pourrait y vivre, et encore moins y commercer; et avec elles, au contraire, on est assuré de pouvoir traiter or, captifs et morfil, et se procurer toute substance. Ce fait est incontestable.

Quant aux armes, il faut observer qu'elles soient garnies en cuivre, parce que celles qui le sont en fer ou en acier ne sont plus de défaite, à cause de leur facilité à se rouiller. Les sabres se vendent relativement à leurs montures et à leurs garnitures.

Les pataques de Hollande sont absolument nécessaires pour la traite des captifs sur la rivière de Gambie et aux environs. Les nègres ne connaissent plus que cette monnaie et les piastres : or, une pataque de Hollande, qui ne vaut au cours de France que trois livres un sou, selon le tarif de Gorée, vaut autant chez les nègres qu'une piastre-gourde, qui vaut en France jusqu'à cinq livres cinq sous. Il y a donc sur chaque pataque deux livres quatre sous de profit. Quant aux pataques dont parlent les auteurs qui ont écrit sur le commerce d'Afrique, on n'y en connaît ni de cette espèce, ni du prix qu'ils leur donnent. Il en est de même pour la plupart des marchandises qu'ils détaillent comme utiles au commerce de cette partie du monde, où elles n'ont aucune valeur, et avec lesquelles on y mourrait de faim.

Il faut du corail dans presque toutes les traites que l'on fait, et l'on en donne fort peu, parce qu'il est cher et rare. Avec du corail fin de Marseille, on trouve, dans le centre de l'Afrique, de l'or poids pour poids. Dans les traites de captifs, on ne donne point de ce corail, qui est trop précieux, mais du corail

simple qu'on nomme rassade. Il ne sera ci-après question que de ce dernier.

Il faut aussi de l'ambre jaune; et, pour ne point être obligé de le peser, on en donne sept grains pour une barre. Le corail et l'ambre servent à faire des colliers et des ceintures aux rois, à leurs femmes, et à tous les nègres et négresses qui peuvent s'en procurer. Ils entremêlent ces colliers et ces ceintures, faits en forme de chapelet, de grains de corail, d'ambre, de fins cristaux, de fines verroteries et de grains d'or et d'argent, qui composent leurs principaux ornements.

Les verroteries de toute espèce sont les marchandises qui sont à meilleur marché pour les négociants, et celles qui leur procurent les plus grands profits : par conséquent, ils en doivent donner tant qu'on en veut. Sans les verroteries, la colonie ne pourrait subsister, parce que, sans elles, elle ne pourrait se procurer les subsistances et les productions nécessaires à la vie que le pays leur fournit. Il est inconcevable, pour les Européens qui n'en ont pas fait l'expérience, combien on consomme de verroteries sur toutes les côtes d'Afrique. Les nègres, les négresses, les mulâtres et les mulâtresses en portent des ceintures prodigieuses, qui ont quelquefois un pied de longueur sur trois ou quatre rangs d'épaisseur. Les fines verroteries sont pour ceux ou celles qui sont à leur aise; les communes sont pour leurs esclaves. Une négresse ne croirait pas être en état de paraître, si elle n'avait pas un certain nombre de colliers et de ceintures très-amples de corail, d'ambre, de loquis, de galets, de

cornalines, de cristaux, de grains d'or et d'argent, et des pendants d'oreille d'or que les nègres fabriquent.

Les mouchoirs à fond rouge brillant, tels que les masulipatans et autres, tels que ceux de Rouen, sont d'une grande défaite. Toutes les négresses ont pris la mode d'en porter, surtout des masulipatans, à qui elles font faire deux fois le tour de leur tête, et qu'elles nouent très-serrés, en forme de bonnet de nuit. On fait sur ces mouchoirs un profit considérable, tant dans la traite des esclaves que dans les échanges qu'on en fait contre l'or du pays, ainsi que sur les satins et les pièces légères de soie, pourvu qu'elles soient toutes à fond blanc et raies rouges. Les négresses riches pour le pays, et surtout les mulâtresses, par un commencement de faste, veulent toutes en avoir pour faire des pagnes qui servent à les couvrir; en sorte que leur habillement complet consiste en deux pagnes de deux aunes et demie de longueur sur sa simple largeur, qui se vend très-cher, et toujours avec un profit beaucoup plus considérable que celui des autres marchandises.

Les toiles de Bretagne, les chemises garnies, les chemises communes, entrent avec un grand profit dans les marchés que l'on fait; et il en faut pour avoir un assortiment complet. Les circonstances et les lieux en fixent le prix, parce qu'il est différent partout. Il faut surtout de ces dernières marchandises sur la rivière de Gambie, pour les mulâtres, pour les nègres chrétiens, pour ceux qui les imitent, et même pour les nègres mahométans, qui commencent à vouloir un

peu se franciser. Ils s'applaudissent dès qu'ils se voient vêtus d'une chemise et d'une culotte de toile; ce simple habillement semble les autoriser à prendre un ascendant sur les autres nègres nus.

Le papier est recherché, parce qu'il sert aux marabouts pour écrire les gris-gris ou certaines prières et certains passages de l'Alcoran, afin d'entretenir la superstition des nègres qui ajoutent foi à ces amulettes.

Les clous de girofle servent pour faire des colliers et des ceintures aux négresses qui en aiment l'odeur.

Les toiles rayées, les canequins blancs et à raies, ainsi que les baftas de douze, quatorze et quinze aunes, entrent avec un grand profit dans les traites.

Les briquets, les cadenas, les grelots, les aiguilles, la laine filée de couleur rouge, jaune et bleue; les rubans de soie à fond rouge et brillant d'or et d'argent, se vendent ou entrent dans les échanges à quatre cents pour cent de bénéfice.

Les fusils fins, garnis en cuivre et légèrement damasquinés, ainsi que les pistolets de poche à deux coups, valent un captif la paire. Un fusil à deux coups vaut seul un esclave. Ils ne sont que pour les rois et les grands.

Les bas de fil et les souliers se vendent bien aux nègres qui s'habillent à la française, et ils manquent souvent sur la côte.

Les miroirs, les couteaux, les rasoirs, les ciseaux, le savon, les boucles de souliers, les tabatières, et le tabac surtout, forment une pacotille avantageuse;

mais rien n'égale celle de l'eau-de-vie et des verroteries fines et communes.

La poudre à tirer et le plomb en balles sont d'une nécessité absolue dans le commerce avec les nègres, qui, après le fer et l'eau-de-vie, mettent les armes au-dessus de toutes choses.

Telles sont les marchandises nécessaires, surtout à la côte d'Afrique et sur la rivière de Gambie, avec lesquelles on peut faire toutes sortes de traite et de commerce, et s'assurer un profit réel, parce qu'elles ont une valeur fixe.

Un captif, pièce d'Inde, c'est-à-dire jeune et sans défaut, qu'on traite à la côte, coûte trente-une barres, s'il est sain et parfait; si au contraire il a des défauts, il coûte tantôt dix barres; tantôt plus, tantôt moins.

Pour compléter ces trente-une barres, on donne un peu d'une sorte de marchandises et un peu de l'autre, surtout en fer, en corail et en pataques, qui sont les plus chères. Par exemple, on convient de donner, pour un captif, trente-une barres, que l'on divise, pour le paiement, de cette manière; savoir :

PRIX DE FRANCE.

| barres. | liv. | sous. |
|---|---|---|
| 4 de fer | 21 | » |
| 10 d'eau-de-vie | 15 | » |
| 2 de poudre à tirer | 3 | 4 |
| 2 de plomb en balles | 3 | 12 |
| 12 en deux fusils de traite | 19 | 12 |
| 1 en verroteries communes | 1 | 8 |
| 31 barres. Prix du captif.... | 63 | 16 |

Si, dans ce mélange de barres, on comprend du

corail, de l'ambre, du fer en plus grande quantité, ainsi que des pataques de Hollande, le prix du captif augmentera en proportion de la valeur intrinsèque des barres; et, par la raison contraire, si on convient d'un certain nombre de barres qui coûtent moins que les précédentes, comme celles de l'eau-de-vie, des verroteries, des armes, de la poudre et du plomb, le prix diminuera à proportion. Lorsqu'on traite plusieurs captifs à la fois, on fait entrer dans le nombre des barres dont on est convenu toutes sortes de marchandises, de manière que le prix de chaque captif ne soit pas excessif.

Il est d'usage de donner, outre le prix convenu, une barre de plus, qu'on appelle le coupe-corde, c'est-à-dire, ce qui conclut le marché; enfin le prix moyen d'un esclave, sur la côte d'Afrique, est de soixante-dix livres de France. Ce prix est bien plus élevé sur la rivière de Gambie; il est de cinquante-une barres. Avant la mission de Demanet, en 1764, temps auquel il le fit baisser, ces cinquante-une barres étaient payées de cette façon :

| barres. | | liv. | sous |
|---|---|---|---|
| 8 | en corail et en ambre | 30 | 16 |
| 4 | en pataques de Hollande | 24 | 4 |
| 5 | en fer | 26 | 5 |
| 12 | en eau-de-vie | 18 | » |
| 10 | en une pièce de toile fine bleue ou indienne | 35 | » |
| 10 | en deux fusils de traite | 18 | 12 |
| 2 | en poudre à tirer | 3 | 4 |
| 51 barres. | Prix d'achat... | 158 | 1 |

On voit, par ce calcul, qu'un captif traité sur la rivière de Gambie coûte plus que deux autres, d'aussi bonne qualité, traités à la côte.

Terminons, ajoute Demanet, en disant que l'Afrique française actuelle peut produire annuellement, dès qu'on s'approvisionnera de marchandises convenables et suffisantes pour la traite, et qu'on ne traitera que sur un compte particulier, cinq mille esclaves par an, qui, en prenant un terme moyen, ne coûteront pas plus de cent dix livres, argent de France, par tête; d'où l'on voit le profit immense qu'il y a à retirer de cette branche de commerce, et les avantages qu'il peut procurer à l'état, si on y ajoute la traite de la cire, du coton, de l'or, du morfil et des cuirs.

## CHAPITRE XIII.

Voyage de de Lajaille au Sénégal, à la Gambie, à Sierra-Leone et à l'archipel des Bissagots, en 1784 et 1785.

En 1784 le gouvernement français crut devoir commander une nouvelle reconnaissance de la côte d'Afrique. Il fit équiper une corvette nommée la Bayonnaise, et en donna le commandement à de Lajaille, officier d'un mérite distingué. De Lajaille avait en outre la mission de protéger le commerce de France, de

reconnaître les lieux où il serait utile de rétablir des comptoirs, soit dans l'archipel des Bissagots, soit dans l'étendue des côtes comprises entre la rivière de Sierra-Leone et celle de Volta, et d'en former un sur l'île de Gambie à l'embouchure de la rivière de Bunch qui se décharge dans celle de Sierra-Leone. De Lajaille écrivit le journal de son voyage, et l'envoya au ministère de la marine. Ce journal, qui renferme d'utiles renseignements, serait resté inconnu et enfoui dans les cartons, si un nommé P. Labarthe, employé au ministère de la marine, n'avait eu l'idée d'en tirer parti, et d'en faire la base d'une compilation sur la côte occidentale d'Afrique, qu'il intitula: Voyage au Sénégal (1). Malheureusement entraîné par le faux goût du siècle, et dans l'espoir de mieux vendre son livre, Labarthe lui donna une forme romanesque, quoique assurément rien, dans son style, dénué de toute espèce d'ornement et d'élégance, ne prête à cette forme. Il en est de même pour le fond des choses qui sont instructives, mais nullement propres à flatter ou à remuer l'imagination des lecteurs. Quoi qu'il en soit, Labarthe suppose qu'il s'est embarqué lui-même sur la Bayonnaise, qu'il navigue avec de Lajaille, et que, pendant cette navigation,

(1) Voici le titre entier: *Voyage au Sénégal pendant les années 1784 et 1785, d'après les mémoires de Lajaille, ancien officier de la marine française*, contenant des recherches sur la géographie, la navigation et le commerce de la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Sierra-Leone, avec des notes sur cette partie de l'Afrique jusqu'en l'an 10 (1801 et 1802), par P. Labarthe; orné d'une très-belle carte, gravée par D. F. Tardieu. A Paris, chez l'auteur, rue Cassette, nº 10, faubourg Saint-Germain, 1 vol. in-8°.

il adresse à un ami, dans une suite de lettres, la relation de son voyage. Mais Labarthe n'a pas même connu l'art facile de placer et de disposer dans ce cadre commode les intéressants matériaux qui étaient en sa possession; il en a mis une partie dans des notes souvent beaucoup plus substantielles et plus instructives que le texte. Nous tâcherons de rétablir dans ce chapitre, d'après cette incohérente production, le véritable journal de de Lajaille, ou du moins ce qu'il contient de plus neuf et de plus instructif (1).

De Lajaille partit de la rade de Brest le 21 janvier 1784, et à peine fut-il à vingt-cinq lieues d'Ouessant, qu'il fut contrarié par les vents sud-ouest. Le 8 février il vit l'île de Fortaventura: aux approches du cap Bojador il eut à lutter contre les courants; pour tourner le cap Barbas, il fit sonder de deux en deux heures; il s'en approcha d'une lieue sans trouver moins de brasses; ce qui prouve, selon lui, la non-existence de ce banc entre le cap Barbas et le cap Blanc; banc auquel les cartes cependant donnaient trois lieues de projection. On distingue bien parfaitement un banc de sable très-près de la surface, et qui règne le long et à une demi-lieue de la côte, dont la direction est nord-nord-est et sud-sud-ouest jusqu'au cap Corveiro. Cette côte rentre ensuite vers le sud, et forme une petite baie d'une demi-lieue de profondeur, qui se termine au

(1) Labarthe a arrangé de même le voyage de Denys-Bonaventure à la côte de Guinée, que nous rétablirons aussi dans sa forme primitive, lorsque nous en serons aux voyages faits dans cette contrée.

cap Blanc, dont la latitude, selon de Lajaille, est de vingt degrés cinquante minutes.

Le 15 février, de Lajaille eut connaissance du cap Mirik; et selon Labarthe il en détermina la latitude à dix-huit degrés cinquante et une minutes, au lieu de dix-huit degrés quinze minutes que marquaient les cartes de Belin. Mais Labarthe paraît avoir ici mal lu ce journal dont il faisait l'extrait, et confondu la latitude avec la longitude. Il est certain du moins que le capitaine Roussin, dans ses dernières observations publiées par le ministère de la marine, donne juste dix-huit degrés cinquante et une minutes vingt-et une secondes pour la longitude du cap Mirik, et qu'il met ce cap à dix-neuf degrés vingt-deux minutes de latitude; ce qui s'éloigne peu de celle que présentaient les cartes (1). L'erreur de Labarthe paraît donc évidente. M. Lapie, qui a dressé une carte intéressante de la côte occidentale d'Afrique d'après les matériaux de de Lajaille que Labarthe lui avait fournis, a malheureusement adopté la faute de ce compilateur, et y a assujetti sa carte.

Le 18 février de Lajaille arriva à l'embouchure du Sénégal, et mouilla à une lieue de la barre par huit brasses et demie sur un bon fond de vase.

D'après les ordres qu'il avait reçus, il se transporta à Gorée, et en reprit la possession le 25 mars. Il remarqua que, sur la route du Sénégal à Gorée, les courants entraînent dans la baie d'Yof, et portent violemment au sud-sud-est.

(1) Voyez *Suite du Mémoire sur la navigation aux côtes occidentales d'Afrique*, 1821, in-8°, p. 38.

Le 25 décembre, de Lajaille quitta l'île de Gorée, et mit à la voile pour se rendre à Sierra-Leone; il dirigea sa route de manière à reconnaître la rivière de Saint-Domingue (San-Domingo). En quittant cette rivière il suivit la côte pour se rendre à l'archipel des Bissagots; et comme il savait que cette navigation n'était pas sans danger, il avait eu soin de se pourvoir à Gorée d'un nègre que toute l'île assurait être pilote des Bissagots. On ne tarda pas à s'apercevoir de son ignorance. Les précautions que prit de Lajaille, d'envoyer toujours éclairer sa marche, sauvèrent la frégate. Enfin on eut connaissance de l'île de Jatte, et on entra dans le canal. On mouillait fréquemment, et tous les bateaux allaient sonder et faire des relèvements, afin de diriger le bâtiment.

On était entre le banc de Crasse et l'île de Jatte, lorsque, le 31 décembre, les insulaires ayant fait des signaux d'amitié, de Lajaille mouilla à une portée de canon d'une baie où la descente paraissait aisée. Il fit embarquer du monde dans quatre chaloupes; il en plaça trois de manière à pouvoir le soutenir, et se servit de la quatrième pour descendre à terre. Les bestiaux étaient sur la grève; cinq ou six nègres sans armes paraissaient en prendre soin. Une centaine d'habitants désarmés s'avancèrent bientôt vers de Lajaille, et plusieurs lui touchèrent la main en signe d'amitié. Le bruit de la mer l'empêchait d'entendre les cris de ses gens restés dans les canots, qui l'avertissaient de se rembarquer, parcequ'ils voyaient un grand nombre d'insulaires sortir des buissons. Il fut en effet attaqué, et même saisi par le corps et par les

jambes, et il ne dut son salut qu'à sa force. Les canots firent feu, et favorisèrent son rembarquement; mais un nommé de Carbonneau, qui était venu à son secours, reçut un coup de fusil et un coup de sabre dont il mourut six jours après. On s'éloigna de ce théâtre de malheurs en longeant l'île de Bussi; et on se rendit à l'île de Bissao, une des plus grandes de cet archipel, et où les Portugais ont un établissement.

De Lajaille fit connaître au commandant l'urgence de ses besoins. M. de Saint-Marc fut porteur de la lettre. Il vint bientôt lui apprendre qu'il avait trouvé huit officiers réunis, blancs et mulâtres, qui n'avaient pas dissimulé leur surprise de l'arrivée des Français. Ils avaient parmi eux un Italien, agent de la compagnie, que l'on consulta pour savoir si l'on répondrait à la lettre de Lajaille : ce fut son avis. Il leur rendit même le service d'écrire la réponse. De Lajaille se présenta alors au fort, et il donna la note des rafraîchissements dont il avait besoin, et qu'il obtint en quantité suffisante. La conversation roula sur l'ancien établissement des Français dans cette île; et l'on avoua sans peine qu'ils pouvaient s'y établir de nouveau.

L'île Bissao a vingt-cinq à trente lieues de circonférence; elle est couverte d'arbres propres à la construction, et il s'y en trouve beaucoup qui produisent des fruits excellents, tels que des oranges, des citrons, des bananes, et des goyaves; le fruit de palmier, la patate, l'igname et le melon d'eau y sont communs. Plusieurs ruisseaux considérables y répandent la fertilité. On y voit des champs immenses

de riz et de millet. La pêche y est abondante, au point qu'il serait possible d'y former des cargaisons de poisson salé. Cette île enfin est très-peuplée, et a plusieurs ports capables de recevoir les grands bâtiments. On pourrait y traiter annuellement quinze cents esclaves et une grande quantité d'ivoire, de cire et de riz. Tous ces avantages, selon de Lajaille, pourraient déterminer les Français à s'y établir de nouveau (1).

L'archipel entier des Bissagots a près de cinquante lieues de long sur une largeur inégale. On compte dix-huit ou vingt îles; les plus considérables avoisinent la grand'terre, telles que l'île de Jatte, les îles de Bussi, Bissao et Boulam. Celles qui font face à la mer sont renfermées dans un grand pracel de roches. Entre ces roches et les îles qui avoisinent la terre ferme, est un canal ayant trois ou quatre lieues de largeur, et jamais moins d'une lieue. On y trouve depuis huit jusqu'à douze brasses d'eau, et en quelques endroits davantage. Le mouillage y est en général bon sur un fond de vase. Ces îles offrent plusieurs ports naturels, où les bâtiments pourraient se radouber sûrement, si, à l'aide de quelque établissement, on leur préparait des matériaux.

L'île de Jatte, dans cet archipel, n'a pas plus de dix lieues de longueur; elle ne serait pas difficile à réduire. Les Portugais y mènent une vie désagréable. Ils sont obligés de traiter toujours les armes à la main, et ils ne peuvent s'éloigner sans courir le risque d'être

(1) Labarthe, p. 131.

assassinés. Ils assurent que cette île est une des plus belles de l'archipel des Bissagots.

Celle de Kasnabac, bien située pour l'attérage des bâtiments venant d'Europe, offre un des meilleurs points pour faire le commerce des noirs. On y a un esclave choisi pour vingt-huit barres (cent-quarante francs), tandis qu'il en coûte plus de cent au Sénégal. Les bâtiments marchands en ont été écartés jusqu'ici par les difficultés de la navigation. On ne peut les surmonter qu'avec le secours d'un bon pilote et avec beaucoup de précaution. Les peuples de l'île de Kasnabac sont gouvernés par trois chefs qui sont presque toujours en guerre.

La traite se fait dans l'archipel des Bissagots, au moyen de petites embarcations que les Portugais de Bissao y envoient, ainsi que les Anglais établis aux îles de Loss. Ces embarcations se pillent quelquefois lorsqu'elles se rencontrent. Les Portugais emploient toutes sortes de moyens pour rebuter les autres nations. On ne trouve dans les îles Bissagots ni or, ni morfil, mais beaucoup de bœufs, dont les peaux pourraient faire l'objet d'un commerce considérable.

Ce qui rend les îles des Bissagots très propres à recevoir des établissements de commerce, c'est leur proximité des rivières où l'on fait la traite.

Ces rivières sont celles de Saint-Domingue, de Gèves, de Rio-Grande (nommée Danalon suivant de Lajaille) et enfin celle de Nun, Nuno ou Noune.

A l'entrée de celle de Gèves on trouve le village de Bole, où l'on peut se procurer des vivres et faire une traite favorable, tant avec les naturels, que par

l'entremise des Portugais qui y sont établis. La marée se fait sentir dans cette rivière jusqu'à quarante-cinq à cinquante lieues, ce qui donne des facilités pour la remonter; mais on ne peut parvenir à cette distance qu'avec des chaloupes ou des barques ne prenant pas plus de quatre pieds d'eau. Les principales escales sont, d'abord le village de Courbali, qui donne son nom à une rivière venant de fort loin dans le sud-est, et qui joint ses eaux à celles de Gèves; ensuite le village de Malformose, situé à quinze lieues de l'embouchure. Cet endroit est renommé par la bonté de ses bois de construction; les Portugais en construisent toutes leurs embarcations. A douze lieues au-dessus est situé le village de Gèves ou Geba, colonie portugaise. Enfin, à une lieue plus haut, on trouve le village de Malapagne, peuplé de Biaffares et de quelques courtiers portugais. La traite y est productive; les barques et les chaloupes montent rarement plus haut.

Les Biaffares sont plus traitables et plus doux que les Papels de Bissao, avec lesquels ils sont perpétuellement en guerre.

L'entrée de la rivière de Nuno est assez difficile; elle a cependant six brasses d'eau et un mouillage assez profond. Quand on a dépassé cette entrée, on la remonte jusqu'à Tésacon, à dix lieues de la mer. C'est à la rivière de Nuno que se terminent les dépendances de la colonie portugaise de Cachéo.

Le roi de Portugal entretient à peine à Cachéo une troupe de cent hommes, presque entièrement composée de bandits exilés. Le gouverneur général n'a

13.

que le simple grade de major; il réside au fort de Cachéo, d'où il envoie de petits détachements pour garder quelques misérables redoutes garnies de mauvais canons de fer. Dans cet état de faiblesse, tout ce qui est Portugais d'extraction est abruti. Quinze mille de ces malheureux, métifs, mulâtres et noirs, sont répandus dans ce pays immense, conservant dans leur misère l'orgueil national et le goût pour la paresse.

On peut évaluer le commerce de Cachéo à une traite de quinze cents à deux mille nègres par an, à une exportation de cent cinquante à deux cents milliers de cire, et de cinquante à soixante milliers de morfil, auxquels il faut ajouter quelques cuirs et un peu d'or.

Les Portugais envoient à Cachéo quatre ou cinq pinques au plus par an; il n'en vient qu'une ou deux de Lisbonne, dont la cargaison appartient le plus souvent à des Anglais; les autres sont de petits bâtiments expédiés de San-Jago aux îles du cap Vert, de Madère ou des Tercères.

On ne put s'approcher de l'île de Boulam qu'on désirait visiter: on n'y parvient qu'en passant entre des roches resserrées qui forment un goulet étroit dans lequel il n'y a, à haute mer, que vingt pieds d'eau. Il était d'ailleurs à craindre que la vitesse des courants n'éloignât du vaisseau les bateaux sondeurs, qu'on n'aurait pu aller joindre dans des parages dangereux, ou que ces bateaux ne fussent assaillis par les pirogues nombreuses des Bissagots, qui contiennent quelquefois jusqu'à cent hommes.

On sortit du canal à la faveur des marées; on passa à la pointe nord du banc de Formose, d'où l'on fit route pour les îles des Idoles.

De la rivière de Nuno à celle de Sierra-Leone, on compte près de trente lieues de côtes.

En quittant l'entrée de la rivière de Dimby, on s'élève un peu pour éviter les bancs et les rescifs qui bordent la côte jusqu'à la rivière de Qoyporte, ou des Idoles.

Les îles des Idoles forment un groupe qui comprend Tamara, la plus grande et la plus à l'ouest, dont le cap nord est par neuf degrés trente minutes, et non par neuf degrés quatre minutes, ainsi qu'il est placé sur la carte de Belin; l'île de Loss, d'une lieue de longueur, est la plus à l'est, et par neuf degrés vingt-sept minutes de latitude, et quinze degrés quarante minutes de longitude à l'ouest de Paris; Crafford est placée entre les deux.

On trouva dans la seconde de ces îles un bâtiment français qui y était depuis peu de jours; il prenait une cargaison de nègres pour les colonies françaises; ils lui revenaient à quatre cent quatre-vingts livres par tête.

L'île de Loss conviendrait pour un établissement; elle a plus d'une lieue de long, sur une largeur de soixante toises. Elle est habitée par quelques familles de noirs qui sont de bons pilotes pour les rivières voisines. Elle a quelques sources d'une eau très-pure, et on trouve dans la partie orientale une crique qui peut servir de carénage aux vaisseaux.

Les Anglais y ont une loge qui entretient toujours

en rade quatre ou cinq grands navires, une demi-douzaine de goëlettes, et plusieurs chaloupes pour la navigation des rivières.

Le chef de Tamara se nomme William. Il a son village sur la pointe basse de cette île, qui forme un terrain d'un quart de lieue de longueur sur un demi-quart de largeur. Il verrait avec plaisir les Français y former un établissement. On trouve à Tamara des bois de construction et à brûler, un grand nombre de bananiers, d'orangers, de citronniers; et les habitants cultivent un peu de riz et de mil.

L'île William, désignée sur les cartes sous le nom de Tombeau-Pointe, présente un mouillage facile. De ce point on peut faire la traite avec de petites embarcations dans les rivières, depuis Sierra-Leone jusqu'à l'archipel des Bissagots, et dans cet archipel même.

De la rivière des Idoles à celle de Sierra-Leone on compte vingt lieues, et l'on rencontre dans cet espace les petites rivières de Quissy, Mailecoury, Berrery et Scassis. La côte est bordée de bancs qui obligent de se tenir à une certaine distance pour les éviter.

A son arrivée dans la rivière de Sierra-Leone, de Lajaille s'occupa des dispositions relatives à un établissement sur l'île de Gambie (1). A cet effet, une convention fut signée, le 4 de janvier, entre

(1) L'île Gambia se trouve sur la carte de M. Lapie, dressée sur les matériaux de Lajaille, à l'embouchure de la rivière de Bunch, une de celles qui forment l'estuaire de ce qu'on appelle rivière de Sierra-Leone, un peu au sud du cap Tagrin.

Panabouré, roi et propriétaire de l'île, et le capitaine français, par laquelle le roi nègre cédait le terrain nécessaire pour construire un comptoir, moyennant un présent annuel de cent barres. Cet acte fixait d'ailleurs à quinze barres les coutumes pour chaque bâtiment marchand qui viendrait traiter.

De Lajaille ne jouit pas long-temps de la satisfaction de voir les progrès de ses travaux, et tomba malade le 23 janvier 1785. La Grange, chirurgien-major, eut bientôt le même sort; on avait eu le malheur de perdre le second chirurgien, et en peu de temps quarante-cinq personnes furent mises hors de service par la maladie.

L'arrivée de la corvette la Levrette fut d'un grand secours; mais son séjour ne fut pas long; de Lajaille ayant jugé à propos de l'expédier pour le Sénégal, afin d'instruire M. de Repentigny des besoins de Gambie.

Le comptoir de Gambie consiste, pour la batterie, en deux encadrements auxquels on a conservé la longueur qui convient à l'artillerie de douze, quoiqu'il n'y ait que six canons de gaillard de six livres de balle. Le magasin du roi et le logement de l'officier, placés à droite de la batterie, forment un des bâtiments; les casernes à gauche correspondent à celui-ci. Un fossé tracé à quelques centaines de pas en arrière sera, par la suite, une sûreté de plus pour les Européens qui voudront se fixer à Gambie.

Le commerce qu'on y fait consiste en esclaves et en cire. Un nommé Ancel, établi sur cette île, avait traité à lui seul neuf cents captifs, dont cinq cent

cinquante furent vendus à trois bâtiments français.

Les propriétés sont plus en sûreté dans l'île de Gambie, en temps de guerre, par la difficulté de traverser les passages étroits qui y conduisent; dans la mauvaise saison, les bâtiments pourraient même s'y échouer en cas d'événement.

La rivière de Sierra-Leone est superbe; elle est très-fréquentée par les Anglais, qui ont un établissement à l'île de Bense. Ceux-ci, jaloux de voir le pavillon français si près d'eux, déclarèrent qu'ils formeraient un nouveau comptoir dans la baie française. Ce serait en pure perte; car le canon du plus gros calibre n'atteindrait pas les vaisseaux, qui pourraient monter et descendre la rivière sans rien craindre.

Le 1er de mars 1785, à midi, de Lajaille ordonna que l'on appareillât de la rivière de Sierra-Leone. Cet officier, encore dans un état de souffrance, ne put paraître de la journée sur le gaillard; le bâtiment fut piloté par le capitaine Hebert, et la manœuvre fut commandée par de Saint-Marc.

On sortit de la rivière de Sierra-Leone dans l'état le plus fâcheux. Des ordres prescrivaient d'aller à Volta; l'humanité indiquait la route des îles du cap Vert; mais, quoiqu'on n'eût déjà plus que pour quatre mois de vivres, de Lajaille résolut de pousser jusqu'au bout, et de faire les plus grands efforts pour remplir sa mission. Il ordonna en conséquence de tourner dans la direction du cap de Monte. Il est impossible de rendre la consternation que cette détermination répandit dans tout l'équipage.

On trouva le long de la côte beaucoup de bâtiments

et de goëlettes anglais et américains, à bord desquels M. de Saint-Marc fut envoyé, afin de prendre des connaissances sur la facilité et les moyens de se procurer les vivres frais dont on avait tant de besoin. Tous les Européens s'accordèrent pour indiquer la rivière de Junko, comme le seul endroit où l'on se procurerait facilement des bœufs, des cabris et des poules. Comme de Lajaille ne voulait pas perdre de temps, et qu'il ne le pouvait pas, il expédia dans son canot M. de Saint-Pern, garde de la marine, et l'envoya vers le roi du pays, pour savoir sur quoi on pouvait compter. Le roi lui répondit qu'il avait cinq cents bœufs très-près de sa résidence, et qu'il allait donner ordre de rassembler les quarante cabris qu'on lui demandait. Il fut cependant convenu que l'on porterait à terre les marchandises nécessaires pour la traite.

Le 10, de Saint-Marc descendit avec deux officiers et deux gardes de la marine. Ils passèrent la barre dans la chaloupe bien armée; de Saint-Marc exporta des marchandises, et alla directement chez le roi. Toute la patience imaginable ne put le décider à une offre raisonnable. Il avait effectivement plus de cinq cents bœufs de médiocre grandeur. De Saint-Marc lui dit qu'il en prendrait vingt, et lui demanda son prix. Le roi ne voulait les vendre qu'un à un; et il demandait quatre-vingts barres (quatre-cents francs) d'un bœuf qui pesait vivant quatre-vingts livres. Le roi nègre prétendait qu'il aimait mieux un bœuf qu'un esclave, parce qu'il fallait nourrir l'un, et qu'on se nourrissait de l'autre.

De Lajaille, ne pouvant se permettre des dépenses

aussi excessives, ne balança plus; il se décida à remonter au nord et à chercher les îles du cap Vert. Il n'y eut pas jusqu'au moribond, qui tenait faiblement à la vie, qui ne sourît en apprenant ces nouveaux ordres. On fut long-temps contrarié par les vents d'ouest, qui retinrent le vaisseau sur la côte, et par les orages qui, chaque jour, le forçaient à faire des routes obliques et désavantageuses.

De Lajaille aborda cependant heureusement en France, amenant avec lui Pedro, fils du roi de Gambie. Il fut mis en pension à Brest, moyennant douze cents livres par an. Il séjourna en France jusqu'en 1787, et fut renvoyé à son père.

Le roi de Gambie ayant désiré que son fils achevât son éducation en France, ce jeune homme repassa sur l'aviso l'Éveillé, et fut confié de nouveau aux soins des mêmes instituteurs.

En 1790, Grimouard, chargé d'une mission à la côte d'Afrique, remena ce jeune nègre à son père. Son arrivée fut un sujet de grandes réjouissances; mais elles furent suivies d'un événement malheureux; le canon que les nègres tirèrent incendia le village.

Nous terminerons ce qui concerne le voyage de de Lajaille en donnant le tableau des latitudes et des longitudes qu'il a relevées: nous avons seulement changé celle du cap Mirik, et appliqué le chiffre qu'il donne à la longitude au lieu de la latitude qu'il indique, parce que, ainsi que nous l'avons observé, Labarthe paraît avoir commis une erreur à cet égard; et ce qui le confirme, c'est qu'il ne donne aucune longitude pour Mirik, et indique celle de tous les autres lieux,

parce qu'il est probable que de Lajaille avait, dans ses manuscrits, seulement indiqué l'observation en longitude, trouvant inutile de faire mention de la latitude, que les cartes avant lui donnaient exactement.

---

*Tableau des longitudes et des latitudes observées depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Sierra-Leone.*

| | LATITUDES. | | | VARIATIONS. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | degr. | min. | sec. | degr. | min. | sec. |
| Cap Blanc | 20 | 50 | | 19 | 30 | |
| Cap Mirik | ...... | | | 18 | 51 | (1) |
| Fort du Sénégal | 15 | 53 | | 18 | 51 | |
| Cap Vert | 14 | 46 | 7 | 19 | 52 | 57 |
| Ile de Gorée | 14 | 41 | 30 | 19 | 45 | |
| Tamara | 9 | 30 | | ...... | | |
| Ile de Loss | 9 | 27 | | 15 | 40 | |
| Cap Tagrin | 8 | 30 | | 14 | 8 | |

# CHAPITRE XIV.

## Voyage de Lamiral à la rivière du Sénégal, et à Galam, de 1779 à 1789.

Après deux siècles d'un pouvoir monarchique exercé presque sans contrôle, la convocation des états-généraux en 1789 remua en France tous les esprits, fit

(1) Voyez ce que nous avons dit ci-dessus, pag. 190, au sujet de la détermination du cap Mirik. Roussin lui donne de latitude 19 degrés 22 minutes 14 secondes.

germer toutes les espérances; et les principes de justice, d'humanité, de liberté, d'égalité, proclamés avec enthousiasme par cette assemblée, firent palpiter tous les cœurs, exaltèrent les imaginations les plus froides, produisirent les rêves d'un bonheur sans mélange, et enfantèrent une espèce de délire général pour une amélioration sociale, subite et complète, qui devait faire jouir d'une manière illimitée de tous les avantages de la civilisation et de la sociabilité, sans en supporter aucune des charges, sans éprouver aucun des inconvénients qui y sont invariablement attachés. Ce mouvement, communiqué à un grand peuple avec tant d'imprudence et de précipitation, franchit les mers, et se communiqua nécessairement dans les colonies. Celle du Sénégal souffrait alors de l'impéritie d'une compagnie qui nuisait au commerce des colons et des habitants par son privilège, sans avoir pu trouver le moyen de mettre à profit son monopole, et de se prévaloir du mal qu'elle faisait à ses concurrents.

Dans cet état de choses, les habitants de l'île Saint-Louis se réunirent, le 15 avril 1789, sous la présidence de leur maire, qui était un mulâtre nommé Charles Crosnier. Ils arrêtèrent dans cette réunion qu'il serait fait une adresse à l'assemblée constituante de France pour obtenir l'abolition de la compagnie du Sénégal et de son privilège exclusif. Cette adresse fut apportée en Europe par un nommé Lamiral qui, depuis dix ans, faisait, pour le compte de divers négociants ou compagnies particulières, le commerce d'esclaves au Sénégal et sur la côte d'Afrique, et qui, par conséquent, était grand ennemi des privilèges, et sur-

tout de ceux de la compagnie du Sénégal. Il fit imprimer cette adresse pleine de phrases ampoulées et vides de sens, dont il fut peut-être le rédacteur, et y ajouta un appendice composé de notes sur chacune des phrases de l'adresse : Comme cette adresse ne formait que quarante pages, il multiplia ses notes et grossit son appendice jusqu'à la consistance d'un volume de quatre cents pages ; et il osa intituler ce ramas de notes détachées : l'*Afrique et le Peuple africain considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies* (1).

Il orna ce singulier ouvrage de fort jolies gravures et d'une carte où se trouvent la rivière du Sénégal, un plan et une vue de l'île Saint-Louis. Quel que soit le défaut de jugement qui a présidé à la rédaction de cet ouvrage, il contient, au milieu de beaucoup de verbiage et de déclamation, des observations utiles, particulièrement sur le commerce de la gomme et des esclaves. Nous avons donc pensé qu'il était utile de les présenter à nos lecteurs en les complétant par d'autres documents que nous avons puisés dans les notes de l'ouvrage de Labarthe.

Nous commencerons par les notions que Lamiral nous donne sur le commerce de la gomme.

Ce commerce est réservé aux Maures, parce qu'ils possèdent seuls les forêts qui fournissent cette récolte précieuse. Elles sont au nombre de trois, distantes d'environ deux journées des bords du Sénégal, et la plus proche, d'environ soixante lieues de Portendic. Ces forêts sont dans un désert aride, dont la gomme

(1) Il écrit Afrique et Afriquain.

est l'unique produit. Les trois principales tribus de Maures, qui sont les Darmankous, les Trarzas et les Braknas, se sont approprié chacune l'exploitation d'une de ces forêts. Les marabouts Darmankous sont les plus proches du Sénégal, et sont entièrement voués au commerce; ce sont eux seuls qui traitaient autrefois avec la compagnie.

Les Trarzas composent la seconde tribu qui vend de la gomme; leur chef se nomme Hamet-Moctar, et est le successeur du fameux Elykawry, qui s'est rendu célèbre dans ce pays par sa bravoure.

Chez les Braknas qui résident vers Podor, à environ soixante lieues de l'île Saint-Louis, on traite assez tranquillement sous l'autorité de leur chef ou roi, nommé Mohamed-Ouldou-Moctar-Agriche. Ces Maures sont aussi guerriers, mais plus traitables que les Trarzas. Ils sont les maîtres de la contrée; mais ce ne sont pas eux qui vendent la gomme; c'est une caste de marabouts qui a un chef nommé Ouldou-lalum, avec qui seul on avait affaire autrefois, et à qui tous les droits appartenaient. Moctar-Agriche et son successeur l'ont presque entièrement dépouillé, et, sans les conditions que Lamiral fit pour lui, il n'aurait plus rien du tout. Au reste, c'est ce chef qui, conjointement avec le roi, stipule les conventions pour la traite en faveur des marabouts, et ces derniers s'en rapportent entièrement à eux, de sorte que, quand ils ont déclaré que la traite est ouverte, il n'y a plus d'obstacle qui arrête le commerce; jusque-là personne ne peut traiter.

Lorsque l'on part pour cette traite, ou pour toute

autre, dans la rivière du Sénégal, on arme les vaisseaux en guerre, on les bastingue, comme si l'on devait livrer un combat. On met des équipages nombreux, composés de nègres; les libres font les fonctions de gourmets, c'est-à-dire de gabiers, de pilotes et de timoniers; les esclaves, et même les libres pauvres, font le service de laptots, c'est-à-dire de ceux qui font les manœuvres de dessus le pont et qui halent le vaisseau lorsqu'il ne peut pas aller à la voile. Ces gens sont commandés par un capitaine nègre ou mulâtre, habitant de l'île Saint-Louis. Souvent il n'y a pas un seul blanc dans le vaisseau, et ordinairement au plus un ou deux. On laisse les matelots blancs sur l'île Saint-Louis pour les conserver en état de ramener le vaisseau en France; et cette précaution n'empêche pas qu'il n'en meure souvent la moitié, et quelquefois le tout.

Si l'on n'avait pas la prévoyance de s'armer, on serait à chaque pas arrêté, insulté et pillé par tous les princes riverains auxquels il faut payer des droits plus ou moins forts, selon qu'ils sont plus ou moins puissants. Comme ils cherchent, à chaque voyage, à leur donner de l'extension, il s'élève des rixes qui deviendraient dangereuses si l'on n'était pas d'avance prémuni contre leurs entreprises.

Lorsqu'on a enfin vaincu les obstacles qui gênent la navigation, c'est-à-dire quand on a esquivé l'obsession des Maures qui sont sur la route, et que l'on a parcouru soixante lieues des circonvolutions du fleuve, on arrive au désert, qui n'est distant du fort Saint-Louis que de trente lieues.

Un coup de canon avertit les Maures, qui ne

tardent pas à se présenter. Dans peu de jours, la plaine, qui était absolument déserte, se trouve couverte d'une multitude de chameaux, de bœufs et d'ânes chargés de gomme. Ils sont conduits par une quantité innombrable de Maures, dont beaucoup viennent avec toute leur famille. Tous ne sont pas marchands; il en vient beaucoup qui n'ont d'autre but que de voler ou de surprendre la bonne foi des blancs en se faisant passer pour princes, afin d'escroquer quelques présents. Plusieurs s'associent dans ce but; l'un a l'air d'être le chef, et les autres lui servent de courtisans et de valets; il promet sa protection et beaucoup de gomme, si on veut lui faire un beau présent.

Il ne faut pas croire que, parce que le pays est couvert de gomme, la traite commence de suite. D'abord les rois et les princes conviennent du tribut qui leur sera donné, ce qui exige de longs débats. Ils emploient tour à tour la ruse ou la menace, et cherchent à inspirer aux blancs de l'espérance ou de la crainte. Ils ont une patience qui triomphe presque toujours de la vivacité des Français, qui sont d'ailleurs exténués par la chaleur, et tourmentés par la crainte de laisser passer la saison du retour, et de donner aux Anglais de Portendic le temps d'attirer à eux toute la gomme. Lamiral attribue cet état de choses à l'inconséquence de la compagnie française, qui depuis dix ans a eu dix directeurs différents, qui tous ont fait de nouvelles fautes, et ont montré successivement tant de faiblesse jointe à tant d'ignorance, que l'on peut regarder ce commerce comme absolument ruiné.

Quand enfin on est d'accord avec les rois, on n'a encore fait que la moitié de la besogne. Viennent les marchands, qui à leur tour déploient toute leur logique, tout ce que l'astuce a de plus délié, pour obtenir un prix plus avantageux de leur gomme. Si leur marchandise est sur le bord de l'eau, ils font semblant de recharger leurs bêtes et de s'en aller ; ils vont coucher au premier camp. Un Maure officieux, affectant beaucoup de regret de laisser échapper cette caravane, vient alors offrir ses services pour la faire revenir. Tout cela est concerté d'avance; et celui qui l'ignore est encore obligé de payer chèrement ces bons offices. Enfin, est-on d'accord sur le prix, on ne l'est pas encore sur la mesure, et quinze jours, un mois, se passent avant que l'on soit décidé sur ces préliminaires.

Il est impossible de se peindre l'embarras de cette situation. On est entouré d'une multitude armée de poignards, et toujours prête à se révolter : on est obligé de dissimuler les insultes et les injures. Si l'on portait la main sur un Maure, la guerre serait déclarée, la traite serait fermée, et l'on perdrait le fruit de son voyage. Enfin, on n'est pas maître dans son vaisseau : le pont d'un petit bâtiment de quatre-vingts à cent tonneaux est couvert par deux ou trois cents Maures. Refuse-t-on de les amener dans les chaloupes, ils viennent à la nage, et grimpent sur les manœuvres. On fait sur l'avant du navire un bastingage sur lequel sont placés des pierriers et deux pièces de canon, dans des sabords qui y sont pratiqués. L'équipage est de cinquante hommes noirs, dont trente travaillent à la gomme; les vingt autres sont sous les armes : der-

rière la rambade, et la mèche est prête pour mettre le feu aux canons. Le milieu du pont jusqu'au gaillard d'arrière est abandonné aux Maures; ils s'y pressent, s'y disputent, et font un bruit si épouvantable que le tonnerre ne se ferait pas entendre. Le roi, les princes, les guiriots et les marabouts s'emparent de la chambre, et les sentinelles ne peuvent les empêcher d'y entrer. Leur saleté est un fléau pour les blancs, qui n'approchent plus qu'en tremblant des lieux qu'ils ont habités. Lamiral se trouvait heureux quand il pouvait aller, à fond de cale, manger un misérable dîner, qui n'échappait pas toujours à l'avidité du roi ou à l'adresse de ses sujets.

Avant l'établissement de la compagnie au Sénégal, on avait une mesure de gomme appelée quantar, pesant de dix-huit cents à deux mille quatre cents livres, pour quatre à cinq pièces de guinée ; actuellement il est porté au prix de quinze à vingt pièces. Les droits que l'on payait sur cet objet étaient de trois à quatre cents pièces de guinée; la compagnie les a portés à quinze ou dix-huit cents pièces; et, malgré ces prix excessifs, la compagnie n'a pu empêcher les Anglais de charger trois grands vaisseaux de gomme à Portendic cette année.

Le roi mange ordinairement avec les blancs. Ses gens sont accroupis autour des convives, et ils attendent qu'on leur jette quelque morceau, qu'ils dévorent; ils rongent même sans dégoût les os qui ont déjà été rongés. Le roi a à sa droite son maître de langue, qui a soin de lui couper sa viande et de lui préparer les morceaux. Son guiriot est derrière, qui l'amuse, pen-

dant le repas, par ses chansons ou par ses contes: aussi le roi a-t-il beaucoup d'égards pour lui; il lui passe de temps en temps quelques morceaux, ou il le recommande aux blancs. Leur loi leur interdit le vin, et ce n'est qu'après avoir résisté quelque temps qu'ils en boivent, mais avec une modération extrême. Les liqueurs un peu sucrées leur plaisent davantage; et, pour peu qu'on leur affirme que ce n'est pas de l'eau-de-vie, ils en boivent assez largement. Leur boisson de prédilection est l'eau sucrée. Il est très-difficile pendant ce repas d'empêcher la foule de pénétrer jusqu'au roi, et, malgré tous les efforts des sentinelles, il se glisse toujours quelque curieux lorsque les domestiques entrent ou sortent.

Ces Maures sont extrêmement superstitieux; ils ont une grande peur du diable et des sorciers; ils disent que les blancs sont des diables qui font tout ce qu'ils veulent. On n'a jamais su tirer parti de cette superstition.

Lamiral se plaisait souvent à exciter leur étonnement et leur inquiétude par des tours de gibecière ou de physique, qui produisaient un grand effet sur eux.

Une pendule à réveil, des figures fantastiques tracées à l'aide du phosphore, une lanterne magique et une serinette organisée, excitaient chez eux tour-à-tour l'étonnement, la frayeur et l'admiration, et leur avaient donné pour notre voyageur une sorte de respect religieux.

La confiance qu'ils ont dans la science des blancs les porte à croire que ces derniers possèdent des remèdes assez puissants pour ranimer les vieillards, et rétablir l'équilibre entre leurs forces et leurs désirs.

Plusieurs d'entre eux se plaignirent à Lamiral de l'inégalité qu'ils trouvaient entre les première et les derniers, et lui promirent de l'or et des esclaves s'il parvenait à la faire cesser. Notre voyageur les laissa dans cette croyance, et leur fit présent de quelques drogues aphrodisiaques, qui n'eurent qu'une faible influence sur les Maures, quoiqu'elles eussent suffi pour tuer dix blancs. Cette complaisance attira à Lamiral la bienveillance de ces Africains, et contribua à la prospérité de son commerce.

Le temps des pluies est depuis juillet jusqu'en octobre, et les Maures ne reparaissent aux environs du fleuve qu'en novembre et en décembre. C'est alors que l'on fait des expéditions pour traiter avec eux, soit des noirs, soit de la gomme; c'est encore pendant cette saison que les différentes tribus se font la guerre, parce que, se trouvant très-rapprochées, leur jalousie se réveille, et l'envie de se piller réciproquement renaît; ils ne manquent d'ailleurs jamais de prétexte pour se déclarer la guerre.

Lamiral vit une de ces batailles du haut du mât d'un vaisseau qu'il commandait. Ce fut une des plus sanglantes qui se soient données dans ce pays; un roi y périt, après avoir eu trois chevaux tués sous lui. A la fin, se trouvant enveloppé, il tomba percé de coups, malgré le courage héroïque d'un de ses gardes, qui se mit devant lui pour lui servir de bouclier. La cause de cette guerre était l'enlèvement de la femme du roi Élikawry, chef des Trarzas, que Moctar-Agriche, roi des Bracnas, avait séduite par un présent considérable de bœufs et de chevaux.

Ce serait une fatale illusion de croire que leurs guerres n'ont d'autres motifs que de nous fournir des esclaves ; il se fait sans doute quelques pillages dans ce but, mais jamais de guerres ouvertes. Celles-ci n'ont d'autres causes que l'ambition des grands, la jalousie des voisins, un bœuf volé, un prince insulté, et plus souvent encore la succession au trône, ou des usurpations.

. Lamiral fut témoin d'un assez grand nombre de ces guerres dont il peut citer le motif.

La première et la plus ancienne qu'il vit, fut celle de la succession du royaume de Walos (1), dont un usurpateur s'était emparé, à la faveur de plusieurs grands vassaux du royaume, et par les secours d'Élikawry, chef des Maures trarzas ses voisins. Cette guerre, qui dura plus de vingt ans, ne fut terminée qu'à la mort de l'usurpateur Mamboûé-Comba, tué dans une bataille contre le légitime héritier de la couronne, qui lui succéda après sa défaite. Celui-ci se nommait N'-Dja-Koury-Pharapenda. Élikawry le fit assassiner, peu de temps après, par un Maure qui lui tira un coup de fusil dans l'estomac. Comme il était au milieu même de ses officiers, qui laissèrent échapper l'assassin, on les soupçonna d'être complices de ce meurtre.

Une seconde guerre remarquable fut celle où les grands vassaux du royaume de Tin et de Baol, mécontents de leur roi, vinrent réclamer le secours du damel, qui s'empara de ces deux royaumes, et expulsa le Tin.

La troisième est la plus remarquable de toutes par la singularité de ses motifs et de ses circonstances.

(1) D'autres voyageurs écrivent Owal, ou Oualo.

Elle fut excitée par Hamet-Moctar, chef des Maures braknas, qui voulait se venger des Trarzas, qui l'avaient battu à plusieurs reprises (1). Il se ligua avec Almamy, chef des Peuls (Pouls), usurpateur du royaume du siratique, et patriarche des marabouts. Cet homme, rongé d'orgueil et d'ambition, accepta avec avidité l'alliance qui lui était proposée; il ne se promettait pas moins que la conquête de tous les royaumes voisins. Il envoya des ambassadeurs au damel et au brac, pour leur ordonner de se faire raser, de porter le turban et de renoncer à l'eau-de-vie, et pour leur annoncer que dans huit jours il viendrait lui-même recevoir leur serment. Le damel obéit, et promit tout ce qu'on voulut; et le brac se contenta de dire tout bas safar-amdey, ce qui est la plus grosse injure que l'on puisse dire dans ce pays, et que la décence ne permet pas de traduire en français.

Enfin l'armée se mit en marche; elle était composée d'environ trente mille hommes, la plupart armés de bâtons, et commandés par des prêtres. Elle se réunit à celle de Hamet-Moctar, moins nombreuse, mais mieux armée et plus guerrière. Le but de ces deux armées était différent; les Maures voulaient des esclaves et le pillage, tandis que les Peuls (Pouls), conduits par des marabouts, prêchaient la liberté, et s'efforçaient de donner à leur envahissement un motif religieux et respectable.

On livra bataille à Élikawry, qui mourut en combattant avec le plus grand courage. L'armée continua

(1) Comparez le récit de cette même gnerre par Durand, ci-après, pag. 234.

ensuite sa route en s'approchant du Sénégal, et elle passa la rivière au lieu où Lamiral faisait la traite. Almamy vint à son bord; il y fut reçu suivant son rang; un plat de couscous et de l'eau sucrée composaient tout son repas; et il s'en alla très-content avec un petit présent.

L'armée ne s'avança pas beaucoup plus loin; le manque de vivres, la dysenterie, qui s'empara des soldats, et la saison des pluies qui approchait, la forcèrent à rétrograder. Almamy promit une seconde visite pour l'année suivante; et le brac et le damel en furent quittes pour la peur.

On voit bien évidemment par ce récit qu'aucune de ces guerres n'a eu pour objet de faire des esclaves; et elles n'en ont pas en effet produit cent, si on en excepte la première, à laquelle les Anglais prirent une grande part. Le gouverneur Ohara était d'accord avec Élikawry pour lui fournir des secours afin de ravager le royaume du brac, parce que ce gouverneur avait en rade plusieurs vaisseaux où il était intéressé.

Lamiral fit, la même année, le voyage de Galam, en passant chez Almamy: ce chef se ressouvint du dîner qu'il lui avait donné, et il n'exigea de lui qu'un léger présent, tandis qu'il fit une loi très-dure à tous les autres bâtiments de la flotte (1).

Nous donnerons dans un seul chapitre ce qui concerne les voyages faits par les Français à Galam, et les observations de Lamiral y trouveront leur place. Nous devons actuellement faire connaître les notions que cet agent donne sur les nègres et sur le

(1) Lamiral, p. 171 et suiv.

commerce des esclaves, qu'il avait pratiqué pendant un grand nombre d'années.

Ce commerce, selon lui, se fait au Sénégal d'une manière toute différente, à certains égards, que dans les autres contrées de l'Afrique.

Partout ailleurs, dans leurs guerres, les nègres ont affaire à leurs semblables; la partie est égale entre eux; mais ici ils ont pour voisins une race ennemie, qui habite le nord du Sénégal; ce sont les Maures. On ne peut pas s'imaginer la ruse et l'adresse que ces Maures emploient pour surprendre les nègres. Ils partent au nombre de quinze ou vingt, et ils s'arrêtent à une lieue du village qu'ils veulent piller. Ils laissent leurs chevaux dans le bois, et ils vont se mettre à l'affût près d'une fontaine, à l'entrée du village, ou dans les champs de millet que gardent les enfants. Là, ils ont la patience de passer des journées et des nuits entières, couchés à plat ventre, et rampant d'un lieu à un autre. Aussitôt qu'ils voient paraître quelqu'un, ils tombent sur lui, lui ferment la bouche et l'emmènent. Cela leur est d'autant plus facile, que les jeunes filles et les enfants vont par troupes aux fontaines et aux lougans, qui sont souvent assez éloignés des villages. Une multitude d'exemples ne rendent pas les nègres plus défiants ni plus soigneux; les Maures emploient toujours les mêmes ruses, et elles réussissent toujours.

Ces sortes de chasses leur procurent beaucoup plus d'enfants que de femmes et d'hommes. Lorsqu'ils amènent leurs prises aux marchands, ces pauvres enfants, qui ont été portés en croupe à nu, sont cou-

verts de plaies profondes, extenués de faim et de fatigue, et livrés aux craintes les plus cruelles. Les Européens choisissent les plus jolis et les plus alertes pour en faire leurs domestiques. Il y a peu de blancs qui n'aient une de ces petites filles, qui deviennent souvent par la suite de grandes signares; mais il est très-rare qu'elles sortent pures des mains des Maures, et une extrême jeunesse peut seule les mettre à l'abri de la brutalité de ces barbares.

Ces jeunes négresses ne croient pas avoir perdu l'honneur par ces violences; elles ne trouvent point de crime où il n'y a pas eu de volonté.

Celles de ces femmes que les blancs ont adoptées se sentent bientôt enorgueillies de cette distinction; elles prennent un ton qui les distingue; elles sont même assez disposées à montrer de l'autorité; mais l'espérance d'être libres, et l'envie de le mériter, font qu'en général elles se comportent assez bien.

On serait tenté de croire que les femmes du Sénégal accouchent sans douleur, si on ne les avait examinées de près. C'est une honte aux hommes, dans les opérations les plus cruelles, dans les supplices les plus affreux, de jeter le moindre cri, et aux femmes, dans les douleurs de l'enfantement, de laisser échapper la moindre plainte, le moindre soupir. On voit leurs muscles se contracter, leur front se couvrir d'une sueur froide; mais ils sont impassibles : au contraire, ils affectent un air riant; ils sont encouragés à cela par tous les spectateurs, qui applaudissent à leur courage en leur criant: gourla, gourla! c'est un homme, c'est un homme!

C'est une affaire de grande importance pour un nègre que de vendre un captif. Ils sont si peu habitués à posséder quelque chose, qu'ils croient qu'avec un esclave ils vont avoir tout ce qui est dans les magasins de la compagnie. Ils font les demandes les plus extravagantes, et il faut une patience à toute épreuve pour traiter avec eux. Ils changent vingt fois d'avis, et, après trois heures de discussion, ils sont encore dans l'incertitude. Ils préfèrent toujours ce que les blancs ne les engagent pas à prendre; et c'est, suivant Lamiral, une disposition que les Européens savent habilement faire tourner à leur avantage. Si on les brusque, et qu'on n'ait pas la complaisance de causer long-temps avec eux, ils s'en vont ailleurs porter leurs captifs; mais si, au lieu de montrer le désir d'acheter leurs esclaves, on commence par leur donner à manger et à boire quelques petits verres d'eau-de-vie; si on leur demande des nouvelles de leurs femmes, de leurs enfants, quoiqu'on ne les connaisse pas, ils sont enchantés, et ils disent, c'est le meilleur, c'est le roi des blancs. Pendant ce moment d'enthousiasme on conclut le marché, et les nègres passent assez volontiers par où l'on veut; mais avant de partir ils demandent toujours quelque chose de plus que ce qu'on leur a promis. Lorsqu'ils sont plusieurs, il y en a toujours un qui a la prépondérance sur les autres; et un petit cadeau le rend aisément favorable à l'acheteur.

Les Maures sont plus rusés; on n'en vient pas à bout si aisément; ils ne boivent pas d'eau-de-vie, et ils ne s'écartent jamais de leur but, qui est d'obtenir



le meilleur prix possible de ce qu'ils ont à vendre. Avant de conclure un marché, il faut qu'ils aient vu tous les blancs qui sont sur le lieu; ils ne veulent enfin que des marchandises de la première qualité, et le plus léger défaut les leur fait dédaigner. Les nègres, au contraire, ne s'attachent qu'au nombre; il suffit de leur nommer une longue liste d'articles, peu leur importe la valeur; aussi un esclave acheté à un nègre coûte-t-il toujours la moitié ou les trois quarts moins que celui qui vient d'un Maure.

Tous les nègres n'ont pas une égale valeur; elle dépend de leur âge et de leur constitution. Les meilleurs sont ceux que l'on désigne par le nom de Pièce d'Inde, c'est-à-dire sans défaut. Ce mot vient des Portugais, qui sont dans l'usage de n'acheter, pour porter dans les Indes, que des adolescents sans barbe et de jeunes femmes à sein debout. Mais la quantité énorme de cultivateurs nécessaires aux autres puissances les rend moins difficiles sur le choix; leurs marchands prennent tout; il n'y a que le prix qui en fasse la différence. On visite avec grand soin leur bouche et leurs yeux, parce qu'il y en a beaucoup qui ont le scorbut et des taies. Il y a un tarif de diminution, soit pour une taie, soit pour chaque dent qui leur manque. On les fait courir, sauter, parler; on leur fait mouvoir toutes les articulations; rien n'échappe à la vigilance du marchand : quoique la pudeur ne soit pas d'un grand mérite auprès des femmes de ce pays, elles sont étonnées, honteuses même, des perquisitions et des regards indiscrets du chirurgien visiteur.

Tous les nègres que l'on achète ont des gris-gris sur eux; le premier soin est de les leur ôter, parce que la foi qu'ils ajoutent à leurs vertus fait qu'ils se portent souvent à des excès. Celui de tous ces gris-gris auquel ils attachent le plus d'importance, est un cordon très-mince qu'ils ont autour des reins sur la peau, et qu'on leur met en naissant; ils appellent cette ceinture guignobaye, c'est-à-dire ceinture de mon père: elle a de grandes vertus; ils ne la quittent qu'à la mort, et c'est leur faire une peine infinie que de la leur enlever. Quand ils veulent affirmer quelque chose, ils jurent par cette ceinture, ou par le nez de leur père ou de leur mère; ils appellent souvent aussi en témoignage le nom de Dieu par ces mots: Arbacayalla. L'offense la plus grande que l'on puisse faire à un nègre, c'est de jurer par les parties naturelles de son père ou de sa mère; et l'injure devient encore plus grave si l'on comprend dans ce jurement toute la famille. Le geste accompagne les paroles; les femmes mêmes ne sont pas plus réservées que les hommes sur ce propos. Le sang peut seul laver cette cruelle injure; les nègres se poignardent, et leurs femmes se battent avec la défense d'un poisson que l'on nomme scie: cette défense est plate, large comme la main, longue de plusieurs pieds, et garnie, sur ses bords et autour de sa pointe, de dents aiguës. Avec cette arme meurtrière, ces négresses se portent des coups mortels, et elles y mettent un acharnement qu'il est difficile de faire cesser (1).

(1) Lamiral, p. 248 et suiv.

Si l'on en croyait Lamiral, les nègres seraient une espèce d'hommes, par sa nature, très-inférieure à la race blanche, et nullement susceptible d'un certain degré de civilisation et de perfectionnement; et ce partisan si violent de la liberté est l'avocat de la traite; il la regarde comme indispensable pour le commerce des colonies, et il cherche même à prouver qu'elle est utile aux noirs, ce qui s'accorde peu avec la révolte d'esclaves qu'il essuya lui-même, et dont il nous donne le récit.

Depuis son arrivée au Sénégal, en qualité d'agent de la compagnie de la Guiane, en 1779, avec ordre de traiter des noirs, il en avait acheté un grand nombre, dans l'espérance de recevoir bientôt des vaisseaux pour les transporter; mais, par une suite de l'inconduite qui a ruiné cette compagnie, elle le laissa onze mois sans nouvelles et sans lui envoyer un seul bâtiment. Malgré ses soins pour conserver les noirs, le scorbut et la dysenterie les attaquèrent, et chaque jour en voyait mourir cinq à six; ils s'attendaient tous à périr de même. Cependant on allégeait leur sort en leur donnant le plus de liberté possible; mais enfin ils se laissèrent emporter par le désespoir, et la révolte fut résolue. Ils prirent à l'avance leurs mesures pour se munir de haches et d'autres instruments que la négligence des gardiens leur permit de cacher sous terre, dans la cour où ils se promenaient; et ils limèrent leurs fers à l'aide de lames de couteaux. Lamiral remarquait, depuis quelques jours, qu'ils étaient plus tristes qu'à l'ordinaire, qu'ils priaient avec plus de ferveur; et il ordonna de les surveiller

de plus près. Un nègre domestique avertit même le garde-magasin de se défier des captifs, et qu'ils tramaient quelque projet sinistre; mais celui-ci négligea l'avis, et n'en fit part à personne.

Enfin, le jour que les noirs avaient choisi pour leur révolte arriva; ils refusèrent de souper. Le garde-magasin, nommé Gordière, court à la captiverie; un domestique nègre l'arrête à la porte de la cour, et lui dit : N'entre pas, les captifs vont se révolter. Gordière ne répond que par un soufflet; mais il tombe bientôt sous les coups de haches des nègres, qui lui ouvrent le ventre avec un poignard qu'ils arrachent des mains d'un gardien. Lamiral était à dix pas de la porte, et serait entré avec Gordière si une négresse ne l'eût pas arrêté en badinant au bas de l'escalier. Tout à coup des cris affreux se font entendre; les nègres se précipitent en foule sur Lamiral, qui n'a que le temps de se jeter dans son appartement et d'en barricader l'entrée. Quelques domestiques nègres étaient enfermés avec lui, et ils avaient des armes; l'un d'eux s'était placé en travers de l'escalier, et arrêtait, à l'aide d'un pilon de bois dont il s'était saisi, les premiers efforts des révoltés, qui, pensant plutôt à se sauver qu'à arracher la vie à l'agent de la compagnie, s'élancèrent tous dans la rivière qui passait devant sa maison.

Bientôt les habitants de l'île accourent de toutes parts : le tonnelier de l'établissement, qui, dans le premier mouvement de frayeur, s'était sauvé sur les toits, se jette dans une pirogue, et veut en vain s'opposer à la fuite des noirs; il échappe lui-même

avec peine aux plus grands dangers. Pour comble de malheur, deux des fugitifs, qui étaient déjà au milieu de la rivière, reviennent sur leurs pas pour mettre le feu aux cases de paille qui étaient dans la cour; l'incendie se communique avec rapidité; la maison de Lamiral est bientôt environnée de flammes, et l'île entière est embrasée. La garnison apporte des secours : on veut d'abord éteindre le feu de la maison de l'agent; mais un officier du régiment de Walhs s'écrie : N'approchez pas, le magasin est plein de poudre, il va sauter! C'est en vain que Lamiral assure que c'est une fausseté, la maison est abandonnée. La troupe courut sur les esclaves pour les arrêter; elle se rangea en haie sur le bord de la rivière, et tira sur toutes les têtes qui paraissaient à la surface. « Beaucoup de captifs, ajoute Lamiral, « dont la fraîcheur de l'eau avait calmé la fureur, « s'approchaient du rivage pour se rendre; mais ils « furent inhumainement massacrés par les soldats; « mes larmes, mes prières n'étaient point écoutées; « j'étais partagé entre deux maux affreux; je courais « de ma maison au rivage, et du rivage à ma maison, « et je ne pouvais obtenir ni secours pour elle, ni « pitié pour les malheureux qu'on égorgeait. Cependant, le sabre à la main, je force quelques noirs à « me suivre; une mulâtresse intrépide marche au « milieu des flammes, arrache avec ses mains des « pieux embrasés, et ramène par son courage les « nègres autour de l'incendie, que l'on parvient enfin « à éteindre au moment où un corps de bâtiment, plein « d'eau-de-vie et de goudron, allait s'enflammer, et

« détruire le magasin, qui contenait pour plus de cent « mille écus de marchandises. »

Cet événement se passa pendant la nuit. Ce fut le lendemain un spectacle horrible : il ne restait pas une seule habitation sur pied, et la terre était jonchée de cadavres et de mourants.

Les esclaves sont ordinairement enferrés deux à deux; un grand nombre n'avaient pas eu le temps ou la force de rompre leurs fers : ils s'entre-tuaient pour se débarrasser l'un de l'autre. On en trouva qui avaient les pieds et les mains coupés; le plus fort massacrait le plus faible, si ce dernier ne pouvait pas le suivre. Il s'en sauva un qui avait la jambe de son camarade attachée au côté.

La compagnie perdit dans cet événement quatre-vingt-dix noirs, dont dix-huit seulement se sauvèrent; soixante-dix furent tués.

On sera peut-être étonné que l'on ne se serve, même en Afrique, que des nègres pour garder leurs frères esclaves, et que ces gardiens soient pris eux-mêmes parmi les captifs; mais on ne connaît pas d'exemples que ces noirs, qui sont choisis parmi les plus intelligents, aient trahi la confiance qu'on leur montre par cet emploi.

Les nègres d'Angola ne sont nullement dangereux; aussitôt que le vaisseau a perdu la terre de vue, on les déchaîne; mais ceux de la Côte-d'Or, du Sénégal et de la Gambie, sont infiniment plus difficiles à contenir, surtout ceux des deux dernières contrées, qui sont plus belliqueux.

Les capitaines marchands, au lieu de s'entendre

entre eux, enchérissent les uns sur les autres : ils veulent traiter à quelque prix que ce soit, pourvu qu'ils remplissent leurs navires. Ils ont la commission qui leur est allouée; l'intérêt de l'armateur leur importe peu.

Les armateurs ne doivent pas se fier à l'adresse de leurs capitaines, parce qu'ils ne traitent un plus grand nombre d'esclaves qu'en payant plus cher et en achetant à perte. Leur folie à cet égard est souvent portée jusqu'au délire; les naturels savent profiter de ces occasions, et c'est celui qui a payé le plus cher qui sert de tarif aux autres; ainsi ils se ruinent mutuellement au lieu de s'entr'aider.

La colonie est si petite, on est si rapproché les uns des autres, que l'on n'ignore les démarches de personne; les intérêts sont communs; rien ne serait plus facile que de se réunir.

Le gouverneur, tenant lieu d'un bon père de famille, devrait être l'arbitre des marchands et leur protecteur, et les prévenir des pièges que leur tendent les nationaux. Tous les marchands, faisant cause commune et ne formant entre eux qu'une seule société, prieraient le gouverneur, dont l'influence peut beaucoup sur l'esprit de ce peuple, de fixer, d'accord avec eux, le prix de toutes les productions. Les salaires des habitants de l'île Saint-Louis seraient également fixés d'un accord commun.

Chaque vaisseau serait expédié à son tour; le plus ancien partirait le premier, ou tous partiraient ensemble. C'est ainsi que les Anglais ont presque toujours fait; aussi jamais les denrées et les noirs du

Sénégal ne sont-ils montés pour eux au taux exorbitant auquel notre concurrence et nos vénérables compagnies les ont portés.

Il ne faut point établir de maison de commerce *ad hoc* au Sénégal ; mais il faut prendre la précaution d'avoir sur le vaisseau un officier intelligent, destiné à rester sur l'île Saint-Louis avec le reste de la cargaison du navire. Ces marchandises sont souvent employées, pendant la basse saison, d'une manière très-avantageuse. Le même vaisseau, dont le réarmement est moins cher que le premier, revient avec un petit assortiment pour achever de compléter sa cargaison au moyen de ce qui est déjà au Sénégal.

Il y a deux époques pour le commerce de ce pays : 1° celle de la traite de la gomme, pour laquelle il faut que les navires soient rendus au Sénégal dans les premiers jours de mars au plus tard, parce que la barre est quelquefois contraire, et qu'il faut alors rester un mois ou six semaines sans pouvoir entrer en rivière, et être ensuite presque autant de temps pour remonter de l'île Saint-Louis à l'escale du Coq et du Désert où se fait la traite de la gomme.

2° Pour le voyage de Galam il faut être rendu devant l'île Saint-Louis au plus tard dans les premiers jours de juin. Les navires qui ne sont pas destinés pour monter à Galam, et qui veulent seulement attendre le retour de la flotte pour se charger, arriveront à temps dans les premiers jours de novembre (1).

(1) Lamiral, p. 365 et suiv.

*Tarif du prix d'un esclave avant l'établissement de la compagnie.*

| | barres. |
|---|---|
| Cinq pièces de guinée bleue à 10 barres | 50 |
| Un fusil de grenadier | 6 |
| Une pièce de platille ou bretagne | 2 |
| Un huitième de drap écarlate | 1 |
| Six mains de papier commun | 1 |
| Cent balles de seize à la livre | » ½ |
| Cent pierres à fusil fines | » ½ |
| Un miroir, un petit couteau, un peigne, une paire de ciseaux et un cadenas | 1 |
| Une masse de verroterie | 1 |
| Une ancre contenant vingt pintes d'eau-de-vie | 5 |
| Un baril de deux livres de poudre à tirer | 2 |
| | 70 |

Ce prix varie de dix barres, en plus ou en moins, selon la qualité de l'esclave.

---

*Prix d'un quantar de gomme qui pèse environ 2,400 liv.*

| | liv. |
|---|---|
| Dix pièces de guinée à 30 livres | 300 |
| Un fusil de chasse | 20 |
| Deux aunes de mousseline à 3 livres | 6 |
| Deux quarts de drap écarlate | 6 |
| Deux pièces de platille à 7 livres | 14 |
| Douze mains de papier | 3 |
| Deux masses de verroterie | 5 |
| Un pain de sucre | 3 |
| Une aune de revêche | 5 |
| Un bahut de Rouen | 3 |
| Un baril de mélasse | 6 |
| Un miroir, un couteau, un ciseau, un cadenas, un peigne | 3 |
| Deux barils de poudre de 2 livres | 4 |
| Deux cents balles à fusil | 3 |
| Deux cents pierres à fusil | 3 |
| Ambre et corail | 6 |
| Prix de deux mille quatre cents livres de gomme | 390 |

Si les armateurs savent s'entendre entre eux, la gomme ne leur coûtera jamais plus cher. Il reste un beau bénéfice à faire en la vendant à trente francs la livre, qui est le moindre prix que l'on puisse en avoir (1).

Labarthe a donné dans son ouvrage les tableaux suivants, que l'on pourra comparer avec ceux de Lamiral, et que nous imprimons parce qu'ils peuvent servir à l'histoire du commerce, qui est le complément de celle des voyages.

---

### *Prix d'un nègre en* 1784.

Le prix d'un nègre a été porté, en 1784, à cent trente barres, ou six cent cinquante livres, en estimant la barre cinq livres.

| | barres. |
|---|---|
| 2 pièces de guinée | 2 |
| 2 pièces d'indienne commune | 20 |
| 1 fusil à deux coups | 20 |
| 2 fusils de traite | 12 |
| 1 paire de pistolets | 6 |
| 12 pintes d'eau-de-vie | 4 |
| 400 balles | 4 |
| 24 livres de menu plomb | 12 |
| 24 livres de poudre à canon | 12 |
| 2 sabres de traite | 2 |
| 3 branches d'ambre | 3 |
| 3 livres de corail | 3 |
| 2 pièces de toile platille | 4 |
| 6 mains de papier | 1 |
| $\frac{1}{2}$ drap écarlate | 1 |
| 8 têtes de tabac | 2 |
| 4 cadenas en cœur | 1 |
| 8 couteaux flamands | 1 |
| 1 miroir ordinaire | 1 |
| 1 marmite de fonte | 1 |
| TOTAL | 130 |

(1) Lamiral, p. 365. Il n'estime la barre qu'à trois livres, argent de France.

Un nègre, pour être estimé *pièce d'Inde*, doit avoir de quinze à trente ans, être bien constitué, et avoir toutes ses dents. Ceux d'un âge au-dessus se vendent à un prix inférieur. Trois négrillons ou négrillonnes de dix ans valent deux pièces d'Inde; et l'on compte deux enfants, depuis cinq ans jusqu'à dix, pour une pièce.

Un nègre, mis en bonne terre, rend par son travail six cents livres, argent des îles, ce qui fait quatre cents livres, argent de France; de sorte qu'il est payé en quatre ou cinq ans.

La traite du Sénégal, y compris celle de Gorée, ne s'est élevée, en 1784, qu'à mille soixante-onze noirs, qui ont été payés six cent cinquante livres par tête, et qui sont évalués à Saint-Domingue un million deux cent quatre-vingt-cinq mille livres, ou, argent des îles, un million sept cent treize mille trois cent trente-trois francs (1).

---

*État des marchandises qui étaient employées à la traite des noirs aux îles des Bissagots, en* 1784 *et* 1785.

| | barres |
|---|---|
| 2 bouteilles et demi d'eau-de-vie | 1 |
| 12 têtes de tabac de 4 feuilles | 1 |
| 1 brasse d'indienne | 4 |
| 1 brasse toile de Bretagne | 4 |
| 1 couteau flamand | 1 |
| 1 fusil de traite | 1 |
| 1 sabre | 1 |
| 5 balles de plomb | 1 |
| 5 pierres à fusil | 1 |
| 1 flacon carré de poudre à tirer | 1 |
| 8 couteaux pliants | 1 |

(1) Labarthe, *Voyage au Sénégal*, p. 98.

| | barres. |
|---|---|
| 1 pagne | 4 |
| 1 corde blanc de neige | 1 |
| 1 mouchoir de Cholet | 2 |
| 1 sonnette | 1 |
| 1 corde galet blanc | 1 |
| 1 bassin de cuivre | 4 |
| 1 grain de corail n. 3 | 1 |
| 12 pouces de fer en barre | 1 |
| 1 mouchoir de fausse soie rouge | 2 |
| 4 grelots de cuivre | 1 |

---

*Cargaison d'un bâtiment de* 120 *tonneaux, destiné à faire la traite de la gomme dans la rivière du Sénégal.*

(*N. B.* Les articles suivants supposent une traite de deux cents milliers de gomme.)

20,000 livres de fer en barre.
3 boucauts de mélasse.
300 livres de sucre en pain.
300 livres cassonade.
1000 livres girofle.
12 livres thé vert.
25 barriques vin de Bordeaux.
600 bouteilles vin de Bordeaux en caisses de 50 bouteilles.
600 veltes d'eau-de-vie.
10 caisses d'huile de douze bouteilles chacune.
3 tierçons de vinaigre.
2000 pièces de guinée de l'Inde.
200 pièces de platille.
200 pièces de Bretagne.
600 aunes de revêche (grosse flanelle), moitié jaune, moitié rouge.
600 livres de galet blanc et rouge.
150 massettes de faux corail; chaque massette de dix cordes.
600 livres rassade rouge, blanche, noire et jaune.
10 livres corail, n. 2 et 3.
150 masses de verroterie noire, jaune, rouge et blanche.
25 livres d'ambre fin, n. 3 et 4.
25 livres faux ambre, n. 2 et 3.
50 fusils fins dorés, à deux coups.
100 fusils à un coup.

100 fusils demi-fins à un coup.
100 fusils de traite.
50 pistolets dorés, à un coup.
600 livres poudre à feu.
10,000 balles.
10,000 pierres à fusil.
50 douzaines de bagatelles, savoir : jambettes, ciseaux, miroirs, briquets, petites tabatières en carton, cadenas, etc.
2 pièces de drap écarlate, de seize aunes chacune.
6 pièces de mousseline commune.
4 manteaux d'écarlate galonnés en faux.
100 livres de laine, dont deux tiers de rouge, et un tiers moitié jaune et moitié bleue.
50 rames de papier commun.
200 chaudières de fer-blanc.
20 douzaines de bahuts.
200 masses de blanc de neige.

# CHAPITRE XV.

## Voyage de Durand au Sénégal, fait dans les années 1785 et 1786 (1).

JEAN-BAPTISTE-LÉONARD DURAND naquit à Limoges; il fut nommé consul à Cagliari, et attaché au ministère de la marine. Les intéressés de la compagnie du Sénégal le chargèrent, en 1785, d'aller gérer leurs affaires en Afrique; et il partit du Havre le 13 mars de cette année. Il fut rappelé, parce que ses commettants trouvèrent qu'il ne mettait pas assez d'économie dans sa gestion. Il partit du Sénégal le 24 juillet 1786, à bord du brigantin l'Aimable-Marthe. Le capitaine se

(1) 1802, deux volumes, in-8° et un atlas; chez Dentu. Un nouveau titre a été remis par le libraire, avec la date de 1807.

trompa de route, et fit naufrage dans le canal de Bristol; Durand éprouva ensuite la généreuse hospitalité d'un Anglais, et gagna heureusement la France. En 1802, l'espérance d'être de nouveau employé lui fit mettre à profit les notions qu'il avait acquises sur l'Afrique pendant cette gestion; et il publia son voyage au Sénégal. La guerre avec l'Angleterre s'étant rallumée, il dut abandonner les projets qu'il avait conçus. Il occupa depuis divers emplois, et mourut en Espagne en 1812.

Le voyage de Rubault, dont nous nous occuperons dans le chapitre suivant, est la seule partie importante et neuve de l'ouvrage de Durand. On doit considérer cet ouvrage comme une compilation qui renferme une description assez superficielle, mais méthodique, de la Sénégambie ou de la côte occidentale d'Afrique depuis le cap Blanc jusqu'à Sierra-Leone. Cette description est faite d'après les ouvrages qui ont précédé celui de l'auteur; mais il y entremêle quelquefois le récit de circonstances qui lui sont particulières, et des observations qui lui sont propres. D'après le but que nous nous proposons, c'est à ces seuls passages de son livre que nous devons borner notre analyse.

Durand a accompagné son ouvrage d'un atlas de cartes que le savant géographe auquel nous avons emprunté les détails (1) qui concernent ce voyageur accuse à tort d'être copié d'après d'autres cartes. Les cartes de cet atlas sont, au contraire, les seules où l'on trouve tracée la route de Rubault de Saint-Louis à Galam par terre, que les géographes anglais ou fran-

(1) Voyez la *Biographie universelle*, article DURAND.

çais qui ont dressé depuis des cartes d'Afrique, n'ont pas même indiquée. Il est évident qu'ils n'ont pas connu l'atlas de Durand qui, quoique extrêmement inexact sous certains rapports, contient cependant beaucoup de détails sur la Sénégambie, qui enrichissent la géographie de cette contrée. Ils ont été puisés principalement dans les matériaux manuscrits que possède le dépôt de la marine à Paris, qui (si nous avons dans le temps été exactement informés) furent communiqués à l'auteur sur un ordre spécial de Buonaparte, alors premier consul.

Le premier volume de l'ouvrage de Durand est entièrement pris à Saulnier, à Brisson, au père Labat, à Demanet et à d'autres auteurs. Ce n'est que dans le second volume qu'il faut chercher ce qui est relatif à son propre voyage.

Il y avait, à son arrivée au Sénégal, dans la petite étendue qu'offre l'île Saint-Louis, un fort, un magasin à poudre, un hôpital, une église et une vingtaine de maisons bâties en brique. Les nègres esclaves ou libres habitent des cases de bois entourées et couvertes de paille, et terminées en pain de sucre. Toutes les rues sont larges et parfaitement alignées; ce qui produit à l'œil un effet agréable (1).

La colonie de l'île Saint-Louis présente un peuple civilisé, bon, humain, doux, prévenant, et par conséquent heureux. Les hommes sont grands, bien faits, ardents, courageux, infatigables, sobres et intelligents; d'une constitution robuste, d'une fidélité rare, d'un port et d'une contenance nobles; leur ame est

(1) Durand, t. II, p. 21.

sensible et reconnaissante ; on ne connaît nulle part de domestiques plus attentifs et d'un attachement plus sincère ; ils le portent jusqu'à la passion pour ceux dont ils ont reçu quelque bienfait.

Les femmes y sont bonnes, modestes, fidèles et voluptueuses. Elles ont la peau d'un noir d'ébène, le nez bien fait et le plus souvent aquilin, les yeux vifs et bien fendus, les lèvres minces et vermeilles, et les dents très-blanches ; leurs formes sont ravissantes : elles réunissent enfin toutes les perfections qui composent la beauté.

Les îles qui avoisinent Saint-Louis sont exposées aux inondations, à l'exception de Babagué, qui présente moins d'inconvénients.

On ne pénètre plus aujourd'hui que jusqu'au village de Graine, où l'on va traiter du mil, des pois et quelques autres marchandises (1).

Du temps de Durand, le pays des Foulès était gouverné par un marabout nègre, nommé Almamy Abdulkader. Ce prince avait une très-grande réputation de sainteté et de valeur. Il avait un empire absolu sur ses sujets, et même sur les états voisins ; et on venait de toutes parts acheter ses gris-gris et lui baiser les mains.

Il eut à se plaindre d'Alikoury (2), prince maure, roi des Trarzas ; il marcha contre lui avec une armée nombreuse, traversa les états d'Hamet Morcktard (3), autre prince maure, roi des Bracknas, fit alliance

(1) Durand, t. II, p. 20, 27 et 51.

(2) Lamiral écrit Alikawry.

(3) Lamiral écrit Moctar.

avec lui, et arriva enfin sur les terres d'Alikoury. Ce prince se présenta avec courage, combattit valeureusement, et fut tué; Almamy victorieux rentra dans ses états, plus puissant et plus révéré que jamais.

Alikoury était à l'île Saint-Louis, lorsqu'il fut instruit de la marche d'Almamy; il partit sans être troublé, et sans se dissimuler le danger dont il était menacé. C'était un brave homme qui prévoyait sa destinée : il aurait pu l'éviter en s'enfonçant dans le Désert; mais sa fuite eût été une lâcheté; il préféra la mort.

Dans la suite le damel, roi de Cayor, jaloux déjà de la puissance d'Almamy et de son influence sur les autres états, en fut outragé et personnellement insulté. Almamy ne mettait plus de bornes à la domination qu'il avait usurpée; ses succès et les flatteurs, qu'il écoutait avec plaisir, l'enorgueillirent. Un jour il envoya au damel un ambassadeur, suivi de deux hommes qui portaient chacun un grand couteau fixé au sommet d'une grande perche. Admis avec sa suite à l'audience du damel, l'ambassadeur exposa les intentions de son maître, et lui fit présenter les emblèmes de sa mission. « Avec ce couteau, dit l'envoyé, Almamy ne « dédaignera pas de raser la tête du damel, si le « damel, en vrai musulman, veut se reconnaître le « vassal d'Almamy, comme chef suprême de la reli- « gion de Mahomet; et avec celui-ci Almamy coupera « la gorge du damel, si le damel refuse de souscrire « à cette condition. »

Le damel répondit froidement qu'il n'avait pas de choix à faire, et qu'il ne voulait avoir ni la tête rasée ni

la gorge coupée ; et il congédia poliment l'ambassadeur.

Almamy fut irrité de cette résistance ; il se mit à la tête d'une puissante armée, et entra dans les états du damel. A son approche les habitants des villes et des villages comblèrent leurs puits, détruisirent leurs subsistances, et abandonnèrent leurs demeures. Il marchait ainsi de place en place, depuis plusieurs jours, sans rencontrer d'opposition ; son armée souffrait beaucoup de la disette d'eau, et plusieurs de ses soldats étaient morts en chemin. Il la conduisit dans un bois où il trouva de l'eau : les soldats apaisèrent leur soif ; puis, accablés de fatigue, ils se couchèrent sans précaution, et s'endormirent. Ce fut dans cette position que le damel les attaqua, et les défit complètement. Plusieurs furent foulés aux pieds des chevaux, d'autres furent tués en essayant de s'échapper, et le plus grand nombre fut fait prisonnier ; Almamy lui-même tomba entre les mains du vainqueur qu'il avait osé menacer. Il se présenta étendu sur la terre devant son généreux ennemi, qui, au lieu de le percer de sa lance, comme il est d'usage en pareil cas, le regarda d'un air de pitié, et lui dit : « Si j'étais à votre place, que feriez-vous de moi ? — Je vous tuerais, répondit Almamy avec beaucoup de fermeté, et je sais que c'est le sort qui m'attend ! — Non, répliqua le damel, ma lance est teinte du sang de vos sujets tués au combat ; mais je ne la rougirai pas du vôtre, et je vous retiendrai jusqu'à ce que je sois assuré que votre présence dans vos états ne sera plus dangereuse pour vos voisins. » Almamy resta pendant trois mois prisonnier à la cour du damel, qui le fit

traiter avec distinction. Au bout de ce terme, il céda aux sollicitations des sujets d'Almamy, et il leur rendit leur roi. Almamy montra dans la suite plus de prudence et plus de sagesse, et rendit ses peuples plus heureux (1).

Dans les premiers jours d'avril 1785, Durand fit le voyage de Podor dans l'intention de prendre connaissance du poste, de s'assurer du cours de la rivière, de parcourir ses rives, et d'assister à la traite de la gomme.

Avant d'arriver à Todde, et à quelques lieues de cette île, il aperçut, sur la rive gauche, une nombreuse cavalerie, et il apprit bientôt que le brac lui faisait demander des chaloupes pour venir à bord du bâtiment. Il fit partir deux petits canots qui amenèrent le brac, cinq de ses ministres et quatre musiciens. Dès que le prince fut en rivière, on le salua de neuf coups de canon; Durand lui donna la main pour monter à bord, et on lui rendit les honneurs les plus flatteurs.

Le roi était vêtu d'une chemise blanche qui descendait jusqu'aux genoux, et qui était serrée par une écharpe rouge; il portait par-dessus une espèce de tunique jaune, large et flottante. Sa tête et ses jambes étaient nues, et il avait aux pieds des pantoufles jaunes; sa suite était vêtue suivant l'usage du pays.

Le roi fut conduit sous une tente placée sur le pont du bâtiment, où on se fit beaucoup de compliments et de protestations d'amitié. On servit des rafraîchissements et du vin de Bordeaux, dont le prince

(1) Durand, t. II, p. 70.

ne voulut pas boire. Il demanda de l'eau-de-vie; sur l'ordre de Durand, on en apporta plusieurs bouteilles; il en but quatre grands verres en très-peu de temps, et ne mangea presque rien; au cinquième il perdit la parole, et le sixième l'endormit profondément. Ses ministres et ses musiciens furent au contraire très-sobres.

Le roi, dans cet état d'assoupissement, était entouré de sa suite; les uns cherchaient à rafraîchir l'air en agitant une pagne au-dessus de sa tête. Cette manière d'agiter l'air pour le rendre plus frais est d'un usage général dans le pays. Les autres étaient occupés à éloigner les mouches qui pouvaient troubler son sommeil.

Durand s'amusait beaucoup de cette farce ridicule, lorsqu'on vint l'avertir que le dîner était servi. Il invita les ministres à le suivre; mais ils ne voulurent pas quitter leur maître. Peu de temps après sa majesté s'éveilla, et demanda à voir son hôte; on lui dit qu'il dînait. Sans moi, répondit le monarque nègre, ce blanc est bien malhonnête! Puis il se leva, descendit dans la chambre où le couvert était mis, monta sur une chaise, sauta de l'autre côté, alla s'asseoir sur une des fenêtres, et plaça ses pieds sur la table. Dans cette posture, il reçut ce qu'il parut désirer; l'eau-de-vie ne lui fut pas épargnée, et pour la seconde fois il en but tant qu'il tomba ivre mort dans l'embrasure de la fenêtre.

Ses ministres l'enlevèrent pour le porter sur le pont, en le passant par-dessus la table. Il n'était pas tellement endormi, qu'il ne témoignât ses regrets

de la quitter; il jeta les yeux sur un lièvre, le prit par la tête, et l'emporta avec lui; circonstance qui égaya beaucoup Durand.

Après le dîner, ce dernier monta sur le pont pour savoir des nouvelles de sa majesté. Il la trouva un peu remise de son étourdissement. La conversation roula sur les avantages des relations commerciales, et fut bientôt interrompue par le départ du roi nègre. Durand prodigua les présents au prince et à ses ministres; et l'on se sépara dans la meilleure intelligence.

A quelque distance du bâtiment, le brac fut de nouveau salué de neuf coups de canon. A son arrivée à terre il monta à cheval, et retourna dans son village à la tête de son armée. Le soir, il voulut savoir de ses ministres ce qu'on leur avait donné. Chacun lui rendit compte; et tous convinrent qu'ils avaient reçu, entre autres choses, une portion assez forte d'eau-de-vie. Il voulut la diminuer pour augmenter la sienne. Un seul refusa d'y consentir, et il fut arrêté sur-le-champ. Ce nègre fit résistance, et fut blessé de plusieurs coups de couteau à l'épaule gauche. Le lendemain, ce ministre de la veille, homme de vingt-cinq à trente ans, d'une belle figure, fut conduit chargé de fers, à bord du bâtiment français, et vendu pour cent barres, valant quatre cent quatre-vingts francs.

Durand fut touché de la disgrace de ce malheureux; il le fit conduire à l'île Saint-Louis, où ses blessures furent bientôt guéries. On le mit dans la suite en liberté, à la sollicitation de ses amis et de sa famille, qui vinrent le réclamer. Il se retira dans le royaume de Cayor.

Todde est une île placée au milieu de la rivière, et inhabitée; elle est à trente lieues de l'île Saint-Louis, et à moitié chemin de Podor. Couverte d'arbres de haute futaie, son aspect est très-agréable; son sol paraît fertile, et assez élevé pour être à l'abri des inondations. Les eaux qui l'environnent sont douces et bonnes à boire en tout temps. Elle peut avoir une lieue de long sur une demi-lieue de large. Elle fait partie du royaume d'Hoval ou Owal (1).

Lorsque Durand visita le fort de Podor, on faisait la traite de la gomme. Il y trouva le roi Hamet Mocktard, son frère, la reine, sa fille et leur suite. M. de Beccaria, capitaine au bataillon d'Afrique, commandait le petit détachement qui formait la garnison de la place.

Le lendemain de son arrivée, le roi, son frère, la reine et sa fille lui firent demander à dîner. Durand les reçut avec distinction et au bruit du canon; M. de Beccaria les accompagnait. On dîna sous une tente qui avait été placée sur le pont. Hamet Mocktard, d'une belle figure, grand et bien fait, pouvait avoir quarante ans. Il était couvert d'un manteau d'écarlate bordé d'or faux; il portait un chapeau bordé de même, et des brodequins verts. Après les premiers compliments il se mit à son aise, et resta en chemise comme les gens de sa suite; son frère n'avait aucune marque de distinction, il était vêtu comme les autres Maures. La reine paraissait âgée de trente-cinq ans, et d'une taille ordinaire; elle était si prodigieusement

(1) Durand, t. II, p. 54 et 65.

grasse, qu'elle ne pouvait marcher sans être soutenue par deux hommes qui ne la quittaient jamais. Sa fille avait seize à dix-sept ans; sa figure était parfaitement belle; elle avait des formes agréables et une tournure élégante. La mère et la fille étaient vêtues suivant l'usage du pays, et couvertes d'or et de corail.

Le dîner fut gai; les convives se conduisirent avec autant de retenue que de décence. La musique du roi se fit entendre pendant tout le repas.

Le soir les convives se retirèrent dans le fort, et chaque jour, dès le matin et pour toute la journée, ils venaient rendre visite à leur hôte. On allait souvent se promener sur l'une ou l'autre rive de la rivière, et la fille du roi était toujours de la partie. Elle apprenait à Durand quelques mots arabes, et celui-ci lui enseignait le français; avant son départ elle en savait assez pour exprimer sa pensée et demander ce qu'elle désirait: le roi et la reine ne témoignèrent aucune inquiétude de sa familiarité avec notre voyageur.

Un jour cette jeune princesse crut avoir à se plaindre d'un des commis de la compagnie, nommé Bourdonnais, et se tint pour offensée d'un propos qu'elle n'avait pas entendu; elle en apporta ses plaintes à Durand, et son cœur se soulagea en versant quelques larmes. Le roi survint, et l'état de sa fille le mit dans une colère affreuse. Durand fit venir le commis; et, sans vouloir l'entendre, ordonna qu'il fût embarqué et conduit à l'île Saint-Louis. Cet ordre fut exécuté sur-le-champ. Comme il partait, le roi et sa fille furent attendris; ils demandèrent la grace du coupable, et elle leur fut accordée. Cette conduite politique ter-

mina brusquement une discussion qui fût devenue sérieuse par la résistance ou même le doute sur la réalité de l'offense (1). Cette anecdote prouve que les Maures n'ont pas tous un caractère cruel, et que nos relations avec les Africains les rendent communicatifs, honnêtes et sensibles.

Depuis le départ de Durand, on a abandonné les postes de Podor, d'Albreda et de la Gambie.

Pendant sa résidence, Durand fit avec les Trarzas, les marabouts d'Armancour, et les bracknas, des traités de commerce qu'il a publiés dans l'atlas de ses voyages. Son but principal était de les détourner de la route de Portendic, pour les attirer entièrement vers le Sénégal.

Il y a positivement une communication ouverte entre le Sénégal et Maroc. « J'ai connu, dit Durand, plusieurs Maures qui ont fait ce voyage. Un entre autres vint se fixer à l'île Saint-Louis; il me proposa plusieurs fois de conduire à Maroc tel blanc que je voudrais lui confier, et de le ramener par la même route. Ce projet se fût exécuté si mes affaires m'eussent permis de résider plus long-temps à l'île Saint-Louis. »

La traite de la compagnie du Sénégal s'élevait, en 1807, à douze ou quinze cents milliers : on pourrait en tirer jusqu'à deux millions de livres pesant, sans la concurrence des Anglais établis à Portendic.

Le prix de la gomme se règle toujours sur le plus ou le moins de pièces de guinée qu'elle coûte; le reste n'est qu'accessoire: il varie tous les ans, et cette va-

(1) Durand, t. II, p. 123.

riation est moins l'effet des récoltes plus ou moins abondantes que de la concurrence des acheteurs. Cette concurrence a été telle, en 1784, que les armateurs ont perdu cinquante pour cent au moins sur leurs expéditions.

Du temps de Durand, en 1785 et 1786, le prix du quantar pesant deux mille quatre cents livres était fixé à dix pièces de guinée : il a été porté depuis jusqu'à cinquante, et même soixante pièces.

Aujourd'hui les blancs évaluent une barre de marchandise, quelle qu'elle soit, à quatre livres seize sous. Ainsi un esclave dont le prix est de cent barres, coûte quatre cent quatre-vingt-dix livres tournois.

Anciennement on donnait, à Galam et autres postes du fleuve, trente barres pour un noir. Dans la suite, on a donné quarante, soixante, quatre-vingts, et cent barres; il coûte aujourd'hui cent trente barres au moins, ou six cent vingt-quatre livres tournois.

La compagnie française paie au siratique et à ses princes une coutume annuelle de quatre mille trois cent trente-trois livres quatre sous trois deniers.

Nous terminerons ce qui concerne le voyage de Durand, en mettant sous les yeux de nos lecteurs deux tableaux tirés de Labarthe, qui éclaircissent et complètent les notions que ce directeur de la compagnie nous donne sur le commerce.

*Tableau comparatif de l'exportation de la gomme du Sénégal, depuis 1784 jusques et y compris 1799* (1).

| années. | livres. |
|---|---|
| 1784 | 693,000 |
| 1785 | ...... |
| 1786 | 358,800 |
| 1787 | 912,850 |
| 1788 | 613,069 |
| 1789 | 1,076,518 |
| 1790 | 1,067,550 |
| 1791 | 1,057,262 |
| An II (1793 à 1794) | 172,000 |
| An III (1794 à 1795) | 710,000 |
| An IV (1795 à 1796) | 887,000 |
| An V (1796 à 1797) | 557,000 |
| An VI (1797 à 1798) | 858,738 |
| An VII (1798 à 1799) | 1,108,961 |

*Etat de quelques marchandises de traite, avec leur valeur en barres* (2).

| PRIX DE 1779. | barres. | PRIX DE 1801. | barres. |
|---|---|---|---|
| 4 pattes de fer | 1 | | 1 |
| 1 fusil fin damasquiné | 12 | | 10 |
| 1 fusil mi-fin | 8 | | 6 |
| 1 fusil de traite | 6 | | 4 |
| 2 livres de poudre à canon | 1 | | 1 |
| 100 balles de plomb | 1 | | 1 |
| 100 pierres à fusil | 1 | | 1 |
| 4 pintes d'eau-de-vie | 1 | | 1 |
| 4 pintes de rum | 1 | | 1 |
| 4 pintes de tafia | 1 | | 1 |
| 1 panier d'anisette | 3 | | 5 |
| Demi-massette de faux corail | 1 | | $\frac{1}{2}$ |
| 1 livre et demie rassade | 1 | 2 livres rassade | 1 |

(1) Labarthe, *Voyage au Sénégal*, p. 179.

(2) Ibid., p. 185.

| PRIX DE 1779. | barres. | PRIX DE 1801. | barres. |
|---|---|---|---|
| 2 livres cauris | 1 | | 1 |
| 2 livres et demie galet rouge | 1 | 2 livres galet rouge | 1 |
| 2 livres galet blanc | 1 | | 1 |
| 1 pièce guinée bleue des Indes. | 8 | | 10 |
| 1 pièce platille | 2 | | 3 |
| 1 pièce toile de Bretagne | 6 | | 10 |
| 1 huitième écarlate | 1 | | 1 |
| 3 livres cassonade | 1 | 2 livres cassonade | 1 |
| 1 livre girofle | 8 | | 5 |
| 4 livres savon | 1 | 2 livres savon | 1 |
| 3 livres tabac en feuilles | 1 | 4 livres tabac en feuilles | 1 |
| 8 mains de papier | 1 | 4 mains de papier | 1 |
| 8 couteaux flamands | 1 | | 1 |
| 1 chapeau commun | 1 | | 1 |
| 1 paire de souliers | 1 | | 1 |
| Demi-livre laine rouge | 5 | | 10 |

Au Sénégal on compte par barres. Ce mot s'applique à la barre de fer, qui est un des articles principaux employés à la traite du mil, qui fait la principale nourriture des habitants. En 1786, la barre de fer qui a cours dans toute la rivière du Sénégal avait été fixée à quatre pattes (1); chaque patte doit avoir neuf pouces de long, et les quatre ensemble doivent peser entre quinze et seize livres.

Pendant la guerre, la rareté du fer a empêché que l'on ne suivît ces anciennes bases; en sorte que la barre était, au commencement de l'an IX (septembre 1800), de deux pattes seulement.

La barre est comptée sur le pied de cinq francs; mais, lorsqu'on paie en argent, elle ne vaut que quatre francs quatre-vingts centimes.

(1) Réglement du 4 février 1786.

La piastre d'Espagne a cours dans la colonie; pendant long-temps elle a été prise pour cinq francs. En 1790, la ci-devant compagnie obtint qu'elle serait reçue sur le pied d'un écu de six francs; elle était encore en 1801 sur le même taux : elle équivaut par conséquent à une barre un quart.

Les Maures vendent la gomme au quantar qui se subdivise en cinq gamelles. Le poids du quantar a été porté successivement de dix-huit cents à deux mille six cents livres pesant; terme moyen, deux mille deux cents. Dans ces derniers temps, il s'est élevé dans une telle disproportion des anciennes bases, que l'on comptait par gamelles; et celles-ci ont contenu jusqu'à quinze cents livres pesant.

Quand il s'agit de traiter en rivière, on ne calcule pas en barres, mais à raison de tant de pièces de guinée le quantar, suivant les conventions faites avec les Maures, qui sont en possession de la traite de la gomme. La pièce de guinée est estimée dix barres ou cinquante francs (1).

(1) Labarthe, *Voyage au Sénégal*, p. 187 et 188.

# CHAPITRE XVI.

Voyage de Rubault à Galam, par terre, en 1786.

En 1786, Durand eut l'heureuse idée, pour se soustraire aux exactions et aux brigandages des peuples qui bordent le Sénégal, lorsqu'on se rend à Galam par le fleuve, d'envoyer un de ses employés, nommé Rubault, par la route directe de terre, beaucoup plus courte, parce qu'on ne se trouve pas forcé de suivre tous les détours et toutes les sinuosités du fleuve. Rubault réussit parfaitement dans son voyage, et en dressa une relation dont l'extrait fut envoyé au ministre des affaires étrangères et au ministère de la marine.

C'est d'après la copie qui se trouvait dans ce dernier ministère que Labarthe en donna, dans sa compilation intitulée *Voyage au Sénégal*, une analyse succincte, ou plutôt réduisit cette relation sous la forme d'un simple itinéraire (1).

Durand, qui n'avait point gardé le manuscrit de cette relation, la publia en entier dans son voyage d'après la copie qu'il avait envoyée, avant de partir de l'île Saint-Louis, à la marine (2). Enfin, elle fut

(1) Labarthe, *Voyage au Sénégal*, p. 191, note 13.

(2) Durand, *Voyage au Sénégal*, t. II, p. 125.

insérée aussi dans l'ouvrage de Cuny, employé à la marine, intitulé *Tableau historique des Découvertes et des Établissements des Européens dans le nord et dans l'ouest de l'Afrique, jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle* (1).

Ces trois relations ou extraits de relations diffèrent en quelques points; nous les avons comparées entre elles, et avec la carte, pour les rectifier mutuellement, et pour donner, avec le plus d'exactitude possible, cet intéressant voyage.

Le 11 janvier 1786, Rubault partit de l'île de Saint-Louis avec un Maure marabout, nommé Sidy-Carachi : en sa qualité de prêtre et de docteur de la loi, le Maure jouissait, comme ses semblables, de la plus grande vénération parmi toutes les peuplades d'Afrique.

Rubault était accompagné de deux domestiques nègres, qui conduisaient trois chameaux destinés à porter le bagage et à servir de montures, et pourvu des provisions, des marchandises et des armes nécessaires pour son entreprise.

Il se rendit le même jour à Babagué, et de là à Gandiolle; ces deux villages sont sous la dépendance du damel, et à six heures de marche du lieu de son départ. Le 12, il séjourna à Gandiolle pour disposer ses équipages et ses vivres.

Le 13, à la pointe du jour, il reçut ses instructions de Durand; et, après avoir marché pendant

(1) Deux volumes in-8°, 1809, t. II, p. 28; mais c'est encore un nouveau titre. L'ouvrage, qui n'est, en grande partie, qu'une traduction de celui de Leyden, parut, je crois, pour la première fois, en 1804 ou 1805.

sept heures, sur un terrain plat et garni de palmiers, il arriva à un village nommé Camessou, dépendant du royaume de Cayor. Le maître du village l'accueillit avec empressement, et lui fit donner du sanglé au lait.

Chaque village, dans cette partie de l'Afrique, a un chef connu sous la dénomination de maître. Dans certains pays, le nom n'est pas celui de maître; mais les prérogatives et les attributs du chef sont les mêmes. Cette charge est héréditaire, et primitivement concédée par le souverain à telle ou telle famille. Le maître reçoit un cens pour sa dépense et son entretien; il est chargé de faire exécuter les ordres du roi en ce qui concerne la police, les mœurs et la justice, sauf le recours au souverain dans le cas de condamnation à mort ou à l'esclavage. Cet établissement, à peu de chose près, est le même que la féodalité dans les premiers temps de sa création : le maître est le seigneur du village.

Après avoir pris le repas qu'on lui avait offert, et s'être un peu reposé, Rubault se mit en route à trois heures après midi, et s'arrêta, à sept heures du soir, dans un autre village nommé Béty, où il passa la nuit. Un de ses chameaux s'étant égaré, il ne put en partir qu'à deux heures après midi du lendemain, pour arriver à sept heures du soir au village de Mériné-Giob, où il coucha.

Les habitants de ce village célébraient la gammon, c'est-à-dire la fête qui revient tous les ans en l'honneur de la naissance de Mahomet, et qui dure trois jours. Le maître du village y admit le voyageur blanc, et

le traita avec beaucoup de distinction. A son exemple, chacun s'empressa de servir l'étranger : on lui présenta du couscous.

Lorsque Rubault voulut partir le lendemain 15, il fut obligé de recevoir la visite du maître du village et de tous les marabouts, qui se réunirent pour le saluer et lui souhaiter un bon voyage. Il se sépara d'eux à six heures du matin.

Le pays qu'il parcourut dans cette journée est couvert de petits hameaux, et il en traversa plusieurs. Parmi les arbres de la contrée, il remarqua un tamarinier blanc ou pain-de-singe, d'une grosseur si extraordinaire, qu'il s'arrêta pour le mesurer; il assure que cet arbre avait quatre-vingt-quatre pieds de circonférence.

Après s'être arrêté un instant à Guré, village gouverné par un prince de la famille royale, qui le combla d'honnêtetés, et auquel il donna, en reconnaissance, une bouteille d'eau-de-vie, il poussa jusqu'au village d'Hyam-d'Hyren, à quatre heures de marche de Mériné-Giob. Il y laissa tomber la grande chaleur de midi à trois heures. Le maître du village, dont il avait reçu la visite, lui avait donné à cet effet un logement à part, où il lui fit servir du couscous; et il ordonna qu'une femme demeurerait auprès de l'étranger pour l'éventer, suivant l'usage des habitants aisés de cette partie de l'Afrique.

Le même jour, à huit heures, il arriva à Hyam. C'est un village habité par des Maures de la tribu d'Armancour, qui occupent, sur la rive droite du Sénégal, le terrain appelé l'escale des Marabouts, où l'on fait

une traite de gomme assez considérable. Les Maures d'Hyam sont cultivateurs et pasteurs; ils ont des esclaves nègres qui font des lougans, c'est-à-dire qu'ils préparent les terres destinées à être ensemencées. Ils en retirent une très-grande quantité de mil et de coton; ils nourrissent des bœufs, des moutons et des chèvres, dont ils ont de nombreux troupeaux.

Le 16, Rubault traversa plusieurs petits villages où les nègres s'attroupèrent pour le voir et pour le fêter. Arrivé à celui de Mériné, après cinq heures de marche, il fut reçu aux acclamations des habitants, qui témoignaient le plus grand empressement à l'approcher. Le maître du village, nommé Margonne, et les principaux habitants, étant venus le saluer en corps, firent éloigner leurs gens qui le pressaient.

Dans le même instant, un prince nommé Yousoufat, gouverneur d'un village voisin, ayant entendu parler de l'arrivée d'un blanc, se présenta avec une suite nombreuse de cavalerie pour le saluer et lui offrir ses services; il le pressa de passer chez lui et de s'y reposer quelques jours. Pour ne pas se déranger de sa route, notre voyageur n'accepta pas ses offres; mais il ne put s'en défendre qu'en promettant à ce prince de le visiter à son retour; il satisfit ainsi le nègre, qui lui répondit qu'il comptait sur cet honneur et ce plaisir, et se retira fort content de la promesse, et surtout du présent de deux bouteilles d'eau-de-vie.

Le 17, lorsque Rubault voulut quitter le village de Mériné, le maître se présenta avec cérémonie, pour lui souhaiter le bonjour et un bon voyage. Il se

prosterna à ses pieds et lui baisa les mains; il refusa tous les présents qu'on lui offrit.

Rubault prit congé de Margonne vers les six heures du matin, et suivit la route du village de Beteldiaby, où il arriva avant midi. Matatardiob, qui en était le maître, s'était réuni aux chefs pour recevoir l'étranger : ils allèrent au-devant de lui; et, aussitôt qu'on l'aperçut, le peuple se mit à danser au son des instruments du pays.

Cette cérémonie de réception fut bientôt suivie d'une autre que causa l'arrivée d'un prince nommé Masset, seigneur de quelques villages circonvoisins.

Il était accompagné de ce même Yousoufat, qui était déjà venu la veille au village de Mériné : l'un et l'autre étaient suivis d'une vingtaine de cavaliers qui faisaient l'exercice, et tiraient alternativement des coups de fusil pour honorer le blanc dont ils célébraient l'arrivée. Les princes nègres le traitèrent de la manière la plus amicale. Avant de le quitter, Yousoufat ne manqua pas de lui rappeler la promesse qu'il lui avait faite de passer chez lui à son retour. Rubault répondit qu'il était Français, et que les Français ne manquaient jamais à leur parole.

Le village de Bételdiaby est, dans cette direction, le dernier de la domination du royaume de Cayor. Rubault en partit à trois heures après midi, marcha tout le reste du jour et une partie de la nuit, pour traverser une forêt qui borne cet état. Il y vit une grande quantité de tigres, de lions, de loups et d'autres animaux féroces qui l'approchaient de fort près pendant la nuit, et dont les hurlements étaient épou-

vantables. Cette forêt est composée de palmiers, de tamariniers, de gommiers et d'autres grands arbres dont il ne désigne pas l'espèce.

Le 18 janvier, après avoir marché une partie de la nuit, Rubault arriva à quatre heures du matin à Lequenkié (1), premier village du royaume des Yolofs, à douze heures de marche de Bétildiaby. Le maître, qui s'appelait Massy, vint, accompagné des principaux habitants, le recevoir et lui offrir sa case. En chemin il lui demanda quel sujet l'amenait sur les terres du roi son maître. Rubault répondit qu'il se rendait au royaume de Galam, et qu'il avait ordre de visiter en passant le roi d'Yolof, pour le saluer de la part de M. le comte de Repentigny, gouverneur du Sénégal, et de M. Durand, directeur-général de la compagnie. Cette réponse parut faire plaisir à Massy, qui fit encore plusieurs autres questions, et manifesta son étonnement sur le passage d'un blanc dans ces contrées, événement qui était encore sans exemple.

On arriva enfin à la case, où l'on servit à notre voyageur du sanglé pour déjeuner. Pendant le repas on lui fit les plus vives instances pour le retenir toute la journée. Massy lui demanda cette faveur comme une grace qui lui serait d'autant plus agréable, que tous les habitants pourraient le voir, s'en ressouvenir, et apprendre à leurs descendants qu'au temps où il gouvernait le village, un blanc y passa, et y fut logé dans sa case. Rubault la lui accorda, et il n'eut qu'à se louer de l'empressement que chacun mit à le fêter.

(1) Il y a Lequeukié dans Durand; mais c'est probablement une faute d'impression, car Labarthe écrit Le Quankié.

Parmi les différents sujets de la conversation, il en est un qui mérite d'être rapporté, parce qu'il peut donner une idée de l'opinion de ces peuples sur la puissance et l'autorité. Massy, qui était borgne, très-petit et d'une figure fort ordinaire, plaisanta Rubault sur sa taille et sa conformation qui n'étaient pas belles; il lui demanda si tous les blancs étaient aussi petits que lui, et s'ils étaient faits de même. Rubault lui répondit que non; alors le nègre parut surpris de ce qu'on l'avait choisi, au lieu d'un homme plus grand et mieux fait, pour remplir une mission aussi importante que celle dont il était chargé. Rubault lui demanda, à son tour, pourquoi le roi d'Yolof avait choisi, pour gouverner ce village, Massy, qui était si petit et qui n'avait qu'un œil, de préférence à beaucoup d'autres nègres qui l'entouraient, et qui étaient plus grands, mieux faits et avaient deux yeux. C'est parce qu'il m'estime davantage et qu'il a plus de confiance en moi; d'ailleurs cette charge vient de mes pères, répondit Massy. Il en est de même de M. Durand à mon égard, répliqua Rubault. Alors le nègre termina, en souriant, cette plaisanterie par ces mots: dégnélé Bagniau, qui signifient : vous avez raison, brave homme.

Le 19, à quatre heures du matin, Rubault quitta Massy, et, après avoir passé la chaleur du midi à Quibi, petit village situé à huit heures de marche de Lequenkié, et habité par quelques Maures qui ont des esclaves nègres pour travailler la terre et garder les troupeaux, il se remit en route pour le village de Guiaquiry, où il arriva à sept heures du soir en quatre

heures de marche. Le maître, appelé Fara, suivi de tous les chefs, accourut pour le voir; et, sans lui donner le temps de mettre pied à terre, il le conduisit dans sa case. Rubault y fut parfaitement traité, et y passa agréablement la nuit.

Le 20, comme il se séparait de ces bonnes gens à quatre heures du matin, il arriva un envoyé du roi d'Yolof, qui venait de la part de son maître pour complimenter l'étranger, lui servir d'escorte, et le conduire directement au village où le roi fait sa résidence.

Ce fut sous les auspices de cette espèce de connétable que Rubault arriva, à trois heures après midi, au village de Guiarna, où il fut bien traité; l'envoyé du roi le servait lui-même avec la plus grande attention; il y passa la nuit.

Le 21, à quatre heures du matin, on prit la route du village d'Hicarkor, où demeure le roi d'Yolof; on y arriva à dix heures (1).

A peine Rubault eut-il été conduit sur une grande place qui fait face aux cases du roi, que l'envoyé disparut, et qu'on vit venir le prince, suivi de toute sa cour, et ayant à sa gauche un grand nombre de cette espèce de farceurs que chez les nègres on nomme griottes ou guiriots.

Il y a des hommes et des femmes qui se livrent

(1) Les deux extraits du même voyage, insérés, l'un dans l'ouvrage de Labarthe, et l'autre dans celui de Cuny, font arriver Rubault à Hicarkor le 20 janvier. Le premier de ces auteurs l'y fait séjourner quatre jours au lieu de trois, ce qui ne laisse aucun vide dans son itinéraire; mais Cuny, disant positivement qu'il n'y resta que deux jours, est obligé d'allonger de deux autres jours le temps qu'il mit à traverser Gury, Caka et Mograis.

à cette profession, pour laquelle ils sont réputés infames, et privés de sépulture après leur mort. Leurs bouffonneries sont grossières et de la plus grande indécence. Chaque village a les siens : le droit qu'ils ont d'accabler d'injures ceux dont ils ont à se plaindre, fait qu'on les traite fort bien pendant leur vie, et qu'on leur accorde même une sorte de considération; mais on s'en venge après leur mort par les plus grands affronts. Leur corps est ordinairement attaché à une branche d'arbre. Au Sénégal cependant, où le peuple est plus civilisé et plus humain, ils sont enterrés comme les autres.

Ceux qui accompagnaient le roi d'Yolof chantaient ses louanges, ses bontés, et célébraient l'arrivée du blanc. L'un d'eux portait une natte sur laquelle le roi devait se placer au moment où il voudrait se reposer.

Le prince marchait toujours pour aller au-devant de Rubault; celui-ci fit quelques pas pour lui abréger le chemin. Lorsqu'ils furent vis-à-vis l'un de l'autre, le roi le reçut à bras ouverts, lui prit la main affectueusement, et la tint long-temps serrée dans la sienne.

Après les premiers compliments, le roi fit étendre la natte, se plaça dessus, et y fit asseoir l'étranger à sa droite; ensuite, après l'avoir considéré quelque temps sans rien dire, il lui demanda quel sujet conduisait un blanc comme lui dans ses états; ce qui n'était encore jamais arrivé.

Je vais au royaume de Galam, répondit Rubault. Je suis l'envoyé de M. Durand, directeur général de la compagnie; il m'a chargé spécialement de te voir, de te saluer de sa part, et surtout de te faire con-

naître l'extrême désir qu'il a de former quelque établissement dans ton pays. Cela suffit, reprit le roi, je suis charmé de te voir; et un instant après il donna l'ordre que Rubault fût conduit dans une case particulière, où il pût se reposer et se mettre à l'abri de la grande chaleur.

A midi, un prince de la famille royale se rendit en cérémonie à la case où l'on avait logé Rubault, et l'invita à dîner. Cette offre ayant été acceptée, il fut conduit dans la case du prince, qui le ramena à son logement aussitôt après le repas. A peine était-il rentré, qu'un envoyé du roi se présenta pour le prévenir que ce prince l'attendait, et le priait instamment de se rendre auprès de lui le plus tôt possible, tout étant disposé pour qu'ils pussent se voir et converser en liberté. Rubault suivit l'envoyé, et se fit accompagner par les deux maîtres de langue qui devaient lui servir d'interprètes. Il traversa d'abord trois cases, et ce ne fut que dans la quatrième qu'il trouva le prince nègre, qui se faisait laver les pieds par une jeune négresse. Elle cessa aussitôt que l'étranger parut; et le roi ayant fait entrer celui-ci dans une autre case, ils s'assirent tous deux sur la même natte. Ce fut dans ce moment que Rubault remit au prince sa lettre de créance, c'est-à-dire celle que lui écrivait Durand, directeur général de la compagnie du Sénégal; elle était traduite du français en arabe, et portait:

« Rubault, employé sous mes ordres, passera dans « tes états pour se rendre au royaume de Galam. Je « le charge spécialement de te voir, de te saluer de ma « part, de t'offrir mes services, et, sur toutes choses,

« de t'expliquer mes intentions sur la possibilité d'un « commerce réciproquement avantageux entre cette « île et ton pays. Ta réputation de valeur et d'équité « me fait désirer de te connaître; et dès que Rubault « m'aura rendu compte de son voyage, j'irai te visiter « avec autant de confiance que de plaisir. En attendant, je te recommande mon envoyé, afin qu'il arrive heureusement à sa destination. Je te souhaite le « plus grand bonheur, et prie le Père de l'Univers « de te tenir toujours sous sa puissante garde. »

Cette lettre fut lue par le marabout du village; le roi se la fit relire plusieurs fois: il parla beaucoup de Durand, et promit à notre voyageur de lui donner une escorte pour l'accompagner jusqu'à Galam. Après avoir ajouté plusieurs autres choses fort gracieuses, il finit par lui dire qu'il le regardait comme son enfant.

Il était déjà tard; on se sépara jusqu'au lendemain.

Le 22, à sept heures du matin, il entra chez Rubault deux princes qui vinrent le saluer, et lui souhaiter le bonjour de la part du roi. Une heure après ils sortirent avec lui et ses deux maîtres de langue pour aller faire une visite au prince. Il fut introduit dans une autre case que celle où il avait été reçu la veille; il y remarqua, au-dessus d'un canapé couvert de deux nattes, une corne de bœuf enveloppée de chiffons en forme de gris-gris, suspendue par quatre amarres formant un carré. On y distinguait plusieurs morceaux de papier écrits en arabe; il pense que ce sont les attributs de la royauté du pays, et que le canapé en est le trône.

Cependant ce fut dans une autre case, et assis sur une natte, que le roi reçut Rubault, qui se plaça à sa droite. Après qu'ils se furent salués réciproquement, le roi lui dit :

M. Durand, ton maître, me fait des propositions qui me sont très-agréables ; je voudrais bien le voir : j'ai entendu parler des Français ; je les aime, et je désirerais qu'ils vinssent s'établir dans mes états, comme ils sont à Galam ; je seconderai de mon mieux leurs entreprises. Vois ce qui te convient, et rends compte à M. Durand de mes bonnes intentions. Rubault l'assura de son exactitude sur ce point, et lui promit que Durand ne tarderait pas à le visiter.

Il sera bien reçu, dit le roi ; je ferai tout ce qu'il voudra.

Il pria ensuite Rubault d'accepter un bœuf, et de rester quelques jours avec lui, afin que tous ses sujets pussent dire et consigner dans leur histoire, que sous son règne ils avaient vu un blanc dans leur pays ; événement heureux qui n'était point encore arrivé.

Rubault promit de rester deux jours de plus ; et le roi fut extrêmement sensible à cette complaisance.

A quatre heures après midi, il se présenta dans l'avant-cour des cases qu'habitait Rubault, un prince à cheval, suivi de plusieurs autres cavaliers, qui se fit annoncer comme l'héritier présomptif de la couronne, et demanda à parler au blanc qui était arrivé. Introduit ainsi que ses cavaliers, il se présenta avec beaucoup de décence et de respect. Rubault le reçut à la porte de sa case, lui donna la main pour le con-

duire et le faire asseoir à côté de lui; mais il voulut rester à terre.

Ce prince paraissait avoir un grand sens; il écoutait, et parlait lentement. Il fit plusieurs questions sur la France, sur le roi qui la gouvernait, sur la mission particulière de Rubault et sur le directeur dont il exécutait les ordres. Toutes les réponses, qu'il écoutait avec attention pour les graver dans sa mémoire, l'ayant satisfait, il remercia Rubault, et finit par lui offrir, en le quittant, tout ce qui dépendait de lui. On lui donna en présent un couteau, un poignard, un miroir et une livre de galet. Ce présent, malgré son peu de valeur, parut lui être fort agréable.

Le 23, le roi reçut dès le matin la visite du voyageur. La conversation fut longue et fort intéressante. Il prévint Rubault que les gens qui devaient l'accompagner à Galam ne seraient prêts que dans deux jours; c'était un expédient honnête dont il se servit pour le retenir un jour de plus.

A dix heures du matin, les dames de la cour avec leurs suivantes se rendirent à la case de Rubault pour lui faire une visite et lui présenter leurs hommages. Elles s'approchèrent de très-près, et paraissaient l'examiner avec curiosité; elles parlaient ensemble, et se rendaient compte tout bas de l'impression qu'elles éprouvaient à la vue d'un blanc. Toutes paraissaient satisfaites de le voir, et le regardaient avec un air de complaisance. Il leur dit des choses aimables, et leur fit l'accueil le plus honnête. Dans le nombre, il y en avait quatre de mariées au roi; la reine portait la parole. Après avoir dit à Rubault qu'elles faisaient

toutes des vœux pour son bonheur, elles se retirèrent.

A quatre heures du soir, le roi, suivi de l'héritier de la couronne et de toute sa cour, rendit lui-même une visite à Rubault; il se plaça à son côté sur le même canapé, et toute sa suite se mit à terre.

Après les premiers compliments, il fit plusieurs questions sur le roi de France, sur sa puissance, sur l'étendue de ses états et sur l'origine des blancs. Il parla ensuite de la traite de la gomme, et des coutumes que l'on paie aux princes maures. Il observa que son pays était planté de gommiers, et qu'outre cet article on y trouverait encore de l'or, des dents d'éléphants et des esclaves, mais des esclaves malfaiteurs et sorciers. Ce sont les seuls que je fais vendre, dit le roi; tous les autres peuvent vivre en paix, ils sont sous ma sauve-garde.

Rubault répondit à tout avec la réserve imposée à un homme qui n'est chargé d'aucune négociation. Il se borna à disposer favorablement le prince, et à faciliter d'avance celles qu'on pourrait entamer dans la suite.

Toute la journée du 24 fut employée en visites, et à se donner mutuellement des témoignages d'amitié. Les gens de Rubault disposèrent tout pour le départ.

Le 25, à sept heures du matin, Rubault se rendit auprès du roi pour le saluer, et le remercier de toutes ses attentions. Le prince le combla encore d'honnêtetés, et le pria de faire savoir à Durand l'extrême envie qu'il avait de faire connaissance avec lui;

il ajouta qu'il lui écrirait lui-même, et qu'il enverrait sa lettre à l'île Saint-Louis, par trois de ses sujets, pour le remercier de la bonté qu'il avait eue de lui procurer le plaisir de voir un blanc dans ses états.

A deux heures après midi, toutes choses étant disposées pour le départ, Rubault prit congé du roi et de toute la cour; les adieux furent faits avec pompe et de la manière la plus affectueuse.

Le roi l'accompagna jusque sur la place, où ses chameaux l'attendaient. Il voulut le voir monter; il lui serra la main affectueusement, et lui dit: « Je prie « le Seigneur qu'il te conserve dans ton voyage. »

Le roi donna trois hommes à Rubault pour l'accompagner jusqu'à Galam; et celui-ci se mit en marche avec cette escorte. Les enfants du village s'étaient réunis pour chanter ses louanges; ils le suivirent pendant plus d'une lieue; pour s'en débarrasser, il leur jeta quelques poignées de verroterie, qu'ils s'amusèrent à ramasser, et disparurent.

Il arriva à sept heures au village de Gury, où il fut reçu, comme à l'ordinaire, par le maître, nommé Amacanne, et les principaux habitants. On lui fit du couscous au giraumont pour son souper.

Le 26, il partit à quatre heures du matin, et s'arrêta au village de Caka, à huit heures de marche de Gury, où il fut très-bien reçu par tous les habitants, qui se présentaient en foule pour le voir. Le maître du village, nommé Baca, le conduisit dans sa case, et le combla d'honnêtetés.

Il partit à trois heures après midi, et arriva à huit heures du soir au village de Mograis, où il passa la

nuit dans la case du maître du village, qui lui fit donner tout ce qui était en son pouvoir.

Le pays qu'il traversa, depuis le village d'Hicarkor, n'est qu'une vaste plaine plantée de gommiers, dont les nègres ne connaissent ni la vertu ni la valeur.

En la quittant, le 27, il fut prévenu que, de quatre jours de marche, il ne rencontrerait aucune habitation, mais qu'il traverserait une vaste forêt, épaisse et difficile, tous les arbres étant garnis d'épines et fort rapprochés. Il fit ses dispositions en conséquence, s'y arrêta à midi, et continua sa route pendant le reste du jour et deux heures de nuit. Alors il s'arrêta pour se reposer et attendre le retour du soleil. Il passa la nuit dans une enceinte éclairée d'un grand feu, et dans laquelle il s'était enfermé, lui, ses gens et ses chameaux. Il entendit et vit même quelques lions; mais ces animaux s'éloignaient au moindre bruit.

Il voyagea ainsi depuis le 28 jusqu'au 31 (1), s'arrêtant à midi et vers les dix heures du soir. Il assure que plus de la moitié de cette vaste forêt est plantée de gommiers.

Ce fut vers les cinq heures du soir qu'il sortit du royaume d'Yolof pour entrer dans celui de Barre.

Rubault avait marché cinq heures dans le bois, quand il arriva, à dix heures du soir, au village de Passe, dans le royaume de Barre ou Mandingue. Tous les habitants étaient endormis; l'arrivée de cette petite caravane jeta l'épouvante parmi eux; ils prirent

(1) Les deux extraits déjà cités portent qu'il mit cinq jours à traverser cette forêt.

les armes; cependant ils furent apaisés par les gens du roi d'Yolof, et se disposèrent à bien traiter les voyageurs.

Le maître du village, Yatinguyaboux, conduisit Rubault dans sa case, lui servit à souper, et lui fit présent d'un chevreau.

Le 1er février, Rubault partit du village de Passe à deux heures après midi. Il parcourut une vaste plaine bien cultivée, et plantée de beaux arbres; elle est habitée par des hommes laborieux et plus civilisés que les autres nègres; leurs maisons sont bien tenues, et la propreté y règne comme chez les blancs.

Le gouvernement de cet état, dont Rubault ne traversa qu'une très-petite portion, est une espèce de république sagement administrée par un conseil des anciens, présidé par un chef héréditaire chargé de maintenir la tranquillité publique, et de faire exécuter les lois. C'est dans cet état, nécessairement bien peuplé, que les nations voisines viennent prendre des leçons de sagesse et d'industrie, d'amour du travail, et d'agriculture.

Ces peuples sont rigides observateurs de la loi de Mahomet; ils savent tous, ou presque tous, lire et écrire; ils ont des écoles publiques où les marabouts, qui en sont les maîtres, instruisent les enfants; c'est de nuit, et quelques heures avant le jour, que ces enfants vont à l'école. Leurs leçons sont écrites sur de petites planches de bois blanc. Quand ils les savent lire, ils les apprennent par cœur, et, pour les retenir plus promptement, ils les répètent tout haut, crient

tous ensemble, et font un bruit épouvantable. Quand ils ont parcouru tout l'Alcoran, ils sont censés docteurs; ils s'instruisent alors à écrire la langue qu'ils ont appris à lire.

Ces hommes ne boivent ni vin, ni eau-de-vie; tous jeûnent exactement pendant le ramadan; ils ont un goût décidé pour l'agriculture. Ils sont fidèles, bons et humains; ils s'aiment et se secourent mutuellement; ils prennent des esclaves chez les autres peuples, jamais parmi eux; leurs citoyens, coupables de quelque crime, sont condamnés à l'esclavage et vendus; mais c'est la loi qui prononce la peine.

Ils sont moins rigoureux que Mahomet sur le chapitre des femmes; ils pensent que si le prophète a pu placer en paradis son chameau, son chat et bien d'autres animaux, ils peuvent aussi y faire entrer les femmes. Pour leur en donner l'espoir, ils les font circoncire d'une manière convenable à leur sexe; et, pour ne pas blesser leur pudeur naturelle, ce sont les femmes qui sont chargées de cette opération, qui se fait au même âge que celle des garçons. Ils font espérer la béatitude aux femmes, mais à condition qu'elles seront chastes, fidèles et obéissantes.

Dans cette plaine couverte d'arbres, Rubault distingua plusieurs gommiers, des tamariniers, des palmiers et des figuiers sauvages. Il vit un de ces derniers dont le volume l'étonna; il le fit mesurer, et il trouva qu'il avait au moins quarante pieds de circonférence. Son tronc, après s'être élevé à la hauteur de trente-cinq à quarante pieds, se partageait en plusieurs grosses branches, qui en produisaient une infinité

d'autres plus petites, couvertes et chargées de feuilles.

La vaste plaine que Rubault venait de quitter est en partie sous la domination du roi de Bambouc, petit état qu'il ne faut pas confondre avec celui qui porte le même nom, et où se trouvent les mines d'or. Rubault arriva, à sept heures du soir, au village de Malême, demeure ordinaire du roi. Ce prince le reçut avec bonté et des attentions recherchées, mais il ne lui rendit pas la première visite; il attendit le voyageur dans sa case, où celui-ci ne tarda pas à se rendre.

Après les premiers compliments, le roi lui fit plusieurs questions sur le pays des blancs, sur leur roi, et sur son voyage; il le fit conduire ensuite dans une case particulière qu'on avait préparée pour le recevoir; il lui fit donner du couscous, et des gens pour le servir. Une heure après, le roi se présenta chez son nouvel hôte. Ce prince était accompagné de toute sa cour; il avait une nombreuse suite. Entre autres choses gracieuses, il dit à Rubault : « Je suis le père et le protecteur des « voyageurs; j'aime à te voir dans mes états, tu peux « les traverser et les parcourir sans inquiétude; mais « je voudrais que cet événement heureux ne fût pas « perdu pour le bonheur de mon pays et celui des « blancs; je désire qu'ils viennent nous visiter souvent, « qu'il puisse s'établir entre eux et nous des communi- « cations fréquentes, amicales et utiles. Fais savoir « mes intentions à tes frères, et dis-leur que je les « recevrai toujours à bras ouverts; que je leur ferai « bâtir des cases pour les loger, et que je leur don- « nerai tout le terrain qu'ils voudront. »

Rubault le remercia beaucoup, et lui promit de

faire connaître aux Français les dispositions favorables dont il lui donnait l'assurance. Ils se séparèrent très-satisfaits l'un de l'autre.

Le 2, Rubault eut son audience de congé. Le roi répéta plusieurs fois l'invitation pressante qu'il faisait aux Français de venir s'établir dans ses états; et cette invitation fut suivie des témoignages de la plus grande amitié. Il lui donna un bœuf, et le conduisit lui-même sur la place où ce bœuf devait être mis à mort. Rubault fit présent au roi d'une pièce de guinée.

Notre voyageur partit à trois heures après midi. Il arriva à huit heures du soir au village de Cafeim: il y fut reçu à l'ordinaire par le maître du village, qui lui fit donner une case et du couscous.

Le 3, il se mit en route à cinq heures du matin, et arriva à midi au village de Combalot. Le maître, qui s'appelait Sanabaysa, et les principaux habitants vinrent au-devant de lui, et témoignèrent la plus grande surprise de voir un blanc parmi eux; ils le traitèrent d'ailleurs parfaitement bien.

Rubault remarque ici que le pays est bien cultivé, qu'on travaille la terre comme en Europe, et qu'on la prépare en forme de sillons; il dit qu'on y cultive particulièrement l'indigo, que tous les champs en sont semés, et que tous les habitants en font un commerce considérable, tant dans l'intérieur du pays que vers les côtes de la rivière de Gambie, où ils le transportent. Il eût été à désirer qu'il eût indiqué leur manière de le préparer, et qu'il en eût envoyé des échantillons.

Il sortit du village de Combalot à deux heures après midi, et se rendit à celui de Caldenne vers les sept

heures du soir (1). Il fut très-bien traité par Causia, maître du village, et reçut de tous les habitants des témoignages d'une bienveillance particulière. Le 4, il crut devoir séjourner à Caldenne, et, sur l'envie qu'il en témoigna, tous les habitants s'empressèrent de le retenir. Il n'avait plus de vivres, ni de marchandises pour en acheter. Causia, maître du village, à qui il en fit la confidence, lui dit qu'il avait encore du mil pour le faire subsister, qu'il fût sans inquiétude à ce sujet, qu'il ne manquerait de rien.

Il observa, pendant ce petit séjour, que tous les habitants sont teinturiers, et qu'ils font beaucoup d'indigo; que leurs terres d'ailleurs sont très-bien cultivées et produisent beaucoup; qu'elles sont couvertes, en certains endroits, de gommiers et d'arbres qui produisent l'encens, l'aloès et le mastic. Les nègres connaissent peu la nature et la valeur de ces productions; elles sont presque perdues pour eux; Rubault les considère comme une source inépuisable de richesses, et nous fait part de ses observations.

Les peuples de l'état de Bambouc sont mahométans, et rigides observateurs de leur religion. Leur gouvernement est héréditaire et absolu; il est dans les mains du roi, qui, par politique ou sagesse, n'use de son pouvoir que pour le plus grand bien de ses sujets.

Le 5 février, à quatre heures du matin, après deux heures de marche, Rubault entra dans le royaume d'Youly, ou Wouly; il arriva à midi au village de

(1) Labarthe ne compte que quatre heures de marche de Combalot à Caldenne.

Cambia; ce village est entouré d'une palissade en bois de dix pieds de hauteur (1).

A deux heures après midi, il quitta Dimbalama, maître du village, qui l'avait parfaitement reçu et lui avait fait donner à dîner.

Lorsqu'il eut marché deux heures, il lui fallut gravir des rochers escarpés et des montagnes d'une hauteur prodigieuse. Il arriva à sept heures au village de Lamcème, situé sur le sommet de l'une d'elles, et, comme le premier, entouré d'une palissade. Il eut le malheur de perdre dans cette marche deux de ses chameaux, qui, ayant bronché dans un passage étroit et difficile, furent en un instant abîmés au fond d'un précipice où l'œil pouvait à peine pénétrer. C'étaient précisément ceux qui portaient ses marchandises de traite. Cet événement devint la cause de tous les désagréments qu'il éprouva pendant le reste de son voyage, n'ayant plus rien à donner aux différents princes sur le territoire desquels il passait (2).

Les maîtres et tous les habitants étaient sortis pour voir un blanc; et ils mirent beaucoup d'empressement à le recevoir. Il se rendit à la case du maître, nommé Sandeliqua, qui lui fit beaucoup de compliments et plusieurs questions sur son pays; il le fit ensuite conduire dans une case particulière, où on lui servit à souper.

(1) Labarthe le fait arriver au bout de deux heures de marche à Cambia, et compte dix heures de marche de Cambia à Lamcème.

(2) Cuny, p. 34, t. II. Durand dit qu'il manquait de marchandises dès le village de Caldenne, p. 177, et ne fait pas mention de la perte des deux chameaux.

Le 6, au point du jour, tout étant disposé pour le départ, un envoyé du roi d'Youly se présenta, et dit que le prince, son maître, l'avait député auprès du blanc pour le complimenter, et lui représenter qu'il serait injurieux à la dignité de roi, à sa famille et au pays qu'il gouvernait, qu'un blanc y passât pour la première fois sans lui faire une visite à Medina, lieu de sa résidence.

Rubault répondit qu'il avait le plus grand désir de connaître le roi d'Youly, et de lui rendre ses devoirs, mais que les circonstances contrariaient ses intentions; qu'il était pressé de se rendre à Galam; que, d'ailleurs, n'ayant plus aucune espèce de marchandises, il n'oserait se présenter devant le roi, ne pouvant pas lui faire un présent digne de sa personne.

L'envoyé, qui paraissait attacher plus de prix au présent qu'à la visite, répondit nettement que c'était une défaite dont il ne pouvait se contenter, puisque les chameaux qu'il voyait étaient chargés de marchandises. Vainement on l'assura qu'il se trompait, il voulut s'en convaincre par lui-même; il fallut décharger les chameaux, et lui permettre d'en faire la visite. L'envoyé convint alors qu'on avait fait de faux rapports au roi son maître, et ajouta qu'il allait lui rendre compte de la vérité. Cependant il laissa partir le voyageur après en avoir reçu un couteau flamand.

Cette discussion avait pris un temps considérable, et ce ne fut qu'à dix heures que Rubault put continuer son voyage. Il marcha alors, sans s'arrêter,

jusqu'à neuf heures du soir, et arriva enfin à Kolor (1), village considérable, et fortifié comme les précédents.

Le 7, au moment où il faisait charger ses chameaux pour partir, le maître du village, nommé Faremba, qui l'avait reçu de son mieux et lui avait fait donner à manger, lui envoya dire qu'il ne partirait pas s'il ne lui donnait une pièce de guinée. Rubault, n'en ayant plus, lui fit offrir cinq pierres à fusil, cinq balles, et six feuilles de papier qui lui restaient. Le maître les refusa d'abord comme une offre insuffisante pour un homme de sa qualité, et persista à demander la pièce de guinée. Sur la réponse itérativement négative, il se détermina enfin à accepter ce qu'on lui présentait. Cette négociation avait tellement traîné en longueur, que Rubault fut contraint de passer la nuit dans ce village.

Ces peuples sont superstitieux comme tous les autres Africains ; et, quoique le plus grand nombre soit païen, ils n'en croient pas moins en la vertu des gris-gris ou amulettes des mahométans : c'est qu'ils considèrent l'art d'écrire comme une espèce de magie, et qu'ils placent leur confiance plutôt dans le talent du magicien que dans les sentences du prophète.

Parmi les arbres qui furent remarqués de notre voyageur, il distingua des gommiers et des calebassiers. Les nègres estiment d'autant plus ces derniers, qu'ils leur fournissent toute leur vaisselle.

Le 8 février, après avoir marché deux heures, Rubault entra dans le royaume de Mériné ; il était

(1) Suivant Cuny et Labarthe, il n'arriva à Kolor que le 7.

parti à cinq heures du matin, et à midi il arriva au village de Gambie, qui en dépend.

A quatre heures du soir, il se sépara d'Abibé, maître de ce village, dont il eut beaucoup à se louer, et qui lui fit donner à manger. Il fut prévenu qu'il avait deux jours de route à faire dans le désert de Simbani, où il ne trouverait aucune habitation. Il passa la nuit dans le bois.

Les habitants de Gambie lui firent part d'un usage assez singulier qui s'observe chez eux et dans tout le royaume de Mériné. Lorsqu'un mari est en course, son voisin prend possession de sa femme; elle est obligée de lui faire à manger, de se conformer à ses volontés, et d'en prendre le plus grand soin. Cet usage s'observe réciproquement, et les nègres ne manquent jamais de s'y conformer; comme il est général, il ne fait tort à personne, et personne ne s'en plaint.

Le 9, à cinq heures du matin, Rubault quitta le poste qu'il avait occupé dans le désert pendant la nuit; il s'arrêta à midi dans une position semblable; il continua ensuite sa route jusqu'à dix heures du soir, et passa le reste de la nuit dans la forêt.

Cette forêt étonna notre voyageur; il parle avec enthousiasme de la hauteur et de la beauté des arbres dont elle est plantée : il distingua toutes les espèces de gommiers; mais il ne désigne pas les autres genres, que sans doute il ne reconnut pas.

Rubault ne se plaint pas d'avoir manqué d'eau; mais, toutes ses provisions étant épuisées, il éprouva la faim, et fut réduit à manger d'un fruit qu'on ap-

pelle yonne, et qu'il compare à la patate, avec cette différence qu'il est moins ferme; il dit que c'est la pâture ordinaire et favorite des sangliers.

Il rencontra un grand nombre de ces animaux, ainsi que des loups, des singes, des panthères et des lions; mais il n'en reçut aucun mal, quoiqu'ils s'approchassent assez près; il vit même une lionne et ses petits venir à lui, tandis que le lion se tenait à deux portées de fusil. Outre ces animaux, qui sont très-communs en Afrique, le pays de Mériné en nourrit plusieurs autres qui lui sont particuliers, qu'on trouve seulement sur son sol et dans quelques états qui l'environnent.

Le royaume de Mériné n'est pas très-étendu. Rubault le traversa dans sa partie la plus étroite; ses habitants sont Mandingues. Laborieux, cultivateurs et commerçants, ils aiment les voyages; ils en font fréquemment dans l'intérieur, et vers la rivière de Gambie; ils cultivent le coton, l'indigo, le tabac, et ils récoltent assez de grains pour la consommation des habitants.

La population de cet état est composée de mahométans et d'idolâtres; ceux-ci, en plus grand nombre, ont le gouvernement et l'administration entre leurs mains; l'un et l'autre sont les mêmes que dans le royaume d'Youly ou Wouly. Tous ces peuples, mahométans et idolâtres, vivent en paix; ils adorent Dieu à leur manière, et les opinions religieuses n'ont jamais troublé leur repos.

Le 10 février, Rubault partit de grand matin, et quitta à dix heures la forêt dans laquelle il marchait

depuis deux jours. Il arriva à midi au village de Talliko, frontière, et dans la dépendance du royaume de Bondou. Le maître bienveillant du village, qui s'appelait Bonboux, lui fit très-bon accueil; on lui servit à dîner du riz et du lait.

La majeure partie des habitants de ce village sont Foulahs; ils professent la religion mahométane; ils sont marchands, et s'enrichissent presque tous en fournissant des provisions aux caravanes qui passent chez eux, ou par la vente du morfil que leur procure la chasse des éléphants, à laquelle ils sont exercés dès l'enfance.

Bonboux était chargé de percevoir, au nom de son maître, les droits et les douanes sur les caravanes; elles sont taxées suivant le nombre d'ânes chargés qu'elles conduisent. Notre voyageur ne remarqua sur la route que des montagnes très-hautes, des précipices effrayants, et des arbres de la plus grande beauté; il ne vit point de sources, et rien qui indiquât que ce pays fût arrosé.

Une singularité qui le frappa fut la coiffure des femmes de Talliko; elle est composée de leurs cheveux formant ce qu'on appelait autrefois en France une grecque, qui s'élève en éventail à plus d'un pied de haut.

En quittant ce village à trois heures après midi, il arriva à huit heures à celui de Ganado ou Ganada, dont le maître, nommé Amadi, lui fit servir du couscous aux pistaches.

Le 11, Rubault se mit en route à cinq heures du matin, et s'arrêta à midi au village de Coudi, qui

est traversé par une rivière de cent pieds de large, ou environ; elle s'appelle Mérigot, du nom du village où elle prend sa source; elle tourne en demi-cercle vers le midi, et va se perdre dans le Sénégal. Ce fut avec regret que Rubault quitta ce village, qui lui parut agréable et dans une position heureuse. Le maître, nommé Boeydot, voulait le retenir; il avait été au-devant de lui à son arrivée, et l'avait traité avec beaucoup de distinction.

Rubault partit de ce village à trois heures après midi pour se rendre à Paraolsegua, où il arriva à sept heures du soir (1), et où il reçut du maître Saniaroux tous les vivres dont il avait besoin.

Le 12, après avoir marché depuis quatre heures du matin jusqu'à midi, dans un vallon fort agréablement resserré entre deux montagnes et couvert de plusieurs villages; après s'être arrêté jusqu'à trois heures au village de Coussan, dont le maître, nommé Amadi, lui fit donner du couscous et du lait, il se mit en route pour le village de Boguel.

Il y arriva à six heures du soir : on lui donna, par les ordres d'Abelabdoulaidien, qui en était le maître, du couscous aux pistaches et une case particulière. Ce nègre était le grand marabout des environs et le vice-Mahomet des Africains; il est cependant remarquable que la marque distinctive de son état et de sa puissance était une grande croix placée sur le sommet de sa maison.

En le quittant, le 13, à cinq heures du matin,

(1) Suivant Labarthe, il y serait arrivé à six heures.

Rubault arriva à dix heures au village de Coursan, demeure ordinaire du roi du pays, qui se nomme Almamy.

Le roi était en campagne; ce fut son premier ministre qui reçut l'étranger; il l'engagea à se reposer toute la journée, et lui promit de lui donner un homme le lendemain pour le conduire auprès du roi. Il mit tant d'instances dans cette demande, que Rubault, qui se défendit d'abord d'y répondre, finit par consentir à ce qu'on désirait de lui.

Le 14, il se disposait à partir lorsque le même ministre, conduisant la reine, la présenta pour qu'elle priât elle-même Rubault de différer jusqu'au retour d'un exprès qu'elle avait envoyé elle-même au roi, pour lui annoncer l'arrivée d'un blanc. Cet exprès fut de retour à dix heures, et apporta la nouvelle que le roi allait paraître.

On fit aussitôt tuer un bœuf, et peu de temps après on annonça le roi, qui descendit dans son palais; il envoya complimenter Rubault, et celui-ci l'envoya de même visiter par un de ses maîtres de langue.

A deux heures après midi, le roi fit appeler Rubault, et, quand on eût fait de part et d'autre les compliments accoutumés, il lui demanda pourquoi il passait dans son royaume, où il allait, qui l'envoyait. Il lui fit plusieurs autres questions sur le pays des blancs, sur leur roi et sa puissance. Notre voyageur répondit à toutes ses demandes. Le roi parut satisfait, et il ajouta : M. Durand, qui t'envoie, t'aura sans doute chargé de quelque présent pour moi? C'était son intention, répliqua Rubault; mais j'ai

épuisé toutes les marchandises qu'il m'avait données pour parvenir jusqu'ici, et il ne me reste plus rien dans cette circonstance; ce qui me cause une peine extrême. Fais-moi connaître ce que tu désires, et je te l'enverrai de Galam dès que j'y serai arrivé.

Le roi parut surpris; cependant, sans humeur, et d'un ton plutôt amical que menaçant, il continua de parler ainsi :

La compagnie des Indes avait autrefois un comptoir à Galam, et mon père en recevait de riches présents; je pensais qu'il en serait de même sous mon règne, et je devais m'y attendre. Vain espoir! je n'ai rien reçu. Mais que ne devais-je pas espérer d'un blanc voyageur? Cependant, ce qui n'était jamais arrivé, j'ai quitté mon camp pour le voir, et je ne reçois pas le présent sur lequel je comptais; c'est en vain que tu voudrais partir sans me satisfaire, je n'y consentirai jamais.

Après ce compliment, dont Rubault ne fut pas effrayé, et qui pourtant n'était pas équivoque, le roi, sous prétexte de lui donner une marque d'attention, le fit conduire, bien escorté, dans la case qui lui était destinée.

Le 15, le roi devint plus traitable. A sept heures du matin, il fit appeler Rubault pour lui souhaiter le bonjour et s'informer des nouvelles de sa santé. Sois sans inquiétude, lui dit-il, il ne t'arrivera rien de fâcheux dans mes états. Mais il insista sur le présent qu'il demandait, comme étant une coutume ancienne qu'il ne voulait pas laisser perdre.

Je reconnais tes droits, et je sais que tu as raison,

lui dit Rubault; mais je ne puis te satisfaire et m'acquitter qu'en te faisant passer de Galam ce que tu réclames à juste titre.

Cette proposition fut acceptée. On disputa quelque temps sur la valeur et la nature du présent; il fut réglé à deux pièces de guinée, un fusil fin à un coup, quatre livres de poudre, cent pierres à fusil, cent balles, et une paire de pistolets à deux coups.

Rubault promit d'envoyer tous ces articles dès qu'il serait arrivé à sa destination. Je compte sur ta promesse, lui dit le roi, parce que je sais que tu es Français, et que les Français tiennent leur parole.

Cependant, pour plus de sûreté, et sous prétexte de lui servir d'escorte, le roi fit accompagner Rubault par trois hommes qui le suivirent jusqu'à Galam. Ils reçurent bien exactement et portèrent à leur maître le présent convenu, et de plus considérables encore, en raison des procédés ultérieurs du roi envers Rubault. Il n'oublia pas de récompenser généreusement les trois hommes, et il les chargea de magnifiques présents pour la reine et les femmes du roi.

La séparation se fit à quatre heures après midi; elle fut précédée des adieux les plus tendres, de beaucoup de compliments et de protestations d'une amitié constante.

La demeure du prince à Coursan est composée de plusieurs maisons entourées d'une très-haute muraille de terre. L'aspect de cette enceinte retrace l'idée d'une citadelle. L'intérieur est divisé en plusieurs cours. On trouve un corps-de-garde à l'entrée principale, et toutes les cases sont gardées par des sentinelles avec

un sabre ou un fusil sur l'épaule. On parvient à celle du roi par un chemin tortueux, et l'on n'y pénètre que sous escorte.

C'est dans ces cases que le roi donnait audience à Rubault ; il était toujours placé sur la natte du prince, et assis à sa droite ; les nègres conducteurs ôtaient leurs sandales en entrant, et se tenaient debout dans l'éloignement.

Rubault avait déjà reçu la visite de la reine. Les autres femmes voulurent aussi le voir ; il fut conduit dans la cour qu'elles habitent ; elles sortirent, l'entourèrent précipitamment, rirent aux éclats, et poussèrent des cris d'étonnement : les unes voulurent toucher ses yeux, d'autres ses mains et son nez ; toutes témoignèrent beaucoup de surprise et de curiosité. On lui fit plusieurs questions sur son origine et la couleur de sa peau, sur les femmes blanches, sur leurs dispositions à l'amour, sur leurs maris, sur leur conduite envers elles. Rubault répondit à ces interrogatrices, et s'empressa de les satisfaire ; il vanta beaucoup leur beauté, et n'oublia rien de ce qui put les flatter : il assure que dans le nombre il y en avait de très-jolies et d'une belle tournure. La plupart étaient jeunes : comme elles s'agitaient sans cesse, il ne put pas les compter, et s'assurer positivement du nombre ; mais il croit qu'il y en avait au moins cinquante.

Rubault leur fit ses adieux, et sortit de cette audience avec un violent mal de tête que le grand air et le recueillement dissipèrent.

Le village de Coursan est entouré de palissades ; il peut contenir mille à douze cents habitants.

Rubault continua sa route, et arriva à huit heures du soir au village de Gouguiourou. Le maître, Masséné-Guiavé, lui fit les plus grandes honnêtetés, et lui servit un souper dont la somptuosité et l'apprêt l'étonnèrent. Il était composé de deux poulardes au riz et d'une sauce piquante aux ognons.

Ce village est entouré de champs et de jardins bien cultivés; on y trouve presque tous les légumes d'Europe. Ils y furent portés sans doute par les Français établis sur la rivière de Félémé et à Galam. Les habitants en ont conservé l'espèce, et les cultivent avec succès.

Le 16, à cinq heures du matin, s'étant remis en route après avoir abandonné un de ses chameaux hors d'état de continuer son service, Rubault parcourut une vaste plaine, riante, fertile, bien cultivée, plantée de beaux arbres et arrosée par la rivière de Félémé, qui va se perdre dans le Sénégal. Elle est bordée de plusieurs villages, dont les habitants sont cultivateurs, pasteurs et pêcheurs.

Il arriva à midi au village de Kainoura, placé sur la rive gauche de cette rivière. Le maître bienveillant, nommé Salubagorel, le reçut avec les témoignages de la plus grande bonté, et lui fit donner abondamment tous les vivres qu'il désirait; on lui servit surtout de très-bons poissons. On lui dit que, du temps de la compagnie des Indes, les bâtiments français remontaient la rivière jusque sous les murs du village; qu'ils y traitaient des esclaves, de l'or, du morfil, et surtout du mil, que le village et les environs leur fournissaient en grande quantité. Les habitants recevaient en

échange des marchandises d'Europe, dont ils avaient le plus grand regret d'être privés. Ils lui témoignèrent le désir le plus vif de voir renaître cette correspondance.

C'est à ce point que Rubault traversa la rivière de Félémé (1); il la passa sur son chameau. Elle est large et peu profonde; ses eaux sont limpides; on voit partout le fond, et son cours, sans être dangereux, est passablement rapide. Dans sa course, Rubault rencontra Almamy, roi de Bondou, qu'il avait quitté la veille au village de Coursan. Ce prince était de retour dans son camp et sous la tente; il faisait ses préparatifs pour porter la guerre dans le royaume de Bambouk, dont le souverain avait fait tuer le père d'Almamy, et planter sa tête au bout d'une perche vis-à-vis de sa demeure. Les sujets d'Almamy célèbrent tous les huit jours ce triste événement par une fête funèbre. Rubault descendit pour saluer le roi, et resta longtemps avec lui.

Ce prince avait à sa suite un petit sérail composé d'une douzaine de femmes, du nombre de celles que notre voyageur avait déjà visitées à Coursan; il les vit, et les salua de nouveau dans le camp; elles lui firent bon accueil, parurent charmées de le revoir, et chantèrent ses louanges; Rubault y répondit en chevalier français, et tout ce qu'il leur dit d'agréable sur leurs charmes et leur beauté ne leur fut pas indifférent.

Le roi voulut le promener dans les rangs de son

(1) D'Anville et d'autres voyageurs écrivent Falémé.

armée, et la lui faire connaître. Il le prit par la main, et le conduisit lui-même au milieu de ses soldats. Il était précédé du général-commandant et d'un grand nombre d'officiers.

Le roi avait sa musique, chaque corps avait la sienne; et les musiciens ne cessèrent pas de jouer les airs chéris des nègres, tout le temps que Rubault fut présent.

L'armée pouvait être composée de dix à douze mille hommes, tous vêtus de même. Les officiers étaient distingués par des pagnes bleues et quelques plumes d'autruche au turban; le général en avait trois : le roi portait un gros et lourd panache; tous étaient armés de poignards, de fusils ou de sabres, de flèches ou de sagaies. La cavalerie était peu nombreuse; elle n'excédait pas mille hommes, qui paraissaient d'ailleurs bien montés : leurs armes étaient des sabres, des poignards et des sagaies. Cette armée était campée en plein air. Le roi seul avait une douzaine de tentes pour lui, sa suite et les principaux officiers de l'armée. Rubault en fit l'inspection, et ne s'aperçut pas du moindre désordre; partout on l'examinait avec curiosité : en partant, on le salua en tirant en l'air quelques coups de fusil.

Le roi commanda plusieurs mouvements à son armée, pour donner à Rubault le plaisir de la voir manœuvrer, et l'idée d'une bataille africaine. Ils furent faits dans la plus grande confusion, et suivis de cris épouvantables. Rubault en fut effrayé : il devait en résulter de grands malheurs; cependant il n'arriva rien de fâcheux.

Il fut ramené sous la tente du roi dans le même ordre qu'il en était sorti. Là, le roi lui dit : « Mes femmes m'ont fait prévenir que tu avais distingué, en les visitant, une jeune esclave dans le nombre de celles qui les servent; elles désirent que je t'en fasse présent : la voici, je te la donne; qu'elle serve à cimenter l'union qui doit s'établir entre nous, pendant ta résidence à Galam, et l'alliance que je fais aujourd'hui avec les Français. » Rubault le remercia, prit la jeune esclave, la nomma Félémé, et partit.

Il était deux heures après midi lorsqu'il reprit sa route; deux heures après, il rencontra Moussagero, frère d'Almamy, et chef, sans être roi, du canton qui est séparé du royaume de son frère par la rivière de Félémé.

Ce prince parle français et s'explique assez bien. Il fit beaucoup d'honnêtetés à Rubault, et l'engagea à s'arrêter chez lui, quoiqu'il ne pût l'y recevoir lui-même. Il le fit accompagner d'un guide jusqu'au village de Ganada, sa demeure ordinaire, et donna l'ordre qu'on tuât un bœuf aussitôt son arrivée; ce qui fut exécuté.

Je suis désolé, ajouta-t-il, de ne pouvoir t'accompagner; mais nous sommes en guerre et sous les armes; je ne puis ni ne dois quitter mon poste. Après l'expédition, j'irai te visiter : nous nous verrons souvent, et j'ai l'espoir que nous vivrons en bons amis. J'aime les Français; je les porte dans mon cœur : ils ont pris soin de mon enfance. J'ai été élevé à Galam, et c'est là qu'ils m'ont appris à parler comme eux. Depuis qu'ils ont abandonné ce fort, et cet abandon m'a

coûté des larmes, je vais tous les ans à Galam lorsqu'ils s'y rendent. C'est en parlant avec eux, et en les servant de tout mon pouvoir, que je m'acquitte de ce que je leur dois, et que je conserve l'usage de leur langue. Adieu; je vais venger un cruel outrage, la mort de mon père : je suis sûr de vaincre.

Le 17, Rubault partit à quatre heures du matin, et arriva à une heure après midi au village de Golombo (1). Soliman-Sombout, maître de ce village, lui fit servir à dîner, et lui dit, entre autres choses gracieuses, qu'il allait être son camarade et son ami, puisqu'il devait résider à Galam. Tous les habitants se réunirent pour chanter les louanges et l'heureuse arrivée du voyageur.

Celui-ci partit à deux heures après midi, et marcha six heures (2) de suite. Il passa le Sénégal dans une pirogue du pays, et arriva, dispos et bien portant, au village de Tombaboukané, dans le royaume de Galam. C'est dans ce village qu'est placé le fort Saint-Joseph, bâti par les Français. Le prince Sirman-Sombout en est gouverneur. Tous les habitants, agréablement surpris, accoururent pour complimenter Rubault et lui témoigner leur joie; elle fut générale et vivement sentie : la fête qui eut lieu à cette occasion dura plusieurs jours. L'installation de Rubault dans l'ancien comptoir français, et son voyage par terre, furent consignés comme des époques heureuses dans les fastes du pays.

(1) Labarthe écrit Gouloubo.

(2) Labarthe dit quatre heures.

## CHAPITRE XVII.

Voyage de Lamiral à Galam, en 1786.—Voyage de Picard.

Lamiral fut aussi chargé, en 1786, par ses commettants, de faire le voyage de Galam, pour examiner les moyens d'y établir le commerce sur des bases solides, et s'assurer en même temps des ressources que pouvaient offrir les mines d'or du Bambouk, qui sont à environ quarante lieues des ruines du fort de Saint-Joseph à Galam (1).

Le temps de ce voyage est la saison des pluies, parce qu'alors il y a assez d'eau dans le Sénégal pour le remonter jusqu'à Galam, avec des bâtiments à fond plat, de cent cinquante tonneaux, et à cinquante lieues plus loin, avec des barques de vingt à trente tonneaux. Dans les autres saisons, la rivière est presque à sec dans le pays de Fouta, et son lit est semé de bancs de sable et de rochers très-dangereux. Les pluies commencent vers la fin de juin; elles ne sont pas continuelles, mais très-fréquentes; elles viennent par orages, et sont précédées par des coups de vent terribles; le tonnerre gronde de manière à intimider l'homme le plus hardi, et le ciel présente l'aspect le plus effroyable. Des nuages sombres et épais couvrent tout l'horizon; un mélange de cou-

(1) Lamiral, *l'Affrique et le peuple affriquain*, note XIII, p. 272.

leurs rougeâtres, produit par les rayons du soleil qui s'échappent dans les intervalles que les nuées laissent entre elles, le colore d'une teinte sinistre, et de nombreux éclairs viennent à chaque instant découvrir cette scène d'horreur. Ces violentes bourrasques sont heureusement de courte durée; bientôt les cieux reprennent leur sérénité, et le soleil brille avec plus d'éclat qu'auparavant; l'air est plus pur, et l'on respire avec plus de facilité.

Avant les pluies, il n'est pas possible de fixer les yeux sur le sable; on croit voir la terre prête à s'enflammer; des bouffées de chaleur vous suffoquent; on se croit en face d'un brasier ardent. Tel est le climat dans lequel on voyage pendant soixante jours que l'on met pour faire environ trois cents lieues, de l'île Saint-Louis jusqu'à Galam; sans autre abri, pour se mettre à couvert de son influence mortelle, que la chambre étroite d'un petit bateau. Quelquefois les nuits sont un peu plus fraîches; alors on renaît à la vie, et l'on prend un peu de nourriture.

Les eaux s'accroissent promptement; les terres ne tardent pas à être submergées, et bientôt les substances végétales et animales, répandues sur le sol, fermentent et se putréfient. L'eau qu'on est obligé de boire dans une contrée où il n'y a pas de source, en est infectée; et l'air, chargé d'exhalaisons pestilentielles, devient mortel aux blancs qui ne sont pas acclimatés au Sénégal, et souvent même à ceux qui y vivent depuis long-temps.

La flottille est ordinairement composée de vingt à trente bateaux ou chaloupes pontées, appartenant

aux négociants ou aux naturels. Ce sont des nègres ou des mulâtres qui commandent ces bâtiments; les pilotes et les matelots sont aussi des nègres. Tous sont armés de fusils, de pistolets et de sabres, et au nombre de trois à quatre cents.

Il est rare que l'on puisse aller à la voile, parcequ'aux orages succède le calme le plus profond, et que la rivière, dont le lit est semé de bancs dangereux, charrie des arbres monstrueux qu'elle arrache du rivage, et qui exposent continuellement les bâtiments à être crevés. Il se passe rarement un voyage sans quelque accident de cette espèce.

Il est vrai que les nègres chargent leurs navires sans mesure, et qu'ils les remplissent jusqu'à ce que le pont soit à fleur d'eau, de sorte qu'au moindre choc, ou au moindre effort du vent, ils sont exposés à chavirer; ils sont d'ailleurs si mal armés et si mal réparés, qu'ils coulent bas. Des exemples fréquents de ces malheurs ne les ont pas encore corrigés.

Les matelots blancs ne font jamais ce voyage; ils ne pourraient pas résister aux fatigues que supportent les noirs : ils font là le même travail que les chevaux qui traînent des trains de sel dans nos rivières. Lorsque le vaisseau ne peut pas aller à la voile, ils sautent à terre et le traînent à la cordelle. Ils marchent à pas lents le long du rivage; ils réunissent leurs efforts en chantant et en marquant du pied la mesure; ils passent à travers des buissons d'épines, ils foulent aux pieds des ronces; rien ne les arrête et n'interrompt leurs chansons. Le lit tortueux du fleuve les oblige souvent de changer de bord: la

moitié reste pour diriger le vaisseau; les autres se jettent à la nage en portant la corde entre leurs dents, et vont, de l'autre côté de la rivière, continuer leur chemin.

Quelquefois les arbres se trouvent en si grande quantité sur le bord du fleuve, qu'on ne peut aller ni à la voile, ni à la cordelle; alors on va à la touée, c'est-à-dire qu'une chaloupe va porter une ancre à deux cents toises du vaisseau, et rapporte à bord le bout du cordage auquel elle est attachée; les nègres le saisissent et le tirent en cadence, toujours en frappant du pied et en chantant. A mesure que celui qui est à la tête de la file est parvenu à l'arrière du vaisseau, il quitte sa place, et revient prendre la queue en faisant des gambades. Le tambour les accompagne et les anime; ils varient leurs airs d'une infinité de manières, et chaque manœuvre en a un particulier.

On fait ainsi trois ou quatre lieues par jour, et quelquefois pas une entière, parce que s'il arrive le plus petit accident à un bâtiment, toute la flotte s'arrête.

Quand on ne va pas à la voile, on s'arrête pour dîner; on choisit un endroit commode près d'un bois; on attache le vaisseau à un arbre si près de la terre, que l'on n'a pas besoin de planche pour y descendre. Les nègres portent leur manger à l'ombre, et s'y livrent au repos et au sommeil. On chemine rarement la nuit, de peur d'échouer ou de rencontrer quelques troncs d'arbres.

Par l'effet des sinuosités et des détours multipliés de la rivière, dans des plaines parfaitement unies,

les vaisseaux semblent souvent marcher en sens contraire, quoiqu'ils suivent tous la même route. Quelquefois, après avoir circulé pendant un ou deux jours, et fait un chemin immense, on ne se trouve séparé de l'endroit d'où l'on est parti que par une langue de terre de quelques toises, qui joint au continent la presqu'île que l'on a tournée.

Tous ces paysages offrent les sites les plus variés et les plus pittoresques. Tout y est nouveau pour un Européen; mais malheureusement ses facultés physiques et morales sont tellement altérées que l'on ne rapporte qu'un faible souvenir de tout ce qu'on a vu.

Où les forêts sont épaisses, on voit des lions et des panthères: quelquefois ils suivent les voyageurs, et un lion accompagna trois jours de suite la flotte sur laquelle était Lamiral. Pendant la nuit, une panthère sauta à bord d'un bâtiment et enleva un mouton, sans faire de mal aux blancs qui étaient endormis. On entendait souvent leurs lugubres rugissements.

Les endroits de la rivière qui sont peu profonds, sont peuplés d'une grande quantité d'hippopotames, de caymans et de crocodiles, et la surface de l'eau en est couverte. Les nègres prétendent que le crocodile est infiniment plus dangereux que le cayman. Lorsque quelque bâtiment échoue dans ces parages, la présence de ces animaux n'intimide pas les nègres; ils plongent courageusement dans l'eau pour pousser le vaisseau avec leur dos, jusqu'à ce qu'il soit remis à flot. Plusieurs nègres ont pourtant été victimes de leur hardiesse, et y ont laissé quelque mem-

bre; car le crocodile ne lâche jamais prise quand il a saisi une proie; il faut le tuer ou couper le membre qu'il tient. Lamiral ajoute qu'ils en prenaient souvent dans leurs filets, de petits et de moyens, qui avaient cinq à six pieds (1).

Quoique le pays soit en général très-plat, quelquefois les bords du fleuve, se resserrant, s'élèvent en ligne perpendiculaire à la hauteur de six à huit toises; il semble alors couler entre deux murailles. Sur ses côtes, des arbres antiques élèvent leurs têtes majestueuses, unissent leurs branches de l'une à l'autre rive, et forment un berceau de verdure impénétrable aux rayons du soleil. En sortant de dessous ces voûtes fleuries, un nouveau spectacle frappe les yeux. Le fleuve, libre des entraves qui l'enchaînaient, répand et promène ses eaux tranquilles sur d'immenses prairies; les plaines sont couvertes de gazelles qui bondissent en broutant les tiges des plantes aromatiques, ce qui donne à leur chair un goût délicieux; et les éléphants se montrent de loin en loin rassemblés en grandes troupes. Une immense quantité de singes de différentes espèces s'élancent de branches en branches et se mêlent aux perroquets, et autres oiseaux qui embellissent ce tableau. Lamiral remarqua que les singes font plus de dégât à eux seuls que tous les autres animaux ensemble (2).

Aux environs de Podor, Lamiral fut témoin d'un spectacle très-curieux : un gros sanglier était sur la

(1) Lamiral, p. 282.
(2) Ibid., p. 284.

lisière d'un bois près du rivage; il fut aperçu d'un lion et d'une lionne qui étaient à peu de distance de là. La lionne accourut, s'élança avec fureur sur le sanglier, et le saisit à la gorge. Le lion s'avanca lentement, et s'arrêta à dix pas des combattants; là, il s'assit sur son derrière, et demeura tranquille spectateur du combat. Le sanglier se défendit pendant quelques minutes; mais bientôt il succomba en poussant des hurlements horribles. Après la victoire, le lion vint, sans se hâter, aider sa femelle à dévorer sa proie.

Lamiral a de la peine à comprendre comment les nègres peuvent résister à toutes les fatigues des voyages de la rivière du Sénégal. Après s'être livrés tout le jour aux travaux les plus pénibles, ils passent une grande partie de la nuit à danser et à faire l'amour. Il y a dans chaque bâtiment un nombre de femmes proportionné à celui des laptots, pour faire leur manger et blanchir leur linge; les capitaines et les officiers placent là leurs amies et leurs protégées, et chacun s'arrange avec celle qui lui convient. Tout le monde est couché pêle-mêle, les laptots sur le pont, les officiers et les passagers sur l'arrière du vaisseau. Quelques-uns attachent leurs hamacs aux manœuvres et aux vergues, et dorment ainsi suspendus en l'air, pour avoir plus de fraîcheur. Ils s'inquiètent peu des actions de leur voisin; chacun à son tour partage les faveurs de ces galantes Africaines; et, ce qui surprendra, c'est que jamais ces femmes n'occasionent de querelles. Mais rien n'est plus plaisant, lorsque l'on est surpris par un orage subit, que de voir chacun se dépêcher de détendre son hamac et de se couvrir de

cuirs de bœufs, pour se garantir de la pluie. Quelquefois le vent est si violent que ce sont des soins inutiles. Il faut supporter le bain pendant deux ou trois heures que dure la tempête; alors les nègres et les négresses se mettent absolument nus, et attendent patiemment le retour du beau temps.

Après trente-deux jours de la navigation la plus pénible, Lamiral et la flotte arrivèrent à Shaldé (1), dans le pays de Fouta, rendez-vous où l'almamy, chef des Poules (2), vient recevoir ses coutumes. Ce pays était autrefois gouverné par un chef nommé siratique; ce prince a été détrôné par les marabouts, qui se sont ensuite battus plusieurs fois entre eux pour se choisir un chef de leur classe; ils ont donné à ce roi le nom d'almamy, c'est-à-dire, chef de tous les prêtres du pays, et ils tiennent le peuple dans la servitude. Plusieurs almamys ont été égorgés par des prêtres jaloux et ambitieux, qui prétendaient à la couronne patriarcale. L'héritier du trône des siratiques est, à vingt lieues de là, souverain d'un petit village où s'était réfugié son père, lorsqu'il fut chassé. Il est allié avec quelques autres petits souverains du voisinage, avec lesquels il vient quelquefois faire des incursions sur le patrimoine de ses pères.

Ces prêtres, nommés marabouts, ont acquis sur les peuples voisins une influence qui les rend extrêmement redoutables; semblables à leur prophète Mahomet, l'épée d'une main et l'Alcoran de l'autre, ils

(1) C'est probablement Saydé de l'atlas de Durand, pl. III, ou peut-être Sadel.

(2) L'auteur écrit Pouls, à l'exemple d'autres voyageurs.

veulent soumettre par le glaive tous les nègres à la loi qu'ils professent.

Le peuple qu'ils gouvernent, que l'on nomme Poules, est mélancolique, rusé, perfide, et d'une constitution délicate; il diffère des autres nègres par la figure et les mœurs. Les Poules ont le visage maigre et allongé, le nez fortement prononcé et arqué, les cheveux longs, et tressés en une multitude de petites nattes qui leur tombent sur les épaules. Ils portent communément de grands bonnets de toile, dont les côtés très allongés leur couvrent les joues, et dont le sommet se termine en pointe. Ces bonnets sont si gras et si dégoûtants qu'ils font soulever le cœur en les voyant.

Il y a deux sortes de Poules, les noirs et les rouges. Les premiers sont bons soldats et robustes; ils ressemblent assez aux autres nègres: mais les rouges sont d'une couleur cuivrée, d'un tempérament débile, mauvais soldats et excessivement paresseux. La langue de ce peuple est analogue à sa constitution physique. Elle manque d'expressions fortes; elle est cependant douce et agréable à entendre. Les lettres F et R y sont rarement prononcées. On croirait cette langue faite pour le peuple le plus doux et le plus civil, tandis qu'il n'en est pas de plus sauvage et de plus méchant.

Les femmes poules surpassent en beauté les sénégalaises; elles sont de la plus jolie figure; elles ont la taille mince et déliée; leurs yeux sont beaux, mais un peu languissants, et leur voix est toujours tendre. Elles sont beaucoup plus portées à l'amour que les Sé-

négalaises. Leur costume a aussi quelque chose de plus galant et de plus original. Leurs cheveux sont crépés sur leurs têtes comme ceux des Françaises ; elles portent une toque, sur laquelle elles attachent des grains de verre, d'ambre et de corail ; elles ont aussi les oreilles, le cou et les bras chargés d'anneaux d'or très pesants. Leur vêtement n'est guère plus ample que celui des Graces, et leurs pagnes de mousseline claire sont fabriquées par elles-mêmes.

Elles chantent avec goût et agrément, mais leurs airs sont langoureux. Leur musique est moins bruyante qu'au Sénégal, et leurs instruments sont faits avec plus de goût et plus d'art.

Quand on a passé le village de Shaldé, les bords de la rivière deviennent plus riants, les terres sont meilleures et mieux cultivées, le rivage est planté en tabac et les plaines en différentes sortes de grains. On y voit aussi de vastes champs d'indigotiers et de cotonniers qui viennent sans culture. Le coton est d'une finesse et d'un brillant qui l'égalent à la soie, et les naturels en font de très belles pagnes.

Il y a des endroits où l'on pourrait charger vingt bâtiments de riz ; mais la paresse des noirs laisse perdre les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de cette production. Voici à peu près comme ils en font la récolte : les terres sont ordinairement encore inondées lorsque le riz est mûr ; les hommes, les femmes et les enfants entrent dans les rizières jusqu'au dessus de la ceinture, et frappent d'un bâton les tiges de riz, en tenant au-dessous un panier pour recevoir les grains, dont la moitié au moins tombe dans l'eau.

Ils n'ont jamais pu, malgré les conseils des Européens, prendre l'habitude de couper les tiges, et de les mettre en gerbes.

Le haut du fleuve est peu poissonneux, et le seul bon poisson qu'on y trouve est une espèce de saumon.

Quand on a fait environ cent cinquante lieues, on aperçoit quelquefois dans le lointain quelques petits monticules de peu d'importance, et on rencontre assez fréquemment des villages très-grands et très-peuplés. Ces habitations ne sont pas faites en paille, comme au Sénégal, mais en terre glaise qu'ils font durcir en allumant de grands feux autour de leurs cases lorsqu'elles en sont enduites, et qu'ils couvrent ensuite de chaume. Les villages sont entourés de murs construits de la même manière.

On rencontre souvent des îles flottantes couvertes d'arbres et de verdure, qui descendent le fleuve; plusieurs vont jusqu'à la mer. Elles sont composées de racines entrelacées, et d'un bois extrêmement léger, dont les nègres font des bouchons. Ces îles sont détachées du continent par la force des courants, et elles emportent quelquefois avec elles des animaux; Lamiral en vit une sur laquelle il y avait une panthère.

Dans tous les villages où l'on passe, il y a des marabouts qui offrent aux voyageurs des gris-gris, et il y a tel nègre qui aimerait mieux retourner au Sénégal, à moitié chemin, que de passer sans consulter certains marabouts en qui il a confiance, et sur l'opinion desquels il mesure le degré d'espérance qu'il doit concevoir de son entreprise.

Le capitaine du vaisseau que montait Lamiral,

nommé Dubois, et habitant mulâtre du Sénégal, était au nombre des plus superstitieux; et l'auteur fait une longue narration de toutes les contrariétés qu'il en éprouva.

Dans tout le cours du fleuve, les naturels montrent un très-grand empressement à trafiquer. Ils apportent tout ce qui leur semble devoir tenter les voyageurs. Ceux qui n'ont absolument rien à vendre, offrent de prêter leurs femmes et leurs filles moyennant un présent peu considérable; et un nègre de l'île de Todd fit à Lamiral une proposition du même genre, pour la valeur d'un petit écu.

Quoique les blancs aient des relations bien intimes avec les nègresses de la rivière, on ne voit aucun enfant mulâtre dans l'intérieur du pays; ces femmes se font toutes avorter. Elles ne pourraient plus demeurer chez elles, si elles avaient mis au jour un enfant blanc; et les nègres feraient périr l'enfant.

La flotte arriva enfin à Galam. Le fort qui y était autrefois n'offre plus que des ruines. Cet établissement était le chef-lieu des possessions de l'ancienne compagnie des Indes, qui avait encore trois autres petits forts dans le pays de Bambouk. Lamiral prétend que, si la compagnie n'eût pas trouvé son compte à rendre le Sénégal aux Anglais, la France posséderait toutes les mines d'or de ce royaume. Depuis qu'elle a conquis ce pays, elle aurait bien désiré relever les anciens établissements; mais, loin d'en fournir les moyens aux gouverneurs, elle a souvent laissé la colonie en proie à la plus affreuse disette. En accordant un privilège à la compagnie du Sénégal, et

malgré les promesses de cette compagnie de faire fleurir de nouveau le commerce de cette partie de l'Afrique, elle n'a pas obtenu de meilleurs résultats, parce qu'une association commerciale veut des bénéfices prompts et certains, et ne travaille jamais pour l'avenir.

Plusieurs petits souverains et quelques républiques se partagent le pays de Galam. Le roi de Galam est électif, et chacun des chefs de cette contrée devient roi à son tour, et reçoit les droits du commerce.

Lamiral indique plusieurs endroits qui lui paraissent très favorables pour la formation de nouveaux établissements. Le royaume de Cosson ou Casson, que l'on trouve en remontant le fleuve, présente surtout, sous ce rapport, de grands avantages; et le roi, qui lui offrit ses fils en ôtage, désirait beaucoup voir les Français s'établir sur ses terres.

Ce roi de Cosson passe dans le pays pour magicien; il peut, quand il veut, faire venir ses oreilles d'une aune de long, et rendre son ventre gros comme un tonneau; alors on croit entendre plusieurs voix sortir de ses entrailles. Lamiral dit qu'il ne parlera pas des contrées qui se trouvent au-delà des cataractes du Sénégal; elles sont trop peu connues. Les nègres et les Maures qui vont trafiquer dans ce pays n'en rapportent que des fables. Cependant il est un point sur lequel ils s'accordent tous: c'est qu'à environ deux cents lieues au-dessus des cataractes, il y a un grand royaume nommé Tombut (Tombouctou), dont le roi est extrêmement riche. L'or y est commun; les habitants y sont plus civilisés que dans les autres parties de l'Afrique qui

nous sont connues; leurs maisons sont bâties en pierres, et à peu près comme les nôtres. Près de là est un grand lac ou une mer, où des bateaux conduits par des hommes blancs, habillés à peu près comme les Maures, viennent tous les ans acheter des esclaves, de l'or et de l'ivoire. Lamiral présume, d'après ces rapports, qui lui paraissent vraisemblables, que ce sont des Égyptiens qui sont dans l'usage de venir tous les ans au Grand-Caire, avec un grand nombre d'esclaves noirs que, sans doute, ils ont achetés aux environs de Tombut (Tombouctou). Ces malheureux nègres sont renfermés, à leur arrivée, dans des magasins, où on les prépare, par une bonne nourriture, à supporter l'outrageante opération de la castration.

Les nègres du pays de Galam, et au-dessus, sont robustes et très noirs; ils ne se vêtissent pas tout-à-fait comme ceux du Sénégal; ils portent une robe qui ressemble à un surplis, teinte en bleu ou chamarrée; ils vivent misérablement; leurs aliments, quoique de même espèce qu'au Sénégal, sont très mal préparés. Le roi de Galam avait pris une femme yolofe, pour qu'elle lui fît à manger comme au Sénégal. Ce roi, qui se nomme Sirman, parle français; il a été élevé à l'île Saint-Louis, où il était rapasse (1) du directeur de la compagnie, et deux de ses enfants y étaient encore en ôtage au moment où Lamiral écrivait. Ce dernier loue beaucoup le zèle et la bienveillance de Sirman. Il monta plusieurs fois à cheval pour faire payer des esclaves qui étaient dus à la com-

(1) On appelle rapasse un jeune nègre qui sert de domestique.

pagnie. Il habite une case bâtie à l'européenne, dans laquelle il y a un lit, une table et des chaises qui lui ont été donnés par les premiers Français. Il conserve précieusement ces meubles, et ne couche jamais dans son lit. Ce roi avait pris notre voyageur en affection, et voulut faire un sacrifice pour le rétablissement de sa santé. Il fit choisir un jeune taureau, qui fut amené dans la cour de la maison de Lamiral, accompagné par tous les marabouts; on lui mit des gris-gris, on récita des prières, et on le fit toucher par le malade : ensuite il fut égorgé; on arrosa la cour de son sang, on partagea son corps en morceaux, qui furent distribués aux pauvres. Lamiral fit quelques présents aux marabouts, et chacun s'en alla chez soi, dans la persuasion que ce sacrifice l'avait empêché de mourir.

Malgré cette cérémonie, Lamiral eût succombé sous ce terrible climat, s'il n'eût pas hâté son retour. Le vaisseau qui l'avait amené fut obligé de partir huit jours avant lui, pour ne pas se trouver à sec; et il fallut s'embarquer dans une petite chaloupe découverte, où il était exposé pendant le jour aux ardeurs d'un soleil brûlant, et pendant la nuit aux fraîcheurs et au serein, n'ayant pour toute provision que quelques pains mal cuits, qui se moisirent au bout de quatre jours, et quelques bouteilles de vin de Bordeaux qui lui furent d'un grand secours. Il comptait retrouver son bâtiment à vingt lieues de Galam, où il lui avait donné l'ordre de l'attendre; mais le capitaine Dubois ne jugea pas à propos d'obéir à cet ordre, et Lamiral fut forcé de continuer son voyage jusqu'au Sénégal dans sa chaloupe, vivant comme les nègres,

et exposé comme eux aux injures du temps. Deux de ces derniers moururent de fluxion de poitrine, causée par la transition subite de la chaleur du jour au froid de la nuit. Après vingt-six jours de route, Lamiral arriva enfin à l'île Saint-Louis, dans un état déplorable.

On ne reconnaît plus le pays en descendant le fleuve, ajoute l'écrivain : les eaux qui couvraient de vastes plaines, rentrées dans leur lit, laissent sur la terre un limon qui la fertilise ; des rochers effrayants qui étaient submergés, découvraient à nos yeux des dangers qui nous étaient cachés, et des îles couvertes de verdure étaient sorties du sein des eaux depuis notre passage. Les villages que nous côtoyions en montant, se trouvaient plus hauts que la tête de nos mâts, et on y arrivait par des sentiers escarpés. On s'arrête à tous ; les nègres s'y approvisionnent de toutes sortes d'ustensiles de ménage, c'est-à-dire de gamelles de bois fort épaisses, de la largeur d'un tronc d'arbre, et creusées par le feu ; de calebasses de toutes grandeurs, de paniers, de nattes, de riz, de mil, de pois, de haricots, de pistaches, de petits ognons excellents, et de giraumonts meilleurs que nos citrouilles, auxquelles ils ne ressemblent que par la forme. Ces denrées sont encore plus essentielles aux nègres que les esclaves, parce qu'ils sont privés de tous ces objets au Sénégal, et qu'ils ne peuvent réellement subsister qu'en allant à Galam.

Il est impossible de reconnaître ce que c'est qu'un navire qui revient de Galam ; on n'aperçoit qu'une masse monstrueuse surmontée d'un mât et de voiles. Ils sont chargés à couler bas ; le pont, le tour du vais-

seau, les haubans, les mâts et les vergues sont couverts de provisions, et le canon annonce de loin l'heureux retour des voyageurs. Le peuple couvre le rivage; chacun attend avec une curiosité inquiète des nouvelles d'un père, d'un frère ou d'un ami, et on entend un mélange bizarre d'acclamations de joie et de cris de douleur. Il meurt toujours quelqu'un des naturels dans le cours de ce voyage, qui dure ordinairement cinq à six mois, pendant lesquels ils supportent des fatigues continuelles, et quelquefois des combats; ceux qui restent les ont bientôt oubliés : durant quinze jours ce n'est que fêtes et danses; rien ne coûte alors aux nègres : ils dépensent souvent, en une semaine, ce qu'ils ont acquis, au péril de leur vie, pendant six mois de travaux inouïs.

En partant de Galam, Lamiral y laissa un seul commis. Sans cette précaution le commerce français était perdu dans le pays; il serait passé en entier à Gambie, au profit des Anglais; au lieu qu'en laissant là un simulacre d'établissement, les rois de cette contrée conservaient l'espérance qu'on y en ferait de plus solides, et qu'ils en pourraient retirer quelques avantages. Cependant cette conduite de Lamiral reçut la désapprobation de la compagnie, qui laissa le commis pendant deux ans, sans lui envoyer aucun secours, et qui blâma Lamiral de lui avoir payé trois mille francs de traitement, et le commis lui-même de n'avoir traité qu'une centaine de noirs et un ou deux cents marcs d'or.

Rien n'est dans le monde, dit Lamiral, aussi ingrat, aussi tyrannique et aussi égoïste que les compagnies.

Celle du Sénégal a voulu faire quelques tentatives pour profiter des moyens que je lui avais préparés pour s'établir à Galam. Mais comment s'y est-elle prise? elle a choisi à Paris tous ses agents parmi des hommes qui ne connaissaient pas le commerce, qui n'avaient jamais vu les déserts d'Afrique, ni connu la langue, les usages et les intérêts politiques des peuples de cette contrée, et qui, habitués à respirer un air pur et à vivre dans l'aisance, devaient nécessairement succomber sous les malignes influences du climat brûlant du Sénégal : aussi y sont-ils tous morts. Je fis de vaines démarches auprès des administrateurs pour les empêcher d'envoyer à contre-saison ces victimes à une perte certaine. Je ne fus point écouté; on dédaigna mes instructions, on ne daigna pas lire ce que j'écrivis à ce sujet; et, au lieu de prendre des mesures pour faire réussir cette expédition, on s'occupa à faire faire des uniformes pour habiller cent nègres qu'on voulait discipliner pour la garde des forts qui n'étaient pas encore bâtis, et sans savoir si l'on en trouverait qui voudraient s'enrôler; ce qui me semble contraire au caractère des nègres libres, qui regardent les soldats comme des esclaves. On ne pouvait pas se servir de captifs, parce qu'ils auraient déserté avec armes et bagages; cependant ces uniformes furent faits, ainsi qu'un superbe drapeau.

Un jeune homme fut embarqué avec tout cet attirail et deux cents volumes de livres de minéralogie, pour aller les étudier sur les mines de Bambouk.

## § II.

### Voyage de Picard (1804).

Le succès du voyage de Rubault avait excité le désir de marcher sur ses traces. Picard, employé de l'administration du Sénégal, entreprit, avec l'autorisation du commandant de cette colonie, un voyage qui promettait un résultat avantageux au progrès des découvertes en Afrique. Cuny est le seul qui, dans l'ouvrage que nous avons cité, ait fait connaître ce voyage, qui ne répondit pas aux espérances qu'on en avait conçues. Picard devait traverser la Sénégambie dans toute sa longueur, visiter les bords de la Falémé et ceux de la Gambie, reconnaître les sources du Sénégal, et observer les différents peuples chez lesquels il avait à passer. Il devait encore, s'il ne rencontrait pas d'obstacles, et si ses ressources le lui permettaient, descendre le Sénégal, en côtoyant ses bords jusqu'à Houssa, d'où il serait revenu en longeant la rive septentrionale du fleuve, et en passant par Galam; enfin, il aurait effectué son retour en suivant l'itinéraire de Rubault, depuis Galam jusqu'au Sénégal.

Picard réunissait toutes les qualités nécessaires pour exécuter un tel voyage avec succès: il joignait à des connaissances étendues, fruit d'une excellente éducation, des avantages qu'on ne reçoit que de la nature, c'est-à-dire une santé à toute épreuve et un courage, une patience que rien ne pouvait ébranler.

Il partit du Sénégal (1) accompagné d'un marabout et d'un domestique nègre, et emmenant avec lui deux chameaux. Après avoir traversé, dans la direction de l'est, le royaume de Cayor, il arriva, au bout de quelques jours, à Ouarco, petit village dont les habitants sont intrépides chasseurs : ils poursuivent jusque dans leurs repaires les lions et les éléphants. Il n'eut qu'à se louer de l'hospitalité de ces Africains, qui sont de la race des Jalofs, et dépendent du bourba. A quelques lieues d'Ouarco, il aperçut un nègre caché derrière un rocher, où il semblait se tenir en embuscade. Comme il était armé d'un fusil, les voyageurs se mirent sur la défensive, et observèrent ses mouvements. Dès qu'ils furent arrivés près de lui, le nègre leur demanda s'ils voulaient acheter des dents d'éléphant. Picard lui ayant fait entendre qu'il désirait les voir, le nègre lui répondit que l'éléphant devait passer par ce chemin pour aller boire à un étang voisin, et qu'il l'attendait pour le tirer à son passage. Il offrit même, si on le préférait, de conduire sur-le-champ les voyageurs dans le bois où se tenait l'animal, pour l'attaquer tous à-la-fois. Picard le remercia, et continua sa route.

Les voyageurs dirigèrent leurs pas vers l'est, et arrivèrent le lendemain à Hicarkor, ville assez considérable, où ils furent très-bien reçus. Les habitants n'avaient pas vu de Français depuis long-temps. Les plus âgés se rappelaient encore le voyage de Ru-

(1) Cuny ne donne point la date du voyage de Picard ; mais, d'après la manière dont il s'exprime, il dut avoir lieu vers 1804 ou 1805. *Tableau des découvertes en Afrique*, t. II, p. 41.

bault; ils en parlaient à Picard avec plaisir. Chacun l'accablait de questions de toute espèce, auxquelles on ne lui donnait pas le temps de répondre. Il s'aperçut enfin que, pendant qu'on l'occupait ainsi, quelques jeunes gens visitaient ses bagages. Dès qu'il s'approcha, les curieux se retirèrent très-poliment, et sans se le faire dire deux fois. Picard suivit aussitôt un des principaux officiers, qui vint lui offrir de descendre dans sa maison, et d'y mettre ses effets en sûreté. Le lendemain, en quittant son hôte, il lui fit un présent convenable.

Les jours suivants il traversa une forêt considérable, dans laquelle il vit beaucoup de lions et de tigres. Il eut occasion d'observer que ces animaux attaquent rarement l'homme, surtout en plein jour. Il s'était un jour écarté de ses compagnons, en chassant un grand aigle qu'il désirait abattre; il était si animé à sa poursuite, qu'il ne s'aperçut pas, au moment où il le couchait en joue, qu'un énorme tigre se trouvait étendu à vingt pas de lui. L'animal, le voyant approcher, se leva, et alla se coucher vingt pas plus loin. Les gens de Picard, qui le suivaient des yeux, apercevant le tigre, crièrent pour l'avertir du danger; mais, loin d'écouter leur voix, il avançait encore pour être plus sûr de son coup et ne pas manquer son aigle, lorsque le tigre, ennuyé sans doute de se déplacer une seconde fois, poussa, en se relevant, un rugissement affreux, qui fit oublier sa proie au chasseur, et le força à rejoindre précipitamment ses compagnons, qui lui racontèrent ce qu'ils avaient observé.

Après plusieurs jours de marche très-fatigante, à travers des montagnes escarpées et des forêts presque impénétrables, ils arrivèrent à Fouta-Torra, ville assez considérable dans le pays des Foulahs.

Le prince qui régnait, se trouvant alors en guerre avec ses voisins, conçut des soupçons sur l'objet du voyage de Picard; ou plutôt il affecta de le prendre pour un espion, afin d'avoir un prétexte pour le dépouiller de tout ce qu'il avait.

Il lui fit défendre, en effet, de sortir de la ville, et ordonna la confiscation de son bagage. Le marabout et le nègre qui accompagnaient Picard, effrayés de cette conduite, et craignant pour eux-mêmes un plus mauvais traitement, prirent la fuite, et se sauvèrent à travers les bois.

Cependant le roi, après s'être assuré que ses soupçons n'étaient pas fondés, se détermina à renvoyer Picard, en lui signifiant de retourner vers la mer, d'où il était venu, et en ne lui rendant qu'un fusil à l'instant de son départ. Il lui fit fournir des provisions pour sa route, et ordonna à une vingtaine de cavaliers de l'escorter jusqu'aux frontières de ses états.

Suivant notre voyageur, les meilleures troupes de ce prince, un des plus puissants de la Sénégambie, consistent en trois ou quatre mille hommes de cavalerie assez bien montés, mais mal armés, se battant sans ordre et ne connaissant aucun principe de manœuvre. Il assure qu'il ne faudrait pas cinq cents hommes d'infanterie pour conquérir cet état et ceux qui l'environnent.

Son trajet jusqu'au Sénégal fut long et pénible.

Après le départ des Foulahs, il se trouva seul et sans guide, au milieu de routes qui lui étaient inconnues, manquant souvent de nourriture. Il eut quelquefois plus à redouter les nègres Jalofs qu'il rencontrait, que les bêtes féroces dont il entendait les rugissements autour de lui; mais il sut heureusement en imposer à ces barbares par son air hardi et déterminé. Voici un fait qu'il raconte à ce sujet. Deux jours avant son arrivée au Sénégal, se trouvant accablé de fatigue et de besoin, il entre dans une habitation isolée, pour y demander du lait et un plat de couscous. Il y voit six nègres qui se lèvent à son approche, l'environnent, l'examinent de la tête aux pieds, en fixant leurs regards sur son fusil, qui paraissait être l'objet de leur convoitise. Le voyageur devina aisément leurs mauvais desseins; mais, conservant son sang-froid, il tira de sa poche un verre à lentille, avec lequel il mit le feu à un morceau d'amadou pour allumer sa pipe. Les nègres qui l'observaient demeurèrent surpris au dernier point, quand ils virent l'amadou fumer. Le plus hardi de la bande lui demanda le verre; mais Picard le lui refusa avec fermeté, en lui faisant entendre que c'était un talisman qui lui donnait le pouvoir de faire descendre le feu du ciel, et au moyen duquel il lui serait facile d'embraser leurs maisons. Cette explication, donnée d'un ton résolu, et accompagnée de gestes expressifs, intimida les nègres, qui, le regardant comme un homme extraordinaire, lui témoignèrent le plus profond respect; ils lui servirent à manger comme il le désirait, et le laissèrent partir sans oser lui faire la moindre insulte.

# CHAPITRE XVIII.

Voyage de Pelletan au Sénégal, en 1787 et 1788.

Pelletan, ainsi que nous l'avons déjà dit, succéda à Durand, comme directeur de la compagnie du Sénégal. Après son retour en France, il fut jeté, pendant le règne de la terreur, dans la prison de Saint-Lazare. Pendant sa captivité, il s'occupa à rédiger un mémoire sur la colonie française du Sénégal (1), dont il envoya le manuscrit au comité de salut public, le 25 juillet 1794. Ce mémoire contenait un plan de colonisation en Afrique. Il est probable que Pelletan croyait par ce moyen sauver sa vie, obtenir sa liberté, et peut-être de l'emploi; car, dans cette réunion de factieux qui faisaient peser sur la France un joug affreux, il y avait des hommes d'une grande capacité, qui cherchaient tous les moyens de se laver des taches sanglantes qui les couvraient, en rendant d'éminents services à leur patrie, en organisant la victoire, en créant d'utiles et belles institutions, en cherchant à ouvrir de nouvelles carrières à la grandeur et à la prospérité nationales.

C'est ce mémoire que Pelletan publia lors de l'avènement au pouvoir du premier consul Bonaparte. Il

(1) In-8°, an IX, chez Panckoucke, 118 pages.

contient quelques observations utiles que nous devons faire connaître. L'auteur se montre cependant peu instruit de ce qui a été fait avant lui, et ne connaît que bien faiblement la géographie du pays où il a voyagé.

Tous les renseignements qu'il avait pris l'avaient convaincu d'une communication entre le Sénégal et la Gambie. Voici comme il s'exprime à cet égard:

« La rivière de Gambie a dans le haut du fleuve, dit-on, des communications avec celle du Sénégal. Cette communication n'est pas douteuse: ce qui l'est davantage, c'est la véritable situation où elle se fait (1). » Et cependant l'auteur a accompagné son ouvrage d'une carte dans laquelle il établit cette communication par la Falémé.

M. Mollien (2) affirme aussi que cette communication existe, du moins dans la saison pluvieuse. Suivant lui, ce ne serait pas par la Falémé, mais par une rivière que les géographes ont nommée Norico, et qui se déchargerait, d'une part dans la Gambie, à un lac nommé Kambia, dans le Oulli ou Wouli, et selon sa carte à quatorze degrés de latitude nord, et de l'autre dans le Sénégal près d'un lieu nommé Kougnun dans le Bondou, à l'ouest du fort Saint-Joseph et de la jonction de la Falémé avec le Sénégal. Lorsque nous analyserons la relation de ce voyageur, nous ferons connaître à nos lecteurs les motifs que nous avons

(1) Pelletan, p. 83.

(2) Mollien, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, t. 1, p. 337, et sa carte. Le Kougnun de Mollien est probablement le Cougran de la carte de d'Anville (1751), dans le royaume de Galam.

pour douter, même après un tel témoignage, de cette communication.

Revenons à Pelletan, qui trace de la manière suivante l'état des contrées situées sur la rive méridionale du Sénégal à l'époque où il s'y trouvait.

Depuis Podor jusqu'à l'île du Sénégal, le pays est entièrement dépeuplé. Il était autrefois couvert de villages nègres, les plus populeux et les plus riches du pays. La terre, d'excellente qualité, y produisait avec profusion de quoi fournir à tous les besoins, et même de quoi alimenter l'industrie de ses nombreuses peuplades. Aujourd'hui c'est un vaste désert. On y rencontre à chaque pas les ruines d'anciens villages. L'œil de l'observateur déplore l'abandon d'un si beau pays, et le cœur de l'homme sensible s'attendrit sur le sort qu'éprouvèrent ses malheureux habitants.

Heureusement pour la nation française, ce crime ne souillera pas ses annales. Ce fut un gouverneur anglais qui dévasta, il y a une vingtaine d'années, ce pays que l'on nomme Walo (1). Il excita contre lui les Maures, leur fournit des armes, des munitions, des secours de toute espèce, et, dans moins de deux ans, la mort ou l'esclavage dévorèrent toute la population. L'île Saint-Louis a environ six à sept mille ames de population, nègres ou mulâtres, tant libres qu'esclaves. Par sa situation et son étendue bornée, elle ne pouvait être une colonie agricole; c'est un simple entrepôt de commerce; et, sous ce rapport, elle est

(1) D'autres voyageurs, et M. Geoffroy de Villeneuve, donnent aussi le nom de Walo, ou Oualo, au royaume d'Owale, ou Hoval, ou royaume du brac.

placée très-avantageusement. Dans l'état actuel, ses moyens de défense sont un assez mauvais fort de briques, garni de quelques canons. Ce fort, qui ne tiendrait pas un quart d'heure contre une attaque en règle, est suffisant contre les gens du pays qui n'ont pas de grosse artillerie.

Dans la rivière de Gambie, la France a un comptoir qui sert bien plus à constater le droit qu'ont les Français d'y aller traiter, qu'à leur en assurer les moyens. Une méchante baraque de terre, sans fortifications, sans moyens de défense, même contre les gens du pays, sur laquelle flotte au bout d'un mât le pavillon national, est ce qu'on appelle le comptoir français. Un résident à douze cents francs d'appointements, tantôt blanc, tantôt mulâtre, tantôt nègre, et trois ou quatre nègres, habitent ce prétendu comptoir. Ils ne sont et ne peuvent être d'aucune utilité aux armements français, pas même pour les piloter à l'entrée de la rivière, qui est fort dangereuse à cause des bancs de sable qui embarrassent la passe (1). Cet état de dénûment du comptoir français le rend méprisable aux yeux des gens du pays, et dangereux pour ceux qui l'habitent. Plusieurs résidents y ont été assassinés, et les naturels du pays l'attaquent et le pillent toutes les fois qu'il n'y a point dans la rivière de bâtiment français en état de leur en imposer, et de donner au comptoir national la protection qu'il devrait en recevoir.

On traite annuellement dans la rivière de Gambie

(1) Les bâtiments français qui vont traiter dans la rivière de Gambie, prennent des pilotes à Gorée.

deux à trois mille esclaves, quelque peu d'or grossièrement travaillé ou en poudre, à peu près le double de morfil que dans la rivière du Sénégal, des bois de teinture et d'ébénisterie, et une grande quantité de cire de médiocre qualité, fort chargée de saletés et de corps étrangers. Les cinq sixièmes de ces exportations sont faits par les Anglais.

Les Anglais ont été forcés de détruire le fort James, dans la rivière de Gambie; mais ils ont toujours conservé un établissement non fortifié, et leurs anciennes relations leur donnent une très-grande prépondérance. Quoique les Français y aient un comptoir, cet établissement misérable n'est que d'une utilité médiocre au commerce national. Le peu de traite que les Français font dans cette rivière s'opère par le canal du petit cabotage des habitants de l'île de Gorée, et par quelques armements français qui, presque toujours, ne traitent que de la seconde main dans les établissements anglais.

Il ne faudrait pas songer à faire une défense sérieuse dans l'île de Gorée, si on y était attaqué par des forces plus considérables.

L'on traite au Sénégal annuellement environ un million à douze cents milliers de gomme, la meilleure connue pour les manufactures de toiles peintes et pour les apprêts des toiles, et même des étoffes de soie qui en sont susceptibles. Les Anglais en traitent environ six à sept cents milliers à Portendic. On peut calculer qu'en interceptant cette traite des Anglais, on porterait celle de la compagnie, dans la rivière, à deux millions pesant.

On rencontre quelquefois dans les petites anses de la côte, principalement aux embouchures des petits ruisseaux, de l'ambre gris. Pendant le séjour de Pelletan, un habitant de Gorée en trouva un morceau d'environ cent vingt livres; il lui fut indiqué par des nègres qui en avaient déjà employé une partie à spalmer leur pirogue, en le faisant fondre au feu. Il le vendit neuf à dix livres l'once. Pelletan en acheta cinq à six livres, qui furent vendues en France trente-six livres l'once.

On ignore les assortiments des marchandises propres à la rivière de Casamansa; mais le drap écarlate commun, fabriqué en Languedoc, est un des articles principaux.

Nous terminerons ce qui concerne le voyage de Pelletan, par quelques-unes de ses observations sur les nègres.

Si l'on examine l'état déplorable de l'agriculture chez les nègres, on verra, dans le pays du monde où la végétation est la plus active, des plaines entières d'un sol excellent restées en friche, et presque partout les ronces et les plantes parasites disputer aux bêtes fauves et aux reptiles venimeux la terre la plus fertile que l'on connaisse. De misérables villages, clair-semés dans cette vaste contrée, rassemblent quelques familles réunies sous un chef, appelé maître du village; là, autour de quelques cases enfumées, de petites portions de terre mal cultivées, appartenant au premier occupant, produisent à peine de quoi fournir aux premiers besoins de la vie de leurs pauvres habitants. Leur imprévoyance à cet

égard est telle que, pour peu que l'intempérie des saisons dérange leur faible culture, ils sont réduits à la famine. Elle fait alors des ravages d'autant plus considérables, qu'ils ne trouvent chez leurs voisins aucune ressource, parce qu'il règne partout la même apathie.

Leurs cases, d'une seule pièce sans divisions, construites la plupart en paille, et, dans quelques lieux où la terre est argileuse, en murs de terre pétrie, n'ont qu'une seule ouverture servant de porte et de fenêtre; elles sont à peine propres à les défendre des injures de l'air. La forme en est toujours irrégulière; tantôt un rond, tantôt un carré imparfait. Leurs meubles se bornent à une espèce de claie d'osier, élevée à un pied de terre, servant de lit, et à quelques calebasses évidées, pour contenir leurs aliments et leurs boissons. Dans certains lieux, ils joignent quelque poterie de terre sans vernis, qu'ils ont imitée des Européens. Ils fabriquent quelques étoffes communes de coton, pour se vêtir, et les teignent, avec des sucs d'herbe, en bleu de diverses nuances qui ne résiste pas à deux ou trois lavages. Voilà à peu près l'histoire de leurs arts; tout ce qu'ils possèdent au-delà leur est fourni par les Maures ou les Européens.

Pelletan, dans son mémoire, fait de judicieuses réflexions sur les dangers de l'abolition trop prompte de l'esclavage en Afrique. Il indique aussi son projet de colonisation, qui consisterait à partager entre les habitants les îles qui sont à l'embouchure du Sénégal, ce qui amènerait la richesse et la salubrité. Il vou-

drait que les concessions ne fussent ni trop étendues ni trop morcelées. Si elles étaient trop petites, elles ne seraient d'aucune ressource aux progrès de la culture; trop grandes, elles favoriseraient trop le riche, et empêcheraient l'émulation. On ne devrait accorder ces concessions qu'à charge de défricher et de cultiver. Celui qui ne remplirait pas les conditions dans un terme déterminé, serait déchu de la concession qui lui en aurait été faite.

## CHAPITRE XIX.

Voyage de Golberry, en 1785, 1786 et 1787, et ses observations sur les contrées comprises entre le cap Blanc et Sierra-Leone.

En 1785, M. de Boufflers, avec qui différentes circonstances avaient lié Golberry, fut nommé gouverneur du Sénégal. Il proposa à ce dernier, alors employé dans le corps du génie, d'y passer avec lui. Golberry accepta l'offre du gouverneur, et s'embarqua avec le titre de premier aide-de-camp, chargé en même temps d'exercer les fonctions d'ingénieur en chef dans toute l'étendue de ce gouvernement, et destiné à faire la reconnaissance des contrées occidentales et maritimes qui en faisaient partie.

Cette reconnaissance de territoire, qu'il exécuta en

1786, l'a tout-à-fait convaincu que l'administration du Sénégal pouvait procurer à la France de grands et de brillants avantages.

Les voyages qu'elle a occasionés, les séjours qu'il a faits dans plusieurs contrées principales de la partie de l'Afrique occidentale, comprise entre le cap Blanc et le cap de Palmes, l'ont mis à même de reconnaître une étendue très-notable de ce continent, dont il a fait depuis une étude suivie.

Il a conféré avec des individus de vingt nations noires différentes; il a pu faire des observations très-nombreuses; et tous les renseignements qu'il a rassemblés, les documents et les mémoires qu'il a reçus des Anglais de la Gambie et de Sierra-Leone; ceux que de Repentigny, ancien gouverneur du Sénégal, a bien voulu lui donner; d'autres communications encore; et enfin ses propres recherches sur cette partie du monde, dont il s'était occupé sans relâche depuis son retour en France, avaient formé les matériaux d'un ouvrage qui aurait fait connaître ce qu'avait été, en 1787, la colonie française, connue sous la dénomination de gouvernement du Sénégal. La paix d'Amiens, en 1802, l'engagea à publier un extrait de cet ouvrage sous le titre de *Fragment d'un voyage en Afrique*, en deux volumes in-8° (1), accompagné d'une carte générale d'Afrique de M. Lapie, d'un

(1) Il avait précédemment publié une lettre sur l'Afrique, imprimée chez Devaux, rue de Chartres, et publiée le 4 janvier 1791, et des renseignements cités dans un mémoire inséré dans le *Journal des Savants*, 1792, qu'il cite dans sa préface comme étant relatifs à des projets de voyage dans l'intérieur de l'Afrique.

plan de l'île de Gorée, et d'une carte topographique du cours de la rivière du Sénégal depuis le bois de Griel jusqu'à l'embouchure de la rivière dite la Barre. Ce plan et cette carte méritent d'être consultés non-seulement sous les rapports topographiques, mais aussi sous le rapport militaire, et sur les moyens de défendre la plus précieuse de nos colonies. L'ouvrage de Golberry est encore enrichi de quelques autres gravures, qui, comparées à celles des voyages du dix-septième et même du dix-huitième siècle, ont une grande supériorité. Il appartient malheureusement à ce genre mixte si commun aujourd'hui, qui tient à-la-fois du voyage et de la compilation, sorte de composition bâtarde qui n'a ni les avantages d'une composition didactique, ni ceux d'une narration candide et fidèle, et dans laquelle un auteur mêle avec les siennes propres les observations des autres, recueillies dans les livres écrits sur le même sujet que le sien. Nous tâcherons, selon notre coutume, de ne présenter de Golberry que ce qui lui est propre. C'est un observateur judicieux et instruit; et, quoique son livre ne renferme la relation d'aucune découverte importante, cependant il mérite que nous nous y arrêtions particulièrement, parce que des choses simplement mentionnées par d'autres voyageurs, ou légèrement expliquées, se trouvent chez lui éclaircies et approfondies.

## § I.

Iles Canaries. Traversée au Sénégal. Voyage à Gorée.

Golberry, dans la traversée de France au Sénégal, relâcha à l'île de Sainte-Croix de Ténériffe, où l'on fit quelque séjour.

Dans la matinée du quatorzième jour de route, en venant de France, on aperçut cette montagne, dont on se croyait encore éloigné de vingt-sept lieues marines, quand, à neuf heures du matin, et au milieu d'une brume très-épaisse qui enveloppait le vaisseau depuis deux jours, les gabiers de la grande hune crièrent : Terre et le Pic!

Le tact et le coup d'œil des marins sont si admirables et si sûrs, qu'au travers de cette brume, qui était dans toute sa force, les gabiers distinguaient très-bien le Pic, que Golberry ne put jamais apercevoir, quelque peine qu'il se fût donnée pour le découvrir, et quoique les marins lui indiquassent la direction dans laquelle ils le voyaient.

A onze heures, le soleil dissipa un peu la brume; ses rayons et une petite brise fraîche la précipitèrent enfin vers la terre, c'est-à-dire vers les îles Canaries; et à midi, la montagne, qui porte dans les contrées qu'elle domine le nom de Pic de Teyde, apparut dans toute sa beauté; c'est une des plus hautes montagnes du globe, et une des plus belles par son isolement. C'est un tableau qui frappe d'étonnement et qui saisit d'admiration et de plaisir, que celui qu'offre le Pic de Teyde, quand on le découvre à quelque dis-

tance. Dans cet éloignement, on n'aperçoit encore aucune des montagnes qui environnent sa base vers le nord et l'orient, et le Pic seul domine l'horizon marin, et semble une immense pyramide qui sort du sein de l'océan.

On était en hiver; le sommet de la montagne et toute sa partie supérieure étaient couverts d'une neige éclatante de blancheur dans les parties les plus éclairées; les parties qui étaient dans l'ombre offraient des nuances d'un beau bleu d'azur et d'une couleur de rose aurore, qui répandaient sur ce tableau si simple, mais si grand et si imposant, un charme et des beautés qu'on ne saurait exprimer.

S'il faut en croire des rapports accrédités, des récits qui paraissent authentiques, on voit cette montagne à des distances prodigieuses, et elle découvre elle-même un horizon immense.

Golberry a vu le Pic de Ténériffe à la distance de vingt-sept lieues marines. A vingt-deux lieues terrestres, toutes les masses et toutes les formes en étaient si distinctes, qu'il en a dessiné une image très-exacte (1).

Ce qui donne, selon Golberry, de l'autorité à l'opinion qu'un grand pays submergé a pu avoir été réuni dans quelques parties au continent de l'Afrique, c'est la circonstance bien remarquable que toutes les îles Canaries, et toutes les côtes correspondantes de l'Afrique, nous montrent partout les empreintes bien marquées et bien caractérisées d'un ancien déchirement, et des vestiges volcaniques non équivoques et singulièrement multipliés.

(1) Golberry, t. 1, p. 82 et suiv.

Les Guanches, anciens habitants des Canaries, et leurs momies, semblent, selon Golberry, fortifier encore l'existence de l'Atlantide, et son ancienne réunion à l'Afrique; ce que l'on sait d'eux autorise à penser qu'ils étaient les descendants d'un grand peuple, et que leurs ancêtres étaient habitants de l'ancien monde.

La postérité de ces Guanches existe encore dans un petit nombre de familles pauvres et presque ignorées, et dispersées dans les îles des Canaries; on en trouve à l'île de Sainte-Croix de Ténériffe, et la petite ville de Guimao renferme trois familles, qu'on assure descendre en ligne directe des anciens Guanches.

Les prêtres guanches, comme les prêtres égyptiens, embaumaient leurs morts, et faisaient de cet art un secret et un mystère religieux.

Il existe encore dans les îles Canaries, et particulièrement dans l'île de Ténériffe, plusieurs de ces cavernes, où les anciens Guanches déposaient les corps embaumés. On en voit une près de Guimao, une autre entre le Pic et Candelaria, et on trouve encore dans ces cavernes des momies placées debout dans leurs niches, qui forment différents étages.

A l'époque du voyage de Golberry, le marquis Branchiforte, général-major, chambellan et l'un des capitaines des gardes du bon roi don Carlos, était gouverneur-général des îles Canaries, et s'acquittait de cette charge avec beaucoup de zèle, d'intelligence et de douceur; il encourageait l'agriculture et l'industrie, et il était aussi aimé qu'estimé. Il joignait à un esprit très-cultivé des talents agréables et le caractère le plus noble et le plus aimable.

Ce gouverneur avait mis à la disposition de Golberry une momie des Guanches qu'il lui permit de choisir entre plusieurs autres; il prit la momie d'un homme.

Du sommet du crâne au bas du talon, elle avait cinq pieds dix pouces. Les traits du visage étaient encore apparents. Les cheveux étaient noirs, longs et bien conservés; ils se détachaient cependant très-aisément de la tête; la mâchoire était garnie de trente-deux dents, si bien fixées dans leurs alvéoles, qu'on ne pouvait les en extraire qu'avec effort et au moyen d'un instrument. La peau, bien conservée sur tout le corps, était sèche, mais souple; sa couleur était d'un brun foncé; le dos et la poitrine étaient couverts de poil, et le ventre et la poitrine remplis d'enveloppes d'une espèce de graine; ces enveloppes étaient blanches et légères, et à peu près de la grosseur des grains de riz. Cette momie était serrée comme un enfant au maillot, dans trois tours de bandelettes larges de trois pouces et quelques lignes, faites de peaux tannées de bouc et de chèvre (1).

La traversée de l'île de Ténériffe au mouillage du Sénégal n'offrit à Golberry rien de bien remarquable. Dans cette route, on cherche d'abord à reconnaître le cap Bojador, ensuite le cap Blanc de Barbarie, par vingt degrés quarante-sept minutes latitude nord.

Ce cap est désert, aride, inculte, et n'offre aucune espèce d'avantage; son approche par mer est très-dangereuse; les navires le reconnaissent, mais l'évitent pour se garantir d'un banc de sable qui couvre

(1) Golberry, t. 1, p. 87 et suiv.

le golfe d'Arguim. L'eau douce y manque absolument, et cette ciconstance a toujours détourné d'y former un établissement (1).

Bientôt Golberry arriva à l'île Saint-Louis, qu'il décrit. A cette époque, la population de cette île était composée, en mulâtres et en nègres libres indigènes, de deux mille quatre cents individus. A cette population, il fallait ajouter ce que dans ces contrées on appelait alors les captifs de la case, qui habitent le domaine du maître, qui le servent, qui se marient, qui, toujours réunis dans l'enclos du propriétaire, sont, en quelque sorte, comme les serfs de la famille; ils font pour ainsi dire corps avec elle, et n'en éprouvent que de la bienveillance. Cette population domestique se montait aussi à deux mille quatre cents individus au moins.

Le nombre des habitants blancs, soit négociants établis, soit soldats retirés et mariés avec des mulâtresses, soit ouvriers, ne s'élevait pas au-delà de soixante individus.

Enfin le gouverneur, les officiers de terre et de mer, attachés au gouvernement, les employés de l'administration, le fond du bataillon d'Afrique et tous les gens de la suite, pouvaient former à peu près un nombre de six cents personnes.

Alors on faisait la traite des esclaves, et il en existait toujours dans les différentes captiveries de mille à douze cents; de sorte que, en 1787, la population totale de l'île Saint-Louis du Sénégal se montait à

(1) Golberry, t. 1, p. 134.

plus de six mille individus (1). Cette population peut surprendre sur une île de sable si étroite, et qui ne produit aucun objet de subsistance; cependant les vivres n'y manquaient pas. Ils y étaient portés par les nègres de la Grande Terre, et l'île était toujours pourvue de plusieurs espèces de viandes, de poissons, de volaille, de pintades, de quelques légumes du pays; et en général on y vivait très-bien.

L'île Saint-Louis est à trois lieues de l'embouchure du Sénégal, et à une lieue de l'îlot aux Anglais. Ce chef-lieu des établissements français au Sénégal sépare le fleuve en deux bras; celui de l'ouest a environ trois cents toises de largeur, celui de l'est en a plus de cinq cents. La longueur de l'île est de douze cents toises du nord au sud, et de cent toises seulement de largeur moyenne de l'est à l'ouest. Son sol est un sable fin et mouvant.

Quand on passe en mer à portée de canon devant l'île du Sénégal, elle présente un tableau très-séduisant; le fort Saint-Louis est l'objet principal de ce tableau. A sa droite et à sa gauche s'étendent les deux parties de la ville, dont les rues, très-bien alignées, sont en général, composées de cases en paille, parmi lesquelles se trouvent répandues des maisons en maçonnerie, qui, suivant l'usage de cette partie de l'Afrique, sont terminées en plates-formes.

Les bois qui bordent la rive gauche du fleuve semblent, à cette distance, appartenir à l'île, et de loin lui donnent un aspect très-riant et très-cham-

(1) Golberry, t. 1, p. 153 et suiv.

pêtre; mais cette illusion se détruit en y arrivant. Rien n'est plus aride, ni plus sec, ni plus dénué de végétation.

En 1787, les établissements militaires, et tous les bâtiments appartenant au gouvernement dans le Sénégal, étaient en général d'une mauvaise construction, et en mauvais état.

Le fort Saint-Louis du Sénégal, qui occupe à peu près le centre de l'île, et dont le tracé est aussi bizarre que mesquin, forme un carré dont les côtés du couchant et du levant ont chacun trente-quatre toises de longueur, et ceux du nord et du sud trente-cinq toises. Des espèces de bastions renforcent les angles de ce carré; mais ils sont si mal tracés, et d'une si petite capacité intérieure qu'à peine y peut-on manœuvrer quelques pièces de campagne (1).

Golberry, après avoir examiné l'île Saint-Louis, et avoir tiré le plan du fort, entreprit un voyage, par terre, du Sénégal à Gorée. Il avait fixé son point de départ dans le village de Babagué, situé sur la rive gauche du Sénégal, un peu au nord-est de la barre; là étaient réunis d'avance les chameaux, les chevaux, et une partie des hommes qui devaient l'accompagner.

Le voyage par terre, du Sénégal à Gorée, se fait par un désert, qui borde une mer peu fréquentée; ce désert n'a jamais plus d'une demi-lieue de largeur, et à l'orient il est borné par des dunes arides et stériles.

Golberry voyagea dans cette contrée déserte au

(1) Golberry, t. 1, p. 158 et 161.

mois de mars; et alors on est forcé de combiner ses heures de marche avec les marées, et de cheminer alternativement à l'ardeur du soleil dévorant de l'Afrique et à l'humidité des brouillards ou des brumes, qui, pendant les six mois qui suivent la saison des pluies, tombent au coucher du soleil, et mouillent et pénètrent comme les pluies tamisées de l'Europe. Cette circonstance tient à la nécessité de suivre pendant les premiers jours les bords de la mer, ou, pour mieux dire, la partie de ces bords que la mer couvre et découvre, et dont le sable, plus serré et plus ferme, favorise la marche des gens de pied, qui ne pourraient soutenir la fatigue que causent les sables mouvants de ce désert (1).

C'est ainsi que Golberry voyagea pendant les quatre premières journées; les stations de cette route sont déterminées par les lieux où se trouvent de prétendues fontaines, c'est-à-dire des puits creusés dans le sable, dont les eaux sont saumâtres et croupissantes.

Les Maures et les nègres honorent ces stations du nom de fontaines; elles sont désignées par des perches, au haut desquelles sont attachées des têtes décharnées de quelques bêtes mortes dans ces sables. Golberry portait avec lui de l'eau douce et saine, qui le dispensait de boire de ces eaux dégoûtantes.

Dans ce trajet, à peine rencontre-t-on quelques petites places couvertes d'une sorte de chiendent très-sec; encore cela est-il très-rare.

(1) Il y a plus d'avantage à faire ce voyage par l'intérieur des terres, et sans suivre la côte. Voyez ci-après le voyage de M. Mollien.

Golberry avait avec lui des chameaux et deux chevaux maures qu'il nourrissait au sec. Il se servait alternativement de ces animaux pour voyager. Il parcourut pendant quatre jours et demi ces tristes bords de l'Afrique. On dressait sa tente depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, et il évitait ainsi l'effet du soleil pendant les heures les plus chaudes; le soir il voyageait jusqu'à dix heures en suivant les bords de la mer.

Les villages nègres qui sont à portée de cette solitaire contrée en sont séparés par une chaîne de dunes de sables assez élevées, et qui cachent tout le pays derrière elles. Pendant les deux premiers jours, notre voyageur ne rencontra qu'une petite troupe de Maures de quatre personnes; et ses peines ne furent distraites que par des objets faits pour les augmenter encore; par des cadavres, des débris de navires, de chaloupes; par des avirons, des barriques, tristes restes des malheurs récemment arrivés sur la barre du Sénégal, que les courants avaient portés au loin vers le sud, et que la marée avait rejetés sur le rivage.

Vers neuf heures du matin de la troisième journée, Golberry cheminait à cheval, précédant sa caravane de plus d'une demi-lieue, accompagné seulement de son nègre favori, nommé Taliba, et de son fidèle chien Loulou, qui ne le quittait pas, lorsqu'il aperçut au bord de la mer un petit monticule de deux pieds d'élévation, qui semblait animé d'un mouvement singulier; il le fit remarquer à son jeune Taliba, qui lui dit: C'est tourlourou.

On trouve dans cette partie de l'Afrique une espèce de crabes que les Français appellent tourlourous, qui aiment les charognes, les poissons pourris et les cadavres. Certainement plus de deux mille de ces animaux formaient le monticule qui avait attiré l'attention de Golberry. Son jeune nègre les dispersa, et leur retraite découvrit un cadavre; c'était celui du malheureux La Héchois, qui avait péri il y avait huit jours au passage de la barre, que les courants avaient entraîné au loin vers le sud, et que le flux avait jeté tout récemment sur le rivage; ses traits étaient encore reconnaissables. Ce corps avait sans doute été vu par les Maures, car il était dépouillé et entièrement nu. Il avait attiré les crabes qui le dévoraient: le tronc du cadavre était déjà percé de plus de trois cents petits trous parfaitement ronds, d'un pouce de largeur, et rempli de ces monstres voraces, qui, effrayés par le bruit, en sortaient en nombre prodigieux.

Le cinquième jour, notre voyageur se détourna du chemin direct lorsqu'il fut arrivé aux environs des deux dunes nommées les Petites Mamelles, qu'on distingue d'assez loin en mer; et il s'enfonça dans l'intérieur des terres.

On cheminait ainsi vers l'entrée de la vallée des deux Gagnack, dans une harmonie de satisfaction qui disposait les voyageurs à goûter le charme de cette belle contrée. Deux villages nègres portent le nom de Gagnack; l'un situé sur l'élévation qui ferme la vallée vers le nord, et l'autre au pied d'un coteau qui ferme cette vallée vers le sud, et que les

naturels appellent Dock-Gagnack, parce que dock, dans leur langue, signifie eau, et qu'il est au bord d'un marigot d'eau douce et claire. Ces deux villages sont composés chacun de six à sept cents cases, et sont séparés par une vallée ornée de tout ce que la nature peut présenter de plus frais et de plus riant.

La petite caravane devint un objet d'admiration pour les Jalofs de la vallée de Gagnack; et bientôt la foule des hommes, des femmes et des enfants des deux villages s'avança vers Golberry avec des signes de surprise non équivoques.

Il entra dans la vallée au pas mesuré de ses chameaux, tandis que les habitants s'avançaient vers lui bien plus lentement encore; et notre voyageur remarqua que leur retenue était due aux ordres et aux signes de quelques hommes qui étaient à leur tête, et qu'il reconnut pour leurs chefs : ils étaient plus de deux mille. Les chefs vinrent vers lui, lui donnèrent la main, lui offrirent en présent du lait, des œufs, des poules, du fruit et du vin de palmier; leurs paroles, que le nègre truchement interprétait, étaient des paroles de paix et d'amitié, et tout annonçait que l'on trouverait chez eux la plus aimable hospitalité.

Après une courte conférence, on conduisit la caravane au bord du marigot de Dock-Gagnack, sous un énorme baobab, dont la tête était garnie de branches immenses, mais dans le corps duquel le temps avait creusé une caverne de vingt-deux pieds de hauteur et de vingt pieds de diamètre. Ce fut là que Golberry fit dresser sa tente. Ce patriarche

des végétaux de cette belle contrée, dont l'enfance datait peut-être des premiers temps qui ont suivi le déluge, végétait à deux cent cinquante pas du village, dans une verte et brillante vieillesse, et environné d'une végétation riante et variée.

Après deux journées que notre voyageur compte au nombre des plus heureuses de sa vie, il quitta avec regret la jolie vallée des deux Gagnack, où il avait été traité avec une cordialité, une franchise et une bonté qu'il n'oublia jamais.

Mais il fallait se rendre à Gorée, où il devait s'embarquer, et il s'achemina vers Gnack, autre village où il coucha.

Séduit par le charme de la contrée qui sépare ce village de la vallée des deux Gagnack, et surtout par la beauté d'une prairie environnée de grands arbres et rafraîchie par un marigot d'eau douce, notre voyageur s'y arrêta. Il fit dresser sa tente sur les bords du marigot, sous les rameaux touffus d'une espèce de platane à larges feuilles; et il fit un bon repas, au milieu des oiseaux, des singes, et surtout des rats palmistes qui les entouraient.

Ce petit animal, qui est du genre des écureuils, n'est pas cependant de la même couleur que le sciurus palmarum, mentionné dans le tableau élémentaire de M. G. Cuvier. Les rats palmistes que notre voyageur a vus en Afrique, sont tout-à-fait noirs, d'une extrême petitesse; toutes les proportions de leur corps sont gracieuses, et leur poil, long et fin, est aussi brillant que celui des beaux renards noirs de Sibérie. On ne quitta ce lieu champêtre qu'à

cinq heures du soir, et ce retard fut cause qu'on n'arriva à Gnack qu'à la nuit tombante.

L'hospitalité que Golberry avait trouvée dans la vallée des deux Gagnack lui avait inspiré pour tous les nègres une confiance qui faillit lui devenir funeste.

Il fit arrêter sa petite caravane au milieu du village; et, accompagné seulement de son nègre et de son domestique Taliba, il se fit conduire chez le chef ou maître, dont le titre, en langage jolof, est désigné par le mot bourum. Notre voyageur ne tarda pas à s'apercevoir que les dispositions de ce chef étaient peu obligeantes; il fut cependant conduit, par ses ordres, dans une plaine où l'on dressa les tentes. Il y était à peine, que le bourum vint lui dire, d'un air mystérieux, qu'à une petite distance de Gnack se trouvait un village de nègres serères, très-hardis voleurs, qui tenteraient peut-être de le piller. Mécontent de cet incident, Golberry l'assura qu'il ferait faire bonne garde, et que ses gens étaient bien armés.

On alluma un grand feu, et l'on se prépara à soutenir une attaque. Minuit vint sans qu'on entendît aucun bruit, et l'on commença à reprendre confiance; Golberry lui-même se rendit aux conseils de ses soldats, qui l'engageaient à se livrer au sommeil, en l'assurant qu'il pouvait compter sur leur vigilance. Il fit étendre un matelas dans sa tente, plaça à ses côtés deux bougies, ses pistolets et une petite carabine, et se coucha auprès de son fidèle Loulou. Dès que ses gens eurent lieu de croire qu'il dormait,

tout le monde s'abandonna au sommeil, même son sergent et ses soldats.

Il y avait à peine une heure qu'il reposait, quand il fut réveillé par les aboiements de son chien, qui s'était élancé hors de la tente. Il se leva, saisit sa carabine, et aperçut distinctement huit ou dix hommes qui s'éloignaient et gagnaient le village. Il tira sur cette troupe, qui s'enfuit alors avec beaucoup de vitesse.

Toute la caravane fut éveillée par cet événement. Dès la pointe du jour, le chef du village se rendit au camp, et s'efforça de faire croire que les voleurs étaient des Serères; mais Golberry n'ajouta aucune foi à ses paroles, et le renvoya assez durement.

On quitta ce village à sept heures du matin, et on entra, après deux heures de marche, dans un pays de sable dur et sec, qui forme le sol de la presqu'île du cap Vert, aux approches des Grandes-Mamelles.

Ce pays nourrit des hyènes, des chacals, des léopards et des lions. On aperçut deux de ces derniers, d'une grandeur remarquable; l'un passa à cent pas de la caravane, sans avoir l'air d'y faire attention. Golberry savait déjà que cet animal n'attaquait pas plusieurs hommes réunis; il lui envoya deux balles, qui ne lui firent aucun mal, et qui cependant le firent détourner, mais sans hâter sa marche.

L'intérieur du cap Vert est un terrain élevé, dont le sol est aride et dont le fond est un sable dur. Sans doute cette terre élevée, battue par tous les vents, ne peut produire aucune végétation faible; aussi nourrit-elle un assez grand nombre de baobabs, les plus monstrueux de tous les végétaux.

Notre voyageur en compta plus de soixante vers la pointe du cap Vert; leurs branches, chargées de feuilles, donnent à ce cap un aspect verdoyant, et c'est à ces arbres seuls qu'il doit son nom.

Sur le côté méridional de la presqu'île du cap Vert, sont situées deux montagnes de sable à peu près rondes, dont les sommets sont en forme de dôme, et dont la hauteur, au-dessus du niveau de la mer, est à peu près de cent toises; ce sont ces deux montagnes, ou, pour mieux dire, ces deux dunes, qui portent le nom de Grandes-Mamelles, et qu'on reconnaît d'assez loin en mer.

Après avoir traversé la presqu'île du cap Vert, on arriva à Dakar, village nègre, situé sur le bord de la mer, à égale distance des caps Manoel et Saint-Bernard, et séparé de l'île de Gorée par un canal de quinze cents toises de largeur. Golberry laissa ses chameaux à Dakar, et s'embarqua avec le reste de son équipage pour se rendre à Gorée (1).

Pour donner une idée exacte de l'île de Gorée, il faut y distinguer trois parties. Premièrement, le rocher proprement dit, qui forme une grosse masse nue, qui s'élève de près de trois cents pieds au-dessus du niveau de la mer, et qui occupe une surface de plus de deux cent vingt-cinq toises de longueur, sur une largeur réduite de cent quinze toises; le plateau qui couronne le rocher a cent trente-cinq toises de longueur, sur une largeur réduite de soixante-dix toises : ce qui donne neuf mille quatre cent cinquante toises carrées de surface.

(1) Golberry, t. II, p. 33 jusqu'à 54.

Secondement, la ville qui commence au pied de la haute roche, et qui occupe presque toute la partie basse de l'île. Cette partie a deux cent cinquante toises de longueur, sur une largeur moyenne de cent soixante toises; et son sol est un sable ferme, mêlé d'un peu de terre végétale que les habitants y ont successivement transportée du continent.

Troisièmement, la pointe du nord, qui forme comme une sorte de môle naturel de cent vingt toises de longueur, sur une largeur de trente toises; la base de ce môle est un amas de roches couvertes de sable.

C'est dans la partie du nord du plateau qu'a été construit le fort Saint-Michel, qui est originairement l'ouvrage des Hollandais. Ce fort est mauvais, et n'a d'autre avantage que sa position. Il était, en 1786, dans le plus triste état possible; mais il peut devenir imprenable, et le plateau du rocher est susceptible de la plus brillante défense.

Le fort Saint-François occupe l'extrémité nord de la partie basse de l'île; il commande le débarcadour et le môle. Il était négligé et abandonné, quoiqu'il soit placé de manière à rendre de grands services en cas d'attaque.

La ville de Gorée occupe, dans la partie basse de l'île, l'emplacement contenu entre le rocher et le môle. Suivant un recensement fait en 1785, sa population se montait à cent seize propriétaires, tant nègres libres que mulâtres, qu'on peut évaluer à cinq cent vingt-deux individus, en supposant seulement trois personnes par ménage. Si on ajoute à ce

nombre mille quarante-quatre esclaves qui habitent habituellement l'île, le total de la population indigène formera un nombre de quinze cent soixante-six individus. Il y avait de plus alors deux cents esclaves qui circulaient comme objets de commerce, et soixante et dix à quatre-vingts soldats, officiers et employés.

L'air de Gorée, plus pur et toujours plus rafraîchi que celui de la ville de Saint-Louis du Sénégal, rend cette île plus saine. C'est à son hôpital qu'on transporte les malades du Sénégal, qui presque toujours s'y rétablissent parfaitement (1).

L'administration de Gorée tenait autrefois un résident à Joal. A l'époque où Golberry visita ce mouillage, cette espèce de comptoir avait été supprimé. Il serait effectivement très-inutile; car les sujets du bur-sin n'ayant, pour ainsi dire, d'autre commerce que celui des bestiaux, des volailles et des autres vivres, n'ont d'autre intérêt que de les vendre à Gorée; ils font eux-mêmes dans leurs pirogues le petit cabotage que ce commerce exige (2).

(1) Golberry, t. II, p. 55 et suiv.

(2) Ibid., t. II, p. 110 et suiv.

## § II.

Description des états voisins de l'île de Gorée et du cap Vert; usurpation du damel. Rivière de Salum. Entrevue de M. Repentigny et du Bursalum. Détails sur le Bursalum.

Notre voyageur donne ensuite des détails intéressants sur les états d'Afrique, voisins de l'île de Gorée et du cap Vert, à l'époque où il s'y trouvait.

C'est des démembrements des états des anciens Burb-J-Jolofs (1) que se sont formés plusieurs royaumes, dont les plus considérables sont ceux des Foulahs-Peuls, de Wal (2) ou du Brac, de Bondou, de Cayor ou du damel, et de Salum ou du Bur-Salum.

Les Foulahs-Peuls (3) sont des usurpateurs d'une nation étrangère, ainsi que les nègres de Bondou; mais tous les autres souverains, dont on vient de nommer les états, sont de la race des anciens Burb-J-Jolofs, et gouvernent des hommes de leur nation. Le damel, chef du royaume de Cayor, est un de ces princes. Celui qui régnait à l'époque où Golberry était en Afrique, quoique fort peu recommandable par ses qualités personnelles, était cependant aimé de ses sujets. En 1786, il profita de leur dévouement à ses volontés pour augmenter ses états de la con-

(1) C'est ainsi qu'écrit Golberry; on trouve Bour-ba-Yolof dans les auteurs antérieurs. Au reste, ces mots signifient empereur des Yolofs.

(2) Walo, Oualo, Oyal, ou Hoval dans d'autres auteurs.

(3) Foulis, Foulès, ou Poules des auteurs précédents.

quête d'un petit territoire de deux cent quarante lieues carrées, qui portait le nom de royaume de Baol, et dont le souverain portait le titre de tin.

Le dernier roi de Baol mourut sans laisser de postérité directe; et le damel saisit cette occasion de s'emparer de son royaume qui était à sa convenance.

Dès long-temps, il avait formé le projet de réunir Baol sous son autorité; et la santé faible et long-temps chancelante du dernier tin avait favorisé des desseins dont il avait préparé le succès en se faisant un parti dans le pays. Toutes les mesures du damel avaient été concertées d'avance, et si bien, que le jour même de la mort du dernier roi de Baol il entra dans ce royaume, accompagné d'un grand nombre de personnages notables de Cayor, et menant avec lui quatre cents hommes de cavalerie, et trois cents guerriers à pied, tous armés de fusils et de lances. Il marcha sur le village royal de Baol. Dès qu'il y fut arrivé, il assembla les chefs et le peuple, leur déclara que l'extinction de la famille régnante des tins le rendait héritier de cet état; que ses droits étaient authentiques et légitimes; qu'il venait pour les soutenir, et rentrer dans la possession d'une contrée qui n'était qu'un ancien démembrement du royaume de Cayor.

Il était vrai que le petit pays de Baol avait été démembré des états du damel, pour en former l'apanage d'un prince de la famille de Cayor, qui pour titre de souveraineté avait pris le nom de tin : il restait encore des descendants de ce premier tin, qui avaient des droits légitimes à ce petit trône; mais

comme ils n'étaient que parents très-éloignés de celui qui venait de mourir, leurs droits furent méprisés, l'usurpation du damel s'exécuta sans la moindre contradiction, ses nouveaux sujets ne firent aucune résistance, et ce prince se mit en possession de l'enclos royal de Baol.

Il resta plusieurs mois dans cette nouvelle résidence, et paraissait enchanté de sa conquête, qui non-seulement lui donnait un domicile plus rapproché de Gorée, dont Baol n'est éloigné que de vingt lieues, mais encore la propriété des mouillages du petit cap Rouge, de Toubabé, qui est l'ancien marigot de Paris des Normands, et de Portudale.

Les états de Bur-Salum méritent une attention particulière à raison de leur situation, de leur étendue, de leur population et de la puissance du chef qui les gouverne. Ce royaume a soixante lieues de longueur du couchant au levant, sur une largeur moyenne de vingt-cinq lieues, ce qui donne une surface de quinze cents lieues carrées, dont on estime la population à près de trois cent mille individus.

Le marigot ou la rivière de Salum, dont l'embouchure est située à peu près par treize degrés quarante-quatre minutes latitude septentrionale, et par quinze minutes orientales du premier méridien de l'île de Fer (1), ne remonte pas dans l'intérieur des terres au-delà de trente lieues. A cette distance de la mer, cette rivière n'est plus qu'un ruisseau presque à sec pendant une partie de l'année; elle n'a donc pas,

(1) Cinq degrés trente minutes à l'ouest de Paris.

comme quelques personnes ont voulu le faire croire, de communication avec la Gambie.

A sept lieues de son embouchure, cette rivière se partage en plusieurs bras, qui vont tous aboutir directement à la mer; celui qui porte le nom de Fettik forme une baie de plus d'une lieue d'ouverture.

Cette rivière est très-vaseuse, et ses bords sont couverts de mangliers. Le flux porte jusqu'au-delà de Cahone, résidence du bur-salum, éloignée de vingt lieues de la mer; et un navire peut mouiller près du village de Cahola (1), à une lieue de Cahone, par six brasses fond de vase.

Les mangliers qui bordent les rivages du marigot de Salum, et les vases qui forment son lit, le rendent très-malsain. L'air y est lourd et étouffant, et la navigation y est pénible, parce qu'on ne peut y gouverner qu'avec les hautes marées (2).

Notre voyageur décrit ensuite l'entrevue qui eut lieu entre le bur-salum, l'empereur ou roi de Salum, et M. de Repentigny, gouverneur de la colonie française du Sénégal.

Le 25 février 1785, M. de Repentigny appareilla de la rade de l'île de Gorée, à six heures du matin, sur le bateau le Sénégal, escorté par la corvette la Blonde, commandée par le chevalier Latour-du-Pin. A cinq heures du soir, on mouilla à l'embouchure du marigot de Salum, près du village de Fettik. Le

(1) Aucune carte ne donne le nom de ce village; ni celle de d'Anville, ni celle de l'atlas de Durand, qui sont les plus détaillées.

(2) Golberry, t. II, p. 112 et suiv.

bateau entra seul dans la rivière; et, le 26 au matin, la corvette appareilla pour la Gambie.

Ne pouvant gouverner que par la haute marée, à cause des bancs dont le marigot est embarrassé, la navigation du bateau le Sénégal fut très-longue; on mit quatre jours pour remonter jusqu'à la rade de Cahola, qui n'est qu'à une lieue de Cahone.

A Cahola, M. de Repentigny fit tirer cinq coups de canon pour saluer le roi de Salum, et l'avertir de son arrivée. Le roi, préparé à la visite du gouverneur du Sénégal, avait assemblé les chefs de ses guerriers, les grands de son état et une partie de sa cavalerie.

De Repentigny descendit à terre, malgré les conseils des habitants de Gorée qui l'accompagnaient, et ne se fit suivre que de deux officiers, de son secrétaire et de son truchement.

Au moment où il débarqua de sa chaloupe, le roi, suivi de ses principaux guerriers, vint à sa rencontre, et, dès qu'ils se furent joints, le roi nègre et le général français se saluèrent et se prirent la main en signe d'amitié. Après quelques honnêtetés de part et d'autre, le roi conduisit le gouverneur sous un grand arbre, dont l'ombrage les mettait à l'abri de la vive ardeur des rayons du soleil, et où ils pouvaient s'entretenir commodément.

Des nattes avaient été étendues; ils s'y placèrent à côté l'un de l'autre. Le roi avait à sa droite le grand alquier de son royaume. A côté de ce dernier était assis le chef des guerriers, dont le titre est farba.

A la gauche du général français étaient placés

les deux officiers, son secrétaire et le truchement. Soixante guerriers, armés de lances, formèrent autour du roi une enceinte de vingt pas de diamètre, et le petit corps d'armée resta au-delà de cette enceinte. Le roi fit un signe de la main, et sur-le-champ des guiriots, par trois sons d'une trompe qu'ils portaient suspendue au cou, avertirent qu'il fallait garder le plus profond silence.

Le roi et M. de Repentigny firent avancer leurs truchements, qui se placèrent debout devant eux; et alors le général exposa en peu de mots le motif de son voyage, et passa bientôt à des propos généraux d'honnêteté et de civilité. Le roi y répondit fort obligeamment et de la meilleure grace, prodiguant au général tous les égards.

On s'ajourna au lendemain pour entamer les négociations qui étaient le motif de ce voyage; mais, avant de se quitter, de Repentigny, enchanté de la cordialité du roi, lui proposa de venir voir son navire. Le roi accepta sans délibérer, et on s'avança vers le rivage; mais quand les sujets du bur-salum virent qu'il allait s'embarquer dans la chaloupe pour se rendre à bord du bateau, ils se portèrent en foule au-devant de lui, en l'invitant à grands cris à ne pas faire cette démarche, qui pouvait compromettre sa vie et sa liberté. Le roi parut touché de ces témoignages d'affection, mais il imposa silence, et d'une voix haute et ferme il dit à ses gens, en leur montrant de Repentigny : Ce vieux guerrier français n'a pas craint de descendre chez moi; pourquoi craindrais-je d'aller chez lui? Le tumulte et les alarmes

s'apaisèrent, et le roi s'embarqua dans la chaloupe avec le grand alquier, le farba, et quatre autres grands personnages de sa cour.

Arrivé à bord, le gouverneur français conduisit le roi dans la chambre du conseil, et le fit asseoir dans un fauteuil. Sandéné était d'une stature très-élevée, et des mieux proportionnées; sa physionomie était belle et noble, et son costume relevait encore sa bonne mine. Il était coiffé d'un bonnet bleu, garni de petites bandes d'or de forme cylindrique; dans les intervalles de ces bandes étaient mêlées de petites plaques du même métal, très-bien travaillées. Ces ornements, arrangés symétriquement, s'appuyaient sur une bande de larges plaques d'or, et étaient surmontés d'un très-gros bouton du même métal, ciselé et travaillé à jour. Tous ces ornements donnaient à ce bonnet l'air d'une couronne. Ce prince était vêtu d'une tunique très-ample, qui descendait aux genoux, faite d'une étoffe de coton blanc, rayée de rouge, et serrée sur les reins par une ceinture de la même couleur, dont les deux extrémités retombaient sur le côté gauche, et descendaient jusqu'au-dessous des genoux. Cette tunique était ouverte sur la poitrine, et ornée, des deux côtés, de larges brandebourgs en laine de couleur rouge. Sur l'estomac pendait un globe d'or de la forme et de la grosseur d'un œuf de poule, suspendu au cou par un cordon de soie cramoisie. Ce globe renfermait l'extrémité d'une queue d'éléphant de quatorze pouces de longueur. Les crins noirs de cette queue flottaient légèrement, et l'effet de cet ornement, ou plutôt de ce gris-gris royal, était très-

singulier. Les manches de la tunique étaient très-courtes, et laissaient à découvert des bras nerveux, charnus, mais très-bien proportionnés. Le roi, comme les autres guerriers, portait une culotte blanche d'une étoffe de coton qui, formant une multitude de plis, ne descendait que jusqu'à la moitié des cuisses, et ressemblait beaucoup à des cuissarts. Il était chaussé de sandales liées jusqu'à mi-jambe par des bandelettes. Des anneaux d'or entouraient ses bras, et un large cimeterre, dont la poignée était d'or, et dont le fourreau de maroquin était chargé de plaques du même métal, pendait au côté droit, suspendu par un baudrier de drap rouge richement orné. La visite du roi dura deux heures, et cette entrevue se passa en questions sur la France, sur le prince qui la gouvernait, sur ses richesses, sur le roi d'Angleterre et sur les Anglais.

Le bur-salum cherchait surtout à connaître si la France était plus puissante que l'Angleterre, et si son alliance avec elle le garantirait de toute insulte de la part des Anglais.

De Repentigny répondit à toutes ces questions d'une manière satisfaisante. Tous les témoignages d'affection furent réciproquement prodigués. Sandéné prenait beaucoup de plaisir à cette conférence; mais, en montrant au général le soleil qui tombait, il lui dit qu'il fallait se séparer; il se leva, et, suivi de ceux qui l'avaient escorté, il allait descendre dans la chaloupe, quand, se retournant vers de Repentigny, il lui prit la main, la porta sur son cœur, et lui dit qu'il l'attendait le lendemain à Cahone, lieu de sa

résidence; qu'il lui enverrait des chevaux pour lui et pour sa suite; et, pour donner au général une marque éclatante de sa confiance, il le pria de garder sa couronne, dont le poids l'embarrasserait et l'incommoderait dans le trajet qu'il avait à faire pour se rendre chez lui.

Le lendemain, avant la pointe du jour, Sandéné avait fait conduire sur les bords du marigot les chevaux qu'il avait promis au général, et lui avait envoyé une escorte d'honneur de cent guerriers à cheval. De Repentigny descendit, suivi des officiers et des personnes qui composaient son cortège, et il s'achemina vers Cahone au milieu d'un détachement des soldats qu'il avait à bord.

Il y fut reçu au son des trompes par le grand alquier et le farba. Trois vastes cours bordées de cases, qui sont habitées par les serviteurs du roi, précèdent son logis. A la porte de chacune de ces cours, était une garde de vingt hommes armés de flèches et de sagaies. L'enceinte particulière du logis du roi est très-vaste, et renferme plus de soixante cases, habitées par ses femmes, ses enfants, ses officiers et ses esclaves de confiance. Au milieu d'un espace au centre de ce quartier, est placée seule et isolée la case royale; elle est cylindrique; son diamètre est de trente pieds, et elle en a quarante de hauteur. Sa couverture forme un dôme conique de vingt pieds d'élévation, et sa construction ne diffère pas de celle de toutes les cases de cette partie de l'Afrique. Ce sont des pièces de bois recouvertes de paille de mil; seulement l'assemblage de la case du roi paraissait avoir été fait avec

plus de recherche, et la couverture en paille avec plus de soin.

Les lambris et même les parois intérieures du dôme étaient couverts de nattes de différents dessins, très-proprement travaillées. Tout le pourtour des lambris était garni de fusils, de pistolets, de sabres, de poignards, de selles, de brides, de housses, d'arcs et de carquois avec leurs flèches, de lances et de sagaies. Un mastic de sable fin mêlé de terre rouge, pétri avec de l'eau gommée, formait l'aire ou plancher, qui, dans son pourtour, était recouvert de nattes. Le fond, vis-à-vis de la porte, était occupé par deux estrades de quatre pieds de longueur chacune, élevées seulement de dix pouces au-dessus du sol, et recouvertes de tapis de drap bleu.

De Repentigny trouva le roi assis sur une de ces estrades. A son arrivée, il se leva, s'avança vers lui, lui prit la main, et le fit asseoir à sa droite sur l'estrade qui était à côté de la sienne.

Après des compliments et des démonstrations réciproques d'égards et d'amitié, M. de Repentigny se leva, et rendit à Sandéné le bonnet qu'il lui avait laissé la veille. Le roi pria le général de le lui placer sur la tête, ce qui fut fait; cela donna occasion à plusieurs circonstances qui intéressèrent beaucoup les spectateurs; et le roi, après avoir ordonné le silence, dit au général :

« Je te vois chez moi, dans ma case, en présence des grands de mon royaume, et j'ai un grand plaisir à te voir. Tu as à me parler; parle-moi avec la même confiance et la même franchise que si tu parlais à

ton frère; dis-moi ce que tu souhaites, je t'écouterai avec attention; et si tes désirs sont tels que je puisse les accomplir, et qu'ils soient avantageux à mes grands et à mon peuple qui t'écoutent, ils seront satisfaits. Je t'aime, je t'estime, et j'ai pour toi le cœur d'un frère. »

Ces paroles furent traduites au général français par son truchement. Ensuite il parla à son tour; il entra en matière sur le traité d'alliance qui était l'objet de son voyage; le roi répondit que cette affaire majeure devait être discutée en public, en présence des principaux du pays et du peuple; et il ordonna leur convocation pour le lendemain.

Les états-généraux furent tenus dans une grande place du village royal. Le traité d'alliance fut discuté et adopté; et, après quelques autres conférences particulières, qui employèrent encore cinq jours, les articles en furent arrêtés.

Le traité fut écrit sur deux colonnes, l'une en arabe par le grand marabout, qui parlait et écrivait cette langue, l'autre en français par le secrétaire du général. Cette pièce authentique fut faite double, et signée par le bur-salum et par M. de Repentigny. Les deux titres furent ensuite placés sur une natte, entre le roi et le général, qui, ayant la main droite posée sur ce traité d'alliance et d'amitié, jurèrent de l'observer. Le même serment fut prononcé par la suite des deux contractants; et le peuple témoigna sa satisfaction par de longues et bruyantes acclamations. Sandéné ordonna de nouveau le silence; il remit un des titres au général, et plaça l'autre

sur sa poitrine. Les trois conditions principales de ce traité d'alliance étaient la cession de l'île de Casthiambée, en toute propriété, à la France; que la nation française serait seule reçue dans les états de Salum, et qu'elle pourrait établir un comptoir à Kiawer.

Kyahour, que les cartes désignent sous le nom de Kiawer, est un grand village dont la population est de plus de sept mille ames, situé à peu près sous le troisième méridien, trente minutes oriental (1) de l'île de Fer, à trente-six lieues au levant de Cahone et à sept lieues de la rive droite de la Gambra et d'un petit port sur cette rivière, qui porte aussi le nom de Kiawer.

Du temps de l'ancienne compagnie des Indes, qui était cessionnaire et comme souveraine de tout le commerce du gouvernement du Sénégal, qui administrait son privilège avec autant d'intelligence que de noblesse et de grandeur, et qui, dans tous les parages qu'elle a occupés, a toujours fait honorer et respecter le nom français, Kiawer était un des plus fameux marchés de captifs de la partie occidentale d'Afrique au nord de la ligne. Des marchands mandingues, qu'on désignait alors sous le nom de ghineas, y arrivaient de l'intérieur, menant des chaînes nombreuses d'esclaves.

Tout ce que les parties supérieures du cours de la Gambra pouvaient offrir à la traite était alors au profit de la France. La compagnie des Indes avait un comptoir considérable à Joar, entre le village de

(1) Dix-sept degrés à l'ouest du méridien de Paris.

Kiawer et le port; et la traite qu'elle y faisait en captifs, en or, en morfil, en cire et en peaux crues, formait un article notable de ses bénéfices.

Les malheurs de la guerre de sept ans, le traité de paix de 1763, et la chute de l'ancienne compagnie des Indes, firent perdre à la France tous les avantages dont elle jouissait dans la Gambra et dans les états du bur-salum; mais le traité que M. de Repentigny conclut au mois de février 1785 avec Sandéné, remit la France en mesure de commercer avec le prince et les habitants de cette riche contrée; d'étendre ses relations le long de la rive droite de la Gambra jusqu'aux sources de ce fleuve, et de parvenir, par cette route, aux contrées intérieures de l'Afrique.

Le pays de Salum est très-fertile et très-peuplé; ses habitants sont intelligents et courageux; le prince est riche, et il est le seul des rois nègres de ces contrées occidentales qui soutienne son rang avec une sorte de magnificence et de dignité. Aux frontières méridionales de Salum finit le territoire des Jolofs, qui s'étendait autrefois jusqu'à la Gambra (1).

(1) Golberry, t. II, p. 115 et suiv.

## § III.

**Voyage de Golberry à Albreda. Détails sur le royaume de Barra. Événements arrivés à Albreda.**

Notre voyageur donne ensuite des renseignements curieux sur le royaume de Barra.

Amari-Sonko, fondateur des premières colonies mandingues qui s'établirent sur les bords dé la Gambie, fut à la fois intrépide guerrier, bon politique et habile négociant. Il se fit redouter des Jolofs et du bur-salum, et força ce prince à lui faire irrévocablement la cession de ses conquêtes, que ses fils se partagèrent à sa mort.

C'est à l'aîné que resta le royaume de Barra, et ses descendants y règnent encore; la famille du fils aîné d'Amari-Sonko y existe, partagée en cinq branches: les aînés de chaque branche héritent successivement de la royauté; et, à l'époque du séjour de Golberry à Albreda, l'héritier présomptif était un nègre nommé Sonko-Ari, cousin du roi régnant.

Le roi était âgé de vingt-six ans; sa physionomie était épaisse, grossière et ridicule, ses raisonnements absurdes, et sa vie crapuleuse. Il passait toutes ses journées entouré d'une troupe de jeunes gens de son âge, de tous les baladins, de tous les guiriots et de toutes les guiriotes du pays; enfin, pour donner une idée complète de ce prince extravagant, il s'enivrait

avec les matelots, qui, à l'envi les uns des autres, se divertissaient tous les jours à le faire boire jusqu'à perdre la raison. Toutes ces folies engagèrent sa famille, les chefs des villages et le peuple, à le mettre en tutèle. Ils nommèrent pour administrer le gouvernement Ali-Sonko son oncle, qui fut déclaré et reconnu régent du royaume de Barra avec toute l'autorité souveraine.

En 1786, Ali-Sonko gouvernait le royaume de Barra, depuis sept ans, avec toute l'intelligence, toute la sagesse, toute la prudence d'un homme éclairé. Il était âgé de soixante-cinq ans, d'une taille haute, droite et majestueuse. Sa physionomie était régulière et agréable; on y voyait l'esprit et la prudence, qui distinguent en général la nation mandingue; aucune ride ne sillonnait son visage; ses yeux étaient grands, vifs et doux; sa bouche bien dessinée était encore ornée des plus belles dents; son caractère estimable était plein de bienveillance et d'énergie; tout enfin annonçait dans ce prince nègre un homme supérieur.

Son maintien, presque toujours grave, ne l'empêchait pas d'être aimable, et même d'être gai; mais sa satisfaction ne se manifestait jamais que par un sourire doux et léger. Il aimait les Français; il était sensible aux bons procédés, et disposé à l'amitié.

Très-pur dans ses mœurs et très-scrupuleux observateur de la religion de Mahomet, les premiers rayons du soleil le trouvaient tous les jours prosterné dans son jardin, le visage tourné vers le levant, environné de ses femmes, de ses enfants, de ses esclaves, dont il

était tendrement chéri, et récitant avec ferveur la prière du matin (1).

Notre voyageur, lorsqu'il se rendit à Albreda, eut occasion de l'examiner en détail. Albreda, situé sur la rive septentrionale de la Gambie, au nord-ouest, et à la distance de mille toises du fort Jacques, est un grand village du royaume de Barra, composé de plus de douze cents cases, et dont la population, tant en nègres libres qu'en nègres esclaves, se montait, en 1786, à plus de sept mille individus de tout sexe et de tout âge.

Ce village occupe sur les bords du fleuve une surface de plus de six cents toises de longueur, sur une largeur à peu près égale; il est distribué en rues, en carrefours et en places; tous les enclos sont fermés par des clôtures en bois, recouvertes de paille, et tous les quartiers sont entourés de fortes palissades.

Les nègres mandingues de la Gambie construisent en général leurs maisons d'une manière plus solide et plus commode que les Jolofs. Les cases d'Albreda sont presque toutes carrées, composées d'un rez-de-chaussée formé en charpente, dont les vides sont remplis par une terre argileuse bien pétrie et bien serrée; les parois intérieures et extérieures sont revêtues de la même terre, sur une épaisseur de six pouces; et cette argile bien battue prend bientôt la solidité de la brique cuite au soleil, et résiste très-long-temps aux injures de l'air; le toit est construit en charpente et recouvert de paille de mil ou de riz. Telle est la forme des maisons des hommes libres; les cases rondes en paille sont habitées par les esclaves.

(1) Golberry, t. II, p. 159 et suiv.

Ali-Sonko, régent du royaume de Barra, habitait Albreda, et occupait un grand terrain à l'extrémité orientale du village.

Au nord, sont deux grands quartiers séparés et isolés, et tous deux fermés et retranchés par une double enceinte de pieux jointifs de huit pieds de hauteur; l'un forme les magasins où chaque famille conserve ses provisions de mil, de maïs, de riz et d'autres denrées; ces magasins ont des portes et des sortes de serrures en bois, dont les formes et les secrets sont très-variés. L'autre quartier est le champ des sépultures; il est planté d'arbres et de lianes presque toujours fleuris. On y voit des espèces de mausolées entretenus avec beaucoup de soin; les Mandingues honorent la mémoire de leurs ancêtres, et ils ont un grand respect pour les tombeaux de leurs pères. Des gardes veillent sans cesse à la sûreté de ces deux enclos.

Sous l'autorité suprême d'Ali-Sonko, le village d'Albreda était gouverné par un chef, qui portait le titre de grand alquier.

L'insensé Bai-Sonko habitait le village de Barra-Inding, près de la pointe de Barra, qui est plus peuplé encore qu'Albreda, et qui porte le titre de village royal, parce que de tout temps les rois, à raison de leur dignité, y possédant un domaine, y ont fait leur résidence.

Le territoire du royaume de Barra est en général défriché et cultivé. On y voit quelques belles forêts; mais elles n'occupent que la huitième partie d'un terrain, un peu marécageux à la vérité, mais cependant extrêmement fertile, et dont les récoltes, quoique

achetées par de très-légers travaux, sont d'une grande abondance.

Les Mandingues du Barra, comme ceux du Kolar et du Badibou, sont de beaux hommes; leur taille ordinaire est de cinq pieds cinq à six pouces; mais on en voit beaucoup qui sont plus grands; et le grand alquier d'Albreda, qui avait près de soixante-dix ans, et dont la barbe et les cheveux étaient tout blancs, avait plus de six pieds de haut.

Ces nègres entretiennent des relations suivies avec le pays mandingue, dont ils sont originaires, et leurs liaisons s'étendent au loin dans l'intérieur de l'Afrique.

En 1784, l'alquier d'Albreda, vieillard avide, dur et intrigant, s'était mis à la tête d'un parti pour ruiner le crédit d'Ali-Sonko et s'emparer, au nom de l'insensé Bai-Sonko, du gouvernement et des affaires.

Les Français estimaient Ali-Sonko; pour lui enlever cette estime, l'alquier exigea tout à coup de nouveaux droits, et insulta les marchands français qui refusèrent de les payer. Pendant l'été de la même année, des gens de l'équipage de la corvette la Blonde, en relâche dans la Gambie, essuyèrent encore quelques violences, à la vérité provoquées. Enfin, au mois de décembre, un capitaine marchand étant mort à Albreda, l'alquier prétendit que sa succession était dévolue au roi, et s'empara de ses effets au nom de Bai-Sonko, avec lequel il les partagea.

Le régent, ne pouvant empêcher ces excès, envoya un homme de confiance au gouverneur du Sénégal, pour l'informer de la conduite de l'alquier d'Albreda.

M. de Repentigny, alors occupé des affaires de Salum, ne se rendit dans la Gambie que dans les premiers jours de mars 1785. Il ne put rien conclure pendant les huit jours qu'il y resta; et il eut assez de prudence pour empêcher par son départ une rupture que les Anglais désiraient ardemment.

Ali-Sonko parvint à ruiner les intrigues du grand alquier dans le courant de l'année 1785; et tout était préparé pour le succès des négociations dont Golberry était chargé, quand il arriva à Albreda. Il était accompagné de M. de Brach; et leur mission était surtout relative aux intérêts du commerce français et au rétablissement du comptoir. On loua à Albreda, d'un mulâtre nommé la Feuillée, fils d'un employé de l'ancienne compagnie des Indes, un enclos contenant une petite maison très-commode et deux cases, situé près du quartier du régent, et jouissant de la vue de la rivière et de ses bords méridionaux couverts de bois, de pâturages et de villages.

La première semaine fut employée à gagner l'amitié du régent; on demanda ensuite, sur son avis, une conférence royale à Barra-Inding; et le 12 avril on se rendit à cheval au village royal, sous la conduite d'Ali-Sonko. Le cortége se composait de douze soldats de la corvette, et on entra à Barra-Inding tambour battant.

Nos voyageurs, conduits par Ali-Sonko, n'éprouvèrent aucune difficulté pour entrer dans l'enclos royal. Ils trouvèrent l'extravagant Bai-Sonko, entouré de tous ses favoris, assis sur le sable à la porte de sa case.

Il fut décidé dans cette conférence royale qu'il y aurait, le 14 avril, sur la place du grand palaver ou palabre, une assemblée publique et générale des chefs et des notables du royaume de Barra, et que là on traiterait de la réparation des griefs dont se plaignait le gouvernement français, et du rétablissement de son comptoir.

M. de Brach et Golberry se rendirent, au jour indiqué, accompagnés de plusieurs officiers et employés de la corvette, tous en grand costume, à Barra-Inding. Le roi les attendait assis sur son trône, ayant à sa gauche le régent Ali-Sonko, à ses pieds le grand alquier d'Albreda et les membres de la famille royale, autour de lui les autres alquiers et les notables de l'état.

Une estrade élevée de quatre pieds, à laquelle on montait par six marches, était placée sous les rameaux touffus d'un grand arbre dont les feuilles ne diffèrent de celles du platane que par la largeur. Cette estrade, couverte d'une toile bleue, formait le trône du roi, et pouvait recevoir quatre personnes. Le roi et Ali-Sonko en occupaient le milieu; M. de Brach placé à la droite du roi, et Golberry à la gauche du régent, occupaient les deux autres places.

On avait formé autour de ce trône une enceinte en bois, de quatre pieds de hauteur et de soixante pieds de diamètre. Les alquiers, les grands, les notables de Barra, tout le cortège de nos voyageurs, se trouvaient dans l'enceinte; le peuple était en dehors rassemblé en foule, et au nombre de plus de dix mille individus.

Le roi était habillé d'un pantalon de drap écarlate, largement galonné d'or, d'un gilet de satin jaune couvert de quatre rangs de boutons d'argent en forme de grelot, et d'une robe-de-chambre de toile peinte à fond jaune, semé de grandes fleurs rouges, et doublée de taffetas rouge. Autour du cou il portait une grosse cravate de mousseline, dont les deux extrémités, garnies d'une grossière dentelle, pendaient sur sa poitrine. Sa coiffure était composée d'un bonnet mandingue, auquel il avait ajouté une longue pièce de taffetas violet, dont les bouts, ornés de franges d'or faux, retombaient en avant des épaules de la longueur de dix-huit pouces; enfin, il était chaussé de mules de maroquin jaune. Ali-Sonko portait le costume de sa nation; il était vêtu de deux belles pagnes de toile de coton très-fine bleu turquin, et rayées de bandes rouges; il était coiffé d'un bonnet mandingue de toile bleue brodé de soie, et chaussé de mules de maroquin rouge. Cette assemblée dura quatre heures et demie. On entendit successivement M. de Brach, Golberry, le roi, et le régent, dont le discours fut aussi raisonnable que celui du roi avait été absurde. Pendant que l'interprète d'Ali-Sonko expliquait son discours, il prit gravement la main de Golberry, et y plaça un fruit de la forme d'un gros marron; et gardant son air sérieux, il ferma la main de notre voyageur sur ce présent, qui fut bientôt suivi de deux autres, donnés de la même manière.

Après quelques débats, où le grand alquier se montra contraire aux intérêts des Français, l'assemblée

se sépara sans avoir rien conclu, et fut convoquée pour le lendemain.

Lorsque nos deux voyageurs furent réunis, ils se montrèrent réciproquement les présents qu'ils avaient reçus; car le roi avait aussi fait ses dons à M. de Brach: la munificence royale les fit d'abord beaucoup rire; mais ils apprirent bientôt que les noix de kola qu'on leur avait données, étaient un témoignage de grand honneur et de grande distinction (1).

Le second palabre royal eut lieu : Ali-Sonko avait tout disposé pour le succès des Français, et il s'était assuré de presque tous les grands du pays. Les intrigues de l'alquier échouèrent, et on obtint des conditions très-avantageuses. On accorda aux Français de construire un nouveau fort sur un terrain isolé, et éloigné de près de deux cents toises au couchant du village. Sa situation sur les bords du fleuve permettait d'y établir un débarcadour, et, en cas d'insulte ou d'attaque de la part des habitants, de se ménager une retraite assurée. Il fut stipulé que le commerce français serait libre dans tout le royaume de Barra, et qu'aucun chef nègre ne pourrait réclamer la dépouille des blancs, morts soit par accident, soit par maladie; que les Français pourraient entretenir des agents et même une garnison dans leur comptoir, et qu'ils y construiraient des batteries et des retranchements à volonté.

En échange de ces avantages, on sacrifia les ressentiments que les actions criminelles des nègres

(1) Golberry, t. II, p. 168 et suiv.

avaient excités, et on fixa les droits et les coutumes que le gouvernement accordait au roi, au régent et au grand alquier.

Telles furent les circonstances principales du rétablissement du comptoir français d'Albreda en 1786. Dans toutes ces négociations on ne cessa d'admirer les vertus et les talents d'Ali-Sonko.

Vis-à-vis d'Albreda est le fort Saint-Jacques. La roche sur laquelle ce fort est construit forme un trapèze de soixante-dix toises de longueur, sur trente-six toises de largeur moyenne. Trois de ses angles sont défendus par des batteries circulaires à fleur d'eau, percées chacune de huit embrasures (1).

Golberry a donné le tableau suivant du commerce fait par les Anglais et les Français sur la Gambie en 1785 et 1786.

---

*Produit du commerce des Français et des Anglais dans le fleuve Gambra.*

| | francs. |
|---|---|
| Les Anglais ont traité dans la Gambie, pendant l'année 1785 et au commencement de 1786, trois mille captifs évalués à .................................... | 3,600,000 |
| Les Français n'y ont traité, pendant le même temps, que sept cents captifs ................................ | 840,000 |
| Les Anglais ont traité cinquante milliers de morfil, évalués à un franc la livre ......................... | 50,000 |
| Les Français n'ont traité qu'un millier de morfil.... | 1,000 |
| A reporter..... | 4,491,000 |

(1) Golberry, t. II, p. 155.

| | |
|---|---|
| REPORT......... | 4,491,000 |
| Les Anglais ont traité dans la Gambie trente mille gros d'or, évalués à dix francs le gros................ | 300,000 |
| Les Français n'ont traité que quatre cents gros d'or, évalués à.......................................... | 4,000 |
| Les Anglais ont traité en cire brute, en peaux crues, en savon brut et autres objets de moindre importance, pour une valeur de................................ | 500,000 |
| La traite française de ces mêmes objets ne s'est pas montée au-delà d'une valeur de..................... | 600 |
| TOTAL....... | 5,295,600 |

## § IV.

### Voyage de Golberry dans la rivière de Sierra-Leone et à l'île de Gambie.

Golberry, en 1786, fit partie de l'expédition qui fut chargée d'aller reconnaître la situation de l'établissement français formé par Lajaille en 1784.

C'est après avoir remonté le Bunck, sur l'étendue d'à peu près une lieue, qu'on arriva à l'île de Gambie. L'établissement français qui s'y trouvait alors était composé de quelques cases en charpente et couvertes de paille ; deux de ces cases servaient à loger un détachement de vingt hommes du bataillon d'Afrique, et le commandant de ce détachement ; une autre formait le magasin ; enfin, on y trouvait encore une sorte de hangar, une espèce de halle, et un mauvais four pour cuire le pain.

Toute la sûreté de ce poste reposait sur deux encadrements qui pouvaient recevoir chacun trois pièces de douze ; mais ces prétendues batteries sans embra-

sures pouvaient être prises à dos, à revers, et d'écharpe par le premier bâtiment qui les aurait attaquées, et n'auraient pu résister à une première bordée. Ni le temps ni les fonds n'avaient permis de faire mieux.

On trouve près de cette île un mouillage sûr, où les bâtiments ne craignent aucune avarie, même dans le temps des tornados, et où, en cas de rupture de leurs câbles ou de leurs ancres, ils pourraient s'échouer sur des vases et se relever à la marée. Enfin de Lajaille pensa, avec raison, qu'être mal établi dans la rivière de Sierra-Leone, valait mieux que de n'y pas être établi du tout.

Golberry était autorisé, par des instructions officielles, à décider de l'abandon de ce poste, de son évacuation, et du retour de la petite garnison à l'île Saint-Louis du Sénégal; mais il pensa comme de Lajaille, et le fort fut conservé. Cependant il s'occupa, pendant son séjour, à disposer le roi de la contrée à céder à la France une autre île, plus grande, plus saine, mieux située et, sous tous les rapports, plus favorable à un établissement majeur, qui serait à la fois militaire, agricole et commercial (1).

Les principaux inconvénients de l'île de Gambie sont: 1° d'être située à l'écart dans la rivière de Bunck et dans le fond d'une anse vaseuse et marécageuse; elle n'est séparée de la montagne que par un canal très-étroit, rempli de mangliers. Par ce gisement cette petite île est privée d'air, et la brise du large

(1) Golberry, t. II, p. 251 et suiv.

qui arrive par le grand canal de Sierra-Leone, ne peut y parvenir, parce qu'elle est interceptée par plusieurs grandes saillies de la rive du sud. Ces circonstances locales rendent l'île de Gambie très-malsaine, et on n'y respire qu'un air infect et étouffant. 2° Elle est trop resserrée, et ne peut se prêter à aucun établissement considérable, ni à aucun essai de culture. 3° Elle n'est susceptible d'aucune bonne disposition de défense, pas même contre une attaque combinée des naturels; enfin sa situation n'est d'aucune manière favorable au commerce.

Cette petite propriété de cinq à six arpents de mauvaise terre avait été acquise à très-bon marché, de Panabouré Forbana, roi de la contrée et de la baie de Sierra-Leone, à qui Golberry portait les coutumes pour la protection qu'il accordait à la France, et des présents dont la magnificence surpassa toutes ses espérances. Ce prince, d'un très-bon caractère, était chef d'une petite nation de nègres idolâtres qui portent le nom de Timaneys, et régnait sur une contrée qui a à peine quarante lieues carrées de surface, sa longueur étant de douze lieues, et sa largeur d'un peu plus de trois. Ce roi était aimé de ses sujets, à qui il devait sa couronne, qui n'était qu'un bonnet de toile bleue, et son trône qui n'était qu'une natte de paille (1).

Le lendemain de l'arrivée du vaisseau au mouillage de Gambie, on le fit dire au roi par un officier du Rossignol que M. de Brach lui envoya pour le com-

(1) Golberry, t. II, p. 254.

plimenter, et le prévenir qu'on lui rendrait visite le jour suivant dans l'île qu'il habitait. Il fit répondre cordialement, qu'il viendrait lui-même de bonne heure dans la matinée du lendemain ; et on se disposa à le recevoir et à lui donner à dîner.

On fit dresser une tente près de la batterie dans l'île de Gambie ; le détachement de l'île et les troupes qui formaient la garnison du Rossignol eurent ordre de se tenir sous les armes pour le recevoir, et les canonniers de l'île et de la corvette de lui faire honneur de trois salves. La table fut placée sous la tente où M. de Brach avait tout disposé pour lui faire bonne chère.

Forbana arriva vers dix heures du matin dans une pirogue de quarante pieds de longueur, conduite par douze rameurs. Il était dans le fond de sa pirogue avec la reine et quatre des principaux de son royaume. Il aborda les voyageurs français très-gaiement, et leur donna la main. Après les premiers compliments et des protestations d'amitié réciproques, il témoigna l'envie de voir la corvette ; et M. de Brach l'y conduisit. Il y resta plus d'une heure, et il revint à Gambie pour se mettre à table.

Le roi fut placé entre M. de Brach et Golberry, et il demanda un siège pour la reine ; ce siège fut mis à sa gauche, mais un peu reculé. On voulut l'avancer entre le roi et l'auteur ; mais le monarque ne voulut pas souffrir que la reine fût sur le même alignement que lui, parceque l'usage en Afrique ne permet pas aux femmes de s'asseoir à table à côté de leurs maris. On lui donna une assiette qu'elle plaça sur ses genoux ;

et quand on avait servi quelques mets sur celle du roi, il partageait avec elle, mais il ne voulait pas qu'on la servît; il aimait à lui faire part de ce qu'on lui avait donné. Tous deux mangeaient avec leurs doigts, et sans se servir ni de cuiller ni de fourchette. Ils burent du vin, mais sobrement; cependant le roi but et mangea beaucoup plus que sa femme.

On lui avait fait préparer du riz à la manière des nègres, cuit à la vapeur de l'eau et mêlé de filets de volailles et de poisson; il trouva ce mets délicieux.

A la fin du dîner, on convint avec le roi que l'on se rendrait le lendemain matin dans son île de Forbana, pour lui remettre les coutumes et les présents dont on était chargé pour lui. Forbana, que le vin, l'anisette et la bonne chère avaient réjoui, demanda si les présents étaient beaux, et s'ils étaient dignes de la grande richesse du roi des Français.

On lui rendit compte de ce qui les composait.

C'étaient d'abord trois habits complets qui avaient été achetés chez les fripiers de Paris, mais qui devaient paraître très-beaux à un petit roi de la côte occidentale d'Afrique. Les Portugais, qui avaient longtemps possédé la baie de Sierra-Leone, y avaient établi l'usage de donner des habits européens en présent aux rois et aux principaux chefs de ces nations.

Il y avait ensuite deux autres habits complets, dont l'un, vert, galonné d'or, et l'autre bleu-clair, brodé d'argent; des pistolets et un fusil; enfin des plaques d'ambre succin, une pièce de gaze rayée de bandes en soie bleue, des plaques d'agate, des clous

de gérofle et quelques verroteries. Ces derniers objets étaient destinés à la reine.

A la vue de tant de richesses, l'admiration du roi nègre, de sa femme et des grands qui l'avaient accompagné, ne s'épuisait pas. Durant leur enchantement, il vint en idée à la reine de voir sa majesté Forbana habillée du bel habit écarlate, brodé d'or; elle témoigna ce désir à son mari, qui adopta son idée avec beaucoup de joie, et qui demanda à essayer le magnifique habit royal. On y consentit. Panabouré Forbana, âgé de cinquante-cinq ans, avait les jambes fluettes et cagneuses, le nez court, et tous les traits du visage communs, mais empreints d'un air de bonté. Un bonnet de toile de coton bleue couvrait son chef, et deux pagnes de la même couleur formaient son habillement; l'une couvrait les épaules et le haut du corps, l'autre enveloppait les reins et tombait, comme une jupe de femme, jusqu'aux talons; sous ces deux pagnes il était nu, à cela près qu'une étroite ceinture de toile bleue enveloppait ses hanches et le haut de ses cuisses.

La reine lui ôta sur-le-champ son bonnet et ses deux pagnes, lui passa la veste ponceau brodée d'or, et le bel habit d'écarlate; comme il ne s'agissait que d'un essai, le roi pour cette fois ne mit ni la chemise, ni la culotte, ni les bas, ni les souliers; mais il se coiffa du chapeau à plumes rouges, passa le beau sabre et le baudrier, et prit la canne à pomme d'argent, sur laquelle il s'appuya avec fierté.

C'était un spectacle très-risible de voir ce prince nègre couvert de son habit doré, qui, fait pour un

homme d'une grande taille, lui descendait au-dessous des genoux. Il conserva pendant dix minutes une attitude fière et un air sérieux, tandis que la reine ne cessait de tourner autour de lui et de l'admirer en frappant ses mains l'une contre l'autre, et en répétant sans cesse, atot, atot, atot, mungo ounifera.

Cette reine était une vieille femme de cinquante ans, extrêmement flétrie, comme le sont toutes les négresses d'Afrique d'un âge avancé; elle était la première femme du roi, sa véritable femme; c'était elle qui jouissait de tous les honneurs, de toutes les prérogatives du rang suprême de son époux, et cela se réduisait, comme l'on voit, à peu de chose; mais elle l'accompagnait toujours dans les grandes occasions, et il avait pour elle la déférence la plus marquée (1).

En 1786, Forbana gouvernait depuis dix ans son petit pays. Il avait été le premier ministre du dernier roi, qui, en mourant, avait laissé son trône à un enfant de huit ans. Les nègres de Sierra-Leone conférèrent d'abord à Forbana le titre et le pouvoir d'administrateur du pays et de tuteur du roi; mais, pendant la seconde année de son administration, il survint une dissension entre les habitants de la baie et les Anglais; les parents du roi enfant, qui voulaient gouverner sous son nom, avaient suscité ces troubles; la querelle était devenue très-vive et très-animée, et les Anglais menaçaient d'incendier des villages; Forbana sut tout concilier, tout calmer; il ramena la paix, et la prudence qu'il montra dans cette occasion

(1) Golberry, t. II, p. 257 et suiv.

lui valut le rang et le titre de roi, que les Tymaneys lui donnèrent d'un consentement presque unanime.

Son gouvernement paternel, son désintéressement, sa familiarité avec ses sujets, l'en avaient fait tendrement aimer. Plus chaste que ne le sont en général les princes nègres, le roi de Sierra-Leone n'avait que cinq concubines. Ses revenus pouvaient être évalués à environ vingt mille francs. Le pays qu'il gouverne est au reste très-fertile, et on peut dire qu'aucune des contrées comprises dans le ressort du gouvernement du Sénégal n'offre une aussi grande abondance et une aussi grande variété de productions naturelles que celles qui sont arrosées par le Bunck, le Mitombo et la rivière de Sierra-Leone.

Les buffles, les taureaux, les vaches, les moutons et les porcs y sont en grand nombre. La volaille s'y multiplie extraordinairement. La pêche produit avec profusion du poisson de mer et de rivière. On prend quelquefois la baleine, qui produit le sperma-ceti, dans la baie de Sierra-Leone, sur les parages de Scherbroe et aux caps de Monte et de Mesurade. Les forêts intérieures sont peuplées d'éléphants, et la traite du morfil y est très-considérable.

Dans les montagnes on cultive le riz sec, et dans les terres basses le gros riz; l'un et l'autre sont de la meilleure qualité. Les naturels cultivent aussi la racine de manioc, l'igname, la patate sucrée et deux autres espèces de patates, les pistaches de terre, les melons d'eau, les melons musqués, les giraumonts, les citrouilles et les concombres. Toutes les espèces de palmiers, les bananiers, le papaye, la goyave, les

orangers, les limoniers, les ananas, les tamarins, les figuiers, plusieurs autres arbres à fruits; le raisin et la canne à sucre y croissent sans culture, ainsi que la muscade, le cafier et plusieurs graines aromatiques (1).

Le cap des Léopards au nord, et le cap de Sierra-Leone au midi, marquent l'entrée du fleuve Mitombo, que l'on appelle la rivière de Sierra-Leone, et qui forme une baie très-sûre.

Le cap des Léopards est situé par huit degrés trente-cinq minutes de latitude boréale, et le cap Sierra-Leone par huit degrés dix-huit minutes même latitude.

L'intervalle entre ces deux caps forme l'entrée de la rivière, dont la largeur est à peu près de dix-sept minutes ou de sept lieues terrestres; elle verse ses eaux dans la mer à plein canal; ses bords sont couverts au nord de très-grandes forêts, et formés au sud par des coteaux revêtus et ornés de la plus riche verdure.

Quand on arrive à l'entrée de cette baie, l'œil s'enfonce dans un vallon profond que le fleuve remplit tout entier, ne laissant entre ses eaux et les bois et les coteaux, qu'un espace de cent toises tout au plus. Sur sa rive droite, le terrain se trouve rabaissé; sur sa rive gauche, il s'élève en amphithéâtre couvert d'arbres majestueux, d'une force et d'une grandeur remarquables, et ornés d'un feuillage riche, abondant et varié. Le pied du cap Sierra-Leone est entouré de

(1) Golberry, t. II, p. 286 et suiv.

roches basaltiques, que les Anglais nomment Carpenter's rocs.

Si, depuis 1784, les Français existaient à peine sur cette rivière, dans une situation bien mesquine sur la petite île de Gambie, deux sociétés anglaises au contraire y étaient magnifiquement établies, l'une au village de Sierra-Leone, l'autre à l'île de Bence; elles faisaient des affaires immenses sur tout le développement compris entre le cap Verga et le cap de Palmes.

Les opérations de ces deux sociétés s'étendaient, au nord, dans toutes les rivières qui se versent dans le golfe des îles de Los-Idolos; au sud, dans toutes celles qui tombent dans la mer, entre le cap de Sierra-Leone et le cap de Palmes; et leur commerce s'élevait, en 1786, à une valeur de quatorze millions.

Des embarcations légères et pontées, de trente à quarante tonneaux, parcouraient sans cesse cette étendue, et y entretenaient un cabotage très-actif et une correspondance très-vive et très-suivie.

Si, dans la saison des orages et des pluies, ce cabotage se trouvait gêné, les comptoirs répandus sur ce développement correspondaient par terre avec la baie de Sierra-Leone, et une espèce de poste, servie par des nègres qui voyageaient à pied, et qui faisaient douze à quinze lieues par jour, était si habilement organisée que les établissements anglais de Bence et de Sierra-Leone se trouvaient toujours informés de tout ce qui pouvait les intéresser, pour conduire leurs affaires avec avantage.

Leurs correspondances avec les côtes du nord et du sud ne languissaient jamais, n'étaient jamais in-

terrompues; et tous les comptoirs, ou étaient avertis, ou avertissaient de ce qu'il était important de savoir.

Le cap Verga, de son côté, entretenait souvent par mer, mais plus fréquemment par terre, des relations avec la rivière de Gambie; et par une suite de cette harmonie de correspondances, le système des affaires anglaises se trouvait combiné sur une étendue de quatre cents lieues de développement de côtes, et des liaisons se trouvaient établies entre le fort James dans la Gambie, et le cap de Palmes (1).

Rien n'avait été oublié pour rendre la factorerie anglaise de Sierra-Leone aussi saine qu'agréable et commode; elle pouvait servir de modèle en ce genre. Le directeur de la société marchande de Liverpool recevait huit cents guinées d'appointements par an; il résidait à Sierra-Leone; mais il faisait de fréquents voyages aux îles des Idoles et aux autres escales de sa dépendance. La société lui accordait deux pour cent sur chaque tête de noir livré sain et bien constitué dans les colonies anglaises; et les autres avantages attachés à sa place pouvaient lui assurer, en peu d'années, une fortune très-raisonnable.

Il avait sous ses ordres un agent principal qui résidait à l'île des Idoles; celui-ci avait quatre cents guinées de traitement fixe par an, et une prime sur chaque esclave nègre; les autres employés principaux recevaient aussi de très-bons appointements, et avaient un intérêt proportionné dans les affaires de la société.

Outre plusieurs embarcations légères, la facto-

(1) Golberry, t. 1, p. 41, 44 et 57.

rerie de Sierra-Leone avait un très-beau vaisseau du port de huit cents tonneaux, qui restait ordinairement mouillé sur ses ancres, à l'ouverture de l'anse; il portait vingt-quatre canons, et il était aussi bien armé qu'un vaisseau de guerre; les marchandises les plus précieuses, les principaux effets et les munitions, restaient à bord de ce bâtiment, où le chef de la factorerie venait coucher tous les jours; ce vaisseau servait aussi d'infirmerie, parce que l'expérience avait prouvé que la fraîcheur de l'air marin était favorable aux malades. Cet établissement recevait tous les ans au moins dix vaisseaux expédiés d'Angleterre, qui l'approvisionnaient amplement des choses nécessaires à son commerce et à l'agrément de la vie; et il avait constamment pour près de deux millions de marchandises de traite dans ses magasins (1).

Pendant le séjour de Golberry dans la rivière de Sierra-Leone, cinq bâtiments anglais étaient au mouillage de l'anse anglaise, avec un vaisseau français à trois mâts, commandé par le capitaine marchand Rousseau, expédié pour l'exécution d'un traité conclu, en janvier 1785, entre la société de Liverpool et une société du Havre, composée de MM. Bacheler, Forbisson et Carmichœl.

Suivant ce traité, la factorerie de Sierra-Leone devait livrer au capitaine Rousseau, dans le courant d'une année, trois mille captifs à son choix, de tout sexe et de tout âge, sur le pied de six cents francs par tête. La moitié du prix convenu était payée comp-

(1) Golberry, t. II, p. 270.

tant le jour de la livraison, l'autre moitié en lettres de change à dix mois de vue.

Le capitaine Rousseau était arrivé dans la rivière de Sierra-Leone le 25 septembre 1785; et, le 1er de mai 1786, il avait déjà expédié deux mille captifs pour nos colonies à sucre, et il attendait des bâtiments qui lui étaient annoncés, pour l'expédition des mille autres captifs qu'on était prêt à lui livrer.

Des traités semblables furent de nouveau conclus en 1787 et 1788, entre la même société de Sierra-Leone et des maisons de Nantes, mais aux conditions de payer argent comptant, et sur le pied de trente guinées par tête de captif (1).

La rivière de Mitombo, que les Européens nomment quelquefois rivière de Bence, du nom du fort et de l'île de Bence, qui s'y trouvent situés et qui sont occupés par une autre belle factorerie anglaise, arrive d'une contrée très-éloignée de l'intérieur du continent. Son lit, comme celui de toutes les rivières dont le niveau est très-abaissé, est embarrassé par des îles et des bancs de vase et de sable; mais, à la rive droite de son embouchure, on trouve un beau chenal de huit cents toises de largeur, qui mène jusqu'au-delà de l'île de Bence, conservant constamment de sept à huit brasses d'eau. On doit, pour y naviguer avec sûreté, y entrer en laissant la rive droite à bas bord, à la distance de quatre cent cinquante toises; on laisse à gauche trois petites îles qui portent le nom d'îles Pio, et à droite, l'île Tasso. A

(1) Golberry, t. II, p. 272.

la hauteur de la pointe septentrionale de la seconde des îles Pio, on gouverne nord-est, pour arriver au port de l'île de Bence.

L'île de Tasso a près de deux mille quatre cents toises de longueur, sur une largeur moyenne de seize cents toises; elle est éloignée de l'entrée de la rivière de la distance de près de deux lieues. Un banc de sable et de vase de trois mille cinq cents toises de longueur, et de six cents toises de largeur moyenne, couvre une partie de ses rivages du côté de l'orient. Ce banc touche à l'île, et il découvre à basse-mer. Du côté du couchant, les bords sont sains, et on peut les ranger de très-près sans danger. Il serait très-aisé de rendre cette île aussi agréable qu'utile, et sa situation serait très-avantageuse au commerce.

En remontant la rivière, après avoir parcouru à peu près trois mille toises, au-delà de l'île de Tasso, on se trouve à l'île de Bence, qui n'a que mille toises de longueur sur une largeur moyenne de cinq cents toises; mais plusieurs avantages particuliers ont engagé les Anglais à y bâtir un fort et à y former un très-beau comptoir.

La factorerie de l'île de Bence était tout-à-fait séparée d'intérêt de celle de Sierra-Leone; mais elles se soutenaient mutuellement, et elles s'entr'aidaient dans l'occasion. L'administration de cet établissement était établie à peu près sur les mêmes principes que celle de Sierra-Leone. Les agents, les employés et les courtiers de la société de Bence se répandaient dans les contrées supérieures du cours du Mitom-

bo, qui leur produisaient environ deux mille captifs par an, et beaucoup de morfil et d'autres objets précieux.

A la faveur des embarcations légères et des navires qui composaient sa petite marine, très-bien ordonnée et presque entièrement équipée de noirs, cette factorerie entretenait un cabotage très-actif sur les côtes comprises entre le cap Sierra-Leone et le cap de Palmes. En 1785, et pendant les cinq premiers mois de 1786, elle avait livré aux Danois plus de trois mille captifs, et en avait expédié pour les colonies anglaises près de quatre mille. Ses opérations générales s'étaient élevées à une somme encore plus forte que celle des affaires de l'établissement de Sierra-Leone.

A l'époque des voyages de Golberry, il y avait à l'ouverture de la rivière du Mitombo un brick commandé par un capitaine marchand nommé Basteresse. Le hasard l'avait conduit dans la baie de Sierra-Leone, pendant l'été de 1785. Il n'avait précédemment aucune connaissance de ces parages; mais son activité et son intelligence le mirent bientôt en liaison avec des courtiers nègres. Il était expédié par des planteurs de la Martinique, et son armement avait été fait pour une traite de cent cinquante captifs. Il eut le talent, avec d'aussi petits moyens, d'en traiter trois cents, qu'il fut obligé de transporter en deux voyages. Il était entré dans la rivière le 25 février 1786, pour opérer son second transport et faire une traite nouvelle (1).

(1) Golberry, t. II, p. 276 et suiv.

A une lieue de la pointe du cap Sierra-Leone, sur la côte sud, on se trouve à l'ouverture d'une baie qui a une lieue et demie de profondeur sur mille toises de largeur moyenne; elle porte le nom de baie des Forbans, parce qu'elle a servi autrefois de retraite à des pirates qui avaient pillé et armé, pour leur propre compte, trois navires, et qui exerçaient leurs pirateries sur les petits bâtiments en traite dans la rivière, dont ils massacraient les équipages.

Ces forbans furent pendant sept ans la terreur et la désolation de ces parages; mais, en 1730, les négociants du Havre et de Nantes formèrent un armement pour les exterminer, et l'entreprise eut un plein succès. On les surprit dans leur baie, on brûla leurs bâtiments et leurs habitations; à peine le quart de ces pirates put-il échapper; tous les autres furent pendus, et l'on détruisit de fond en comble les établissements qu'ils avaient formés. Le fond de cette baie est sain, et son entrée serait très-aisée à défendre; enfoncée entre des terres très-élevées, la chaleur y est étouffante (1).

Entre le cap Verga et le cap de Palmes, et pendant les mois de mai, de juin, de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, les contrées voisines de la mer sont fréquemment exposées à des ouragans que les Portugais ont appelés tornados, et qui, même parmi les nègres, ont conservé ce nom qui, dans notre langue, peut s'exprimer par celui de tourbillon.

Ordinairement cette partie de l'Afrique éprouve

(1) Golberry, t. II, p. 248.

chaque année dix ou douze de ces ouragans, dont il est plus aisé de raconter les effets que de démontrer rigoureusement la cause. Ils sont caractérisés par des circonstances qui méritent toute l'attention des physiciens.

Le ciel est pur; il a régné pendant plusieurs heures un calme parfait, et l'air est d'une pesanteur accablante. Tout à coup on aperçoit, dans la région la plus élevée de l'atmosphère, un petit nuage rond et blanc dont le diamètre ne paraît être que de cinq à six pieds; ce nuage est comme fixé et d'une parfaite immobilité; c'est le signal précurseur d'un tornados. Peu après, et faiblement d'abord, l'air s'agite, mais suivant un mouvement circulaire. Les feuilles, dont la terre est toujours jonchée, s'élèvent de quelques pieds au-dessus du sol; elles se meuvent en tournant autour du même point et revenant sans cesse sur les traces qu'elles ont déjà suivies. Cependant le nuage indicateur de ce météore s'est agrandi; il s'étale de plus en plus, et descend insensiblement dans les régions inférieures de l'atmosphère; enfin, il s'agglomère, il s'obscurcit, et couvre une grande partie de l'horizon visible. Alors le tourbillon s'augmente, s'accélère; les navires en mouillage doublent leurs câbles ou s'amarrent fortement au rivage: le tornados est dans toute sa force. Souvent les câbles se rompent, et les bâtiments, agités dans tous les sens, se choquent l'un contre l'autre. Des cases de nègres sont enlevées, des arbres sont déracinés; et quand ces tourbillons exercent toute leur violence, ils laissent des traces déplorables de leur passage. Ces météores ne durent

heureusement qu'un quart d'heure, et ils se terminent par une pluie abondante (1).

La continuité du beau temps a aussi, en Afrique, ses inconvénients.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

a dit un homme d'esprit : cette vérité est sensible en Afrique pendant les huit mois de beaux jours. Durant cette saison, le ciel est toujours clair et pur. Tous les matins, le soleil se lève immense et d'un beau rouge; son disque paraît double de ce qu'il est en Europe. L'astre s'élève et parcourt sa carrière, éclatant de lumière et répandant un feu dévorant; et ses rayons remplissent l'atmosphère d'une clarté que l'œil le plus ferme peut à peine soutenir.

Golberry retourna au Sénégal par la corvette le Rossignol qui l'avait amené, et que commandait le capitaine de Brach. En entrant dans l'archipel des Bissagots, et en s'engageant dans le chenal situé entre l'île de Kasnabac et l'île désignée sur la carte de Belin par le nom d'Avaugéna, la nuit les surprit dans ce chenal, et à une heure après minuit le baissement subit des sondes et le bruit des brisants avertirent l'équipage qu'il était en danger.

M. Martin, qui a depuis été élevé à des grades supérieurs, auxquels ses talents, son mérite et ses estimables qualités devaient le faire parvenir, se trouvait alors à bord; et ce fut lui qui tira, avec beau-

(1) Golberry, t. II, p. 486.

coup d'adresse et de sang-froid, le vaisseau du mauvais pas dans lequel des cartes marines inexactes l'avaient engagé. On ne resta donc dans l'archipel des Bissagots que deux jours, et l'on se remit en route pour la rivière de Gambie (1).

Nous terminerons ce chapitre par divers tableaux relatifs au commerce de cette partie de l'Afrique à l'époque du voyage de Golberry, et qu'il a publiés dans son ouvrage.

Suivant les résultats du commerce des noirs sur les côtes d'Afrique, pendant vingt années comprises entre 1765 et 1785, l'exportation des individus débités par les comptoirs européens répandus sur ces côtes, a été estimée à soixante mille captifs par an; et les exportations de 1786 et 1787 se montèrent à plus de soixante et dix mille têtes de noirs, pour chacune de ces deux contrées.

Il y avait lieu de s'étonner d'un accroissement si prodigieux dans les produits d'un commerce dont l'abbé Raynal avait annoncé la décadence, et de l'abondance d'une marchandise dont il avait prédit, peut-être trop témérairement, la disette prochaine.

Un rapport fait sur la traite des esclaves en 1790, par le conseil privé du roi d'Angleterre, et ensuite par la chambre des communes, fit connaître que ce commerce avait encore reçu de l'accroissement pendant les années 1787, 1788, 1789, et que le nombre des nègres exportés pendant ce temps avait été de quatre-vingt mille par an. Dans cet état ne se trou-

(1) Golberry, t. II, p. 212 et suiv.

vaient pas compris ceux qui sortaient du Dar-Kulla, du Kordofan et du Darfour, et qui, après quatre-vingt dix ou cent jours de marche, arrivent à Siout sur le Nil, pour passer dans l'Yémen et dans les sérails de la Perse (1).

---

*Tableau sommaire des produits du commerce de la rivière de Sierra-Leone pendant l'année* 1785 *et les premiers mois de* 1786.

| détails de ce commerce. | captifs. | évaluation en fr. |
|---|---|---|
| La factorerie anglaise établie dans l'anse de Sierra-Leone a expédié pour les colonies de la Grande-Bretagne.................. | 3,200 | |
| En exécution du traité fait avec une société du Havre, elle a délivré au capitaine français Rousseau......................... | 3,000 | |
| TOTAL....... | 6,200 | |
| Évaluation sur le pied de douze cents francs par tête de captif vendu aux colonies.................. | | 7,440,000 |
| Ladite factorerie a débité du morfil, des peaux crues, de la cire, de l'indigo, du coton, du savon brut, du riz, du mil, du tamarin, et autres objets, pour une somme qui peut être évaluée, valeur d'Europe, à............. | | 1,200,000 |
| La factorerie anglaise de l'île de Bence a expédié pour les colonies de la Grande-Bretagne, et a vendu aux Danois............ | 7,000 | |
| Évaluation sur le pied de douze cents fr. par tête de captif vendu aux colonies................. | | 8,400,000 |
| Ladite factorerie a débité du morfil, des peaux crues, de la cire, et d'autres mar- | | |
| A reporter.... | 13,200 | 17,040,000 |

(1) Golberry, t. II, p. 332 et suiv.

| détails de ce commerce. | captifs. | évaluation en fr. |
|---|---|---|
| REPORT.... | 13,200 | 17,040.000 |
| chandises, pour une somme qui peut être évaluée, valeur d'Europe, à........................ | | 1,400,000 |
| Le capitaine Basteresse a traité trois cents captifs et différents autres objets, qui peuvent être évalués ensemble, valeur des colonies et d'Europe, à................................ | | 400,000 |
| M. Ancel, négociant français établi dans l'île de Gambie, a traité cent quarante-deux captifs, et différents autres objets qui ensemble peuvent être évalués, valeur des colonies et d'Europe, à................................ | | 200,000 |
| TOTAL des évaluations des produits du commerce de la rivière de Sierra-Leone et dépendances, pendant l'année 1785 et les premiers mois de 1786 (1).................... | | 19,040,000 |

Le commerce portugais entre le cap Sainte-Marie et le cap Verga était, en 1786, sous le régime d'un privilège exclusif, accordé à une compagnie dont l'administration résidait à Lisbonne. Les Anglais avaient une part notable dans les fonds et dans les intérêts de cette compagnie, qui exportait annuellement, tant des rivières de Casamansa, de San-Domingo, de Jate, de Gèvres, de Rio-Grande et de Rio-Nuno-Tristao, que des îles des Bissagots, savoir :

Trois mille captifs dont deux mille étaient importés dans la colonie portugaise du Para, près de l'embouchure de la rivière des Amazones, et dont les

(1) Golberry, t. II, p. 289 et suiv.

| | francs. |
|---|---|
| mille autres étaient partagés entre les îles du cap Vert et de Madère. Ces trois mille captifs pouvaient être évalués à . . | 3,600,000 |
| En morfil, cire et savons bruts; indigo en pâte; beurre végétal, dit beurre de karité; peaux crues de toute espèce; bois de teinture et de construction; coton; drogues de pharmacie, graines aromatiques; résines et gommes résineuses; riz et autres denrées de subsistance, enfin en or. . . . . . . . . . . . . . . . | 2,000,000 |
| Trois mille quintaux d'orseille à cent soixante livres le quintal. . . . . . . . . . . . | 480,000 |
| Total. . . . . . . . . . | 6,080,000. |

Dans le commerce, l'orseille d'Afrique, et surtout celle des Bissagots, est la plus recherchée. L'abondance de ce lichen, dans cette partie de l'Afrique, est due sans doute à l'état volcanique de toutes les îles et de toutes les terres correspondant à cet archipel (1).

« Mes vœux, dit Golberry, pour l'abolition de la traite et de l'esclavage des nègres, sont bien sincères; mais je n'ai jamais cru que tout dût être sacrifié à son accomplissement. Je crois même que c'est en continuant encore quelque temps la traite, soumise à de meilleurs réglements, qu'on parviendra le plus sûre-

(1) Golberry, t. II, p. 231 et suiv.

ment à l'abolir. Ce commerce offre les seuls moyens efficaces de parvenir à la connaissance complète de l'Afrique, et à sa civilisation. Sans la traite, nos relations avec les côtes occidentales et orientales de ce continent se réduiraient tout à coup dans la proportion de quarante à un; et d'ailleurs, si on prêchait en Afrique l'abolition de l'esclavage, on soulèverait non-seulement l'Afrique libre et propriétaire, qui se trouve à l'égard de l'Afrique esclave dans la proportion de deux à trois, mais encore presque tous les esclaves des cases qui sont attachés et dévoués à leurs maîtres, et qui sont souvent eux-mêmes propriétaires de quelques captifs (1). »

## § V.

### Voyage au Désert. Détails sur le commerce de la gomme.

Quoique Golberry n'ait pas fait lui-même le voyage au Désert, cependant les détails qu'il a recueillis pendant son séjour à l'île Saint-Louis, et les mémoires manuscrits qu'on lui a communiqués, l'ont mis à portée de donner sur le commerce de la gomme les notions les plus exactes et les plus précises.

Les tribus maures avec lesquelles les Français sont en relations habituelles au Sénégal, qui fréquentent

(1) Golberry, t. II, p. 508.

les bords occidentaux de ce fleuve, et qui nous vendent la gomme, sont au nombre de trois, distinguées par les noms de Trarshaz, de Brachknaz et d'Ouled-El-haghi ou Darmanko.

Des mécontents de ces trois tribus s'est formée une horde tout-à-fait errante et vagabonde, qui vit de pillages, d'extorsions et de rapines, qui parcourt les côtes de l'Océan atlantique, entre Inguyagher, près du marigot que les Français ont appelé marigot des Maringouins, et le cap Bojador qui est situé à vingt-six degrés trente minutes latitude septentrionale (1).

Après la paix qui mit un terme à la guerre de l'indépendance de l'Amérique, pendant les années 1782, 1783 et 1784, le commerce du Sénégal commençait à prendre un bel essor, sous l'influence de la liberté; plusieurs maisons de Bordeaux, de Nantes, de la Rochelle et du Havre, avaient formé à l'île Saint-Louis des établissements qui prospéraient, qui allaient devenir importants, dont le nombre allait s'augmenter, et qui auraient rendu cette île le siège d'un commerce très-étendu et très-avantageux. Mais, à la fin de 1784, une intrigue fit accorder à une compagnie de Paris le privilège exclusif de la traite de la gomme du Sénégal.

Aucun des commerçants des grandes villes maritimes de France, ni même de Lyon et de Paris, ne fut membre de l'administration de cette compagnie de commerce. Le défaut de lumières, et le défaut de fonds qu'on ne voulait y employer qu'avec réserve,

(1) Golberry, t. 1, p. 206.

furent cause que la traite de la gomme ne fut exploitée qu'avec timidité. Il résulta toutes sortes d'inconvénients du peu d'expérience des administrateurs de cette compagnie, qui ne suivaient aucun plan fixe, qui sans cesse changeaient de résolutions, qui ne savaient en qui placer leur confiance, et qui, avec raison, se croyaient souvent trompés et mal servis.

Quoique les avantages du diplôme de la compagnie de la gomme fussent immenses, et qu'ils indisposassent contre elle tout le commerce, qui se trouvait opprimé par une concurrence privilégiée, cette compagnie, à peine parvenue à ce pouvoir presque souverain, détruisit elle-même par ses fausses mesures tout ce que sa position avait d'avantageux. Elle marcha d'inconséquence en inconséquence, de prétention en prétention; enfin, elle administra si maladroitement son privilège, et la haine qu'elle avait excitée contre elle se manifesta avec tant de force, qu'en 1790 aucune nation riveraine du fleuve ne voulut plus traiter avec elle (1).

Les principaux marchés de la gomme se tiennent aux escales du Désert et de Podor, situées toutes deux sur les bords du Sénégal.

A cause de ses détours si nombreux, la traversée de l'île Saint-Louis à l'escale du Désert est de plus de trente lieues, tandis que, en ligne directe, ces deux points ne sont éloignés que de vingt lieues; mais on a vu que le Sénégal ne suit sa route qu'en serpentant, et il résulte de cette disposition à s'égarer sans cesse,

(1) Golberry, t. 1, p. 276 et suiv.

qu'il ne parcourt jamais cinq lieues en ligne droite; qu'il se partage souvent en plusieurs bras, et qu'il forme un grand nombre d'îles dont quelques-unes sont d'une grandeur remarquable.

Entre la barre du Sénégal et l'escale du Désert, à l'est du grand cours du fleuve, on distingue d'abord les îles de Sorr, de Guyagou, de Douroumou, qui forment ensemble une surface de dix lieues carrées. On arrive ensuite à l'île de Bifèche, qui a vingt-quatre lieues d'étendue du sud au nord, et cinq lieues de largeur moyenne de l'est à l'ouest. Cette grande île est traversée par deux cours d'eau, dont l'un porte le nom de marigot de Gios, l'autre celui de marigot de Beguio; ils dérivent tous deux du bras du fleuve, qui porte le nom de Saguerai, et qui forme la limite orientale de l'île de Bifèche, dont la surface est de cent vingt lieues carrées, et dont la pointe méridionale n'est éloignée de l'île Saint-Louis que de deux lieues (1).

Avant d'arriver au Désert, il faut parler du marigot des Maringouins, qui porte ce nom à cause du nombre immense de ces moucherons incommodes dont il est infesté.

Ce marigot est une dérive du fleuve, qui va se perdre dans la mer, à un village nommé Inguyagher. Sa longueur est de trois lieues; son canal est profond; il peut porter des bateaux de soixante tonneaux : la haute mer y entre et le remplit tout entier; ses bords sont couverts de mangliers, et il est éloigné de seize lieues

(1) Golberry, t. 1, p. 186 et 187.

de l'île de Saint-Louis, de douze lieues de l'escale du Désert, et de six lieues de l'île de Sérinpalé, qui est située au point où le fleuve, n'étant plus éloigné que de deux lieues de la mer, se détourne brusquement de sa direction générale et constante de l'est à l'ouest, et en prend une nouvelle du nord au sud, jusqu'à son embouchure, suivant presque parallèlement les bords de l'Océan, dont il n'est plus séparé que par une langue de sable, dont la largeur diminue de plus en plus jusqu'à la barre.

C'est une circonstance bien singulière et bien remarquable du fleuve Sénégal, que cette répugnance si constante à réunir ses eaux à celles de la mer, où il paraît enfin ne se verser que malgré lui, puisque l'ouverture par laquelle il s'y perd, au lieu d'être, comme celle de tous les fleuves, dans la direction de la dernière partie de son cours, se trouve sur un de ses bords, et que la ligne du milieu de son embouchure est perpendiculaire à sa dernière direction.

Quelques personnes ont pensé que le marigot des Maringouins a dû être jadis l'embouchure du Sénégal; et c'est une erreur que ne peuvent partager ceux qui ont la connaissance des lieux; la direction de ce marigot se porte sensiblement vers le nord-ouest; sa profondeur n'est pas comparable à celle du fleuve près de la barre, et cette dérive ne doit être regardée que comme un de ces accidents bizarres, si prodigieusement multipliés sur toute l'étendue du développement de son cours, depuis le rocher Felou jusqu'à la mer (1).

(1) Golberry, t. 1, p. 189 et suiv.

On prétend que la compagnie des Indes, qui a été, pendant plus de soixante ans, cessionnaire en toute souveraineté du gouvernement et du commerce de la partie de la côte occidentale d'Afrique, connue sous le nom d'Afrique française ou de gouvernement du Sénégal, récoltait annuellement deux millions de gomme, et qu'elle jetait à la mer toute celle qui excédait le débit qu'elle présumait en avoir, comme les Hollandais faisaient à l'égard du poivre et des autres épiceries qu'ils récoltaient aux grandes Indes, dont ils brûlaient tout ce qui pouvait excéder la consommation probable de l'Europe.

Pendant les années 1785, 1786, 1787, la quantité de gomme portée annuellement dans les comptoirs du Désert et du Cok s'est élevée à huit cents milliers; et en outre les Maures Trarshaz en portaient annuellement aussi environ quatre cents milliers à Portendic, qui y étaient achetés par les Anglais (1).

De 1780 à 1787, les Maures ont donné constamment le quantar de gomme, pesant deux milliers, pour quinze pièces de guinée. Cette matière n'a jamais coûté plus cher à la compagnie de la gomme, établie au Sénégal en 1784; et à ce prix elle en traitait annuellement quatre cents quantars, pesant huit cent mille livres.

Quand, en 1784, de Repentigny et Durand conçurent le projet de donner plus d'étendue au commerce de la gomme, les Maures-Brachknaz et les Maures-Darmanko offrirent d'en livrer deux cents

(1) Golberry, t. 1, p. 239 et suiv.

quantars à Guérouf, dans l'île de Bilbas, et deux cents quantars à Galam; cela formait ensemble huit cent mille livres de gomme, dont les Maures ne demandaient que dix pièces de guinée par quantar (1).

Au commencement de 1784, de Repentigny fit visiter et reconnaître une forêt de gommiers blancs, située à quelques lieues au nord du Sénégal et du lac de Goumel, à peu près entre le cinquième et le septième degré de longitude orientale de l'île de Fer; elle est aussi au milieu des sables blancs et mouvants du Sahara. Cette forêt est principalement composée de cette espèce de gommiers blancs qui appartient à une des cinq espèces d'acacias-gommiers dont Adanson a fait mention.

L'ancienne compagnie des Indes avait connaissance de cette forêt, et, dans l'intention d'en récolter la gomme, elle avait formé un établissement dans l'île de Bilbas, vis-à-vis d'un village nègre nommé Guérouf, dont la situation sur un coteau est très-agréable.

La contrée où se trouve cette forêt est encore de la dépendance des deux tribus germaines des Brachknas et des Darmanko; il a fallu faire un traité avec elles pour la gomme; il a été indispensable aussi d'en faire un autre avec les nègres foulahs que l'on appelle Peuls ou Pouls, pour pouvoir librement traiter avec eux des vivres et d'autres objets de subsistance.

Ces traités furent conclus; on forma l'établissement, et on construisit une espèce de fort où devait être placé le comptoir; les Maures y portèrent de la

(1) Golberry, t. 1, p. 250 et suiv.

gomme; mais, à l'époque où ils quittèrent les bords du fleuve pour se retirer dans leurs oasis, les Foulahs se soulevèrent contre les employés que la compagnie des Indes y avait envoyés; ils s'étaient persuadés que le comptoir de Guérouf, trop favorable aux Maures, leur deviendrait funeste, et, sans égard pour le traité que leur roi ou siratique avait fait avec la compagnie, ils attaquèrent et forcèrent ce comptoir, massacrèrent quelques employés et le capitaine d'un bateau de l'île Saint-Louis qui venait d'y arriver avec des matériaux de construction.

On dit que les employés eurent quelques torts, qu'ils avaient provoqué le mécontentement des nègres; mais ce qu'il y a de remarquable, et ce qui prouve la faiblesse de ces nègres, c'est que, quoiqu'ils fussent en très-grand nombre, et malgré les efforts qu'ils firent pour exécuter cette lâche trahison, ils ne purent réussir complètement dans leur entreprise, ni massacrer tous les gens du comptoir, qui n'étaient qu'au nombre de douze.

Un mulâtre de l'île Saint-Louis, nommé Thévenot, un des employés de ce comptoir, sut si bien résister à la rage des Foulahs, qui étaient au nombre de plusieurs mille, qu'il parvint à gagner un bateau de la compagnie sur lequel il avait fait porter du canon et des pierriers, à y faire embarquer le reste des blancs du comptoir qui étaient échappés à la première attaque des noirs, et qu'il les ramena à l'île Saint-Louis (1). Thévenot vivait à l'époque où Golberry était au Sé-

(1) Golberry, t. 1, p. 241 et suiv.

négal; il y était connu et estimé de tout le monde, et racontait avec plaisir les détails de sa belle défense à Guérouf, et toutes les circonstances de cet établissement, qui fut abandonné avant d'avoir été bien formé.

Chaque bâtiment qui traite de la gomme a son quantar établi sur le pont. Cette mesure, qui, comme on l'a dit, a la forme d'une grande cuve, est percée dans le fond par une ouverture carrée de dix huit pouces de longueur sur un pied de largeur. A cette ouverture répond ce que les marins appellent une manche ; c'est un conduit de grosse toile à voile qui descend à fond de cale. Quand on mesure la gomme, l'ouverture du fond du quantar est fermée par une planchette en coulisse; quand le quantar est plein, on retire la planchette, et la gomme coule par la manche dans le fond du bâtiment, où des gens préposés pour cette opération s'occupent de son arrimage.

On comprendra facilement que des augmentations dans les dimensions du quantar ont pu s'exécuter insensiblement sans être aperçues par les Maures, qui, quoique astucieux et fins, sont cependant trop ignorants pour se douter de l'effet de quelques pouces de plus sur les diamètres et sur la hauteur de cette mesure; ils ont été les dupes des marchands qui entendent très-bien cette partie de la géométrie, par laquelle ils font tourner à leur profit le plus ou le moins de capacité des vases qui servent à leurs achats ou à leurs débits.

Ceux qui achetaient la gomme des Maures du Sahara ont employé successivement cette supercherie

pour acquérir au même prix une plus grande quantité de marchandise; et le quantar est devenu peu à peu si avantageux aux Européens, qu'il a presque quadruplé. Il contient actuellement deux milliers de gomme; et du temps de la compagnie des Indes, il y a soixante ans, il n'en contenait qu'un peu plus de cinq cents livres.

La gomme se paie aux Maures avec des pièces de toile de coton teintes en bleu indigo, qui se fabriquent aux Indes, et qui portent, dans le commerce de l'Afrique occidentale, le nom de pièces de guinée.

Pendant les années que Golberry a passées en Afrique, les véritables pièces de guinée indiennes avaient une faveur invariable et une préférence que rien n'aurait réussi à balancer, et bien moins à détruire (1).

La valeur des pièces de guinée de l'Inde a éprouvé beaucoup de variations; pendant la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, elles coûtaient cinquante francs la pièce. Précédemment, elles avaient varié de dix-neuf à vingt francs. En 1787, leur valeur moyenne était de vingt-cinq francs; et Golberry croit que ce dernier prix est celui qu'on peut regarder comme prix moyen de cette marchandise, et qu'en conséquence on peut fixer le prix moyen du quantar de gomme, traité dans le fleuve du Sénégal, à trois cent soixante et quinze francs, ce qui met la livre de gomme à trois sous dix deniers à peu près; et l'on peut établir qu'elle ne montera jamais à un prix au-dessus de quatre

(1) Golberrry, t. 1, p. 248 et suiv.

sous. Pendant les vingt dernières années du dernier siècle, la gomme du Sénégal s'est vendue en Europe à trente sous, à quarante sous et à trois francs la livre; ce qui pourrait autoriser à croire que son prix moyen est de quarante-quatre sous (1).

L'arbre qui donne la gomme connue dans le commerce sous le nom de gomme du Sénégal, appartient au genre des acacias, et porte, parmi les Maures et les nègres voisins du fleuve, le nom d'uereck, quand il produit de la gomme blanche, et de nébueb, quand il produit de la gomme rouge. Le gommier uereck se trouve aussi très-répandu aux environs du fort Saint-Louis du Sénégal et sur les bords méridionaux de cette rivière jusqu'à Podor. Golberry en a vu dans les îles de Sorr, de Thiongh, et dans l'Ile-au-Bois; ils n'y sont pas rassemblés, mais dispersés çà et là.

(1) Golberry, t. 1, p. 252 et suiv.

# CHAPITRE XX.

## Observations de Golberry sur les nègres et sur les peuples de l'Afrique.

Golberry est un des voyageurs qui ont le mieux décrit les mœurs, les habitudes et le caractère des nègres, du moins de ceux de la Sénégambie. Nous réunirons dans ce chapitre les observations qu'il a faites à ce sujet, et nous le terminerons par le vocabulaire de la langue jalof qu'il a publié, et qu'on pourra comparer avec ceux des voyageurs précédents.

Le climat et le caractère sont d'accord pour rendre les natifs de cette partie de l'Afrique singulièrement heureux.

Doué d'une insouciance que rien n'égale, d'une extrême légèreté, d'une indolence, d'une paresse incroyable, et d'une grande sobriété, le nègre vit sur son sol natal dans la plus douce apathie, sans connaître l'inquiétude du desir, ni le chagrin des privations. Pour lui le nécessaire se réduit à rien, et le grand nombre de besoins qui tourmentent l'Européen n'existe pas pour le nègre, ou ne se fait sentir que dans les choses entièrement superflues.

Là les besoins physiques sont en petit nombre, et les besoins moraux sont nuls. La chaleur du climat

sous lequel vit le nègre, le dispense de s'occuper de son habillement et de se fatiguer beaucoup à construire la demeure qu'il doit habiter. Une demi-aune de toile suffit pour habiller le nègre des classes communes; et quelques pièces de bois à peine dégrossies, de la paille ou des feuilles, composent sa maison. Si le feu ou quelque ouragan la détruit, il n'en prend pas le moindre souci; en huit jours ce domicile est rétabli, et les peines du propriétaire n'auront pas été considérables, car les bras de ses voisins se seront toujours offerts à son aide.

Les nègres se nourrissent en général de mil, de riz, de maïs, de patates, d'ignames et de manioc. Ils cuisent ces aliments à la vapeur de l'eau, et ils les assaisonnent du jus de quelques feuilles ou de quelques herbes bouillies, de beurre, et d'huile de palmier ou de cocotier. Sur les côtes et sur les bords des rivières, des lacs et des marigots, leur nourriture est plus variée, parce qu'ils y mêlent du poisson, et même du caïman. Près des forêts ils tuent du gibier. Les poules, les pigeons, les pintades abondent dans presque toute l'Afrique. Ils mangent avec délices de l'éléphant, de l'hippopotame, et même du lézard; et ils n'ont pas même de répugnance pour la chair corrompue et le poisson pourri. Dans les contrées très-fertiles, couvertes de bois et de pâturages, ces peuples élèvent des troupeaux de chèvres, de cabris et de moutons; ils ont aussi le buffle. Mais, en général, la faim du nègre est sans énergie; sa nourriture est simple et son régime est sobre.

Vingt jours de travail par an suffisent à la culture

des champs. Là où les propriétés territoriales sont connues, où les individus possèdent des terres, les nègres sont riches; et ceux qui sont libres ont presque tous des esclaves chargés de supporter les légères fatigues d'une culture bien simple et bien bornée; mais, dans la plus grande partie de l'Afrique, un village entier choisit un terrain, le défriche et l'ensemence; la récolte est faite en commun, et se partage dans la proportion des familles; les anciens font les parts, sans qu'il s'élève la moindre altercation; ou bien elle est déposée dans des magasins publics fermés et surveillés, et distribuée ensuite suivant les besoins.

L'eau est la boisson ordinaire des nègres; quand ils se régalent, c'est avec du vin de palmier ou de cocotier, du vin de bananes, plusieurs sortes de bière qu'ils savent fabriquer dans certains cantons, ou avec des sucs de fruits légèrement acides, ou bien avec de l'eau, dans laquelle ils ont fait fermenter du riz, du mil ou du maïs.

A leurs pieds, l'indigo et le coton croissent sans culture. Les femmes recueillent la quantité de coton nécessaire à chaque famille; elles l'épluchent, le purifient, le cardent et le filent. Des tisserands, dont le métier est une machine d'une simplicité merveilleuse, en font des toiles d'un peu plus de six pouces de largeur, dont on réunit les bandes, et dont on compose les pagnes. L'indigo sert à la teinture de ces toiles. Dans les contrées riches on fabrique des étoffes d'une finesse et d'une beauté remarquables; et les belles pagnes, les belles nattes, les paniers, les chapeaux, les orne-

ments, les carquois et les autres ouvrages, qui arrivent par les chaînes d'esclaves de l'intérieur du continent, prouvent que les nègres ont du goût et de l'adresse, et qu'ils se complaisent aux ouvrages qui ne demandent que de la délicatesse et de la patience.

L'amour n'aiguillonne pas le jeune nègre avant l'âge de quatorze ans; alors seulement il commence à désirer, mais sans emportement. A dix-huit ans son cœur fait un choix et s'attache vivement. Il aime fidèlement; il demande l'objet de son amour, et il l'obtient. Cette première femme conserve toujours son amitié, son entière confiance, la première place et le premier rang dans sa maison; mais, si le nègre est riche, au bout de quelque temps il associe à cette première femme quelques concubines. Tous les besoins du nègre, tous ses plaisirs se trouvent donc satisfaits sans lui avoir coûté les moindres peines ni d'esprit ni de corps; son ame ne sort presque jamais de sa paisible indolence; les inquiétudes, les alarmes, les passions violentes lui sont presque entièrement inconnues; son fatalisme fait qu'il ne craint et n'espère aucun événement, et que sans murmure il se soumet à tout, et passe sa vie dans le calme et dans une voluptueuse nonchalance qui font son suprême bonheur (1).

Dans toutes les contrées que Golberry a visitées, il a vu ces assemblées que les Africains appellent pallawer ou pallabres, se former au lever du soleil, entre

(1) Golberry, t. II, p. 341 et suiv.

trente ou quarante de ces noirs de tout âge qui se rassemblent, ou sous une grande halle, qu'ils nomment le bentaba, ou sous les rameaux touffus de quelque grand arbre du village.

On se range en cercle; les plus anciens ouvrent la conversation par les récits des petits événements de la veille. Bientôt paraît la pipe; tous ces causeurs fument, même les plus jeunes, et le babil n'en va que mieux. Les vapeurs du tabac réveillent leurs cerveaux et exaltent leur joie. Le jeu arrive à son tour; les deux plus habiles de la société sont choisis pour combattre l'un contre l'autre; l'intérêt se partage entre les deux champions, mais sans jalousie et sans causer la moindre division. Ils ont une espèce de jeu qu'ils semblent principalement aimer. Il tient un peu des échecs, et il n'est pas sans une sorte de combinaison assez difficile à saisir. La terre ou le sable sert d'échiquier; on prépare à cet effet une petite surface carrée, dans laquelle on plante, dans un certain ordre, des bûchettes de bois ou de paille: c'est du déplacement et de l'enjambement bien combinés de ces bûchettes que dépend le gain de la partie.

Les femmes apportent le couscous et le riz dans ces assemblées, et la journée entière se passe dans la conversation. Golberry a souvent retrouvé vers le soir ces réunions dans la même gaieté, et le babil aussi animé que si elles ne venaient que de commencer. La nuit termine enfin ces pallabres; on se rend aux assemblées de danse, qui se tiennent en plein air pendant la saison sèche, ou sous le bentaba pendant la saison des pluies. C'est là qu'on se livre avec fureur au plaisir

de danser ; les négresses surtout ont la passion de la danse, et l'on peut assurer que, pendant la durée de la moitié de toutes les nuits de l'année, l'Afrique entière danse.

Alors les hommes et les femmes sont réunis : les premières scènes de ces bals sont exécutées par des jeunes gens. Le sujet est presque toujours quelque action guerrière, et tous les mouvements des danseurs expriment la rudesse et la violence. Bientôt les femmes leur succèdent. Elles ne savent pas exciter des sensations délicates, leurs tableaux effaroucheraient la pudeur européenne ; mais ils enivrent de volupté ces nations encore simples et naïves. Les jeunes filles affectent rarement les attitudes lascives, quelques femmes seulement s'y abandonnent avec ardeur. Golberry a cependant vu des filles sollicitées de se mettre en scène, s'y livrer à tous les égarements de l'indécence, être applaudies avec fureur, mais enfin, frappées tout à coup d'un sentiment de pudeur, et humiliées de leurs talents et de leur gloire, fuir, d'un mouvement précipité, et aller cacher leur visage dans le sein de leurs mères.

Cette heureuse existence, jointe à la sobriété, prépare et conduit chaque jour les nègres à un profond sommeil ; c'est à eux surtout que la nature semble avoir accordé spécialement la faculté de jouir de l'oisiveté sans ennui, et de la volupté du repos sans l'avoir fait précéder de fatigue (1).

Tous les nègres qui habitent les bords de l'Océan

(1) Golberry, t. II, p. 347 et suiv.

atlantique, et ceux des grandes rivières, sont d'excellents et d'habiles nageurs. Ce talent est commun aux hommes, aux femmes et aux enfants. C'est un spectacle très-amusant que de voir baigner dans la mer les jeunes négresses de dix à douze ans. La bonne humeur, la gaieté, la malice enjouée de ces enfants, sont inépuisables, et l'on admire leur adresse et leur habileté.

La faculté qu'ont les nègres de rester très-longtemps entre deux eaux favorise leur adresse pour le vol; ils approchent ainsi des bâtiments sans être aperçus, s'y introduisent, volent ce qu'ils désirent, et vont ensuite au loin rejoindre le rivage. Mais ces intrépides nageurs rendent aussi des services qu'eux seuls osent et peuvent rendre. Quand la mer est mauvaise, les lames brisent sans relâche et avec la plus grande violence sur la barre du Sénégal; alors il est impossible de se hasarder sur cette barre, et d'approcher du rivage même en pirogue. Il est cependant quelquefois nécessaire d'envoyer un ordre en rade, ou de recevoir des nouvelles de quelque vaisseau qu'on y a vu arriver, et qu'on a reconnu pour venir de France. Ce sont les nègres qui se chargent d'aller les recevoir. On renferme des lettres dans une bouteille bien bouchée, que le nègre attache à son cou. Il se met tout nu, se précipite du rivage dans le gouffre de vagues furieuses et écumantes qui le couvrent de trente pieds d'eau. On l'observe avec attention, avec inquiétude; il est un quart d'heure sans paraître; on craint déjà qu'il n'ait péri; mais on l'aperçoit tout à coup à un quart de lieue du rivage, se dirigeant sur

le navire qu'on lui a désigné. Il y arrive, et il repart bientôt pour s'exposer aux mêmes dangers et rapporter la réponse de son message. Douze francs sont le salaire de tant de courage (1).

Quand les nègres veulent défricher un champ, ils marquent l'enceinte de l'étendue qu'ils veulent consacrer à la culture en dépouillant de leur écorce les arbres qui en forment les limites. Ils forment ordinairement autour une triple ceinture, et tous les petits arbres, toutes les lianes, toutes les menues branches sont coupés ou arrachés, et dispersés sur les bords du terrain destiné au défrichement, de manière que, lorsqu'on y met le feu, il puisse se communiquer sans interruption. Vers le mois de janvier quand le vent d'est se trouve dans toute sa force, on met le feu à ces dépouilles; il se communique à la forêt, et on la laisse brûler. Ces incendies durent ordinairement une année entière. Quand la combustion est terminée, et qu'il ne reste plus sur la surface incendiée que les plus gros troncs épars, que les nègres ne se donnent pas la peine de déraciner, tous les habitants mâles du village, depuis l'âge de quatorze ans, se rendent sur ce terrain qu'ils appellent lougan; ils y répandent également les cendres, piochent légèrement cette terre, et y sèment ou le mil, ou le maïs, ou le riz; car on cultive aussi en Afrique beaucoup de riz sec.

On n'a pas d'idée à quel degré le mil prospère dans les contrées qu'arrosent le Sénégal et la Gambie;

(1) Golberry, t. II, p. 445.

le gros mil, qui fournit à la nourriture du plus grand nombre des nègres, rend souvent cent soixante pour un (1).

Entre le cap Verga et le cap de Monte, la principale nourriture des naturels est le riz; ils le préfèrent à tous les aliments, et les Européens prodigueraient en vain aux nègres qu'ils emploient le biscuit et les viandes salées; s'ils ne mangent pas de riz, ils sont mécontents. Ces nègres cultivent le riz sec sur les hauteurs et sur les rampes; et du cap Verga au cap de Monte, on ne cultive presque pas de riz noyé.

La terre ayant été préparée pour cette culture, c'est au commencement de la saison pluvieuse qu'on sème le riz. Quelques jours après qu'il est semé, on remue légèrement la terre avec de petites pioches de deux pouces de largeur, pour couvrir la semence. On laisse ensuite pousser le riz; et quand il est élevé d'un pied, les femmes vont le sarcler avec le plus grand soin. Deux mois après le jour des semailles, le riz est en maturité; ce sont encore les femmes qui vont le récolter. Elles le coupent avec de petits instruments qui leur sont vendus par les Européens; elles le lient par bottes, et l'emportent dans des paniers. On l'étale ensuite sur les branches basses des arbres, et on le laisse jusqu'à ce que les pluies soient tout-à-fait passées, et quinze jours encore après que la saison est redevenue sèche. Ce grain n'est pas battu, et c'est grain à grain que les femmes le séparent de la paille, qui est aussi soigneusement ménagée, et conservée

(1) Golberry, t. II, p. 469 et suiv.

pour en faire différents ouvrages, et entre autres de très-belles nattes (1).

L'intervalle du temps qui n'est point consacré au travail, les femmes l'emploient à danser quand le soleil est couché, et dans la chaleur du jour à des jeux sédentaires. Les jeunes négresses foulhas, jolofs et mandingues, aiment avec passion un jeu qu'elles nomment Ouri; c'est un jeu de combinaison auquel elles s'exercent beaucoup : elles se font gloire d'y être habiles. Dans une pièce de bois dur de dix-huit pouces de longueur, de six de largeur et quatre de hauteur, sont creusés deux rangs de petites cases parallèles en forme de cuvettes; chaque rang est composé de six cases, et à chaque extrémité se trouve une case beaucoup plus grande et beaucoup plus profonde, qui contient les graines rondes dont on se sert pour jouer : ce sont ordinairement des graines de baobab, dont la forme est celle d'une fève presque ronde.

Chaque joueuse a vingt-une boules à placer; les coups sont alternatifs, et la primauté se tire au sort. Il faut qu'à la fin de la partie les six cases de chaque côté aient été employées; qu'à la sixième case, les vingt-une boules aient été toutes placées; et, par la combinaison de ce jeu, le gain de la partie appartient à celle qui a mis son adversaire dans l'impossibilité de jouer son dernier coup, en observant les règles du jeu, qui varient suivant certaines circonstances de la partie et suivant le nombre pair et impair des premières boules placées. Par exemple, si

(1) Golberry, t. II, p. 479.

celle qui a gagné la primauté débute par ne placer qu'une boule, son adversaire est forcée, par la règle du jeu, d'en placer au moins deux; mais elle peut aussi en placer trois. Celle qui a joué la première, et qui va jouer son second coup, est forcée de placer un nombre pair de boules, soit au-dessus du nombre trois, soit au-dessous. L'intrigue et la combinaison de ce jeu consistent à mener la partie de manière qu'au dernier coup à jouer il soit resté dans la main de l'adversaire un nombre de boules qui ne soit pas conforme à la circonstance de la partie et aux règles du jeu. Si cela arrive à celle qui a eu la primauté, elle a perdu, et l'adversaire est dispensée de jouer son dernier coup; si cela arrive à l'adversaire, la partie est perdue pour elle; mais, si celle-ci a joué de manière à ce qu'elle arrive aussi à son dernier coup avec un nombre de boules conforme aux conditions et aux règles du jeu, la partie est nulle. L'ouri a plus de combinaison que le jeu de dames; et cependant les femmes seules le jouent, et les hommes ne s'en amusent jamais. A dix ans les jeunes négresses l'étudient avec beaucoup d'application; et on voit des jeunes filles de douze à quinze ans rester seules, assises au pied d'un arbre, et méditer profondément, pendant des heures entières, sur le jeu d'ouri (1).

On dit que ce sont les Européens qui ont communiqué aux nègres la maladie vénérienne. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'existence de ce fléau est très-ancienne dans les contrées les plus centrales de

(1) Golberry, t. II, p. 480 et suiv.

l'Afrique, et qu'il n'est pas rare d'en trouver des individus infectés parmi les esclaves qui arrivent de l'intérieur. Les remèdes de ces maladies leur sont connus; c'est par des infusions de plantes qu'ils les guérissent. On a observé que le virus vénérien n'est pas aussi puissant en Afrique qu'en Europe, et qu'il y cède bien plus aisément aux remèdes; sans doute à cause de l'abondance de la transpiration, et de la sobriété des malades (1).

Un usage très-commun dans les parties voisines de Sierra-Leone et parmi les habitants de cette baie, c'est celui de se faire limer toutes les dents canines, de manière qu'elles soient pointues comme celles du requin.

Une partie des nègres de Saint-Louis suivent le culte mahométan; une autre partie, ainsi que tous les mulâtres, suivaient le culte catholique.

Toutes les négresses libres et riches, et toutes les mulâtresses, se font appeler signares; et l'usage de prendre ce titre est assez général dans toute la partie de l'Afrique occidentale, entre le Sénégal et le cap de Palmes; il date de l'arrivée des Portugais en Afrique. Celles de ces signares qui sont encore filles contractent volontiers, avec les Européens, cette espèce de mariage que les Turcs appellent kabin ou kubin, dont la durée est limitée à un certain temps. Quand un Européen veut contracter un semblable mariage, ce ne peut être que du consentement de la famille de la signare avec laquelle il veut vivre. On fait des présents; et, lorsque

(1) Golberry, t. II, p. 453.

cette formalité est remplie, on vit librement avec ces femmes, qui se croient en quelque sorte épouses légitimes, et qui font porter à leurs enfants le nom du père.

Voilà d'où il est arrivé qu'au Sénégal, à Gorée, à Salum, dans la Gambie, et sur toutes les côtes jusqu'au cap de Palmes, on rencontre beaucoup de mulâtres et de nègres qui portent des noms français, anglais et portugais. Dans la rivière de Sierra-Leone et dans les parages voisins, tous les nègres riches ont le luxe des noms portugais, et presque tous en portent huit à dix, qu'ils déclament à la suite l'un de l'autre quand ils parlent d'eux-mêmes (1).

La mélodie des chants des nègres est monotone et mélancolique, quelquefois cependant tendre et agréable, mais toujours d'un mouvement très-lent. Quelquefois des villages, éloignés l'un de l'autre d'une demi-lieue, exécutent le même chant et se répondent alternativement. Cette communication de voix dure souvent deux heures de suite; l'un ou l'autre change de chanson, et ce changement se trouve toujours adopté par le village voisin. Il faut voir alors, pendant que cette correspondance harmonique dure, dans quel silence et avec quelle attention les jeunes nègres et les jeunes négresses écoutent, quand le village voisin chante son couplet; il semble qu'ils veuillent, au milieu de ce concert de voix, reconnaître celle d'un amant ou d'une maîtresse.

Les habitants de Sierra-Leone ont une flûte à quatre trous, faite d'un jonc très-dur, et dont ils tirent

(1) Golberry, t. 1, p. 156 et suiv.

des sons plus durs encore. Les Foulahs-Sousos de Scherbroo ont une trompe faite avec une grande dent d'éléphant. Les sons que rend cet instrument sont clairs et éclatants; et cette trompe perfectionnée pourrait produire quelque effet agréable. Le kilara, autre instrument de Sierra-Leone, est une sorte de harpe, ou plutôt de grande guitare, dont les cordes sont montées sur un chevalet de fer placé perpendiculairement dans la longueur de la table de l'instrument, dont le corps est une énorme moitié de calebasse qui a un manche de cinq pieds de longueur, recourbé par le haut pour recevoir les cordes. Le musicien s'assied par terre, met la guitare entre ses cuisses, et en joue des deux mains, comme on joue de la harpe. Tous les peuples de l'Afrique occidentale ont des instruments; mais ce sont les musiciens les plus barbares du monde (1). Les femmes, surtout celles des hautes classes, ne sont ni sans attraits ni sans vertu. Dans le nombre des femmes d'Ali-Sonko, régent du royaume de Barra, il y avait deux favorites, toutes deux aimables et jolies, et dont il avait des enfants. La plus jeune se nommait Tayla; elle avait dix-neuf ans, cinq pieds quatre pouces de hauteur et une taille élégante; plutôt de la maigreur que de l'embonpoint; des jambes longues et de jolis pieds; une physionomie très-régulière, très-douce, mais mélancolique; le nez droit, mais seulement un peu arrondi; de grands et beaux yeux tendres, d'un noir bleu, dont le blanc était plus blanc que le plus bel émail; un re-

(1) Golberry, t. II, p. 414 et suiv.

gard d'une douceur inexprimable et plein de volupté; et de longues paupières donnaient à ses yeux encore plus de charme. A ces agréments Tayla joignant la décence dans le maintien, beaucoup de sensibilité, de la grace dans les mouvements, eût été, malgré sa couleur, une belle femme en Europe. Ali-Sonko l'avait achetée d'un Maure à l'âge de neuf ans; elle était Foulah, et sa couleur noire était mêlée de rouge. Son mari l'avait élevée, et l'aimait plus encore comme son enfant que comme sa femme. Anna Rouba, l'autre favorite, était âgée de vingt-sept ans. Elle avait le visage rond, le nez un peu court, la bouche assez grande, des dents d'une extrême blancheur, les lèvres épaisses et les yeux pleins de feu, la taille élevée et bien proportionnée. Tayla inspirait la tendresse, Anna Rouba inspirait le plaisir et la joie. Ces deux femmes ne quittaient presque jamais Ali-Sonko, vivaient très-cordialement ensemble, soignaient à l'envi leur vieux mari, et rendaient sa vie aussi heureuse qu'agréable. La première était la plus chérie des deux, et Ali en parlait souvent à Golberry avec un tendre intérêt; il se plaisait à lui montrer trois jolis enfants qu'il avait eus d'elle, et dont le dernier n'avait qu'un an. Cette préférence n'excitait point la jalousie de sa compagne.

La veille du départ de Golberry d'Albreda, Tayla lui donna deux petits anneaux d'oreilles qui pesaient trois gros; et Anna Rouba une pagne blanche, rayée de bleu, dont elle avait cardé et filé le coton, et six noix kola. Elles lui demandèrent ensuite, pour Ali-

Sonko, quarante livres de bœuf salé, qui leur furent accordées avec empressement (1).

Golberry considérait souvent, avec beaucoup d'attention, les jeunes négresses de treize à quatorze ans; c'est l'époque de leur beauté et celle de leur plus brillante fraîcheur; et il comprenait alors très-bien la difficulté d'exprimer par la peinture ce noir égal, uni, velouté de la peau des nègres et négresses dans la fleur de leur jeunesse. A cet âge, un rose sanguin transpire au travers de cette couleur noire, qui n'est ni sombre ni plate; le sang et la vie l'animent; et quand une jeune négresse éprouve une émotion vive ou tendre, on distingue parfaitement la rougeur qui se répand sur ses joues. Son visage, quoique noir, s'anime et s'embellit d'un tendre incarnat; on s'aperçoit que son sang circule avec ardeur et que la vie pénètre tout ce corps, qui, dans les premiers moments, paraissait n'être qu'une ombre.

Une belle Jolof ou une belle Foulah, ou une jolie Mandingue, quand elle est grande et svelte, quand surtout elle n'a qu'un embonpoint naturel, offre un genre de beauté inconnu à l'Europe. Les jeunes négresses jolies ont la bouche d'une belle forme et d'une grandeur moyenne; dans la jeunesse, cette bouche sourit toujours et laisse voir des dents petites, égales et d'une blancheur plus agréable que celle des plus belles perles. Si l'on joint à ces agréments une petite tête et d'un ovale un peu arrondi; un cou droit, long et bien rond; des épaules bien faites; des seins

(1) Golberry, t. II, p. 427 et suiv.

quelquefois trop volumineux, mais bien dessinés, bien séparés, et d'une telle fraîcheur, d'une telle fermeté que leurs extrémités, au lieu de tendre à descendre, tendent à s'élever, on aura le portrait d'une jeune négresse de douze à quatorze ans (1).

Les enfants nègres soutiennent mieux que les enfants de l'Europe les dangers de la dentition; et cette époque de mortalité n'est presque pas sensible en Afrique.

Golberry n'a vu, pendant son séjour en Afrique, que deux individus affectés de la maladie blanche ou de la blancheur. L'un était un mâle âgé de trente ans; ses parents, véritablement nègres et très-noirs, habitaient le village de Vintam, sur la rive gauche de la Gambie. Ce malheureux était décrépit; il ne marchait que d'un pas incertain, sa tête tombait sur sa poitrine; il ne pouvait supporter la lumière; cependant il mangeait avec appétit, et il recherchait les femmes. L'autre était une fille de sept ans, qui était aussi dans un état de langueur, mais cependant moins infirme. Son père et sa mère étaient tous deux noirs.

Il y avait dans le village de Pyrham, au-dessous de Vintam, une jeune fille de treize ans, dont tout le corps et le visage étaient d'un blanc pâle, légèrement lavé d'une teinte citron. Elle jouissait de la meilleure santé; elle avait les cheveux noirs, laineux et crépus; de très-beaux yeux et la vue très-bonne. Elle était fille d'un Anglais très-blond et d'une né-

(1) Golberry, t. II, p. 431.

gresse très-noire, et ne pouvait être comptée au nombre des nègres blancs.

Golberry a eu plusieurs occasions de s'étonner du régime des nègres, qui, dans l'abondance, mangent avidement et avec gloutonnerie, et qui, dans le temps de disette, savent se contenter de si peu de chose que leur nourriture peut, pour ainsi dire, être comptée pour rien.

Quand on fait faire à des courriers nègres quelque voyage au travers des contrées peu fréquentées et presque désertes, avant leur départ on les régale; et l'on serait étonné de l'énumération des viandes, du pain et des boissons qu'ils engloutissent. Après ce repas, ils partent gaiement pour un voyage qui doit durer quelquefois plusieurs jours, n'emportant avec eux d'autre provision qu'une livre de gomme, un peu de maïs grillé, quelques onces d'une espèce de gelée de viande très-durcie, composée de trois parties de jus de mouton et d'une de gomme; avec cette mauvaise nourriture, ils marchent dix heures, et même douze heures par jour. A leur retour, ces courriers ont, à la vérité, l'estomac et le ventre très-aplatis; mais ils sont lestes, dispos et gais, et n'ont pas l'air d'avoir souffert de la faim et de la fatigue. Quand les nègres sont forcés, après quelques jours de bonne chère et de gloutonnerie, de se soumettre à une diète sévère, ils se serrent l'estomac et le ventre avec une ceinture assez large; chaque jour de diète, ils la serrent davantage; et ils prétendent que par ce moyen ils pourraient être trois jours sans manger et sans souffrir de la faim. On a vu des Maures et des nègres vivre une

semaine entière en ne mangeant que trois onces de gomme par jour, et jouir, dans cette sévère abstinence, de toute leur santé et de toute leur vigueur (1).

Actuellement encore, en Afrique, les tatouages en dessins recherchés sont les marques d'une condition élevée; et un esclave n'oserait pas se faire tatouer aussi magnifiquement qu'un homme libre. Ces ornements se font de différentes manières. Golberry a vu à Sierra-Leone une jeune négresse de dix ans, de la famille royale, qui supporta la douleur de cette opération sans proférer une seule plainte. On lui avait dessiné sur le ventre, sur les hanches, sur les cuisses, sur les mollets et sur les seins, de petites figures qui représentaient chacune une fleur à cinq pétales. Quand l'ensemble de ces dessins fut tracé avec un suc mordant d'une couleur très-rouge, le tatoueur, au moyen d'une petite pince d'une ligne de largeur et très-tranchante, arrachait une petite partie de l'épiderme et de la peau : chaque pétale des fleurs qui composaient ce dessin devint une petite blessure; et ces blessures étaient innombrables. Cette opération dura dix jours. Après chaque séance, la partie tatouée était frottée d'huile de palmier mêlée d'une substance aromatique. A la place de chaque petit arrachement, la nouvelle peau forma, au bout de dix jours, un gonflement, et l'effet de ce tatouage fut le même que celui d'un piqué anglais; c'était une espèce de guillochage très-singulière. D'autres se font tatouer en petits points, au moyen d'aiguilles pointues trempées dans une

(1) Golberry, t. II, p. 440 et 441.

liqueur très-corrosive et qui laisse ene marque ineffaçable. Le dessin que les jeunes négresses choisissent ordinairement pour se faire tatouer les seins se compose de lignes serrées l'une contre l'autre. Ces lignes sont tracées en spirales, avec des pierres dures et pointues.

En Afrique, les seuls hommes qui demandent l'aumône sont les aveugles, qui se réunissent en troupe de huit ou dix, tenant chacun un très-grand bâton à la main, et vêtus très-proprement de pagnes blanches; ils viennent aux portes des enclos chanter des passages du Coran ou quelque cantique; les louanges du propriétaire n'y sont point épargnées, et le malheur de la cécité y est peint d'une manière très-touchante.

Dès que ces aveugles se mettent à chanter, on les fait entrer, et on leur donne des vivres; on écoute ensuite avec un grand intérêt leurs cantiques, et on a soin de leur prodiguer tout ce qui peut leur être nécessaire et agréable (1).

Les nègres du bord du Rio-Pongeos, rivière qui a son embouchure dans l'archipel de los Idolos, et ceux des bords de la rivière Scarsery, fabriquent une sorte de bière très-forte, très-fermentée, très-enivrante, avec une racine qu'ils appellent Ningik. Suivant les renseignements que Golberry a pris sur cette plante, elle parvient à la hauteur de trois pieds, et sa racine s'enfonce de deux pieds en terre. La bière qu'elle produit est très-amère.

Les Bambarras, les Jolofs, les Mandingues et les

(1) Golberry, t. II, p. 401 et suiv.

Foulahs fabriquent toutes leurs toiles de coton par bandes, dont les plus grandes n'ont jamais plus de quatre-vingt-deux lignes de largeur, et les plus petites plus de quarante-une lignes; et ces deux largeurs sont les seules employées dans la fabrication de ces bandes, qui, rassemblées par trois ou par six, forment une pagne. La longueur de ces bandes est toujours de quatre ou cinq coudées. Les métiers des tisserands sont construits sur ces dimensions de largeur: Golberry voit dans cette pratique l'origine de la coudée égyptienne (1).

On ne peut refuser aux nègres beaucoup d'adresse. Par exemple, avec un couteau très-grossier, un nègre fend une branche d'arbre, façonne l'intérieur d'une pirogue, fait un pilon de mortier à moudre le mil, équarrit une pièce de bois, divise des pailles de riz et de mil en filets extrêmement déliés, pour faire des nattes, trace des dessins assez agréables sur des calebasses, sculpte sur un coco des fleurs et des ornements d'un fini remarquable; enfin, travaille le maroquin au point de le rendre aussi mince que le papier, et l'orne de découpures à jour très-délicates.

Les Mandingues honorent les morts; leurs tombeaux à Albreda sont réunis hors du village dans une enceinte plantée d'arbres. Golberry a vu une épouse éplorée, un mari fidèle et affligé, des enfants sensibles et pieux visiter ces sortes de mausolées. Ces nègres, qu'on appelle sauvages, respectent les restes de leurs

(1) Golberry, t. 1, p. 123 et suiv.

parents, de leurs amis, de leurs chefs; ils couvrent d'un feuillage épais la tombe paternelle, et ils parent de fleurs leurs monuments funèbres. Golberry a vu une fille de douze ans déposer un vase plein de lait sur le tombeau de sa mère, fondre en larmes, et adresser à celle qui si long-temps l'avait nourrie de sa propre substance, des paroles de reconnaissance et de douleur (1).

Si l'histoire des hommes n'offrait à chaque page la preuve que la passion de la guerre et de la destruction leur est naturelle, on ne pourrait accorder la paresse et la douceur des nègres avec leurs guerres et leurs pillages éternels et réciproques.

Les nègres des contrées occidentales que Golberry a parcourues, n'arrivent presque jamais à cette haute vieillesse qu'on remarque en Europe.

La partie de l'Afrique que Golberry a désignée comme devant être soumise à l'administration du Sénégal est peuplée par un grand nombre de nations différentes; elles ont cependant de commun la couleur noire, les cheveux plus ou moins laineux et crépus, le fatalisme, la superstition et l'indolence; mais elles se distinguent aussi, et même au premier coup d'œil, par des différences si marquées et si particulières, qu'il est impossible de les confondre, et que l'on reconnaît que beaucoup d'elles existent depuis long-temps en corps de nation et dans un état d'ordre, de police et de considération, et avec des institutions qui attestent une existence ancienne, et bien plus impor-

(1) Golberry, t. II, p. 370.

tante que celle de la multitude de hordes qui peuplent ce continent.

Les plus nombreuses et les plus considérables des nations qui se trouvent en rapport avec le gouvernement du Sénégal, sont celles des Bambarras, des Foulahs, des Mandingues et des Jolofs. On n'y comprend pas les Maures du Sahara, parce qu'ils ne sont pas nègres.

On voit sur les bords de la Casamansa les Feloupes (l'auteur écrit Fellups), dont les traits, la physionomie, le caractère et les mœurs ont quelque chose de barbare et de sauvage.

Plus loin les Papels, qui habitent les bords du San-Domingo, du Géba, et toutes les îles des Bissagots, ont les traits grossiers et le caractère féroce.

En allant toujours vers le sud, on trouve les Ballams, les Timaneys, les Bagoès qui sont bien faits et bons, et dont les femmes sont jolies.

Ensuite reparaissent des races sauvages d'un noir sale et livide, dont tous les traits sont grossiers et durs, et qui ont le front saillant et le nez plat (1).

Des différences si singulières se remarquent parmi ce grand nombre de nations, et les distinguent si bien les unes des autres; leurs langues et leurs usages ont quelquefois si peu de rapport et de ressemblance, qu'on est disposé à croire que l'Afrique doit une partie de sa population à l'Éthiopie, et l'autre partie à des colonies d'Indiens qui, ayant abordé les rivages

(1) Golberry, t. 1, p. 109.

orientaux de ce continent, se sont, de proche en proche, répandues jusqu'aux bords de l'Océan atlantique.

Les religions de ces nations, l'idolâtrie qu'elles pratiquent toutes, le culte des dieux fétiches, des institutions très-anciennes et très-extraordinaires, et certains usages qui existent encore parmi elles, donnent matière à beaucoup de conjectures.

Des bords de la Méditerranée jusqu'à la rivière de Gambie, presque tous les nègres suivent la religion de Mahomet; mais de la rive gauche de cette rivière jusqu'au cap de Palmes, on trouve un mélange de mahométisme, de grossière idolâtrie et de fétichisme.

Quelques hordes entre le cap Verga et le cap Sainte-Anne élèvent des temples au diable, et croient leurs prêtres sorciers. Golberry a vu plusieurs de ces temples dans les montagnes de Sierra-Leone; quelques troncs d'arbres plantés suivant une ligne circulaire, un toit formé par des branches recouvertes de feuilles, un autel carré dans le milieu du cercle, sans idole et sans image, parce que le diable est invisible; tels sont ces temples, toujours placés dans les bois (1).

La superstition, l'idolâtrie, l'imposture et les prestiges sont les bases du fétichisme, où l'on retrouve des traces défigurées des mystères égyptiens, et une image grossière des épreuves de l'initiation.

Les Bambarras forment une nation très-nombreuse,

(1) Golberry, t. 1, p. 110 et suiv.

qui occupe un territoire très-étendu, sous le quatorzième parallèle nord, à cent lieues au-dessus et à l'orient de Galam; Golberry a eu occasion de les observer, puisque la plus grande partie des esclaves qui se traitaient aux comptoirs français du Sénégal et à ceux de la Gambie sortaient du Bambarra.

Ces noirs de l'intérieur ont tous les caractères prononcés que l'on attribue à la race nègre. Leur couleur cependant n'est pas d'un beau noir; mais leurs têtes sont rondes, leurs cheveux laineux et crépus, leurs traits épais et grossiers, la pommette des joues très-saillante, le nez très-plat, les lèvres très-grosses et les jambes cagneuses. Ils sont stupides, superstitieux, robustes, fatalistes au-delà de toute idée, paresseux, mais gais et d'un caractère très-doux; leur langage est rude et sauvage (1).

Les Mandingues sont un autre peuple de l'Afrique, très-répandu dans les contrées occidentales du ressort du gouvernement du Sénégal: plusieurs colonies de ce peuple se sont établies dans le pays de Bambouk et sur les bords de la Gambie; mais le corps de la nation occupe un vaste territoire au-dessus des sources de ce fleuve.

L'empire des Mandingues est moins considérable que celui des Foulahs; mais les marchands et les marabouts de cette nation ont une grande influence sur toute cette partie de l'Afrique occidentale. Ces noirs sont instruits: ils sont souples et fins, et négociants

(1) Golberry, t. 1, p. 101.

aussi habiles qu'infatigables. Leur couleur est d'un noir mêlé de jaune; leurs traits sont réguliers, leur caractère est généreux et franc; ils sont hospitaliers; leurs femmes sont jolies et aimables. Ils professent avec zèle la religion de Mahomet, et cependant ils ont conservé beaucoup de pratiques du fétichisme et beaucoup d'usages superstitieux. Les traits des Foulahs et des Mandingues paraissent avoir plus de rapport avec ceux des noirs de l'Inde qu'avec ceux des nègres de l'Afrique (1).

Une autre nation beaucoup plus célèbre, et extrêmement nombreuse, est celle des Foulahs (2); elle est répandue depuis le quatrième parallèle nord jusque sur les bords méridionaux du Sénégal, et elle a fondé plusieurs colonies, qui sont devenues des royaumes. Sur les bords septentrionaux de la rivière de Mesurade, ces nègres sont connus sous le nom de Foulahs-Sousous ou Susos. On les retrouve encore sous le même nom dans les montagnes de la chaîne de Sierra-Leone, sur les rives du Scherbroo, du Rio-Sestos, aux caps de Monte et de Palmes; et au nord, c'est une colonie de Foulahs qui a fondé, sur les bords du Sénégal, le royaume des nègres qu'on nomme Foulès ou Peuls, et qui borde le fleuve sur une étendue de cent trente lieues.

Mais le corps de cette nation, sous son nom propre de Foulahs, occupe un grand territoire vers les sources

(1) Golberry, t. 1, p. 104 et suiv.

(2) Ce sont les Poules, Peuls, Foulis et Foulès des autres voyageurs.

du Rio-Grande, sous le dixième parallèle nord, et entre le cinquième et le douzième méridien oriental de l'île de Fer.

Téembou, ville très-populeuse, située à quatre-vingts lieues au nord-est de la baie de Sierra-Leone, est la métropole de l'empire de cette grande nation, qui a eu une existence importante, et qui domine encore aujourd'hui sur une grande partie des contrées occidentales, comprises entre le quatrième et le onzième degré de latitude septentrionale (1).

Les Foulahs de la grande nation sont de beaux hommes, forts et braves; ils ont de l'intelligence, ils sont mystérieux et prudents, ils entendent le commerce, ils voyagent en marchands jusqu'aux extrémités du golfe de Guinée, et ils sont redoutés de leurs voisins. Leurs femmes sont spirituelles et belles; la couleur de leur peau est d'un noir rouge; leurs traits sont réguliers, et ils ont les cheveux plus longs et moins laineux que le commun des races nègres; leur langue est tout-à-fait différente de celle des nations parmi lesquelles ils se sont répandus; elle est plus belle et plus sonore. Ces Foulahs du royaume de Téembou ont conservé en partie la religion des fétiches et la pratique de toutes sortes de superstitions; ils mêlent le fétichisme à la loi de Mahomet qu'ils ont reçue, mais qu'ils professent avec un grand mélange de croyances idolâtres et superstitieuses. Ceux des bords du Scherbroo ont conservé l'institution du

(1) Golberry, t. 1, p. 101 et suiv.

Purrah, association de guerriers qui remonte à une très-haute antiquité, et que nous décrirons incessamment.

La colonie de Foulahs qui, sous le nom de Foulès ou de Peuls, peuple les bords du Sénégal entre Podor et Galam, est d'une couleur noire cuivrée; ils sont en général beaux et bien faits; leurs femmes sont jolies, fières et sensibles, paresseuses et tendres.

Les Foulahs des bords du Sénégal sont tous mahométans très-zélés; ils sont intelligents et industrieux; mais, par le commerce habituel qu'ils ont avec les Maures du Sahara, ils sont devenus sauvages et cruels, et les convois de Galam ont plus d'une fois éprouvé leur perfidie.

Entre la rivière de Sierra-Leone et le cap de Monte, il existe cinq peuplades de Foulahs-Sousous, qui forment entre elles une république fédérative. Chaque peuplade a ses magistrats particuliers, son gouvernement local; mais elles sont toutes soumises à une institution que ces nègres nomment purrah. C'est une association, une confédération de guerriers qui, par ses effets, a des rapports avec l'institution si célèbre jadis en Allemagne, sous le nom de tribunal secret, et avec l'initiation égyptienne, par ses mystères et ses épreuves.

Chacune de ces cinq peuplades a son purrah particulier; chaque purrah a ses chefs et son tribunal, et c'est proprement le tribunal qui se nomme purrah; mais des cinq purrahs de cantons se forme le grand purrah, qui commande aux cinq peuplades.

Pour être associé à la confédération d'un purrah

de canton, il faut avoir atteint l'âge de trente ans; pour être membre du grand purrah, il faut avoir cinquante ans; et ce sont les plus anciens de chaque purrah de canton qui fournissent les membres du purrah général et souverain.

Un candidat n'est admis aux épreuves d'un purrah de canton que sous la responsabilité de tous ses parents déjà associés, qui jurent sa mort s'il fléchit dans les épreuves ou s'il trahit les mystères et les secrets de l'association, après y avoir été admis.

Dans chaque canton compris dans l'institution du purrah, il y a un bois sacré où l'on conduit le candidat; il est obligé d'habiter un lieu qui lui est désigné; il se trouve pendant plusieurs mois isolé dans une case où des hommes masqués lui portent sa nourriture; il n'ose ni parler, ni s'éloigner de l'enclos qui lui est assigné; s'il tente de pénétrer dans la forêt qui l'environne, il est frappé de mort.

Après quelques mois de préparation, le candidat est admis aux épreuves; les dernières sont, dit-on, terribles; tous les éléments sont employés pour s'assurer de sa résolution et de son courage. On dit même que des lions et des léopards enchaînés servent à ces mystères; que, pendant le temps des épreuves et des initiations, les bois sacrés retentissent de hurlements épouvantables; que, pendant la nuit, on y voit de grands feux qui semblent menacer d'un incendie général; que d'autres fois les feux parcourent dans tous les sens ces bois mystérieux; que tout profane que la curiosité engagerait à y entrer serait sacrifié sans miséricorde; que des indiscrets qui ont voulu y

pénétrer ont disparu sans que depuis on en ait eu la moindre connaissance.

Quand le candidat a subi toutes les épreuves, il est admis à l'initiation, après avoir juré qu'il en gardera tous les secrets, et qu'il exécutera, sans délibérer, les jugements du purrah de sa peuplade et les arrêts du grand purrah souverain.

Si un membre de l'association la trahit, ou devient rebelle, il est dévoué à la mort, et elle le frappe quelquefois au sein de sa famille. Au moment où le coupable s'y attend le moins, apparaît un guerrier déguisé, masqué et armé, qui lui dit: « Le grand purrah t'envoie la mort. » A ces mots chacun recule, personne n'ose opposer la moindre résistance, et la victime est immolée.

Le tribunal de chaque purrah de peuplade est composé de vingt-cinq membres, et de chacun de ces tribunaux particuliers sont tirées cinq personnes qui forment le grand purrah ou tribunal suprême de l'association générale; ce tribunal souverain se trouve donc composé aussi de vingt-cinq membres, qui nomment entre eux leur chef.

Le purrah particulier ne s'assemble que dans des circonstances extraordinaires, et juge ceux qui trahissent les mystères et les secrets de l'ordre, ou qui sont rebelles à ses jugements; et c'est lui qui, d'ordinaire, fait cesser les guerres qui s'allument quelquefois entre deux peuplades soumises à cette confédération.

Quand ces peuplades se font la guerre, après quelques mois d'hostilités réciproques, quand elles se sont

déjà fait beaucoup de mal, l'une ou l'autre désire la paix, et invoque secrètement le grand purrah, et le sollicite d'intervenir et de terminer leurs querelles.

Le grand purrah se forme et s'assemble dans un canton neutre; aussitôt qu'il est réuni, il fait savoir aux cantons belligérants qu'il ne peut souffrir que des hommes qui doivent vivre en frères, en amis et en bons voisins, se fassent la guerre, ravagent, pillent et brûlent réciproquement leurs terres; qu'il est temps de mettre un terme à ces excès; que le grand purrah va s'occuper des causes de la guerre; qu'il veut qu'elle se termine; et sur-le-champ il ordonne la suspension de toutes les hostilités.

C'est un point fondamental de cette institution, que, dès l'instant que le grand purrah est assemblé pour faire cesser la guerre, et jusqu'à ce qu'il ait prononcé, il est défendu à tout guerrier des deux cantons en querelle de répandre une seule goutte de sang, et cela sous peine de la mort; la cessation des hostilités est donc scrupuleusement observée.

Le tribunal suprême reste assemblé un mois, et il fait les informations nécessaires pour s'assurer quelle est la peuplade coupable d'agression et de provocation. Dans le même temps, il convoque le nombre de guerriers de la confédération qui est nécessaire pour exécuter le jugement qu'il doit rendre. Enfin, les informations rassemblées il juge, et condamne la peuplade coupable à un pillage de quatre jours.

Les guerriers exécuteurs de ce jugement, tous tirés des cantons neutres, partent de nuit du lieu où s'était assemblé le grand purrah. Déguisés, le visage cou-

vert d'un masque hideux, armés de torches allumées et de poignards, et divisés en bandes de quarante, de cinquante, de soixante, ils arrivent tous inopinément, et avant le jour, sur le territoire qu'ils doivent piller, et crient d'une voix terrible l'arrêt du tribunal souverain. Les hommes, les femmes, les enfants et les vieillards fuient à leur approche; tous se retirent dans leurs cases, et si quelques-uns sont rencontrés dans les champs, dans les places, ou dans les rues, ils sont tués ou enlevés; on n'en entend plus parler.

Les produits de ces pillages sont partagés en deux parts : l'une est attribuée au canton outragé et provoqué; l'autre, au grand purrah, qui la partage avec les guerriers qu'il a employés à l'exécution de son arrêt; c'est la récompense de leur zèle, de leur obéissance et de leur fidélité.

Quand quelque famille des peuplades soumises au purrah devient trop puissante et trop redoutable, le grand purrah s'assemble à son sujet, et presque toujours la condamne à un pillage inopiné qui s'exécute de nuit, et toujours par des guerriers masqués et déguisés.

Si les chefs de la famille dangereuse résistent, ils sont mis à mort, ou menés au fond de quelqu'une des forêts sacrées et solitaires, où le purrah les juge sur le fait de leur rébellion; et presque toujours ils disparaissent pour jamais.

Telle est en partie cette institution extraordinaire: on connaît son existence; on ressent les effets de sa puissance; on la redoute; mais le voile qui couvre

ses intentions, ses délibérations et ses résolutions, est impénétrable; et c'est au moment où un proscrit reçoit la mort, qu'il apprend qu'il était condamné.

La terreur que cette confédération inspire aux peuples des contrées où elle est établie, et même aux peuplades voisines, est au-delà de ce qu'on pourrait dire. Les nègres de la baie de Sierra-Leone n'en parlent qu'avec réserve et avec crainte; ils croient que tous les membres de cette confédération sont sorciers, qu'ils ont des intelligences avec le diable, qu'ils peuvent en exiger tout ce qu'ils veulent, sans qu'il puisse leur faire aucun mal.

Le purrah propage ces préjugés, à la faveur desquels il exerce une autorité que personne ne peut éluder, dont cependant il abuse rarement, et dont il se sert pour se faire respecter au-dedans comme au-dehors.

On croit que le nombre des guerriers initiés et associés au purrah se monte à plus de six mille; et cependant les lois, les décrets, les mystères de cette association sont sévèrement observés et gardés par ces nombreux confédérés, qui s'entendent et se reconnaissent entre eux par des mots et par des signes (1).

La nation des Jolofs, moins nombreuse, moins répandue, moins importante que celle des autres grands peuples de cette partie de l'Afrique, mérite cependant plus particulièrement la bienveillance et la faveur de la France, parce que c'est avec elle que les relations du gouvernement du Sénégal sont le plus

(1) Golberry, t. 1, p. 114 et suiv.

anciennement et le mieux établies ; parce que les Jolofs sont ses voisins immédiats ; parce que les nègres de l'île Saint-Louis sont Jolofs, et qu'enfin cette nation affectionne spécialement les Français, qu'elle s'est toujours regardée comme leur amie et leur alliée naturelle, et qu'elle se croit même comme française.

Elle occupe seule et sans mélange le territoire renfermé entre l'Océan, les bords du Sénégal jusqu'à Podor, les limites méridionales des Foulahs-Peuls, la rive occidentale de la rivière de Falémé, et depuis les sources de cette rivière une ligne qui, suivant les bords septentrionaux de la Gambra à la distance de vingt liéues, va aboutir aux sources de la rivière de Salum, dont le royaume est un apanage de cette nation.

Les Jolofs sont les plus beaux nègres de cette partie de l'Afrique ; ils sont grands et bien faits ; leurs traits sont réguliers, leurs physionomies sont bonnes et inspirent la confiance ; ils sont honnêtes, hospitaliers, généreux, fidèles, et leur couleur est du noir le plus foncé et le plus brillant. Leurs femmes sont douces, très-jolies, très-bien faites, et d'un commerce agréable. Leur langue est très-gracieuse, très-vocalisée et facile à apprendre.

Ils ont cependant des rapports communs aux autres races nègres : leurs cheveux sont crépus et laineux, leurs nez sont un peu arrondis, leurs lèvres un peu grosses, et ils sont insouciants et paresseux.

La race de ces nègres, la plus belle et la plus noire de toutes les contrées qui ressortissent au gouvernement du Sénégal, prouve que la couleur la plus noire n'est pas due aux latitudes les plus chaudes et le plus

long-temps exposées aux rayons perpendiculaires du soleil, mais qu'elle tient à d'autres causes; car les Jolofs sont au nord de la Nigritie; et plus on remonte vers la ligne, moins le noir des races nègres est pur et foncé. Tous les Jolofs, autrefois réunis en un seul corps de nation, étaient gouvernés par un prince qui portait le titre de bur-ba-yolof (1), ce qui équivaut à peu près au titre d'empereur des Jolofs.

Des démembrements de cet empire se sont formés plusieurs royaumes particuliers, les uns possédés encore par des princes jolofs, les autres usurpés par des nations étrangères. Mais l'empire des Jolofs existe toujours, et le bur-ba-yolof règne, obscurément à la vérité, sur une assez grande étendue de pays dans l'intérieur des terres, fort peu fréquenté par les Européens.

Cependant quelque considération est restée attachée à cet ancien titre de bur-ba-yolof; le descendant des anciens empereurs obtient encore des témoignages, stériles il est vrai, de déférence et de respect, et les princes qui gouvernent les royaumes démembrés de cet empire le reconnaissent encore pour le chef de la nation.

Les Jolofs se font remarquer aussi par une certaine opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, par une fierté qui prend sa source dans leur estime pour l'excellence de leur race, et dans la tradition qu'ils conservent de leur ancienne origine.

Quand on dit à un Jolof qu'il est un nègre : « Non

(1) L'auteur écrit Burb-J-Jolof.

« pas nègre moi, répond-il, mais Jolof. » C'est chez cette nation qu'on rencontre le plus d'ordre et de police, le plus de bonté et d'hospitalité. Ils professent la religion de Mahomet, mais toujours mêlée de superstition et d'idolâtrie.

Ces nègres sont presque tous bien faits et beaux; leur noir est si pur, leur caractère si doux, ils sont si disposés à l'ordre, à la civilisation, ils ont en eux un penchant si marqué pour la bienveillance, qu'on pourrait conjecturer qu'ils descendent d'une colonie de ces anciens Éthiopiens, dont Hérodote a dit qu'ils étaient les mieux faits de tous les hommes, et dont le caractère était si bon qu'Homère les appelait irréprochables (1).

Les nègres Feloupes, qui occupent une contrée de vingt-cinq lieues de longueur sur quinze lieues de largeur, sur les bords de la rivière de Casamansa et sur le cours supérieur de la rivière de Vintam, ont gardé toute la rudesse de la vie sauvage dans laquelle ils se plaisent à vivre, sans être cependant des hommes féroces.

Le pays qu'ils habitent est très-couvert et très-fertile. Ils nourrissent des bestiaux qu'ils défendent avec beaucoup de courage contre les lions, les léopards et les ours (2), qui sont communs dans leurs forêts. Ils font une guerre continuelle à ces animaux, et vendent les peaux de ceux qu'ils ont tués aux

(1) Golberry, t. 1, p. 105 et suiv.

(2) C'est la première fois qu'il est question d'ours dans cette partie de l'Afrique.

nègres des villages de Pyrrham et de Vintam, situés à l'embouchure de la rivière de Vintam. Ces nègres les échangent aux comptoirs de la Gambie.

Les Feloupes portent pour tout vêtement un petit tablier passé entre les cuisses, et qui ne sert qu'à cacher ce que la pudeur défend de montrer. Ils se serrent avec des lacets de cuir le haut des bras et des poignets, le haut des cuisses, le dessus du genou, et le haut et le bas des jambes; de sorte que les parties de leurs membres qui se trouvent entre ces lacets sont beaucoup plus grosses que dans l'état naturel. Ils se cicatrisent le visage et le corps pour y graver des dessins, toujours informes et bizarres. Ces nègres ont les cheveux très-laineux et très-crépus, mais plus longs que ne le sont en général les cheveux des noirs. Ils les rassemblent sur le sommet de leur tête, au-dessus du front, et en forment une sorte d'aigrette qui s'élève à cinq ou six pouces de hauteur. Ils laissent aussi croître leur barbe, et ils la rassemblent en tresse, de sorte qu'elle avance de plusieurs pouces au-delà du menton. Ils sont couverts de gris-gris. Leur couleur est d'un noir foncé, et leur peau est rude; leurs traits sont assez fins, et ont plus de rapport avec ceux des noirs de l'Inde qu'avec ceux des nègres. Petits et trapus, les Feloupes sont forts, et légers à la course. Leur physionomie est sombre, taciturne; ils communiquent peu avec leurs voisins, et se montrent très-jaloux de leurs femmes, qui cependant ne sont pas jolies.

Ils portent toujours deux carquois remplis de flèches empoisonnées; l'un, soutenu par une forte

courroie en bandoulière, est porté en sautoir derrière le dos, et l'autre est suspendu à l'épaule droite. De la main gauche, ils tiennent un arc qui a six pieds de longueur, et quatre ou cinq sagaies, dont ils se servent avec beaucoup de vigueur et de dextérité. Leur langage est rude, ils le parlent très-vite; mais leur prononciation est sourde et gutturale.

Cette horde occupe soixante ou soixante-dix villages; les plus éloignés sont situés aux sources de la Casamansa, dans des bois d'où ces sauvages ne sortent presque jamais. Cette population noire est estimée à près de cinquante mille individus. Malgré leur taciturnité, ces nègres sont bons, et ne se montrent terribles que lorsqu'on les offense.

Mais revenons aux Jolofs: une couleur d'un noir brillant et pur; des formes nobles et gracieuses; un caractère naturellement disposé à la bienveillance et à la bonté, une haute opinion de l'ancienneté et de l'excellence de leur origine, distinguent cette nation des autres peuples noirs de l'Afrique occidentale au nord de la ligne. Les Jolofs occupent entre le Sénégal et la Gambie, et entre l'Océan atlantique et le septième méridien occidental de l'île de Fer, un territoire de quatre mille huit cents lieues carrées de surface. Ils y sont restés réunis, pour ainsi dire sans mélange, et un grand nombre de circonstances prouvent la pureté et l'ancienneté de cette race.

Son système de numération, qu'elle a conservé dans toute sa simplicité, est très-remarquable. La science arithmétique est restée chez eux dans son enfance. Ils comptent par périodes de cinq, et, quoique

voisins des Maures, qui ont le système de numération arabe, ils n'ont pas adopté la progression décuple, que presque tous les hommes, par un accord qui n'a rien de surprenant, ont choisie pour base de leur numération (1).

# TABLEAU

## DU SYSTÈME DE NUMÉRATION

### DE LA NATION JOLOF.

| JOLOF. | FRANÇAIS. |
|---|---|
| Ben. | Un. |
| Yar. | Deux. |
| Niet. | Trois. |
| Nianet. | Quatre. |
| Gurum. | Cinq. |
| Gurum ben. | Six. |
| Gurum yar. | Sept. |
| Gurum niet. | Huit. |
| Gurum nianet. | Neuf. |
| Fuck. | Dix. |
| Fuck ac ben. | Onze. |
| Nitt. | Vingt. |
| Nitt ac ben. | Vingt-un. |
| Fanever. | Trente. |
| Nianet fuck. | Quarante. |
| Gurum fuck. | Cinquante. |

(1) Golberry, t. II, p. 132.

| JOLOF. | FRANÇAIS. |
| --- | --- |
| Gurum ben fuck. | Soixante. |
| Gurum niet fuck. | Quatre-vingts. |
| Temer. | Cent. |
| Temer ac ben. | Cent un. |
| Gunn. | Mille. |
| Gunn ac temer. | Onze cents. |
| Gunn ac yar temer. | Douze cents. |

Les Jolofs font très-rapidement des calculs compliqués, en substituant à l'arithmétique parlée une méthode de calculer matérielle, qui s'exécute par signes, par les mouvements des cinq doigts de la main droite; et tous leurs marchés, quelque considérables qu'ils soient, se font avec les doigts de cette seule main, et sans signes écrits, car ils ne savent écrire ni leur langue, ni les nombres de leur système numérique (1).

# EXTRAIT

## DU VOCABULAIRE JOLOF.

| JOLOF. | FRANÇAIS. |
| --- | --- |
| I-alla. | Dieu. |
| Assaman. | Le ciel. |
| Ghiué. | Le diable. |
| Burhum safara. | Le soleil. |
| Burhum safara lioms. | La lune. |
| Bail. | Père. |

(1) Golberry, t. II, p. 135 et suiv.

| JOLOF. | FRANÇAIS. |
|---|---|
| Sama bail. | Mon père. |
| Dé. | Mère. |
| Saman dé. | Ma mère. |
| Gour. | Homme. |
| Diguén. | Femme. |
| Rak gour. | Frère. |
| Sama rak gour. | Mon frère. |
| Rak diguén. | Sœur. |
| Sama rak diguén. | Ma sœur. |
| Ourouss. | Or. |
| Bop. | Tête. |
| Sama bop. | Ma tête. |
| La min. | La langue. |
| Sama guémin. | Ma bouche. |
| Baccané. | Le nez. |
| Raffet. | Joli. |
| Raffetna. | Elle est jolie. |
| Raffettinga. | Vous êtes jolie. |
| Ak raffet. | Qu'elle est jolie. |
| Bourou. | Pain. |
| Dock. | Eau. |
| Guéné. | Les dents. |
| Lokoo. | Les bras. |
| Baram. | Les doigts. |
| Birr. | Le ventre. |
| Jékim. | La barbe. |
| Bouthitt. | Les boyaux. |
| Hyap. | Chair. |
| Caor. | Cheveux. |
| Nyac. | Le coude. |
| Houpp. | Les cuisses. |
| Dionn. | Beurre. |
| Sann. | Lait. |
| Guenar. | Poule. |
| Cankuet. | Canard. |
| Guienn. | Poisson. |
| Nack. | Bœuf. |
| Bamm. | Cochon. |
| Guié. | Éléphant. |

| JOLOF. | FRANÇAIS. |
|---|---|
| Schaglé. | Tigre. |
| Bouki. | Loup. |
| Gaulhinn. | Autruche. |
| Zedre. | Brebis. |
| Ghenapp. | Cheval. |
| Phas. | Chèvre. |
| Vina. | Fer. |
| Dough. | Plume. |
| Boména. | Aveugle. |
| Folgar. | Fète publique. |
| Doug houl. | Mil. |
| Baréna. | Beaucoup. |
| Glaat. | Canot. |
| Poouh. | Canon. |
| Smagalla. | Carquois. |
| Toffi. | Cracher. |
| Faik. | Danser. |
| Dongoham. | S'asseoir. |
| Sangona. | Baigner. |
| Ouhai. | Chanter. |
| Thei. | Aujourd'hui. |
| Elleck. | Demain. |
| Garénaou élleck. | Après-demain. |
| Demb. | Hier. |
| Minguetto. | Il pleut. |
| Dénadéno. | Il tonne. |
| Garallun. | Arbre. |
| Sé-unu. | Mariage. |
| Nann. | Boire. |
| Leck *ou* leckamm. | Manger. |
| Benhuli. | Un jour. |
| Guiarfaun. | Deux mois. |
| Mett hatt. | Trois ans. |
| Bhéllin khiss. | A l'instant. |
| Loll. | Extrêmement. |
| Sa ma rafetna loll. | Elle est extrêmement jolie. |
| Mouss. | Malin. |
| Kass. | Injure. |
| Kainn. | Je ne sais. |

| JOLOF. | FRANÇAIS. |
|---|---|
| Dhyarakio. | Bonjour. |
| Dhyarakio samba. | Bonjour, seigneur. |
| Dhyaragonal. | Bonsoir. |
| Fhanandhiam. | Bonne nuit. |
| Dhya mésa. | Comment vous portez-vous? |
| D'hiamédal. | Fort bien. |
| Ouaa. | Oui. |
| Dhyett. | Non. |
| Dhyapab. | Prends. |
| Kahihfil. | Viens ici. |
| D'améhel. | Va-t'en. |
| Ghuyendé. | Acheter. |
| Ghuyall. | Vendre. |
| Soopéna mann. | M'aimes-tu? |
| Lak nondémé docami. | Veux-tu venir promener? |
| Guérum nala. | Je te remercie. |
| Benguéna. | Je veux. |
| Bougouma. | Je ne veux pas. |
| Bouguéna leck. | Je veux manger. |
| Bouguéna nann. | Je veux boire. |
| Denala diock leff. | Je te donnerai cela. |
| Diock ma quil. | Donne-moi cela. |
| Jalla denala dimeli. | Dieu te récompensera. |
| Paka. | Un poignard. |
| Ouakandé. | Un coffre. |
| Doumou ouakandé. | La clef du coffre. |
| Kailélbi. | Un chien. |
| Barra vin. | Barre de fer. |
| Soguha. | Boiteux. |
| Paht. | Borgne. |
| Géunapé. | Un chat. |
| Doghol. | Couper. |
| Brum. | Du cuivre. |
| Faw. | Un cheval. |
| Néguéman. | S'arrêter. |
| Louga-kalat? | A quoi songes-tu? |
| Sopénata tié somo koll. | Je t'aime de tout mon cœur. |
| Oua quell. | Descendez. |
| Danadem. | Je vais aller. |

| JOLOF. | FRANÇAIS. |
| --- | --- |
| Mangadelo. | Je vais retourner. |
| Guésuala. | Je vous vois. |
| Menguenelo. | Je m'endors. |
| Faténé kolaco. | Je m'en souviens. |
| Baniman toubabilé. | Laissez-moi tranquille. |
| Maniman. | Donne-moi. |
| Maniman bi. | Donne-moi du vin. |
| Bougena dos. | Je veux commencer. |
| Soma top dénaméti. | J'ai mal à la tête. |
| Niata la diar. | Combien cela coûte-t-il ? |
| Déguyor. | A droite. |
| Qui ammoy. | A gauche. |
| Dégenga jolof. | Savez-vous parler jolof ? |
| Niata houacton guipé. | Quelle heure est-il ? |
| Oubol bountoubou. | Ferme la porte. |
| Buanané man jour. | Montre-moi le chemin. |
| Louga bouché. | Qu'as-tu dit ? |

Les Jolofs jurent en disant ak so ma baccané, ce qui veut dire par mon nez : c'est leur jurement le plus ordinaire.

Le mot *bur* est également employé pour désigner un chef, un roi, un souverain, un maître. Les nègres jolofs disent burby-jolof ou bur-j-jolof. Ils appellent le roi de Salum bur-salum, et le gouverneur du Sénégal burhum-dar (1).

(1) Golberry, t. II, p. 139 et suiv. passim.

## § VII.

**Renseignements sur le Bambouk. Fin du voyage de Golberry.**

Golberry n'a jamais approché du Bambouk, mais il a eu communication de plusieurs mémoires de MM. Levens, David, Pelays et Le Grand; les premiers chefs, et les deux autres, employés, de l'ancienne compagnie des Indes au Sénégal, et qui avaient visité le pays de Bambouk pendant les années 1730, 1731, 1732 et 1744 (1). Il a pris des renseignements des Anglais établis sur la Gambie; enfin il a puisé dans un ouvrage publié sur cette contrée en Angleterre en 1782. La relation qu'il en a donnée dans le tome 1er de son voyage est donc ce qui a été écrit de plus neuf et de plus authentique sur cette contrée depuis le voyage de Compagnon (2).

Il paraît par les renseignements qu'il a recueillis, que ce qui forme proprement le pays de Bambouk n'a à peu près que trente-six lieues d'étendue du nord au sud, sur une largeur moyenne de vingt-huit lieues; ce qui donne une surface d'un peu plus de mille lieues carrées.

Le pays est partagé en trois royaumes ou trois contrées indépendantes l'une de l'autre, qui sont le Bambouk, le Satadou et le Concoudou. Chacun a son roi ou chef; mais celui de ces trois royaumes qui

(1) Golberry, t. I, p. 379.
(2) Voyez ci-dessus, t. III, p. 241.

porte spécialement le nom de Bambouk, donne à son roi une certaine supériorité, qui cependant n'est que honorifique; il la doit à l'importance du pays qu'il gouverne, à la riche mine d'or de Natacon qui s'y trouve située, et à l'ancienne prérogative de son trône.

Il est arrivé de là que le royaume de Bambouk a donné son nom à tout le pays, et que le Satadou et le Concoudou, quoique indépendants, se trouvent désignés sous ce nom général.

Le royaume de Bambouk est situé dans une direction sud-est nord-est, sur les deux rives du grand Colèz ou rio d'Oro; celui de Satadou est situé au sud-ouest, et celui de Concoudou au sud-est: chacun de ces trois royaumes possède des mines d'or; mais celles du Bambouk sont les plus riches, les plus célèbres, les plus nombreuses et les mieux connues.

Les montagnes de Tabaoura (Tambaaoura), qui forment une chaîne de trente-huit à quarante lieues de développement, occupent une partie considérable de cette contrée; ces montagnes fournissent beaucoup de ruisseaux, et deux rivières principales qui portent toutes deux le nom de Colèz. L'une parcourt la partie occidentale du pays de Bambouk, l'autre sa partie orientale; le Colèz du couchant, qui porte aussi le nom de rio d'Oro, qu'il a reçu des Portugais, a un cours direct de près de trente lieues, et se jette dans la rivière de Félémé (1) au village de Nayé-Mow; le Colèz du levant, qui porte le nom de Guyamon-

(1) D'Anville écrit sur sa carte Falémé, et Golberry, dans son ouvrage, écrit toujours Félémé.

Colèz, se jette dans le fleuve Sénégal à Bacayacoulou (1).

Dans chaque village du Bambouk, il y a un lieu d'assemblée qui porte le nom de bentaba; c'est une grande halle formée par des poteaux espacés de dix à douze pieds l'un de l'autre, et de la hauteur de quinze pieds, qui soutiennent un toit en paille. La capacité du bentaba est toujours telle que tous les mâles du village, depuis l'âge de douze ans, puissent s'y réunir.

C'est là que se tiennent les conseils, que se traitent toutes les affaires générales, que les chefs et les anciens reçoivent les plaintes et font justice; c'est aussi là que, dès le lever du soleil, se réunissent des coteries de nègres qui y passent des journées entières à fumer, à jouer, à causer et à faire des contes et des histoires: voilà en quoi consiste le plus grand amusement de ces hommes, qui parviennent à la vieillesse sans être sortis de l'enfance.

Après le coucher du soleil, les femmes et les jeunes filles, à leur tour, se rendent au bentaba, et les filles s'y livrent avec fureur au plaisir de la danse; plaisir qui consiste à se mouvoir avec une sorte de transport, à prendre, en se remuant violemment, les attitudes les plus bizarres et les plus indécentes, au bruit étourdissant et tumultueux des hommes, des femmes, des tambours, des instruments et des battements de mains, qui marquent la mesure. Les Mandingues du Bambouk sont polygames, et prennent

(1) Golberry, t. 1, p. 381 et suiv.

autant de femmes que leur fortune leur permet d'en entretenir: cet entretien, dans un pays qui donne avec profusion l'or, et toutes les denrées nécessaires à la vie, n'exige pas de grands frais, et l'acquisition d'une femme y est d'un prix très-médiocre.

Celui qui recherche une jeune fille sollicite son aveu, et ensuite en fait la demande à ses parents: cette demande est, pour ainsi dire, de pure formalité. Lorsque le prétendu est d'accord avec la jeune fille, il donne aux parents quelques livres de sel, un peu d'or, et quelquefois une pièce de bétail. Le présent qu'il fait à la fille consiste en deux ou quatre pagnes, quelques paires de mules ou sandales de maroquin, des ornements en verroterie, de l'ambre jaune, du corail, des clous de gérofle, quelques pataques ou écus de Hollande, et un ou deux paniers de mil: voilà le prix auquel on obtient même la fille d'un chef ou d'un roi. Dans les dernières classes, ces présents sont de moindre valeur.

Quand les présents ont été acceptés, les parents de la jeune fille la conduisent à la maison de son mari, accompagnée d'un cortège nombreux de femmes, de baladins, de guiriots et de guiriotes, et de musiciens, qui chantent la vertu et la beauté de la fille, la force, la richesse et la générosité du futur époux. Lorsque la jeune fille est arrivée à la porte de la case de son mari, elle ôte ses sandales, et on lui met dans les mains une petite calebasse pleine d'eau; elle frappe à la porte de la case, on lui ouvre; elle trouve son futur époux entouré des vieillards de sa famille; elle s'approche de lui, se prosterne, et verse sur ses pieds

l'eau contenue dans la petite calebasse; et elle lui essuie ensuite les pieds avec le bas de sa pagne.

Cet acte de soumission est la seule cérémonie pratiquée au mariage : le mari installe ensuite sa nouvelle femme dans une case de son enclos, construite ou préparée pour elle, où elle trouve tout ce qui est nécessaire pour tenir son ménage particulier. Il en est du pays de Bambouk comme de toutes les contrées occidentales de l'Afrique ; la première femme épousée par un noir est spécialement sa femme, et conserve une certaine supériorité sur toutes celles qu'il épouse après elle; cette première épouse habite la case du mari, mange avec lui, sans cependant s'asseoir à la même table, garde ses sandales dans la maison, et est consultée dans toutes les affaires.

Les autres femmes associées à cette dernière, quoique aussi épouses légitimes, sont tenues à une certaine déférence envers elle : celles-ci ne peuvent entrer dans la case du maître sans y être appelées; elles doivent ôter leurs sandales à la porte : ce sont des sortes de concubines légitimes, que le mari fréquente tour à tour, chacune une semaine. Celle qui est de tour prépare la nourriture du maître, qu'elle fait porter à sa case ou qu'elle y porte elle-même, si elle est protégée par la femme principale. Chaque femme jouit de son bien particulier; et la plus laborieuse est la plus riche. Les femmes les plus expérimentées et les plus actives dans le lavage de l'or en possèdent le plus; cependant la plus riche ne peut se permettre plus de luxe que les autres, le mari ne le souffrirait pas; elle ne peut faire usage de son bien

que pour rendre son intérieur plus commode et plus agréable, faire meilleure chère avec ses enfants, et mieux régaler son mari et ses amies.

Comme la première femme a beaucoup d'influence, les concubines ont intérêt à la ménager, et à l'envi l'une de l'autre elles tâchent de captiver son amitié par des présents, et par-là elles rendent aussi son existence plus agréable.

Les Bamboukains sont voluptueux, mais ne sont pas jaloux; et leurs femmes et leurs filles sont galantes et se livrent, pour bien peu de chose, aux désirs de ceux qui les sollicitent. Aucune honte ne suit même l'abandon des filles; mais l'adultère public d'une femme répand une certaine ignominie sur le mari. Quand un adultère a fait de l'éclat, l'époux en est en quelque sorte avili, à moins qu'il ne se venge; et sa vengeance n'est pas cruelle: le mari outragé chasse sa femme, mais garde les enfants; et il porte sa plainte au bentaba devant le chef et les anciens du village; ce tribunal condamne le suborneur à payer au mari un bœuf ou de l'or, et par le même jugement permet au mari de piller pendant un mois le galant de sa femme. Voilà la seule punition de l'adultère, qui ne flétrit pas d'infamie les femmes reconnues et jugées coupables; elles sont chassées et répudiées, mais elles gardent tout le bien qu'elles peuvent avoir, et souvent elles épousent celui qui les a séduites, ou quelque autre époux plus complaisant que le premier (1).

Les habitants du pays de Bambouk sont d'origine

(1) Golberry, t. 1, p. 385 et suiv.

mandingue. Une colonie de ce peuple, si connu dans toute l'Afrique occidentale, fit la conquête de cette riche contrée à une époque fort ancienne, et antérieure à la découverte moderne de l'Afrique par les Portugais.

L'activité naturelle de la nation mandingue, son intelligence, son industrie et sa langue se sont également altérées chez les Mandingues du Bambouk; ceux-ci sont lâches et paresseux, imprévoyants et inconsidérés, ignorants et superstitieux. Leur langue est un mélange très-corrompu du mandingue, du jolof, du foulès et du maure; c'est un langage grossier, dans lequel on est fort étonné de retrouver beaucoup de mots portugais; c'est, de l'aveu des nègres de cette partie de l'Afrique, une sorte de patois fort difficile à comprendre, et dans lequel la langue mandingue est à peine reconnue.

Les nègres du Bambouk sont d'une honteuse lâcheté. Voisins d'une nation noire qui porte le nom de Casson, et qui peuple les bords du Sénégal, au-dessus de la cataracte de la roche Felou, ils sont perpétuellement en guerre avec elle.

Ces sauvages arrivent inopinément, brûlent les villages, pillent les bestiaux, enlèvent les femmes et les enfants; et peu d'années se passent sans que quelques-unes de ces invasions n'aient lieu. On croirait que les Bamboukains, qui peuvent mettre plus de dix mille hommes sous les armes, se seraient lassés et indignés des attaques de leurs audacieux voisins; mais ces hommes pusillanimes n'ont su adopter que des mesures de faiblesse contre ces irruptions si sou-

vent répétées. Ils ont pris, depuis quelque temps seulement, le parti d'épier les mouvements des Cassons et de prévenir, en quelque sorte, les inconvénients de leur audace, en se retirant, au moment de l'invasion, avec leurs bestiaux, leur or, leurs effets les plus précieux et leurs familles, dans les défilés des montagnes de Tabaoura, dont l'accès est fort difficile et fort dangereux pour ceux qui n'ont pas la connaissance du pays.

Les Cassons, qui dans ces incursions ne sont d'ordinaire qu'au nombre de sept à huit cents hommes, n'osent s'engager dans ces défilés, et se bornent au pillage des meubles qu'on n'a pu sauver, et à l'enlèvement de quelques femmes, ou de quelques enfants qui, surpris, n'ont pu s'échapper. C'est ainsi que les Mandingues dégénérés du Bambouk se laissent opprimer par une horde de nègres sauvages et hardis, qui, forts de la lâcheté des Bamboukains, se font redouter d'un peuple qui les détruirait aisément, si l'or et la paresse n'avaient corrompu son caractère et énervé son courage.

Ces nègres, établis sur une terre riche et fertile, s'abandonnent sans mesure au repos et à l'oisiveté; et comme leur pays produit, pour ainsi dire sans culture, tout ce qui est nécessaire à une vie aisée et agréable, et leur donne presque sans travail de l'or en abondance, ils n'ont aucune émulation pour l'agriculture et pour le commerce.

Ils ne se volent pas entre eux, ils ne font pas d'esclaves; et jamais un Bamboukain ne devient le captif de son compatriote, et n'est vendu par lui.

Ils se secourent mutuellement, ils se gardent la foi promise, et ils pratiquent l'hospitalité avec toute la bienveillance possible; ils ont cette vertu dans la plus grande recommandation; c'est surtout à l'égard des noirs, et, de préférence, à l'égard des nègres mahométans, qu'ils l'exercent avec zèle; car ils craignent trop les blancs pour les aimer.

Dans tout le pays de Bambouk, un noir ne manquera jamais du nécessaire; s'il arrive nu chez ce peuple hospitalier, bientôt les hommes, les femmes lui donnent des habits, et personne ne lui refuse la nourriture: un nègre étranger entre dans la première case qui se trouve sur ses pas, il salue le maître, et, si c'est l'heure du repas, il se place à côté de lui, et mange à la même gamelle. Tout le monde le traite avec cordialité, et après le repas l'étranger adresse à son hôte des paroles qui signifient: « Je te remercie, « frère. Que Mahomet te bénisse, et que Dieu te favo« rise! » Avec ces mots, un nègre étranger parcourt tout le pays de Bambouk sans jamais manquer de rien (1).

La religion mahométane est celle de la nation mandingue, et les habitants du Bambouk sont mahométans; mais ce culte s'est réduit, parmi eux, à prononcer quelquefois dans la journée certains mots du Coran, et aux ablutions ordonnées par la loi islamite.

Ils pratiquent la circoncision, et les hommes et les femmes y sont également soumis. C'est une cérémonie

(1) Golberry, t. 1, p. 392 et suiv.

et une opération indispensables. Ce n'est qu'après la circoncision que les jeunes gens des deux sexes ont la permission de se marier, et c'est un grand crime de goûter les plaisirs de l'amour avant de l'avoir subie; ce péché serait une abomination, et il est tellement en horreur, qu'il est fort rare qu'il se commette.

On ne soumet à cette opération que les enfants de douze à quatorze ans; et on a sans doute imaginé de reculer aussi loin cette cérémonie, pour prévenir le libertinage trop précoce des jeunes garçons et des jeunes filles.

Celles-ci arrivent à l'état de puberté dès l'âge de dix ans; mais cette précaution entraîne d'autres dangers: dans un pays malsain, où la chaleur est étouffante, l'opération faite aussi tard devient très-délicate, et souvent dangereuse; aussi n'est-elle confiée qu'aux chefs des villages qui sont instruits et exercés dans cette pratique.

La fête de la circoncision est la plus grande et la plus solennelle des peuples du Bambouk; elle est annoncée deux mois d'avance; les jeunes garçons et les jeunes filles y sont préparés par la retraite et un régime, et sont sévèrement surveillés.

Le jour de la fête, tout le village est orné de feuillages et de fleurs, et l'air retentit de chants d'allégresse: la cérémonie a lieu sous le bentaba. Là, sur une estrade élevée, se place le chef du village assisté des anciens; tous les hommes circoncis peuvent être présents, mais les femmes en sont exclues.

Un usage, fort anciennement établi, donne aux nouveaux circoncis le droit de se soustraire pendant qua-

rante jours à la surveillance de leurs parents. Ces quarante jours d'indépendance se terminent par une fête générale, à laquelle tout le village prend part : on tue plusieurs bœufs, qui sont mangés par les convives ; toutes sortes de mets et de boissons enivrantes sont prodigués, et la fête se termine par une danse (1).

Ces nègres n'exploitent leurs mines d'or qu'en creusant des puits dont ils tirent une terre mêlée d'or qu'ils soumettent au lavage ; souvent ces puits creusés sans précaution s'éboulent, et engloutissent les mineurs qui y travaillent. Il serait aisé de sauver ces malheureuses victimes de l'ignorance, puisque ces puits n'ont jamais plus de quarante pieds de profondeur ; mais, au lieu d'attribuer ces accidents à leur impéritie, ils ont la sottise d'en faire honneur au diable, qu'ils croient souverain et fabricateur de l'or, et qui produit de temps en temps ces éboulements pour se procurer des esclaves. Le diable, suivant leurs idées, fabrique l'or à une profondeur immense au-dessous du terrain où ils le trouvent, et il fait travailler ce riche métal par des esclaves dans des cavernes souterraines.

L'ignorance et l'indifférence de ces hommes stupides et fatalistes sont telles, que la traite d'esclaves que le diable fait au moyen de ces éboulements, se monte tous les ans, dans les quatre mines principales, à dix ou douze victimes.

Quand ces accidents arrivent, la famille de la victime fait au diable l'offrande d'une vache noire ou

(1) Golberry, t. 1, p. 394 et suiv.

de quelque autre pièce de bétail, suivant la fortune des parents. Ce sacrifice a pour objet de faire obtenir au nègre enlevé par le diable, dans les ateliers de la manufacture souterraine, une place avantageuse et agréable.

Une circonstance fort singulière qui distingue les Mandingues du Bambouk de la nation à laquelle ils doivent leur origine, c'est qu'ils n'ont pas de marabouts, c'est-à-dire de prêtres, et qu'ils n'en souffrent pas parmi eux. Ils en avaient à l'époque où ils firent la conquête du pays : mais ces prêtres conspirèrent contre les chefs de la nation; ils voulurent s'emparer de l'autorité, asservir les Bamboukains, et se rendre maîtres des mines d'or.

Ce complot fut découvert, et tous les marabouts furent mis à mort. Depuis cet événement, non-seulement ces prêtres sont exclus du Bambouk, mais on ne permet plus à aucun prêtre mahométan d'entrer sur le territoire. Le pays reste peut-être plus tranquille, mais l'instruction en souffre beaucoup; et c'est de cette époque, qui date de plus de trois cents ans, que les Bamboukains sont livrés à la plus grossière ignorance, aux plus ridicules superstitions, à la plus grande indifférence pour leur religion, et à une sorte d'apathie et de stupidité qui leur font perdre les avantages que présente la terre qu'ils habitent (1).

Si dans le pays de Bambouk il se trouve des parties arides, sèches et stériles, c'est vers les sommets des hautes montagnes de la chaîne de Tabaoura; mais

(1) Golberry, t. 1, p. 399 et suiv.

les parties basses de cette contrée sont arrosées par un grand nombre de rivières, de ruisseaux et de marigots d'eau douce, qui communément conservent leur eau pure et saine pendant toute l'année, et qui débordent pendant la saison des pluies. Les terres, toujours entretenues dans une humidité suffisante, sont en général productives, et couvertes d'une belle et riche végétation.

On y rencontre souvent des plaines couvertes de ce gramen connu sous le nom d'herbe de Guinée, qui croît naturellement, et sans aucune culture, à la hauteur de cinq à six pieds; ce qui peut faire comprendre quelles pourraient être les richesses agricoles d'un semblable terroir, si les Bamboukains savaient le cultiver avec un peu d'art. Mais ils le laissent abandonné à la nature, et n'en tirent aucun avantage que d'y nourrir leur bétail.

Les baobabs, les benteniers, les calebassiers, toutes les espèces de palmiers, plusieurs sortes d'acacias; d'autres arbres à épines et qui conservent leurs feuilles toute l'année, dont les uns donnent des fruits, à la vérité extrêmement acides, mais que les naturels mangent avec plaisir; la vigne sauvage, des lianes chargées des plus belles fleurs, croissent naturellement sur les terres du Bambouk.

De toute part le miel y abonde, et y est d'une qualité très-douce et très-savoureuse. Le miel de cette contrée est renommé jusqu'à l'île Saint-Louis et jusqu'à l'embouchure de la Gambie, et passe pour excellent. Un grand nombre d'arbres sont chargés de ruches, que les abeilles dans l'état sauvage savent

construire et attacher solidement aux branches de leurs arbres favoris; mais ceux sur lesquels on en trouve toujours, sont les calebassiers et les tamariniers.

Ce miel sert aux Bamboukains à composer une boisson fermentée très-enivrante, qu'ils boivent avec délices. Pour la fabriquer, ils font fermenter du mil dans une jarre de terre pleine d'eau; quand la fermentation est à son point, ils y jettent une quantité de miel proportionnée à la capacité de la jarre; le vase est ensuite exposé au soleil pendant dix jours, au bout desquels ils transvasent cette boisson en la faisant filtrer au travers d'un appareil très-artistement travaillé avec des feuilles. Cette liqueur est forte, piquante et agréable.

Il paraît que les terres du Bambouk sont favorables aussi aux plantes légumineuses; elles produisent beaucoup d'espèces de pois, entre autres le pois pistache, qui, un peu grillé, a le goût de la noisette; beaucoup de sortes de fèves, mais surtout ces grandes fèves blanches renfermées dans des gousses de trois à quatre pieds de longueur et de deux pouces et demi de largeur; ces énormes fèves sont très-délicates, et forment une nourriture très-saine. Golberry en avait mangé au Sénégal et à Albreda.

Toutes ces plantes légumineuses croissent pour ainsi dire sans culture: un champ qui en est une fois ensemencé produit ensuite jusqu'à six récoltes sans aucun travail. Cette contrée fournit aussi beaucoup de maïs, deux sortes de mil, du manioc, des patates, de très-bons et très-beaux giraumonts, et beaucoup de pastèques ou melons d'eau.

C'est à l'abondance naturelle de l'herbe de Guinée que les Bamboukains doivent les nombreux troupeaux de bœufs et de vaches qu'ils élèvent et qu'ils tiennent parqués en plein air; car leurs bestiaux ne sont jamais renfermés dans des étables.

Tout le troupeau d'un village est réuni dans une grande enceinte commune, formée par de gros pieux, liés par des pièces de traverse; cette enceinte fermée est placée à portée du village et entourée de champs d'herbe de Guinée; le troupeau y est à l'abri des bêtes féroces, qui d'ailleurs sont rares dans ce pays. Ces sortes de parcs sont gardés par des surveillants, payés par le village. Les bestiaux sont nourris au fourrage; chaque famille soigne ses bœufs et ses vaches avec l'attention la plus scrupuleuse, et même avec une sorte de superstition; car ces nègres croient que, s'ils négligeaient une de leurs bêtes, cette négligence leur porterait malheur, et que les autres périraient de chagrin; aussi le soin de ces troupeaux est-il le seul auquel ils se livrent avec zèle; encore ce sont les femmes qui en sont chargées. Elles tirent le lait deux fois par jour; une partie de ce lait est employée à faire le sanglet, qui est un de leurs mets favoris; c'est de la farine de mil, légèrement cuite à la vapeur de l'eau et délayée ensuite avec du lait qu'on a laissé aigrir légèrement, et qui est un peu crêmeux. L'autre partie sert à faire du beurre excellent, qu'on travaille le matin avant le lever du soleil, et qui est toujours consommé dans la journée, soit en assaisonnements de la nourriture, et surtout pour apprêter le riz, soit en onctions; car les noirs aiment à s'oindre le corps

et les cheveux, et c'est un luxe et une volupté, chez eux, d'être bien graissé de beurre frais de la tête aux pieds (1).

Avec autant d'ignorance et de paresse, avec aussi peu d'énergie et d'industrie, on prévoit bien que le commerce des Bamboukains ne peut avoir d'article bien important que l'or; il fournit cependant encore quelques bestiaux et une assez grande quantité de cire, et de peaux crues de bœufs, de vaches, de chèvres et de cabris.

Avant que les incursions des Cassons fussent devenues si fréquentes, les habitants du Bambouk menaient leur bétail et portaient leur or à Galam et à la rivière de Gambie; mais depuis que ces sauvages les désolent, les timides Bamboukains n'osent presque plus sortir de leur pays; ils craignent qu'il ne soit envahi pendant leur absence, ou que, dans leurs voyages, leurs ennemis ne viennent les attaquer et les piller. En 1787, leurs femmes fréquentaient encore Galam et y portaient de la cire, des poteries, des peaux et de l'or, et surtout des légumes secs et des giraumonts; elles n'étaient escortées que par un petit nombre d'hommes.

Ce sont les peuples du Bondou, pays situé au couchant du Bambouk, qui font avec les Bamboukains un commerce assez avantageux. Les gens du Bondou cultivent le coton et l'indigo.

Les Bamboukains n'ont pas de sel, et ne peuvent pourtant se passer de cette matière, tant pour eux

(1) Golberry, t. 1, p. 404 et suiv.

que pour leurs bestiaux; ce sont encore les gens du Bondou qui, en concurrence avec les Maures, y portent cette marchandise qu'ils échangent contre de l'or.

Les pagnes et le sel se paient toujours avec ce métal, et il en est de même des pièces de guinée, des plaques d'argent travaillées et ciselées, dont les femmes du Bambouk sont très-curieuses, des autres ornements d'argent, de l'ambre jaune, et enfin des cordons en grains de cornaline, dans la forme de longues olives. On peut compter en général que dans ces échanges on gagne près de deux cents pour cent; mais jamais ils n'échangent leur or contre des verroteries, contre du tabac, des clous de girofle, des soieries et de l'eau-de-vie; avec ces derniers objets, on n'obtient que des vivres et des denrées de subsistance, mais en très-grande quantité, et pour les verroteries surtout, que les femmes aiment et recherchent beaucoup (1).

L'industrie des Bamboukains ne s'exerce que sur un petit nombre d'objets; ils ne connaissent, à proprement parler, que deux métiers, celui de maréchal ou forgeron, et celui d'ouvrier en cuir.

Le maréchal avec un appareil bien simple, composé seulement d'une petite enclume, de deux marteaux, d'un réchaud et d'un soufflet, travaille le fer qui sert à l'agriculture, fait des chaînes, des anneaux, des piques, des haches, des clous, des sagaies, des couteaux de toute grandeur en forme de poignards,

(1) Golberry, t. 1, p. 415 et suiv.

des sabres, des mors et des étriers, des bracelets, des anneaux d'oreilles en or, et avec ce même métal, des ornements en filigrane d'un travail très-délicat et très-précieux. Ces ouvriers sont doués d'une patience et d'une adresse qui leur font exécuter, avec les mêmes instruments, les ouvrages en fer les plus grossiers et les ouvrages en or les plus élégants.

Les ouvriers en cuirs les préparent dans une saumure corrompue, teinte en rouge ou en brun, ou en noir ou en jaune, au moyen de différentes graines du pays; ils amincissent les cuirs au point de les rendre aussi minces et aussi souples que du papier; ils les polissent parfaitement et ils en font des sandales, des bonnets, des brodequins, des selles, des enveloppes ornées pour renfermer des gris-gris, et des ceintures. Le seul instrument dont ils se servent est un couteau très-grossier, mais qui leur suffit pour travailler le cuir à jour, pour le ciseler, pour en faire des ornements très-légers et pour partager une paille de riz de huit à dix pieds de longueur en douze parties, dont les femmes fabriquent les belles nattes qui portent le nom du pays.

Tous les habitants sont potiers; ils fabriquent de très-belles jarres, des vases de toute espèce et de fort belles pipes de toutes les formes; et comme toutes les terres argileuses des environs des mines, et les lits des rivières et des ruisseaux, sont extrêmement chargés d'or, toute leur poterie brille de paillettes de ce métal.

Les femmes travaillent quelques hardes, et des bonnets, des paniers et des nattes en paille de riz.

Pendant la saison des pluies, ils fabriquent des pagnes de deux qualités. La premiere est celle des pagnes de sept bandes chacune, de trois coudées et demie de longueur, qui équivalent à soixante-douze pouces, sur six à sept pouces de largeur ou un tiers de coudée à peu près.

Ces pagnes, qui ont plus d'une aune de largeur, sont très-bien travaillées; souvent elles sont bordées ou rayées de rouge, ou de jaune ou de bleu; leur épaisseur est un peu plus forte que celle de la grosse toile de coton. Les femmes du Bambouk les recherchent et s'en habillent depuis le haut de l'estomac jusqu'aux pieds: elles paient une pagne de cette première qualité un gros et douze grains d'or. Les pagnes de la seconde qualité sont plus grossières, et servent à habiller les hommes. Elles sont composées de cinq bandes seulement, de la largeur de six à sept pouces, et de la longueur de trois coudées; elles sont teintes en bleu foncé, avec l'indigo du Bondou, et se vendent un demi-gros d'or et quinze grains (1).

Les gouvernements du Bambouk sont plutôt républicains que monarchiques. Le siratique est le chef suprême; mais son pouvoir est si borné qu'à peine se fait-il sentir: il est au premier rang. Au second rang sont les chefs ou maîtres des villages, dont le titre est farim. Les farims ont beaucoup plus d'autorité et de crédit dans les villages qu'ils gouvernent, que le roi n'en a dans l'état.

La royauté est héréditaire; la dignité de farim l'est aussi, mais sous de certaines conditions.

(1) Golberry, t. 1, p. 412.

Si un roi meurt sans laisser d'héritier mâle en âge de régner, le plus ancien des mâles de la famille royale monte sur le trône, ou plutôt y est appelé par les farims; il résulte de là qu'il n'y a jamais de régence, et que la dignité de siratique repose toujours sur la tête d'un homme mûr. Il en est de même des farims, qui sont remplacés à leur mort par les plus anciens de leurs familles, lorsqu'ils ne laissent que des héritiers en bas âge.

Autrefois le siratique nommait les farims; mais, depuis l'affaiblissement du pouvoir royal, non-seulement ces magistrats se sont rendus indépendants du siratique, qui, de son autorité privée, ne peut plus les déposer; mais ils prétendent que, réunis, ils peuvent le déposer lui-même. Ces chefs de village sont à leur tour sous la dépendance du peuple, qui plus d'une fois a exercé le pouvoir de remplacer un farim par un autre. Il faut, pour la forme, que le siratique sanctionne la déposition; mais il s'y refuse rarement.

Quand le roi veut hasarder un de ces actes d'autorité, il s'assure du consentement des anciens et des principaux du village dont il veut destituer le chef: il faut qu'il parvienne à les engager à porter plainte contre lui; alors il convoque, au bentaba royal, un certain nombre des principaux farims dont il s'est assuré, et il en forme un conseil auquel sont appelés tous les anciens du village. Il reçoit les plaintes; il expose ses griefs particuliers et prononce, d'accord avec son conseil, la destitution, qui alors a lieu sans réclamation.

Le roi reçoit des tributs de chaque village de son territoire; et ce sont ces tributs qui servent à son entretien, à celui de sa famille, et à soutenir son rang.

Quand un siratique est bon, sage et adroit, et surtout quand il est vieux, car les peuples du Bambouk ont un grand respect pour la vieillesse, les tributs des villages sont plus considérables et plus magnifiques; si au contraire un siratique ne s'attire ni le respect ni l'amour de son peuple, on le laisse végéter dans son rang suprême, on le traite avec indifférence, et les tributs se réduisent à peu de chose.

Ces rois ou siratiques ne peuvent rien exiger de leurs sujets, ni se permettre la moindre exaction. Comme tous les Bamboukains, ils possèdent des terres qu'ils font cultiver; mais ces princes, et tous les individus qui composent leurs familles, regardent le travail des mines et le lavage des terres mêlées d'or comme au-dessous de leur rang; et, ne pouvant pas forcer leurs sujets à travailler aux mines à leur profit, ils ne possèdent d'or que ce qui leur est donné en présent par les villages de leurs états. Ce métal fait partie des tributs qui leur sont offerts tous les ans, mais qui d'ailleurs sont si peu considérables, que plusieurs farims sont, sous ce rapport, beaucoup plus riches que le roi.

Les farims reçoivent à leur tour des présents des habitants des villages dont ils sont chefs; ils savent en général rendre leurs places très-avantageuses, et ceux qui gouvernent les villages voisins des mines d'or deviennent ordinairement riches et puissants.

Une grande liberté pour le peuple, un pouvoir très-borné et très-modéré décerné aux rois et aux chefs, tel est le caractère prononcé du gouvernement du pays de Bambouk, et en général de l'état politique de la nation mandingue et de ses différentes colonies.

Les affaires majeures et publiques sont, comme on l'a vu, portées et traitées au bentaba du roi; les affaires particulières se traitent aux bentabas des farims.

Ceux-ci, au nom des habitants de chaque canton qui leur remettent leurs intérêts, fixent le prix de l'or vendu aux étrangers. Le farim est même le courtier de tout son village; c'est lui qui fait les marchés, et les habitants se contentent ordinairement des marchandises qu'il leur donne en retour de leur or, de leur bétail et des autres denrées, dont l'échange lui a été confié.

Mais, comme les prix sont presque les mêmes dans tous les villages, un farim perdrait son crédit s'il traitait pour ses habitants à plus bas prix que le farim voisin; on conçoit cependant que les farims s'enrichissent aisément dans ces places, et que les étrangers qui viennent commercer dans le pays de Bambouk aient un grand intérêt à se faire bien venir de ces magistrats, qui sont les agents de tout le trafic de la contrée (1).

Ainsi que dans le pays des Foulahs-Peuls, dans ceux des Serrawallis et des Cassons, et dans le royaume de

(1) Golberry, t. 1, p. 424 et suiv.

Bondou, siratique est le titre royal du prince qui gouverne le royaume de Bambouk.

Selon des traditions sur lesquelles les naturels du pays et les colonies mandingues établies sur les bords de la Gambie se trouvent d'accord, à la fin du cinquième siècle de l'hégire, ce qui répondrait à l'année 1100 de Jésus-Christ, un guerrier mandingue, animé de la passion des conquêtes et d'un grand zèle pour la propagation de l'islamisme, quitta son pays, menant à sa suite dix mille combattants et des troupes nombreuses de marabouts et de jeunes femmes. Il ravagea toutes les contrées situées sur la rive droite du cours supérieur de la Gambie, marcha sur le Bambouk, dont les mines d'or étaient déjà connues; massacra une partie des habitants de cette contrée, força l'autre partie de recevoir la religion mahométane, soumit tout le pays à son obéissance, et s'en fit souverain.

Abba-Manko était le nom de cet apôtre conquérant, qui régna pendant plus de trente ans. Il laissa trois fils entre lesquels il avait, avant sa mort, réglé le partage de ses états. L'aîné de ses fils eut le Bambouk et la possession des riches mines de Natacon et de Sémayla; le second eut le pays de Satadou, et le troisième celui de Concoudou.

Il avait aussi ordonné que son fils aîné, maître du royaume de Bambouk, serait le chef suprême des trois royaumes; cette suprématie se trouvait d'ailleurs appuyée sur la possession des mines les plus riches. Quoique sans doute affaiblie par la succession des temps, cette supériorité s'est cependant continuée,

et le roi de Bambouk jouit du premier rang entre les trois rois du pays. Bien que la postérité mâle d'Abba-Manko soit éteinte depuis plusieurs siècles, les siratiques du Satadou et du Concoudou reconnaissent encore pour chef celui de Bambouk; et, dans toutes les circonstances difficiles, dans toutes les occasions où il s'agit de discuter l'intérêt général de la contrée, c'est chez le siratique de Bambouk que viennent se réunir les deux autres princes, avec les grands de leurs royaumes.

C'est encore actuellement le roi de Bambouk qui préside ces sortes d'états-généraux, où se traitent les grandes affaires du pays, et où se déterminent les résolutions qu'il convient de prendre.

Le second événement célèbre de l'histoire des Bamboukains est l'invasion des Portugais; elle date, suivant leur tradition, du commencement du neuvième siècle de l'hégire.

Ils disent que les Portugais se rendirent maîtres de tout le pays de Bambouk et des mines d'or; qu'ils massacrèrent plusieurs de leurs princes et un grand nombre d'habitants; qu'ensuite ils se détruisirent entre eux; qu'il en périt beaucoup de débauche et de maladies; et que, lorsqu'ils furent réduits à un petit nombre, les Bamboukains conspirèrent contre eux, et les mirent tous à mort le même jour.

Ces événements sont souvent racontés par les Mandingues du Bambouk, et tous ceux qui les fréquentent assurent qu'ils ont conservé la plus grande haine pour les Portugais. Ils savent que cette nation existe; ils craignent son retour dans leur pays et les ven-

geances qu'elle y exercerait. Cette terreur est sans doute la source de leur éloignement pour tous les blancs, quelle que soit la nation dont ils puissent être.

Il existe encore dans le Bambouk des ruines d'anciens forts et de quelques maisons construites par les Portugais, et plusieurs mots de la langue portugaise se trouvent encore mêlés à la langue des Bamboukains.

La troisième époque fameuse dans l'histoire du pays de Bambouk est la conspiration des marabouts contre les rois et les princes de cette contrée.

Les marabouts mandingues ont beaucoup d'esprit; ils sont subtils, artificieux et adroits, et ont en général beaucoup d'empire sur les nègres d'Afrique. Ils étaient très-nombreux dans le pays de Bambouk; la richesse et la possession des mines d'or les tentèrent. Ils formèrent un parti contre l'autorité des chefs du pays, et ils conspirèrent la mort des rois et des princes; mais leur complot fut découvert. Dans une nuit, tous les marabouts du Bambouk furent saisis et massacrés; une partie de leur famille subit le même sort, le reste fut expulsé du royaume; et, depuis cette catastrophe, les Bamboukains ne souffrent plus de marabouts parmi eux. Il n'est permis à aucun de ces prêtres nègres d'entrer dans le pays; et si par fraude quelqu'un s'y introduisait, il serait mis à mort, tant les rois et les chefs de cette contrée ont su inspirer à leurs peuples de méfiance et d'horreur pour cette caste intrigante et habile (1).

(1) Golberry, t. 1, p. 419 et suiv.

Il est reconnu que la température du pays de Bambouk est pendant toute l'année une des plus chaudes du globe, et que l'air y est très-malsain; il y pleut quatre mois, et à peine ces eaux pluviales rafraîchissent-elles l'air, qui, au contraire, pendant la saison des pluies, est à la fois humide et étouffant.

Alors toutes les rivières, tous les ruisseaux débordent; et, après la saison des pluies, les terres basses restent encore long-temps couvertes d'eau. Les habitants savent profiter de ces débordements et de ces lagunes, pour cultiver le riz, qui y vient d'une très-bonne qualité, et qui s'élève à huit pieds de hauteur.

Ce sont les pailles de riz qui leur servent à couvrir les cases et à faire des nattes qui ont huit pieds de largeur et jusqu'à trente pieds de longueur; les retours de Galam en procuraient à l'île Saint-Louis du Sénégal. Ces pailles, très-fines et très-souples, sont teintes de différentes couleurs, et forment des dessins dans le genre arabe et d'un travail très-fini.

La chaîne des montagnes de Tabaoura, qui couvrent une partie du pays de Bambouk, le parcourt en suivant une ligne angulaire, ce qui forme de cette chaîne deux branches qui font un angle obtus à l'extrémité sud de ce pays; c'est dans l'intérieur de cet angle que se trouve la source du colez d'Oro (1), élevée de près de cent toises au-dessus du plat pays;

(1) Colez signifie rivière en bamboukain; il faut donc dire colez d'Oro, ou rio d'Oro, et non pas colez rio d'Oro, comme Golberry.

et c'est aussi très-près de la source de cette rivière qu'est située la riche mine de Natacon.

L'intérieur de ces montagnes, abrité par elles de tous les vents, hors du vent du désert de Sahara, est d'une chaleur insupportable; et c'est peut-être là le plus grand obstacle aux établissements fixes que les Européens tenteraient de former dans le pays de Bambouk, si riche par les mines d'or qu'il renferme, et si abondant en tout ce qui peut rendre la vie commode et agréable.

Des forêts profondes, et de plusieurs lieues d'étendue, restent abandonnées à des bœufs et à des vaches sauvages, provenus de bestiaux échappés des troupeaux, et qui depuis très-long-temps se sont propagés dans ces retraites solitaires; et l'on parle d'une race de vaches noires très-dangereuse et très-formidable aux chasseurs, qui les poursuivent avec acharnement, parce qu'ils croient l'offrande d'une de ces vaches très-agréable au diable maître de l'or.

Le pays de Bambouk devrait être très-peuplé, et sa population s'élever au moins à quatre cent mille habitants; mais elle est bien au-dessous, et l'on ne croit pas que cette contrée puisse compter plus de soixante mille ames, ou soixante individus par lieue carrée.

Les mines d'or du Bambouk sont une propriété nationale, sur laquelle les rois et les farims n'ont aucun autre pouvoir personnel que celui de police et de surveillance. Tous les habitants exploitent les mines situées dans leur territoire; mais les plus grands

avantages de cette exploitation semblent appartenir plus spécialement aux villages les plus voisins de ces mines. Les villages éloignés n'y participent que dans une proportion beaucoup moindre, et ils n'y envoient qu'un petit nombre de mineurs, accompagnés de femmes pour le travail du lavage. Au retour, ces mineurs rendent compte des bénéfices, et sans doute les remettent entre les mains du farim pour être partagés entre les familles. Ces villages éloignés des mines sont toujours situés sur le bord des rivières et des ruisseaux qui charrient de l'or; et leurs habitants s'occupent principalement du lavage des sables et des vases qui forment leurs lits. Ils trouvent dans ce travail, auquel ils vaquent sans relâche toute l'année, et surtout avec beaucoup d'activité pendant la saison des pluies, un dédommagement de la petite part qu'ils ont au produit des mines. C'est pendant les huit mois de la saison sèche que se fait le travail des mines; il cesse quand les pluies arrivent. Les noirs les plus habiles dans la lotion sont ceux qui retirent le plus d'or; car tout l'or s'obtient par le lavage. On connaît quatre mines principales dans le royaume de Bambouk: celle de Bambouk ou de Natacon (1), celle de Sémayla, celle de Nambia, et celle de Combadyrié. Il paraît qu'il existe encore quelques autres petits amas d'or d'une bien moindre importance, et qui ne sont peut-être formés que de pyrites aurifères. On ne parlera que des quatre mines principales.

(1) Netecon, sur la carte de d'Anville (1751), et Nettoko dans le père Labat, ou Compagnon.

A peu près au centre d'un angle sphérique, que la chaîne des montagnes de Tabaoura (1) forme au sud-est du royaume de Bambouk, est situé un village qui porte le nom de Tabaoura. A deux lieues au sud de ce village est la montagne du même nom, la plus élevée de tout le pays; et c'est vers le pied de cette montagne que le colez, que les Portugais ont nommé rio d'Oro, prend sa source. Le village de Tabaoura est situé sur la rive gauche de cette rivière; et à trois lieues plus bas, sur la même rive, on trouve le village de Natacon, le plus considérable et le plus riche du royaume de Bambouk. A trois quarts de lieue au couchant de Natacon, est situé un monticule dont la base passe pour avoir trois mille pas de circonférence, et dont la hauteur est tout au plus de trois cents pieds. Le sommet de ce monticule est sphérique, et ses pentes sont très-douces. C'est dans cette petite montagne qu'est creusée la mine de Natacon, qui a donné son nom au village qui l'avoisine. Les deux branches des montagnes de Tabaoura s'éloignent assez l'une de l'autre, dans cette partie haute du Bambouk, pour contenir entre elles une petite plaine triangulaire, arrosée par le colez d'Oro, qui la parcourt en serpentant. Cette petite plaine va toujours en s'élargissant jusqu'à un village nommé Coboco, où les montagnes se rapprochent, et forment une gorge assez étroite. Le monticule de Natacon domine cette petite plaine, et se trouve entièrement

(1) Tambaaoura sur la carte de d'Anville et dans le père Labat, tome IV.

détaché, et éloigné d'une demi-lieue du pied des montagnes qui forment la branche occidentale de la chaîne de Tabaoura. Toutes les montagnes qui renferment la petite plaine de Natacon sont fort élevées, et sont les plus hautes de tout le pays de Bambouk. Un ruisseau d'eau vive descend d'une vallée rapide à l'occident du monticule, arrose les trois quarts de sa base, et va se jeter dans le colez d'Oro, au village de Natacon. Telle est la description de la situation de la plus riche mine d'or du Bambouk. La petite plaine de Natacon, qui a à peu près sept lieues de longueur, est arrosée par un grand nombre de ruisseaux d'eau vive, qui descendent des montagnes qui l'environnent. La terre de cette plaine est grasse et d'une couleur très-foncée. Le colez et tous les ruisseaux qui l'arrosent la rendent très-fertile, et cette vallée produit beaucoup d'arbres de différentes espèces, du mil, du maïs, du riz, des pois pistaches, des fèves, et d'énormes giraumonts, très-recherchés par les nègres du cours supérieur de la Gambie. Tous les petits ruisseaux qui descendent des vallées de cette partie des montagnes de Tabaoura roulent avec leurs eaux un émeri chargé d'or; ce qui autorise à croire que la partie des montagnes de Tabaoura, voisine de Natacon, recèle dans son sein de très-riches mines d'or.

La terre du monticule de Natacon est aussi d'une couleur très-foncée; c'est une terre grasse et très-productive, où végètent des arbres, des arbrisseaux et une herbe très-épaisse. Elle est mêlée de très-petits grains de mine de fer, et de petites paillettes d'or;

elle contient aussi beaucoup de petits morceaux d'émeri concassé, et chargés de paillettes du même métal. L'isolement de ce monticule, la confusion des différentes matières minérales qui s'y trouvent confondues, feraient présumer que sa formation remonte à une époque fort ancienne, et que sans doute elle est due à quelque catastrophe naturelle, peut-être à un déluge local, qui aurait détaché des hautes montagnes de Tabaoura la terre et les matières dont s'est formé ce monticule, qui doit être regardé comme une mine d'alluvion. Toute sa surface est fouillée par les noirs, qui y pratiquent des trous en forme de puits, et très-près les uns des autres. C'est surtout dans la région basse que ces puits sont en plus grand nombre : toute la surface de la partie inférieure de cette montagne en est couverte. Plusieurs nègres s'associent pour ouvrir un de ces puits, et partagent entre eux les profits de la fouille (1).

En suivant le cours du colez d'Oro, et en descendant cette rivière, on trouve, à environ quatorze à quinze lieues au-dessous de la mine de Natacon, celle de Sémayla, qui appartient aussi au siratique de Bambouk. Elle est située au pied de la branche occidentale de la chaîne des montagnes de Tabaoura, sur la rive gauche du colez d'Oro, à cinq lieues au couchant de cette rivière et du grand village de Farbanna. Elle a sans doute contribué à la fondation du village de Sémayla, qui se trouve situé près de la mine, et traversé par un ruisseau large, mais peu profond, d'une

(1) Golberry, t. 1, p. 431 et suiv.

eau vive et claire qui ne tarit jamais, et dont le lit, formé d'un sable rouge mêlé d'une argile de la même couleur, est plein d'un émeri chargé d'or.

Entre le village de Sémayla et la montagne, est placée la mine, qui est aussi en forme de monticule, mais non pas absolument isolé, comme celui de Natacon. Sa partie occidentale tient à la montagne, et la partie septentrionale de sa base est baignée par le ruisseau. Ici les circonstances ne sont pas les mêmes qu'à la mine de Natacon. Le ruisseau de Sémayla descend d'une vallée fort escarpée et très-rocheuse; il sort d'un amas de grands rochers rouges, mêlés, dit-on, de bancs de marbre de la même couleur. Le monticule n'a que deux cents pieds de hauteur; mais sa base en a plus de seize cents de diamètre. Sa circonférence aurait donc plus de cinq mille pieds de tour; et l'on voit que les pentes de ce monticule doivent être très-douces. Ici la végétation n'est pas riche et abondante comme dans la vallée de Natacon. La contrée où se trouve la mine de Sémayla est sèche, et les montagnes de roches, au pied desquelles elle est située, y réfléchissent avec tant de force les rayons du soleil brûlant de l'Afrique, que pendant une partie de la journée la chaleur y est insupportable, au point que, pendant les mois de mai et de juin, les nègres qui sont occupés au travail du lavage, et plus encore ceux qui doivent piler et réduire en poudre les matières de la mine, sont forcés de suspendre leurs travaux depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.

Les procédés de l'exploitation de la mine de Sé-

mayla sont les mêmes que ceux de Natacon; seulement le travail est plus long et plus difficile, parce que la nature des matières qui contiennent l'or est différente à Sémayla. A deux ou trois pieds au-dessous de la superficie, on trouve déjà une espèce de tuf rougeâtre très-dur à entamer, mêlé de beaucoup d'émeri en pierres, et de morceaux de marbre rouge d'une grande dureté. Farbanna, Sémayla, et plusieurs autres villages des environs, concourent principalement à l'exploitation de la mine de Sémayla. Les familles s'associent aussi pour creuser les puits, et pour les autres travaux qui en sont les suites. A la profondeur de trente à quarante pieds, les mineurs qui creusent les puits du monticule de Sémayla ne rencontrent plus qu'un banc solide de marbre rouge; là leurs travaux s'arrêtent. Il est résulté des essais de Pelays aux mines de Natacon et de Sémayla, que quatre-vingts livres de terre brute mélangée, comme on la tire des puits du monticule de Natacon, à la profondeur de plus de trente pieds, ont rendu, après différents lavages, quatre onces et trois gros de terre purifiée, dont il est provenu après l'épreuve soixante-sept grains et demi d'or, et que, dans le lavage et l'épurement de quatre-vingts livres de terre brute, on avait tiré en grains d'un volume assez notable, qui sont en sus de l'épreuve faite sur la terre purifiée, la valeur de soixante et dix-sept grains d'or. Quatre-vingts livres de terre brute, tirée de la mine de Natacon, ont donc produit cent quarante-quatre grains et demi d'or.

Pelays n'a pu faire que des essais en petit sur le

marbre rouge aurifère qu'on tire des puits du monticule de Sémayla. Cependant il conclut de ses essais que dix livres de matière brute de cette mine rendent autant d'or que quarante livres de matière brute des puits de Natacon. Une livre de terre brute du marigot ou ruisseau de Sémayla a été lavée et réduite par cette opération à deux onces un gros de terre purifiée, dans laquelle on voyait à découvert une quantité de poudre d'or. Pelays a fait fondre cette terre au feu par l'antimoine; de sorte que les scories ayant toutes été consumées, il en est resté un petit lingot d'or qui a pesé vingt-un grains et demi (1).

Pour ouvrir un puits, il faut obtenir l'agrément du roi, et celui des farims voisins de la mine, qui désignent les places où les nouveaux puits doivent être creusés. La profondeur ordinaire d'un puits est de trente à quarante pieds; son diamètre n'a jamais guère plus de dix pieds, et ils sont creusés perpendiculairement, sans aucune précaution pour soutenir les terres, qui à la vérité sont en général solides et tenaces. Ces puits sont d'abord creusés à la profondeur de six pieds; la terre qui provient de la fouille est enlevée dans des espèces de paniers en forme de seaux, et remise aux femmes qui la portent au bord du ruisseau qui baigne le pied du monticule. Là elles la soumettent au lavage; car les premiers paniers de cette terre contiennent déjà des paillettes d'or.

Il n'y a jamais plus de deux mineurs à la fois dans le fond d'un puits; l'un détache la terre pendant que

(1) Golberry, t. 1, p. 450 et suiv.

l'autre remplit le panier, et ils se relèvent dans ce travail. Jamais plus de deux femmes ne descendent à la fois pour chercher et emporter les paniers remplis de terre, de sorte que le travail des puits n'éprouve aucun embarras, quoique la capacité de ces excavations ne soit pas considérable. Les mineurs sont choisis entre les hommes les plus robustes; les femmes, les jeunes gens et les enfants sont occupés au lavage et aux autres détails de l'exploitation.

Les deux mineurs qui travaillent au fond des puits n'y restent environ que deux ou trois heures, et sont relevés au bout de ce temps par deux autres de leurs associés; les femmes qui descendent les puits et qui les remontent chargées de paniers, sont aussi remplacées au bout de quelques heures; les uns et les autres sont complètement nus (1).

Au levant du colez d'Oro, et à peu de distance du colez Guyamon, dans une vallée de la chaîne orientale des montagnes de Tabaoura, se trouve la mine de Combadyrié, d'où sort aussi beaucoup d'or, mais bien moins cependant que des deux mines principales; là c'est encore un monticule qui renferme la mine, et la terre qui le compose est, comme à Natacon, mêlée de grains de fer, d'émeri en morceaux concassés et en poudre, d'aimant et de pyrites ferrugineuses: toutes ces matières sont chargées d'or; mais les morceaux d'émeri surtout le contiennent en petits grains et en paillettes (2).

(1) Golberry, t. 1, p 441 et suiv.
(2) Ibid., t. 1, p. 480.

La quatrième mine du pays de Bambouk est celle de Nambia : elle est située au revers occidental de la chaîne occidentale des montagnes de Tabaoura ; c'est une colline qui forme cette mine, exploitée, comme les autres, au moyen des puits qu'on y creuse ; au pied de la colline coule aussi un ruisseau dont les eaux roulent l'or en sable, et dont le lit est chargé de ce métal. Nambia est moins connu que Natacon et Sémayla, parce que les nègres de cette contrée sont très-ombrageux et se méfient des étrangers, et surtout des blancs (1).

On raconte plusieurs traits qui prouvent qu'ils sont très-jaloux de leur or, qui est aussi estimé des Européens que celui de Natacon et de Sémayla, mais qui l'est beaucoup plus des nègres du Bambouk ; il est plus pâle, mais plus liant et plus malléable ; les orfèvres africains préfèrent l'or de Nambia, parce qu'ils l'emploient avec plus de facilité aux ornements dont se parent les négresses. On assure que les Maures du Sahara, qui fréquentent le pays de Bambouk, vont surtout à Nambia ; soit que l'or de cette mine leur plaise davantage, soit que le sel qu'ils transportent s'y débite à plus haut prix (2).

L'ancienne compagnie des Indes, que Dupleix et Labourdonnaie ont rendue si célèbre, était, en 1730, cessionnaire en toute souveraineté du cours du Sénégal, et de tout le commerce des contrées occidentales de l'Afrique comprises entre le cap Blanc de

(1) Golberry, t. 1, p. 463.

(2) Ibid., t. 1, p. 461 et suiv.

Barbarie et le cap Sierra-Leone. M. Le Veuz, gouverneur et administrateur général du Sénégal au nom de la compagnie, était à Paris en 1730, et avait rendu compte aux administrateurs de quelques projets sur le pays de Bambouk, où il avait été et où il avait formé des liaisons. Il avait même, dans les années précédentes, établi un comptoir au village de Nayhé-Mow, situé au confluent du colez d'Oro et de la rivière de Félémé; il avait une grande idée de la richesse des mines du Bambouk, et le projet d'obtenir les moyens d'en faire la conquête. Il inspira cependant quelque méfiance; et les administrateurs, avant d'adopter ses projets, se déterminèrent à envoyer à Galam et au pays de Bambouk un homme de confiance, dont la mission serait de visiter les mines d'or, de les examiner avec attention, et d'en faire des essais.

Pelays, cet artiste dont nous avons déjà parlé, instruit en minéralogie et en métallurgie, fut chargé de cette commission; il devait être accompagné d'un homme nommé Legrand. Le 19 avril 1730, Pelays et Legrand, son associé, passèrent un traité mutuel avec les administrateurs de la compagnie des Indes à Paris.

Les méfiances que Le Veuz avait inspirées à l'administration engagèrent à donner à Pelays des instructions particulières, dont l'objet était de rendre compte de la conduite du gouverneur. Cette imprudence de l'administration et quelques indiscrétions de Pelays mirent, dès Paris, la division entre lui et Le Veuz qui retournait au Sénégal. Il en résulta que

la mission du premier ne fut pas aussi bien exécutée qu'elle aurait pu l'être. Le Veuz le contraria en lui refusant une grande partie des choses qu'il demandait et qui lui étaient nécessaires; et cet homme singulier peut-être, mais qui aurait pu rendre des services très-importants, ne réussit qu'à force d'opiniâtreté à parvenir dans le pays de Bambouk, et ne put y rester que deux mois (1).

Il existe encore d'autres mines d'or dans le pays de Bambouk, puisqu'on voit à Guingoulo, à Coba, à Coullo, à Coulon, à Hyeratonconné, et dans d'autres lieux encore, situés au couchant des montagnes de Tabaoura, des marigots où les nègres trouvent de l'or.

Le royaume de Bondou, dont les limites orientales sont arrosées par la rivière de Félémé, possède aussi quelques marigots qui lui donnent de l'or en médiocre quantité.

En 1786, Golberry avait fait traiter de l'or à Galam; il avait remis à celui qui s'était chargé de lui en rapporter, des marchandises pour la valeur de trois cents francs; c'était du très-bel ambre jaune, du corail et des olives d'agate cornaline. On lui rendit de l'or pour près de cinq cents francs, et son commettant avait retenu le droit de commission; car lui-même avait traité son or à plus de deux cents pour cent de bénéfice. Tout cet or était en anneaux d'oreilles ou autres ornements; il fut essayé à Paris, en 1788, et on reconnut qu'il était à plus de vingt-trois carats. Il en fut vendu sur le pied de douze

(1) Golberry, t. 1, p. 455 et suiv.

francs le gros; et un anneau d'oreilles d'or de Natacon, en forme de cœur, de trois pouces de longueur, et qui pesait plus de sept gros, fut reconnu par le professeur Sage pour de l'or de la première qualité.

Le pays de Bambouk offre aussi plusieurs mines de fer très-liant, très-malléable et aussi sonore que de l'argent; ce qui a fait croire qu'en en faisant l'analyse on y trouverait de ce métal. Les Bamboukains savent le fondre, et en font un usage journalier (1).

On peut former trois projets sur les mines du Bambouk. Premièrement, celui de faire la conquête des trois royaumes qui partagent ce pays; d'en exploiter les mines connues, suivant les procédés de l'art, et d'en découvrir de nouvelles. Une armée de cinq cents hommes, commandée par un habile général, quatre pièces de campagne et des espingoles, seraient des moyens plus que suffisants pour soumettre le pays de Bambouk. La seule difficulté à surmonter se trouve dans les moyens d'introduire et d'entretenir cette armée dans le pays. Golberry, après avoir énuméré tous les inconvénients et les dangers de la navigation du Sénégal, pense que la terre présenterait une voie plus sûre et plus prompte.

Un autre projet pourrait avoir pour but d'obtenir par des négociations, la liberté d'exploiter, au bénéfice des Français, les mines d'or, et de découvrir celles qui sont encore inconnues.

Un troisième projet consiste à organiser un commerce très-actif et bien concerté avec les trois royaumes du

(1) Golberry, t. 1, p. 479.

Bambouk; à en tirer, par la voie de ce commerce, tout l'or que produisent leurs mines, leurs rivières et leurs ruisseaux; à aller directement chez eux, échanger leur or contre des marchandises propres à les tenter, et à attirer ainsi entre les mains des blancs tout ce qui passe chaque année chez les Maures, les nègres du Bondou, les nègres serra-wallis et les Mandingues.

Le commerce se ferait par caravanes; et le voyage de Rubault prouve assez la possibilité de communiquer, par terre, de l'Océan à la rivière de Félémé. C'est à ce dernier projet que le gouvernement doit s'arrêter, suivant l'opinion de Golberry (1).

Ce n'est donc pas par le Sénégal qu'on devra jamais penser à faire parvenir une armée dans le pays de Bambouk; et si jamais le projet de la conquête des mines d'or de cette contrée de l'Afrique était résolu, il faudrait y marcher par terre. Il n'y a que cent cinquante lieues directes des bords de l'Océan atlantique au village de Nayhé-Mow, situé à l'embouchure du colez d'Oro, dans la Félémé; les détours que l'on serait forcé de suivre pour parvenir à la Félémé ne sont pas très-considérables, et n'augmenteraient la route que de trente lieues; la traversée totale serait donc tout au plus de cent quatre-vingts lieues. Des négociations préliminairement entamées avec le damel et le bur-ba-yolof pourraient dispenser de la moitié des embarras du transport des vivres et de l'eau; et Golberry se montre très-persuadé que la

(1) Golberry, t. 1, p. 494 et suiv.

petite armée exécuterait cette marche en ne portant avec elle des vivres et de l'eau que pour quinze jours.

Le pays de Bambouk est situé entre les deux fleuves du Sénégal et de la Gambra, et à peu près à la même distance l'un de l'autre ; les Français remontaient habituellement le Sénégal jusqu'à la roche Felou, et les Anglais fréquentent la Gambra jusqu'au-dessus de Pisania, à peu près sous le même parallèle. Ne peut-on pas s'étonner que les mines d'or du Bambouk, livrées ainsi, par leur situation, aux Français et aux Anglais, les deux nations de l'Europe les plus entreprenantes, n'aient pas encore été envahies par l'une ou par l'autre? Cette circonstance porte à croire que, s'il est aisé d'envahir et de conquérir le pays de Bambouk, il n'est pas aussi facile de s'y établir; et que l'on rencontrerait peut-être, pour se maintenir dans cette riche contrée, des obstacles insurmontables, soit dans sa localité, soit dans son climat, soit enfin dans le caractère de ses habitants (1).

---

En quittant l'Afrique, Golberry était libre de retourner directement en France; mais il désirait connaître la Guiane française et les îles à sucre; il voulait aussi juger par lui-même de la manière dont se faisaient les transports des noirs, et des règles et des procédés qu'on pratiquait à leur égard dans les

(1) Golberry, t. 1, p. 487 et suiv.

colonies; et il profita du départ d'un négrier qui allait à Cayenne.

Sa traversée du Sénégal à Cayenne se fit sur un très-mauvais navire de Bordeaux, nommé l'Aimable-Julie, qui portait près de quatre-vingts nègres. Il visita plusieurs parties intéressantes de la Guiane, et il y resta assez de temps pour se convaincre que cette belle possession mise en valeur deviendrait très-importante.

De Cayenne il passa à Saint-Domingue, sur une corvette commandée par M. de Vivier, lieutenant de vaisseau d'un grand mérite; et il arriva enfin en France en 1788, convaincu des grands avantages que l'Afrique offrait au commerce français, et de toute la valeur des possessions américaines.

Ces colonies versaient alors en France deux cent quarante millions par an; elles occupaient neuf cents grands navires marchands, destinés aux voyages de long cours, et un nombre proportionné de petits bâtiment employés au cabotage; elles procuraient une occupation lucrative à sept millions d'hommes, habitants de nos provinces maritimes, ou fabricants ou marchands en gros et en détail, et elles influaient sur l'agriculture par une grande accumulation de capitaux et par un accroissement immense de consommateurs.

La France consommait pour quatre-vingt-dix millions de denrées coloniales; elle en vendait pour cent cinquante millions aux étrangers, et c'était un grand poids dans la balance du commerce français. Les terres à sucre, à café, à indigo, à coton, fournissaient

à des besoins qui étaient devenus populaires; et l'on ne pouvait plus craindre de voir changer des habitudes qu'une longue suite d'années avait déjà consacrées (1).

Golberry donne aux Européens qui séjournent en Afrique les conseils suivants: Ne faire usage que d'eau filtrée; se rafraîchir quand on se sent trop échauffé; se rendre de la chaleur quand on se sent trop refroidi; se baigner tous les trois ou quatre jours; se faire éponger tous les jours avec de l'eau tiède; boire quelquefois des limonades légères, et d'autres fois faire usage de quelques prises de crême de tartre: voilà le régime général que Golberry a suivi, et qu'il croit salutaire dans des contrées où la santé est sans cesse menacée, et où les excès peuvent conduire très-rapidement à la mort.

(1) Golberry, t. II, p. 335.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

# TABLE
## ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE
## DES MATIÈRES.

## PREMIÈRE PARTIE.
### VOYAGES EN AFRIQUE.

## LIVRE VII.

NOUVEAUX VOYAGES DES FRANÇAIS AU LONG DES CÔTES D'AFRIQUE, DEPUIS LE CAP BLANC JUSQU'A SIERRA-LEONE, CONTENANT LA SUITE DE L'HISTOIRE DE LEURS ÉTABLISSEMENTS SUR LE SÉNÉGAL.



### CHAPITRE I.

Histoire des établissements et des compagnies de commerce des Français en Afrique, dans le dix-huitième siècle.

## CHAPITRE II.

### Voyage de Pruneau de Pommegorge, en Nigritie, de 1743 à 1765.

## CHAPITRE III.

### Voyages d'Adanson. Traversée de France au Sénégal, en 1749. Excursion dans l'ile de Sor.



## CHAPITRE IV.

### Suite des voyages d'Adanson. Voyage à l'escale des Maringouins, en 1749.

## CHAPITRE V.

Suite des voyages d'Adanson. Voyage à Podor; retour et séjour à l'île du Sénégal. Nouvelle excursion dans l'île de Sor.



## CHAPITRE VI.

Suite des voyages d'Adanson. Voyage à l'île de Gorée et au cap Vert.

## CHAPITRE VII.

### Suite des voyages d'Adanson. Second voyage à Podor.



## CHAPITRE VIII.

### Suite des voyages d'Adanson. Navigation sur la Gambie, et retour à Gorée.

## CHAPITRE IX.

Suite des voyages d'Adanson. Excursions dans les environs de l'île Saint-Louis, à l'île au Bois, à l'île de Sor et à l'île de Griel.

## CHAPITRE X.

Suite des voyages d'Adanson. Excursion au quartier de la Chaux.

## CHAPITRE XI.

Suite des voyages d'Adanson. Excursion, par terre, à la Chaux, aux Salines, et à Podor. Retour en France.

## CHAPITRE XII.

### Voyage de l'abbé Demanet à l'île de Gorée, au Sénégal et à la Gambie, en 1763 et 1764.

## CHAPITRE XIII.

Voyage de de Lajaille au Sénégal, à la Gambie, à Sierra-Leone et à l'archipel des Bissagots, en 1784 et 1785.

## CHAPITRE XIV.

Voyage de Lamiral à la rivière du Sénégal, et à Galam, de 1779 à 1789.

## CHAPITRE XV.

Voyage de Durand, fait dans les années 1785 et 1786.

## CHAPITRE XVI.

### Voyage de Rubault à Galam, par terre, en 1786.

## CHAPITRE XVII.

### Voyage de Lamiral à Galam, en 1786.

## § II.

### Voyage de Picard.



## CHAPITRE XVIII.

### Voyage de Pelletan au Sénégal, en 1787 et 1788.

## CHAPITRE XIX.

Voyage de Golberry, de 1785 à 1787, et ses observations sur les contrées comprises entre le cap Blanc et Sierra-Leone.

### § I.

Iles Canaries. Traversée au Sénégal. Voyage à Gorée.

## § II.

Description des états voisins de l'île de Gorée et du cap Vert; usurpation du damel. Rivière de Salum. Entrevue de M. de Repentigny et du bur-salum. Détails sur le bur-salum.



## § III.

Voyage de Golberry à Albreda. Détails sur le royaume de Barra. Évènements arrivés à Albreda.

## § IV.

### Voyage de Golberry dans la rivière de Sierra-Leone et à l'île de Gambie.

## § V.

### Voyage au Désert. Détails sur le commerce de la gomme.



## § VI.

### Observations de Golberry sur les nègres et sur les peuples d'Afrique.

## § VII.

### Renseignements sur le Bambouk. Fin du voyage de Golberry.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME V.

24. 25. 33. 48. 55. 57 73. 86.

94 108. 110. 127. 234. 230 . 291

96. 363.



